LES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE POUR TOUJOURS

« C'est un chef-d'oeuvre. »
Philip Ngwese Ngole
Ministre de la Forêt et de la Faune au Cameroun

« C'est le premier livre que j'ai rencontré qui traite de toutes les questions importantes concernant la conservation des forêts dans le bassin du Congo. »
Professeur René Boot
Université d'Utrecht, Pays-Bas
Directeur de l'ONG Tropenbos International

« Un ouvrage étonnant sur les solutions pour la conservation de la nature et le développement durable en Afrique centrale. »
Romain Beville
Conseiller à la Banque mondiale, Gabon

« Le livre Les forêts d'Afrique centrale pour toujours est un document important et nouveau, par son fond et par sa forme. J'espère qu'il sera largement diffusé dans les écoles et universités forestières. »
Pierre M. Desclos
Propriétaire de Forest Products Consultants, Rome, Italie
Membre de la Société des experts bois, France

L'Afrique centrale abrite la deuxième plus grande forêt pluviale continue du monde, après l'Amazonie : la forêt pluviale magique du bassin du Congo. Cette dernière est encore relativement intacte, mais pour combien de temps ? L'exploitation forestière illégale, la conversion des forêts pour l'agriculture non durable à petite et grande echelle, la pression sur les ressources en bois pour répondre aux besoins en énergie, la pression internationale sur les ressources naturelles et le développement non durable des infrastructures font partie des principales menaces.

Cependant, les forêts du bassin du Congo peuvent être largement préservées lorsque les pays d'Afrique centrale sont capables de prendre le tournant du développement durable, lorsque les individus - hommes et femmes - sont responsabilisés et que leurs droits sont respectés et lorsque les entreprises extérieures qui opèrent en Afrique centrale prennent leurs responsabilités.

Les forêts d'Afrique centrale pour toujours offre un aperçu inspirant d'opportunités et de solutions pour préserver les forêts du bassin du Congo et leur mégabiodiversité. C'est un mélange curieux de témoignages directs, d'entretiens et d'opinions d'experts, la plupart natifs d'Afrique centrale. Ce livre permet une prise de conscience à tous ceux qui souhaitent en savoir davantage sur cette région du monde aussi belle qu'exceptionnelle.

La Chine est un acteur majeur en Afrique. Dans cette deuxième édition, revue et augmentée, des experts chinois donnent leur avis sur la manière dont les entreprises chinoises qui opèrent en Afrique centrale peuvent le faire de manière durable et responsable. C'est ce qui fait la particularité de cette édition.

À PROPOS DU RÉDACTEUR

Meindert Brouwer (1951) est un défenseur de l'environnement indépendant et un auteur, basé aux Pays-Bas. Il est spécialisé dans la valeur économique de la conservation et de l'utilisation durable de la nature. Ses ouvrages précédents, *The Ecosystem Promise* et *Amazon Your Business / Opportunities and solutions in the rainforest* ont reçu d'excellentes critiques et sont distribués dans le monde entier.

LES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE POUR TOUJOURS Meindert Brouwer

MB

LES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE POUR TOUJOURS

Meindert Brouwer

MB

Meindert Brouwer

LES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE POUR TOUJOURS

Traduction française : Fanja Andriamialisoa

MB

COLOPHON
LES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE POUR TOUJOURS

Première édition mai 2017
Deuxième édition, revue et augmentée juillet 2021

Copyright © 2021 Meindert Brouwer

Concept, rapports, entretiens et édition : Meindert Brouwer, Bunnik, Pays-Bas
Traduction en français : Fanja Andriamialisoa, Reston VA, USA
Relecture : Véronique Lhuissier, Trait d'Union-Vertalingen, Wageningen, Pays-Bas
Concept graphique et production : Studio Olykan bv, Amsterdam, Pays-Bas
Conception : Emiel Hoving, Amsterdam, Pays-Bas
Imprimé par : INNI GROUP, Heule, Belgique

Les forêts d'Afrique centrale pour toujours a été imprimé sur du papier Lessebo Design 100 g/m², certifié FSC, avec une encre biologique (sans huile minérale).

Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, par impression, photocopie, microfilm ou autre, sans la permission écrite de l'éditeur Meindert Brouwer Partner in Communicatie, Bunnik, Pays-Bas.

Conception de couverture : Emiel Hoving
Photo sur la page de couverture : Une fille Nkundu en train de danser, RDC.
© Jonas Eriksson Abana

ISBN 978-90-811942-9-7

www.centralafricanforests.org

Dédié à Wangari Maathai

« La nature nous donne tout.
Lorsque la nature est en bonne santé,
je suis en bonne santé.
Si quelque chose tourne mal pour la nature,
j'en suis affecté. »

Ghislain Bouassa

Passeur dans le centre-ouest de la République démocratique du Congo.
PHOTO MEINDERT BROUWER

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conservation et l'utilisation durable et responsable de la forêt tropicale du bassin du Congo contribuent à 14 des 17 Objectifs de développement durable des Nations unies :

1. Pas de pauvreté
2. Faim « zéro »
3. Bonne santé et bien-être
5. Égalité entre les sexes
6. Eau propre et assainissement
7. Énergie propre et d'un coût abordable
8. Travail décent et croissance économique
10. Inégalités réduites
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
15. Vie terrestre
16. Paix, justice et institutions efficaces
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Table des matières

8 **Préface**
De Mr. Hervé Martial Maidou, secrétaire exécutif de la Commission des forêts d'Afrique centrale COMIFAC.

10 **Mégabiodiversité**
Le Camerounais Kevin Njabo, directeur pour l'Afrique au Centre de recherche tropicale à l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA), décrit la magnifique mégabiodiversité de la forêt pluviale du bassin du Congo. Il explique les fonctions des plantes et des animaux dans l'écosystème forestier.

30 **Bénéfices des services écosystémiques**
Godwin Kowero, secrétaire exécutif-PDG du Forum forestier africain, parle de la grande importance des écosystèmes indispensables à la vie de la forêt pluviale du bassin du Congo pour la prospérité, la santé et le bien-être des populations d'Afrique et la communauté mondiale.

36 **« La certification est l'avenir de l'industrie »**
Au Gabon, l'histoire est peut-être en train de s'écrire. Toutes les concessions forestières devront y être gérées de manière durable selon les normes du Forest Stewardship Council (FSC). Entretien approfondi avec le professeur Lee White, ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat de la République gabonaise.

52 **« La certification FSC permet aux compagnies forestières d'augmenter leur productivité »**
Entretien avec Nathalie Bouville, responsable régionale de la communication du FSC Afrique. Comment le FSC bassin du Congo peut-il assister et soutenir les concessionnaires forestiers, les communautés forestières et les gouvernements nationaux d'Afrique centrale? Comment est mise en place une certification FSC indépendante par une tierce partie ? Questions-réponses.

56 **Gestion forestière certifiée FSC : préserver la forêt et améliorer les conditions de vie**
Une exploitation forestière selon les normes de Forest Stewardship Council (FSC) implique le respect de la forêt et des droits de la population locale. Un témoignage direct dans la concession du producteur de bois IFO au nord de la République du Congo

84 **La diversification des récoltes de bois est essentielle pour une gestion durable des forêts**
Des centaines d'espèces d'arbres poussent dans la forêt tropicale du bassin du Congo. La surexploitation des essences très recherchées peut entraîner leur lente disparition. Il existe de nombreuses essences de bois moins connues qui peuvent également servir l'industrie. De Frank Luijkx.

88 **Le travail en toute légalité renforce les petits exploitants forestiers artisanaux**
Prise de contrôle Partie 1
En République démocratique du Congo, la transition entre l'exploitation forestière illégale à petite échelle et l'exploitation légale progresse, pour le bénéfice des exploitants comme de l'État. Entretien avec Alphonse Maindo, directeur de Tropenbos RDC.

92 **L'émancipation des communautés forestières est importante pour la conservation des forêts**
Prise de contrôle Partie 2
Si ces populations étaient responsabilisées et avaient les moyens de développer un mode de vie durable sans pauvreté, les chances de préserver les forêts et de conserver la biodiversité augmenteraient. Alphonse Maindo, directeur de Tropenbos RDC explique.

98 **Renforcement des capacités en Afrique occidentale et centrale pour établir des chaînes d'approvisionnement en bois durables**
L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) travaille sur le développement de chaînes d'approvisionnement vertes avec des grandes sociétés d'achat de bois en Chine et des producteurs et négociants de bois tropicaux. De Gerhard Dieterle, directeur exécutif de l'OIBT.

102 **À la recherche de la légalité et du respect du principe de durabilité dans les terres forestières**
Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT)
Depuis 2014, la Chine et le Royaume-Uni collaborent dans le cadre de leur programme conjoint en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (« InFIT ») pour faire face aux impacts négatifs potentiels liés à la demande croissante de la Chine en produits forestiers et en autres matières premières et pour lutter contre les illégalités dans le commerce du bois. De la Dre Junzuo Zhang.

110 **Le dialogue entre la Chine et l'Afrique encourage la foresterie durable**
L'impact positif de la plateforme Chine-Afrique sur la gouvernance forestière. Entretien avec la Dre Jin Jiaman, directrice exécutive du Global Environmental Institute (GEI) en Chine.

116 **La durabilité à l'étranger est dans l'intérêt des entreprises forestières chinoises**
Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT)
L'Alliance chinoise pour le commerce et l'investissement responsables en matière de produits forestiers (RFA Chine) soutient les entreprises forestières chinoises dans la gestion durable des forêts du bassin du Congo et dans la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable en produits forestiers d'origine responsable. Le professeur Xu Bin, secrétaire général de la RFA Chine, explique.

122 **L'importance des bonnes décisions dans l'utilisation des terres**
L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) soutient les processus de réforme et les investissements sur le terrain dans les secteurs qui entraînent la disparition des forêts. Berta Pesti explique.

128 **Conditions préalables à une production responsable de matières premières agricoles dans le bassin du Congo**
Conditions préalables à une production écologiquement saine et socialement inclusive d'huile de palme, de caoutchouc naturel et d'autres matières premières agricoles dans le bassin du Congo. Du Dr Louis Defo, de Proforest au Cameroun.

134 **Directives pour un caoutchouc naturel durable**
Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT)
La Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCMC) a dirigé l'élaboration de directives exhaustives pour le caoutchouc naturel durable.

136 **Passage de la culture sur brûlis à l'agriculture sédentaire**
Les pratiques de culture sur brûlis des petits agriculteurs sont la principale cause de la déforestation en RD Congo. À la frontière du Parc national de la Salonga, le Fonds mondial pour la nature (WWF) aide les agriculteurs à passer à l'agriculture sédentaire et à sauver la forêt. Un témoignage direct.

142 **La domestication des arbres épargne les forêts et augmente les revenus des fermiers**
La domestication de précieux arbres sauvages à fruits et à noix a permis une amélioration notable des revenus, des régimes alimentaires et du développement des entreprises rurales dans le bassin du Congo. De Zac Tchoundjeu et Bertin Takoutsing du Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF).

146 **La foresterie analogue enrichit les sols**
L'organisation communautaire de base CENDEP au Cameroun forme avec succès les petits agriculteurs à la foresterie analogue, une méthode de culture qui n'utilise pas de produits chimiques et qui restaure les services écosystémiques et contribue à la résilience face au changement climatique.

152 **« Assurer les droits des femmes est essentiel pour la préservation des forêts »**
Entretien avec Cécile Ndjebet, présidente du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF), sur la division des rôles entre hommes et femmes, la domination actuelle des hommes sur les femmes, pourquoi il faut que cela change et comment y parvenir.

158 **Les gardiens de la forêt**
Les peuples autochtones des forêts peuvent jouer un rôle important dans la protection des forêts dans le bassin du Congo et dans la protection des écosystèmes forestiers indispensables à la vie. De Samuel Nnah Ndobe.

164 **Les plantations pour le charbon de bois et les foyers culinaires améliorés réduisent la déforestation**
Près du Parc national des Virunga en RD Congo, les plantations d'arbres pour le charbon de bois pour la cuisson et les foyers culinaires améliorés constituent des solutions importantes de réduction de la déforestation, tout en aidant les populations à sortir de la pauvreté. Entretien avec Thierry Lusenge, gestionnaire du programme de l'énergie durable du WWF-RDC à Goma.

172 **L'Initiative pour un cobalt responsable veut améliorer la vie des exploitants miniers artisanaux**
Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT)
Si l'initiative réussit, elle pourrait servir d'exemple pour l'exploitation minière artisanale dans le bassin du Congo. Entretien avec Mr. Sun Lihui, président de l'Initiative pour un cobalt responsable (RCI) et directeur de la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, minéraux et produits chimiques (CCCMC).

180 **Comment mettre fin au commerce illégal d'espèces sauvages**
Le commerce illégal d'espèces sauvages constitue une grave menace pour la biodiversité, les communautés forestières et les économies nationales des pays du bassin du Congo. Comment fonctionne-t-il et que peut-on faire pour l'enrayer ? Alain Bernard Ononino, responsable politique du programme de lutte contre la criminalité faunique en Afrique centrale au Fonds mondial pour la nature (WWF) explique.

190 **Le renseignement est un multiplicateur de force**
De Olivia Swaak-Goldman, directrice exécutive de la Commission justice pour la faune. Les réseaux criminels transnationaux sont un élément majeur du commerce illégal d'espèces sauvages. L'analyse du renseignement et les techniques d'enquête avancées sont essentielles pour les démanteler efficacement.

194 **Tourisme de vision de gorilles à Moukalaba-Doudou**
Dans le Parc national de Moukalaba-Doudou au sud-ouest du Gabon, une petite ONG appelée PROGRAM propose des excursions aux touristes pour voir les gorilles, les éléphants de forêt et d'autres animaux sauvages. L'écotourisme, pour le bénéfice de la conservation de la nature et celui des communautés locales. Témoignage direct.

206 **La nécessité d'une planification routière intelligente**
Les grands projets d'infrastructure, s'ils ne sont pas bien planifiés, constituent une énorme menace pour les habitats importants pour la faune et la flore sauvages, pour les aires protégées et pour les services environnementaux. De William F. Laurance, Mahmoud I. Mahmoud et Fritz Kleinschroth.

214 **Remerciements**

216 **Clauses de non-responsabilité**

Préface

La forêt du bassin du Congo en Afrique centrale est le deuxième massif forestier tropical après la forêt amazonienne. Elle couvre près de 240 millions d'ha et est partagée entre six pays, qui sont le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Elle abrite et fournit des moyens de subsistance pour plus de 75 millions d'habitants.

Les efforts des gouvernements en matière de gouvernance forestière, l'accès difficile et le manque d'infrastructures ont permis de protéger le couvert forestier de cette région du monde pendant une longue période. Ainsi, les forêts du bassin du Congo forment l'une des dernières réserves de biodiversité où les forêts primaires sont interconnectées et rendent des services écosystémiques essentiels.
Elles sont d'une grande valeur pour la communauté mondiale, car leurs énormes stocks de carbone contribuent à la réduction du réchauffement mondial et du changement climatique. Les forêts constituent une source immense d'eau douce, de plus en plus rare sur la planète.

Par ailleurs, pour les communautés locales et les « peuples autochtones », la forêt n'est pas seulement une richesse économique, mais elle est aussi le support principal de leur identité, un lieu de recueillements et de rituels.

Cependant, les écosystèmes forestiers du bassin du Congo sont aujourd'hui confrontés à plusieurs menaces d'effondrement, liées à une surexploitation des ressources de bois et de minéraux, au commerce illégal de la biodiversité et aux appétits de l'agro-industrie, ce qui demande une action urgente et concertée avec les parties prenantes où les opérateurs asiatiques occupent de plus en plus une position d'interlocuteurs incontournables.
A cet égard, on assiste grâce au plan de convergence de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), à la mise en œuvre continue de mesures concertées entre les gouvernements, soutenues par la coopération internationale, qui concourent à une amélioration progressive de la gouvernance forestière dans la sous-région.

Citons la déclaration datée du 26 septembre 2018, de son Excellence Ali BONGO, président de la République du Gabon qui, depuis le site forestier de Mevang, a fixé l'objectif selon lequel toutes les concessions forestières gabonaises devraient être certifiées à l'horizon 2022. Cet engagement, qui mériterait d'être suivi par les autres pays de la sous-région, a mobilisé les entreprises du Gabon, en particulier les sociétés asiatiques, à progresser rapidement dans leurs pratiques d'exploitation et de transformation, dans le respect des rapports avec les populations autochtones et de la protection de la biodiversité.

Par ailleurs, la gestion durable des concessions forestières garantit une constante disponibilité de bois dans l'avenir. Ainsi, le commerce et le consommateur final sont disposés à participer à cet effort de gestion durable et à acheter et utiliser exclusivement du bois certifié, pourvu qu'ils soient informés et sensibilisés à l'importance cruciale, pour l'humanité, de préserver ces forêts « pour toujours ».

Que cet ouvrage de l'éditeur Meindert Brouwer puisse y contribuer.

Le Secrétaire exécutif de la COMIFAC
Hervé Martial MAIDOU

Langoué Bai, Parc national d'Ivindo, Gabon. Photo David Greyo / Avec l'aimable autorisation de WCS et de l'ANPN

Mégabiodiversité

de la forêt pluviale du bassin du Congo

De Kevin Yana Njabo

La forêt pluviale du bassin du Congo est la deuxième plus vaste au monde, après l'Amazonie, et l'une des plus importantes étendues sauvages qui existent encore sur la planète. D'une superficie de 228.000.000 hectares, le bassin du Congo représente 70 % de la couverture végétale du continent africain et abrite environ 26 % des forêts pluviales du monde, ainsi qu'une grande richesse en biodiversité.

Il contribue au pourcentage collectif d'oxygène mondial de 30 % fourni par les forêts pluviales. Alors que neuf pays (l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie) ont une partie de leur territoire dans le bassin du Congo, seuls six pays (le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République du Congo et la République démocratique du Congo)[1] sont communément associés au bassin du Congo.

1 Atyi RE, Devers D, de Wasseige C et Maisels F. 2009. État des forêts d'Afrique centrale : synthèse sous-régionale, In C. de Wasseige, Devers D, de Marcken P, Eba'a Atyi R, Nasi R et Mayaux P, eds. Les forêts du Bassin du Congo – État des forêts 2008. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. 17–44. ISBN 978-92-79-132 11- 7. doi: 10.2788 /32456

KEVIN NJABO

Dans ce chapitre, l'écologiste camerounais Kevin Njabo nous parle de la valeur et de la situation de la forêt pluviale du bassin du Congo, la plus vaste forêt pluviale au monde après l'Amazonie. Il décrit sa mégabiodiversité et les fonctions des animaux et des plantes dans l'écosystème forestier. Njabo est professeur associé auxiliaire à l'Institut de l'environnement et de la durabilité, au sein du Département des sciences de la santé environnementale à l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA). Il est également directeur associé et directeur pour l'Afrique au Centre de recherche tropicale de l'UCLA et à l'Institut du bassin du Congo. Il enseigne aux États-Unis, au Cameroun, au Chine et au Rwanda.

Si une espèce, quelle qu'elle soit, disparaît de son écosystème, cela peut radicalement altérer les populations d'autres organismes.

Le bassin du Congo, une mosaïque de rivières, de forêts, de savanes, de marécages et de forêts inondées, est grouillant de vie[2]. Les grands mammifères, tels que les gorilles, les éléphants et les buffles se côtoient dans les zones de sous-bois et d'écotone. La très riche biodiversité comprend plus de 11.000 espèces de plantes tropicales, dont 30 % sont uniques à la région, plus de 1.200 espèces d'oiseaux, 450 espèces de mammifères, 700 espèces de poissons, environ 280 espèces de reptiles, y compris des serpents, des crocodiles et des tortues, des amphibiens (grenouilles, crapauds, salamandres, tritons et apodes vermiformes)[3], allant de la haute canopée aux cours d'eau et aux ruisseaux.

STABILITÉ CLIMATIQUE La forêt pluviale du bassin du Congo joue aussi un rôle important dans la stabilité climatique et contribue à la régulation des précipitations locales et régionales. La température moyenne dans la région varie entre 20 et 25 degrés Celsius, restant relativement stable toute l'année. Le niveau d'humidité est élevé, situé en moyenne entre 80 et 90 %. Cependant, la température dans certaines régions de la forêt pluviale du bassin du Congo peut descendre jusqu'à 10 degrés Celsius, en raison d'une configuration géographique unique. En général, le bassin du Congo présente deux saisons principales, la saison humide ou pluvieuse et la saison sèche, qui peuvent varier légèrement dans les différentes parties du bassin. La saison humide commence habituellement en mars et dure jusqu'au mois de novembre, comptant plusieurs mois de fortes pluies, environ 1,500 mm en moyenne par an, tandis que la saison sèche est caractérisée par une faible pluviométrie.

La région est très humide sur la plus grande partie de l'année, ce qui fait que les précipitations en Afrique proviennent en majorité du bassin du Congo. La région absorbe l'eau de pluie et la libère lentement dans l'atmosphère par évaporation pendant les heures d'ensoleillement, constituant des masses d'air et des nuages, qui à leur tour produisent de la pluie. Les forêts ne sont pas les seuls facteurs de la pluie, mais elles peuvent en influencer le volume et la période [4,5]. La déforestation massive dans le bassin du Congo peut modifier le régime des pluies en Afrique, entrainant potentiellement davantage de sécheresse. Au fur et à mesure que les forêts sont défrichées, la pluviométrie diminue plus rapidement, ce qui mène à des périodes de sécheresse plus longues et des températures plus élevées. Les périodes plus longues de sécheresse signifient que les feux aussi durent plus longtemps et sont plus chauds, augmentent le défrichement et accélèrent ainsi tout le processus. Cette situation peut mettre en péril les activités de subsistance, telles que l'agriculture, dans le bassin du Congo et ailleurs en Afrique.

Les ressources naturelles, telles que le bois, le diamant et le pétrole, se trouvent en abondance dans le bassin du Congo. Cependant, les méthodes et le rythme actuels d'extraction de ces ressources ne sont pas durables et menacent l'avenir de cette vaste étendue sauvage. La région est considérée comme la cible principale d'une future expansion agroindustrielle. La déforestation y est particulièrement sévère, largement poussée par une agriculture de subsistance en expansion, afin de faire face au taux élevé de croissance démographique (plus de 3,0 % par an)[6], mais aussi par l'agriculture commerciale et l'exploitation forestière. La publication intitulée « Les forêts du bassin du Congo – État des forêts 2013 »[7] signale que le taux annuel global de déforestation dans la région a doublé de 0,13 % à 0,26 % entre 1990 et 2005. Par ailleurs, selon le même rapport, la dégradation importante provoquée par l'exploitation forestière, les feux et d'autres impacts a augmenté de 0,07 % à 0,14 % sur une base annuelle.

LA CHASSE NON DURABLE En outre, la chasse non durable d'espèces sauvages pour le marché de la viande de brousse, telles que les éléphants de forêt, les gorilles, les antilopes forestières et d'autres agents de dispersion des semences, menace d'éradiquer de nombreuses espèces, principalement les « architectes de la forêt ». Cette chasse non durable pourrait avoir des impacts à long-terme sur la santé et la résilience des forêts pluviales du bassin du Congo. Si des plans de gestion efficaces ne sont pas mis en place, la pression de la chasse risque de s'intensifier, entraînant des répercussions écologiques[8]. En effet, si les niveaux actuels de chasse se maintiennent ou augmentent, les architectes de la forêt et les animaux de taille intermédiaire diminueront en nombre, et les animaux de plus petite taille (petits granivores), qui ne sont pas chassés par les braconniers, deviendront les espèces dominantes. Cette évolution favorisera, à son tour, les espèces d'arbres à croissance rapide, dont les semences sont dispersées par le vent, au détriment d'espèces d'arbres ombreux à croissance lente et à grosses graines dispersées par des animaux. Cette situation réduira le stockage du carbone, la disponibilité des fruits et la biodiversité associée à ces arbres8. En fin de compte, la capacité des forêts à subvenir aux besoins de grands mammifères frugivores qui dispersent les semences, déclinera fortement, créant un cercle vicieux où l'on verra décliner davantage le nombre de grands mammifères et d'arbres de grande longévité, à grosses graines et à bois dur, ce qui à son tour, entraînera la diminution du stockage du carbone et par conséquent, de la résilience globale face aux changements climatiques.

Gravement menacée par les pressions susmentionnées, la faune du bassin du Congo a recours à des refuges, tels que les aires protégées transfrontalières, comme le Trinational de la Sangha, situé en République centrafricaine, en République du Congo et au Cameroun. La conservation transfrontalière[9], qui est une approche « écorégionale » de la conservation, a

Chutes de Nki, Parc national de Nki, Cameroun.

PHOTO JAAP VAN DER WAARDE, WWF

2 www.worldwildlife.org
3 http://kids.mongabay.com/elementary/204.html
4 Barbara Fraser 2014. Forests may play a greater role in rainfall than estimated. CIFOR Report. http://blog.cifor.org/22060/report-forests-may-play-bigger-role-in-rainfall-than-estimated?fnl=en
5 Sheil, D.; Murdiyarso, D. 2009. Climate change, environmental services, transpiration. BioScience 59(4): 341-347. 10.1525/bio.2009.59.4.12
6 Joel Hourticq Carole Megevand. 2013. Deforestation Trends in the Congo Basin Reconciling Economic Growth and Forest Protection. Working Paper. The World Bank Africa Region n
7 Les forêts du bassin du Congo – État des Forêts 2013. Éds : de Wasseige C., Flynn J., Louppe D., Hiol F., Mayaux Ph. – 2014. Weyrich. Belgique. 328 p.
8 K. A. Abernethy, L. Coad, G. Taylor, M. E. Lee, and F. Maisels. 2013. Extent and ecological consequences of hunting in Central African rainforests in the twenty-first century. Philos Trans R Soc Lond B Biol Sci. 2013 Sep 5; 368(1625): 20120303. doi: 10.1098/rstb.2012.0303
9 Saleem H. Ali. 2011. Transboundary Conservation and Peace-building: Lessons from forest biodiversity conservation projects. ITTO and the United Nations University Institute of Advanced Studies (UNU-IAS). UNU-IAS Policy Report.

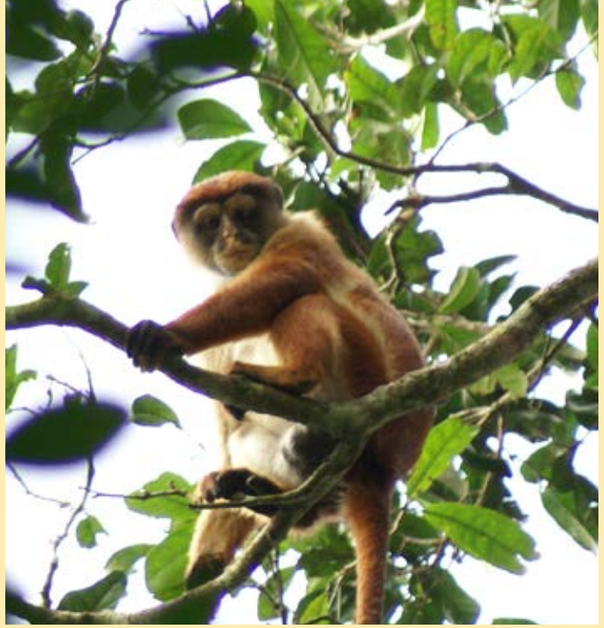

PHOTOS VIOLETTE DÉROZIER

En haut à gauche : Cercocèbe noir (Lophocebus aterrimus). En haut à droite : Colobe de Thollon (Piliocolobus radius tholloni).
Ci-dessous: Mandrill mâle (Mandrillus sphinx).

© CAN STOCK PHOTO / GILMOURBTO 2001

De 2001 à 2020, la République démocratique du Congo a perdu 15,9 M ha de couverture arborée.

pris de l'ampleur, car des traités internationaux, tels que la Convention sur la biodiversité biologique, ont inclus de tels projets dans leur programme de travail. Ces sites offrent aussi aux écotouristes l'occasion d'apercevoir la faune native.
Il est reconnu que les êtres humains vivent dans le bassin du Congo depuis plus de 50.000 ans, où leur vie et leur bien-être sont intimement liés à la forêt. La région offre de la nourriture, des produits médicinaux, de l'eau douce, des abris et la sécurité à plus de 74 millions de personnes, issues de près de 150 groupes ethniques distincts. Unique parmi ces groupes ethniques, le peuple Baka est l'un des représentants les plus connus des anciens chasseurs-cueilleurs. Cependant, les Baka se sédentarisent lentement, en raison du déboisement intensif de la forêt pluviale[10].
Aujourd'hui, la région enregistre une faible densité de la population humaine (environ 30 personnes par kilomètre carré en 2005), dont plus de 60 % vivent dans les zones rurales, mais une forte croissance démographique (plus de 3,0 % par an). Historiquement, la région a connu des niveaux relativement faibles de perturbations anthropiques, en raison non seulement des faibles densités de la population, mais aussi de la pauvreté généralisée (le revenu brut par habitant était d'environ 600 dollars américains en Afrique sub-saharienne en 2015, et d'un peu plus de 380 dollars américains par an dans les pays du bassin du Congo[11]).

MÉGABIODIVERSITÉ Dans le bassin du Congo, la République démocratique du Congo est connue pour sa mégabiodiversité. La mégabiodiversité[12] désigne le nombre et la variation d'espèces animales et végétales natives d'une région. Ce terme a été employé pour la première fois en 1998, lors de la conférence sur la biodiversité à l'Institution Smithsonian, à Washington D.C. Parmi les pays désignés comme possédant une mégabiodiversité, la République démocratique du Congo était le seul dans le bassin du Congo, les autres étant l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, la Chine, la Colombie, l'Équateur, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, Madagascar, la Malaisie, le Mexique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, les Philippines et le Venezuela.
Les facteurs qui influencent la biodiversité sont entre autres la température élevée, la pluviométrie, les sols et l'altitude. Ces descriptions simples indiquent que les pays du bassin du Congo, en plus de la République démocratique du Congo mentionnée à la conférence sur la biodiversité, possèdent une mégabiodiversité, car ils se trouvent tous près de l'équateur. Les milieux chauds, humides et stables des écosystèmes des forêts pluviales du bassin du Congo permettent à la flore et à la faune de s'épanouir.

LA BIODIVERSITÉ PAR PAYS EN BREF

République démocratique du Congo (Kinshasa, RDC)
Avec une superficie dépassant 100 millions d'hectares, la République démocratique du Congo (RDC) possède l'une des plus grandes étendues de forêts pluviales tropicales en Afrique. Les forêts du secteur oriental sont d'une diversité extraordinaire et font partie des quelques forêts en Afrique ayant survécu à la période glaciaire[13, 14]. Près de la moitié de la RDC est couverte de forêts primaires, offrant un refuge à plusieurs espèces de grands mammifères, telles que l'éléphant de forêt africain, le chat doré, le loup doré, le léopard et le lamantin, condamnées à l'extinction dans d'autres pays africains. Globalement, le pays est connu pour abriter plus de 11.000 espèces de plantes, 450 espèces de mammifères, 1.184 espèces d'oiseaux, dont 20 sont endémiques et 41 menacées sur le plan mondial, 300 espèces de reptiles et 200 espèces d'amphibiens.

République du Congo (Brazzaville)
La République du Congo (Brazzaville) est surpassée uniquement par la République démocratique du Congo en termes de couverture de forêt pluviale tropicale parmi les pays africains. Le pays abrite une diversité exceptionnelle

10 http://www.pygmies.org/baka/introduction.php
11 Tchatchou B, Sonwa DJ, Ifo S and Tiani AM. 2015. Deforestation and forest degradation in the Congo Basin: State of knowledge, current causes and perspectives. Occasional Paper 144. Bogor, Indonesia: CIFOR..
12 http://www.conservation.org/documentaries/Pages/megadiversity.aspx Megadiversity: The 17 Biodiversity Superstars
13 Hamilton, A.C. 1982. African forests, in Tropical Rainforest Ecology and Management
14 Mayaux, P. and J-P. Malingreau. 1996. Central Africa forest cover revisited: an iterative approach based on a multi-satellite analysis, Ambio July, 1996..

En haut à gauche : Pyrenestes ostrinus;
en haut à droite : Smithornis rufolateralis bis;
au milieu à gauche : Anhinga rufa;
au milieu à droite : Chalcomitra rubescens;
en bas à gauche : Malimbicus malimbicus;
en bas à droite : Malimbus coronatus.
PHOTOS VIOLETTE DÉROZIER

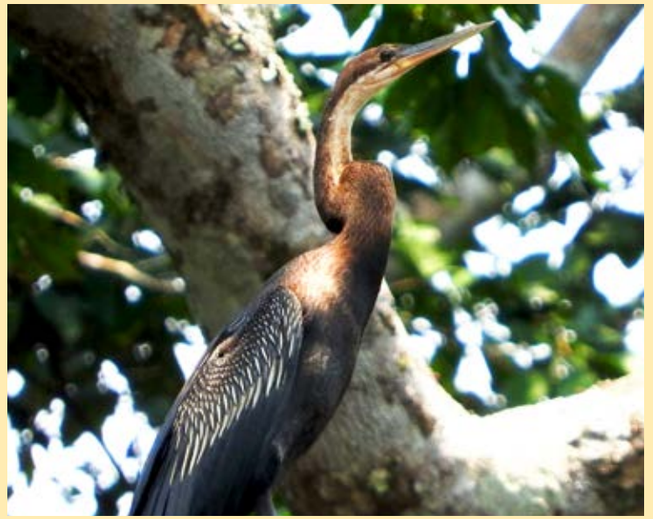

pour sa taille, avec 727 espèces d'oiseaux, dont 13 sont menacées sur le plan mondial, 166 espèces de mammifères, 58 espèces d'amphibiens, 149 espèces de reptiles et plus de 6.000 espèces de plantes.

Gabon
D'une surface de près de 270.000 kilomètres carrés, dont 80 % de forêts, le Gabon contient l'une des forêts pluviales à plus forte biodiversité d'Afrique. On y trouve environ 8.000 à 10.000 espèces de plantes (dont 20 % sont endémiques), plus de 757 espèces d'oiseaux, dont 16 sont menacées sur le plan mondial, et près de 200 espèces de mammifères, y compris des gorilles de plaine, des chimpanzés, 10 espèces de singe, des éléphants de forêt, et même des hippopotames qui surfent sur les vagues. Le Gabon est l'un de ces endroits uniques au monde où une forêt pluviale tropicale primaire s'étend jusqu'aux plages de l'océan Atlantique[15]. Le pays est riche en vie marine, avec notamment, une grande population de baleines à bosse, tandis que le site côtier forestier du célèbre parc national de Loango abrite une grande diversité de faune.

Cameroun
Le pays abrite 978 espèces d'oiseaux, dont 11 sont endémiques et 33 menacées sur le plan mondial, 211 espèces de mammifères, 322 espèces de reptiles, 192 espèces d'amphibiens et 8.260 espèces de plantes.

République centrafricaine
La République centrafricaine compte près de 3.600 espèces de plantes, 794 espèces d'oiseaux, dont 13 sont menacées sur le plan mondial, 131 espèces de mammifères, 187 espèces de reptiles et 29 espèces d'amphibiens.

Guinée équatoriale
La Guinée équatoriale se trouve dans une région de diversité faunique élevée et abrite 194 espèces de mammifères, 853 espèces d'oiseaux, dont une est endémique et 18 sont menacées sur le plan mondial et 91 espèces de reptiles. On y répertorie également 3.250 espèces de plantes.

OISEAUX DU BASSIN DU CONGO Les forêts du bassin du Congo sont riches en avifaune, avec des espèces telles que le perroquet jaco, le pigeon à nuque bronzée, le trogon à joues jaunes, l'aigle couronné, la chouette-pêcheuse de Bouvier, le calao à huppe blanche, des oiseaux mangeurs de plantain et plusieurs espèces de perroquets. Ces oiseaux jouent un grand rôle dans la dispersion des semences, un élément crucial de la régénération forestière. En effet, les oiseaux dispersent les graines de plus de deux-tiers des espèces de plantes des forêts pluviales du Congo. Les calaos seuls dispersent 22 % de la flore arborée de la forêt du Dja au Cameroun[16]. La dispersion des semences dans la forêt augmente les chances de croissance et de survie des jeunes plants. Par ailleurs, la dispersion permet aux plantes de coloniser de nouvelles zones, y compris des sols défrichés. Les perroquets, les calaos et les touracos, ainsi que les autres animaux frugivores, se nourrissent des fruits charnus de plantes de la forêt pluviale du bassin du Congo et les dispersent par régurgitation, par défécation ou par enfouissement des graines, contribuant ainsi à la reproduction des arbres tropicaux. Certaines plantes produisent aussi des graines collantes ou hérissées de pointes, qui s'accrochent aux pattes et aux plumes des oiseaux. Il est établi que la couleur de certains fruits a évolué pour attirer les oiseaux. Certaines plantes produisent également le moins de chair possible autour de leurs graines, juste assez pour inciter les oiseaux à la manger. Les oiseaux gagneront probablement en importance, en ce qui concerne leur rôle dans la régénération forestière, au fur et à mesure de la diminution des populations de grands mammifères qui sont des agents de dispersion des semences, tels que les éléphants de forêt, les primates et d'autres espèces de la mégafaune. Lorsque les graines de la plupart des plantes ne sont pas dispersées par les animaux, elles le sont par le vent.

15 http://rainforests.mongabay.com/20gabon.htm
16 Kenneth, Whitney, Mark K. Fogiel, Aaron M. Lamperti, Kimberly M. Holbrook, Donald J. Stauffer, Britta Denise Hardesty, V. Thomas Parker and Thomas B. Smith1998. Seed dispersal by Ceratogymna hornbills in the Dja Reserve, Cameroon. Journal of Tropical Ecology 14:351–371

PHOTO JAAP VAN DER WAARDE, WWF

PHOTO JAAP VAN DER WAARDE, WWF

PHOTO LEE WHITE / ANPN

PHOTO MATTHIAS DAHMEN

PHOTO JAAP VAN DER WAARDE, WWF

Si les éléphants de forêt disparaissaient, les forêts seraient fortement menacées ou pourraient également disparaître.

MAMMIFÈRES DU BASSIN DU CONGO Le bassin du Congo abrite au moins 450 espèces de mammifères et est connue pour sa grande population d'éléphants de forêt (Loxodonta cyclotis) et de primates (grands singes, singes et prosimiens comme les galagos). L'éléphant de forêt est le plus grand méga-herbivore terrestre de la forêt pluviale et pèse environ 5.000 kilogrammes. Plusieurs espèces d'arbres dépendent pour la dispersion de leurs graines, des éléphants de forêt, qui jouent un rôle écologique important dans le maintien de la diversité des écosystèmes forestiers. Les fruits des arbres forestiers constituent la principale source de nourriture des éléphants de forêt, qui se nourrissent aussi d'écorce et de feuilles. Les éléphants de forêt sont considérés comme des « super-agents » de dispersion, car ils dispersent et plantent plus de graines que toute autre espèce du bassin du Congo. Si les éléphants de forêt disparaissaient, les forêts seraient fortement menacées ou pourraient également disparaître. Le nombre d'éléphants est passé de près de 700.000 à moins de 100.000 individus, en raison de la demande extrême en ivoire et du braconnage consécutif. La moitié de la population résiduelle se trouve au Gabon. La bonne nouvelle est que certains endroits en République centrafricaine, au Congo-Brazzaville et au Gabon abritent des populations d'éléphants relativement intactes.

Le bassin du Congo est aussi connu pour sa grande population de primates, la diversité la plus élevée étant enregistrée dans les forêts de la côte atlantique (du Cameroun au Gabon) et dans l'Est de la RDC. Des espèces telles que le bonobo (*Pan paniscus*), le cercopithèque à queue de soleil (*Cercopithecus solatus*), le lesula (*Cercopithecus lomamiensis*) et le colobe noir (*Colobus satanas*) ne se trouvent que dans le bassin du fleuve Congo.

Le gorille de plaine de l'Ouest (*Gorilla gorilla*) et le gorille de plaine de l'Est (*Gorilla berengei graueri*), deux espèces en danger, vivent aussi dans le bassin du Congo. Le gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*), qui vit dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), est l'une des deux sous-espèces du gorille de l'Est.

De haut en bas : Sitatunga femelle (*Tragelaphus spekii*) ; Hippopotame, Parc national de Loango, Gabon ; Genetta servalina ; Buffles de forêt.

© CAN STOCK PHOTO / STEVEMEESE.

Ci-dessus : Chimpanzés. (*Pan troglodytes*). Ci-dessous : Gorilles de montagne (*Gorilla beringei beringei*).

© ALL FOR NATURE

PHOTO MAURICE EMETSHU, HART ET AL. (2012)

Lesula (*Cercopithecus lomamiensis*). Endémique à la République démocratique du Congo. Découvert en 2007 par des scientifiques occidentaux, non décrit auparavant.

CHIMPANZÉS La répartition des chimpanzés en Afrique équatoriale est vaste, mais discontinue. Cette aire de distribution s'étend du Sud du Sénégal, le long de la ceinture forestière au nord du fleuve Congo, vers l'Ouest de l'Ouganda et l'Ouest de la Tanzanie. Les plus grandes populations se trouvent principalement au Gabon, en République démocratique du Congo (RDC) et au Cameroun. Trois sous-espèces ont été décrites dans cette région, sur la base de différences concernant l'apparence et la distribution. Sur les trois, la sous-espèce ayant la population la plus nombreuse est le chimpanzé d'Afrique centrale (*Pan troglodytes troglodytes*). Les deux autres espèces sont le chimpanzé de Schweinfurth (*Pan troglodytes schweinfurthii*) et le chimpanzé de la frontière Nigeria-Cameroun (*Pan troglodytes ellioti*). Il est avéré que ces trois sous-espèces manifestent de multiples différences de comportement entre les groupes.
Il est important de protéger chaque groupe, car en perdre un signifierait la perte de son patrimoine culturel et biologique. Une population de chimpanzés de très grande taille, appelés les grands singes de Bili, qui selon les populations locales se nourrissent d'oiseaux, a été signalée dans la forêt de Bili, dans l'extrême Nord de la République démocratique du Congo. Ces chimpanzés ont été observés en train de manger la carcasse d'un léopard, mais il n'existe aucune preuve scientifique qu'ils chassent et tuent des grands félins. Cependant, les chimpanzés de Bili manifestent un comportement inhabituel, dormant dans de larges nids, au sol, plutôt que dans les arbres. Ce comportement pourrait être une indication de l'absence de peur des prédateurs.
Les populations de mammifères du bassin du Congo sont gravement menacées. Les gorilles sont massacrés, emballés et expédiés dans le monde entier. Les éléphants sont chassés pour leur viande, leur peau, leurs os et leurs défenses. En 1989, la chasse des éléphants d'Afrique pour le marché de l'ivoire a été interdite, mais la chasse au trophée se poursuit, malgré des sanctions de plus en plus sévères appliquées par les gouvernements contre la chasse illégale. Comme les éléphants, les primates jouent un rôle intégral dans l'écologie de la forêt. Ils aident la forêt en tant que pollinisateurs, consommateurs de graines (s'en nourrissant principalement ou exclusivement) et agents de dispersion des semences (dispersion ou éloignement des graines de la plante mère). Leur régime alimentaire, principalement végétarien, leur permet d'avoir des densités de population plus élevées que celles des carnivores. Leur nature arboricole leur permet de faire usage de toutes les matières végétales comestibles dans un environnement tridimensionnel.

« FANTÔMES DES TÉNÈBRES » Les autres mammifères intéressants du bassin du Congo comprennent trois espèces de pangolins[17], les seuls mammifères au monde qui soient couverts d'écailles. C'est aussi l'animal le plus chassé au monde. Les écailles de pangolin ont la réputation de tout soigner, du cancer à l'acné. Les léopards (Panthera pardus), peu connus et appelés les « fantômes des ténèbres », vivent dans le bassin du Congo, à la fois dans les habitats de forêt pluviale et de désert aride. Les mammifères ongulés, plusieurs variétés de cochons sauvages, le potamochère et - le plus grand de tous - l'hylochère sombre et velu, se trouvent aussi ici. Parmi les autres mammifères intéressants, on note les antilopes de petite à moyenne taille (telles que le céphalophe bleu et le céphalophe à dos jaune), le guib harnaché et le guib d'eau qui vit dans les marécages. La plus grande antilope de la forêt pluviale est l'ongulé forestier le plus nocturne, communément appelé le bongo, la seule antilope pourvue de cornes en spirales présentes chez les deux sexes. Le plus grand ongulé du bassin du Congo, l'hippopotame, peut atteindre un poids de 3,500 kilogrammes et vit dans un territoire réduit de

[17] Gaudin, Timothy. 2009. The Phylogeny of Living and Extinct Pangolins (Mammalia, Pholidota) and Associated Taxa: A Morphology Based Analysis. Journal of Mammalian Evolution. 16 (4): 235–305

La déforestation massive dans le bassin du Congo peut modifier le régime des pluies en Afrique, entrainant potentiellement davantage de sécheresse.

cours d'eau. Le seul parent proche de la girafe, l'okapi, grand et élégant mais au cou court, vit dans les clairières. Le buffle de forêt, de plus petite taille et plus rouge que la sous-espèce de savane du buffle africain, paît et se vautre dans les clairières marécageuses.

PLANTES DU BASSIN DU CONGO Comptant plus de 11.000 espèces de plantes tropicales, y compris plus de 600 espèces d'arbres, le bassin du Congo est très riche en vie végétale. Plusieurs aliments communs et plantes médicinales sont récoltés dans la forêt pluviale ; des produits biochimiques sont extraits et utilisés pour synthétiser des médicaments. Les instituts internationaux de recherche contre le cancer ont identifié 1.400 plantes forestières tropicales ayant un potentiel pour combattre cette maladie[18]. Parmi les plantes tropicales, 1.100 sont endémiques à la forêt du bassin du Congo et ne se trouvent nulle part ailleurs. Environ 69 de ces plantes sont menacées. Les feuillus, tels que le chêne foncé, le cèdre rouge et l'acajou forment une strate supérieure dense, généralement à plus de 40 mètres du sol, tandis que les plus petits arbres de taille variée forment plusieurs canopées inférieures. La compétition pour la lumière dans le sous-bois signifie qu'il est nécessaire de pousser haut, car seul environ 1 % de la lumière atteint le sol.

L'acajou africain à bois dur est abondant et prisé pour son bois sombre. Il est utilisé pour la fabrication de meubles, de plancher et pour l'extérieur de yachts et de bateaux, en raison de son grain sinueux qui le rend résistant aux dégâts des eaux et aux infiltrations. En raison de son faible poids, l'okoumé est fortement exploité pour la fabrication de contreplaqué et de placages. Les lianes et les ficus (figuiers étrangleurs), ou plantes grimpantes, émettent des pousses autour des arbres pour obtenir davantage de lumière du soleil. La couche inférieure de la forêt est constituée de feuilles mortes en décomposition rapide, de mousse poussant sur les arbres tombés et en décomposition, ainsi que de petites fougères, car peu de plantes peuvent survivre sur cette couche. Les arbres morts offrent un abri et un site de reproduction aux chauves-souris et aux oiseaux, ainsi qu'à d'autres petits animaux. Par conséquent, la décomposition des matières mortes est très importante pour la forêt pluviale, car les plantes dépendent des minéraux nutritifs.

CORRÉLATION Les plantes sont les producteurs les plus importants. Elles utilisent l'énergie de la lumière du soleil pour convertir le dioxyde de carbone en glucose (ou en autres sucres) par photosynthèse, fournissant des molécules organiques pour l'énergie (la nourriture) de tout l'écosystème. Les plantes produisent aussi de l'oxygène, qui est indispensable pour la plupart des organismes, y compris les êtres humains, et abritent de nombreux animaux importants, ainsi que des petits organismes, parmi leurs feuilles et leurs racines. Une corrélation directe existe entre le nombre de plantes et le nombre d'insectes présents sur un site de la forêt pluviale, en raison de l'interdépendance entre les insectes et les plantes. De nombreux insectes mangent les plantes, leurs excréments pénètrent ensuite dans le sol et apportent des nutriments pour la croissance des plantes. Les insectes jouent également un rôle important dans la pollinisation des plantes et garantissent leur survie. D'autres insectes vivant dans la forêt sont aussi liés aux maladies humaines. C'est le cas de la mouche tsé-tsé, qui provoque une grave maladie du sommeil, ainsi que du moustique, porteur du paludisme et de la fièvre jaune. Les plantes jouent d'autres rôles importants : elles maintiennent le sol en place et peuvent contribuer à la filtration de l'air et de l'eau, éliminant des contaminants tels que le formaldéhyde, le benzène et le monoxyde de carbone de l'air, en absorbant ces gaz par leurs feuilles et leurs racines via un processus appelé phytoremédiation. Les micro-organismes vivant dans le sol jouent aussi un rôle déterminant dans la neutralisation des composés organiques volatiles (COV) et d'autres polluants.

Dans le bassin du Congo, la déforestation continue d'augmenter, en raison d'activités humaines telles que l'exploitation forestière, l'exploitation minière, l'agriculture et la collecte de bois de chauffage pour une population en croissance. De 2001 à 2020, la République démocratique du Congo a perdu 15,9 M ha de couverture arborée, ce qui équivaut à une diminution de 8,0 % de la couverture arborée depuis 2000 et à 9,71 Gt d'émissions de CO_2[19]. La disparition de la forêt a des répercussions négatives sur le mode de vie des populations et menace la faune et la flore sauvages de la région. Elle provoque aussi des émissions de gaz à effet de serre, entrainant des répercussions sur les changements climatiques mondiaux. Les chercheurs estiment que deux tiers des forêts du bassin du Congo pourraient disparaître d'ici 2040, à moins que l'on mette en œuvre des actions de protection fermes et adéquates.
La réhabilitation de la forêt permettra de rétablir les paysages adéquats pour abriter des populations saines d'agents de dispersion des semences. Certaines plantes risquent de ne pas être dispersées de façon naturelle dans des petits vestiges de forêt pluviale ou sur des sites de repousse ou de replantation. La plantation ou l'ensemencement direct d'espèces localement natives de ces groupes garantira leur présence dans les forêts futures sur ces sites.

PHOTOS JAAP VAN DER WAARDE, WWF

18 Global Biodiversity: Status of the Earth's Living Resources. 1992. Report by World Conservation Monitoring Centre. Editor Brian Groombridge. Natural History Museum London.

19 https://www.globalforestwatch.org/dashboards/country/COD/

Ci-dessus : *Rhampholeon spectrum spectrum*, photo Matthias Dahmen. Ci-dessous : Vipère bleuâtre, photo Jonas Eriksson Abana.

Dans certaines régions, les reptiles, tels que les serpents constricteurs, aident à contrôler les nuisibles agricoles, en mangeant les rongeurs et les insectes qui peuvent détruire les cultures.

REPTILES DU BASSIN DU CONGO Plus de 280 espèces de reptiles, comprenant des serpents, des crocodiles et des tortues, se trouvent dans le bassin du Congo. La tortue forestière indigène Kinixys belliana prospère dans les zones marécageuses, le long des rivières et des cours d'eau. Contrairement aux autres tortues, elle ne pond que deux à cinq œufs à la fois, sur un sol recouvert de feuilles.
Le bassin du Congo abrite aussi certains des serpents venimeux du monde, y compris le mamba noir, des cobras et des vipères. La vipère du Gabon vit dans les savanes et la forêt pluviale. Parmi les serpents venimeux, elle est la plus massive, a les crochets les plus longs et la plus grande quantité de venin[20]. Elle attaque rapidement, bien qu'elle soit considérée comme tolérante et ne morde que si elle est fortement provoquée. Des centaines d'espèces de serpents vivent dans les forêts pluviales tropicales du monde. Toutes sont carnivores, y compris l'*Endothermis iguanaformis.* Ce dernier n'est pas apparenté aux vrais iguanes. Il s'agit en réalité d'un serpent, qui semble avoir évolué du mamba noir d'Afrique subsaharienne et conserve le venin extrême de son ancêtre, qui lui sert à chasser. Les serpents sont soit venimeux soit non-venimeux, mais la plupart des serpents du bassin du Congo ne le sont pas. Le faux-gavial d'Afrique vit dans les rivières, les marais, les étangs et les lacs de la forêt pluviale congolaise et dans d'autres parties de l'Afrique de l'Ouest et centrale. Ce crocodile est doté d'un museau extrêmement mince, ce qui limite son alimentation aux poissons, aux amphibiens, aux crustacés et aux petits mammifères. C'est le crocodile le moins connu et la seule espèce de crocodilien qui peut grimper jusqu'à plusieurs mètres sur les branches d'arbres tombés. Le crocodile du Nil et le crocodile nain sont aussi natifs du bassin du fleuve Congo.

RÉTENTION DE CES NUTRIMENTS Dans les écosystèmes d'eau douce du bassin du Congo, plusieurs espèces de tortues sont critiques pour le recyclage des nutriments, par un processus d'ingestion et d'excrétion, ainsi que par la rétention de ces nutriments. Les tortues d'eau douce se nourrissent et passent la plupart de leur temps dans les systèmes aquatiques, mais toutes les espèces émergent pour pondre leurs œufs dans le milieu terrestre. En conséquence, les tortues sont des éléments importants de la chaîne alimentaire dans l'écosystème forestier du bassin du Congo. Elles jouent aussi un rôle essentiel, en tant que prédatrices des plantes qui poussent dans l'eau, des petits insectes, des escargots, des vers, et même d'animaux marins morts et de poissons, ainsi qu'en tant que proies pour les crocodiles. Certains grands félins peuvent aussi ronger la carapace de tortue jusqu'à ce qu'ils parviennent à l'animal.
Les reptiles herbivores, tels que les tortues, peuvent aussi être des agents importants de dispersion des semences.
Les espèces de reptiles peuvent aussi avoir un rôle anthropogénique important au sein des écosystèmes.
Ils apparaissent par exemple couramment dans la symbologie et les mythes. Pour certaines communautés locales du bassin du Congo, le serpent est un symbole de puissance ou peut être utilisé à des fins médicinales ou malfaisantes. Quant aux tortues, elles représentent généralement la longévité et la stabilité et sont aussi souvent associées aux histoires de la création. Dans certaines régions, les reptiles, tels que les serpents constricteurs, aident à contrôler les nuisibles agricoles, en mangeant les rongeurs et les insectes qui peuvent détruire les cultures.

20 Mallow D, Ludwig D, Nilson G. 2003. True Vipers: Natural History and Toxinology of Old World Vipers. Malabar, Florida: Krieger Publishing Company

Caméléon à quatre cornes du Nord (*Trioceros quadricornis gracilior*).
PHOTO JAAP VAN DER WAARDE, WWF

De haut en bas : Afrixalus paradorsalis, Hyperolius adspersus, Cardioglossa nigromaculata, Hyperolius flusciventris, Hyperolius bolifambae. Grande image, à l'extrême droite : Leptopelis brevirostris.
PHOTOS MATTHIAS DAHMEN

AMPHIBIENS DU BASSIN DU CONGO La forêt pluviale du bassin du Congo abrite des centaines d'espèces de grenouilles et de crapauds, ainsi que des espèces de céciliens. Les céciliens ressemblent superficiellement à des serpents ou à des vers et pondent des œufs dans la terre. Les œufs éclosent pour libérer des larves aquatiques, qui vivent dans les cours d'eau ou les infiltrations dans le sol, même si certaines espèces ne passent pas par l'état de larve et parviennent immédiatement au stade juvénile. Les amphibiens vivent à différentes altitudes ; certaines espèces, telles que *Mertensophryne schmidti*[21], vivent à des altitudes extrêmement élevées. Les habitats de ces crapauds et de ces grenouilles ont aussi tendance à s'étendre vers d'autres régions de l'Afrique de l'Ouest, et certaines espèces se trouvent en Afrique de l'Est. Parmi les amphibiens des forêts pluviales du bassin du Congo, on trouve le genre Callixalus au motif très distinctif (près de 250 (!) espèces de cette grenouille sont présentes dans le bassin du Congo) et la grenouille Hyperolius frontalis.

21 Frost, Darrel R. (2015). Mertensophryne schmidti Grandison, 1972. Amphibian Species of the World: an Online Reference. Version 6.0. American Museum of Natural History.

HERPÉTOFAUNE

Les reptiles et les amphibiens sont rassemblés sous le nom d'herpétofaune. Ils peuvent atteindre un niveau de densité et de biomasse remarquable. Ils possèdent une grande efficacité métabolique, ce qui signifie une capacité d'utilisation plus efficace des nutriments stockés à l'intérieur de leur propre corps, spécifiquement des hydrates de carbone et des graisses. En raison de leur mode de vie à faible consommation d'énergie, ces espèces peuvent aussi s'attaquer aux petits invertébrés, tels que les mites et les fourmis. De nombreux invertébrés importants pour l'alimentation de l'herpétofaune influencent la décomposition, la distribution et l'abondance des espèces de plantes.

Si une espèce, quelle qu'elle soit, disparaît de son écosystème, cela peut radicalement altérer les populations d'autres organismes, mais les espèces qui jouent un rôle particulièrement influent au sein de l'écosystème sont appelées les espèces clés. Les grands prédateurs, comme les crocodiles, sont souvent des espèces clés, même s'ils contribuent à la chaîne alimentaire en tant que proies lorsqu'ils sont jeunes. Certaines espèces de crocodile, telles que le faux-gavial des rivières Imame et Lomami en RDC, sont considérées comme critiques en raison de leur mode d'adaptation à leurs habitats. Ces adaptations comprennent une armure corporelle contre les prédateurs, une musculature solide de la mâchoire qui leur permet de broyer les os, un système immunitaire puissant contre les maladies, des comportements leur permettant de contrôler leur température corporelle, un métabolisme évolué qui leur donne la capacité de se passer de manger pendant des périodes prolongées, ainsi que l'aptitude à mettre leur corps en veille et à vivre de leurs propres tissus en cas de besoin.

De nombreuses espèces de l'herpétofaune sont menacées par la disparition de l'habitat et les changements environnementaux. Les amphibiens, par exemple, sont particulièrement menacés par une maladie mortelle provoquée par un champignon chytridiomycète[22], qui se répand dans le monde entier. Cette maladie a déjà entrainé l'extinction d'au moins 170 espèces de grenouilles et de crapauds au cours des 30 dernières années. Les chercheurs ne savent pas avec certitude d'où vient l'épidémie, ni comment la contrôler. Des mesures d'urgence sont mises en œuvre aujourd'hui pour certaines espèces en danger, qui sont rassemblées et conservées dans des zoos, des aquariums et des jardins botaniques, jusqu'à ce qu'un remède soit trouvé.

22 Olson, Deanna H. et al. (2013). Stajich, Jason E, ed. Mapping the Global Emergence of Batrachochytrium dendrobatidis, the Amphibian Chytrid Fungus. PLoS ONE. 8 (2): e56802.

PHOTO JAAP VAN DER WAARDE, WWF

PHOTO STATION DE TERRAIN DE L'INSTITUT MAX PLANCK, PN DE LA SALONGA

INSECTES DU BASSIN DU CONGO La terre compterait près de 30 millions d'espèces incroyables d'insectes ; un grand nombre d'entre elles vit dans les forêts tropicales du monde, certaines colorées, certaines effrayantes, certaines à l'apparence très étrange. La forêt pluviale du bassin du Congo abrite des papillons, des fourmis, des phasmes et une diversité considérable d'autres insectes, allant des plus petites guêpes du genre *Mymaridae* aux insectes géants de la forêt pluviale, tels que le goliath ou le titan. On pense que les fourmis sont les insectes les plus abondants (par exemple, la fourmi tisserande - *Oecophylla longinoda* – est une espèce de fourmi dominante, connue pour sa morsure douloureuse), mais les coléoptères ont la diversité connue la plus élevée, avec plus de 370.000 espèces différentes dans le bassin du Congo. Le nom commun des fourmis tisserandes reflète leur comportement de tissage : elles utilisent leurs larves qui secrètent de la soie comme des pistolets à colle vivants, afin d'agglomérer des feuilles en boules creuses, qui leur servent de nids. Ces nids sont répartis dans les arbres. Les fourmis tisserandes édifient même des petites forteresses en feuilles pour marquer leur territoire. Elles sont très agressives et férocement territoriales.

SCARABÉES RHINOCÉROS Les scarabées rhinocéros (*Dynastinae*) sont les plus communs et les plus diversifiés du bassin du Congo. Bien que présents dans le monde entier, on connaît peu leur cycle de vie. Ils semblent ne vivre que dans les forêts et se nourrissent probablement de l'humus du sol. Les mâles ont des cornes plus grandes que les femelles et s'en servent pour porter les femelles ou comme mécanisme de défense. Lorsque les mâles présentent ces comportements, ils émettent un bruit mystérieux dont la fonction et la cause ne sont pas encore connues. Le goliath est un scarabée intéressant, natif de l'Afrique de l'Ouest et centrale, et se nourrissant de sève et de nectar. Il est l'un des insectes les plus lourds du monde et souvent prisé par les collectionneurs. En dépit de son poids, il vole très bien. D'autres exemples comprennent les peu connus titans (*Titanus giganteus*) et les abeilles sans dard (famille des *Meliponinae*), connues aussi sous le nom d'abeilles barbiers. Elles manifestent un comportement défensif en cas de perturbation et d'attaque. Certaines espèces sont inoffensives et tentent seulement de voler dans la bouche ou les oreilles pour faire partir l'intrus, tandis que d'autres coupent la peau et aspergent ensuite la blessure d'un liquide âcre, ce qui explique leur autre nom d'abeilles de feu. D'autres abeilles sans dard, certaines fourmis et certaines guêpes ont une défense similaire.

PAPILLONS Plus de 1.000 espèces de papillons et de mites vivent dans le bassin du Congo. Parmi les exemples se trouvent la famille des *Saturniidae* et des *Papilonidae*, les papillons aux ailes transparentes, les papillons du genre Caligo, communément appelés « papillons hiboux », les papillons-feuilles (famille des *Nymphalidae*) et le morpho bleu (famille des *Morphidae*). Les papillons sont peut-être les insectes les plus beaux de la forêt pluviale. Les papillons adultes se nourrissent en aspirant des aliments liquides avec leur longue langue, appelée trompe. Cette nourriture consiste principalement en nectar de fleur, mais certains papillons se nourrissent d'autres types de liquide, provenant par exemple de fruits pourrissants.

LE SAVOIR DES POPULATIONS AUTOCHTONES EST IMPORTANT POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

En plus des milliers d'espèces de plantes et d'animaux, et des sources d'eau, de nourriture et de produits médicinaux, les forêts pluviales du bassin du Congo abritent aussi des dizaines de milliers de communautés autochtones forestières. Ces dernières sont directement touchées, de plusieurs façons, par l'exploitation comme par la conservation des forêts. Les populations autochtones jouent un rôle dans l'atténuation des changements climatiques et dans l'adaptation à ces changements. Tout en contribuant aux objectifs de lutte contre les changements climatiques, la préservation des forêts permet de respecter les droits des populations autochtones et de préserver la biodiversité.
Un agenda de lutte contre les changements climatiques, qui implique entièrement les populations autochtones, comporte bien plus d'avantages que lorsque seuls le gouvernement et/ou le secteur privé en sont les acteurs.
La déforestation et la dégradation perturbent ces communautés et dans certains cas, provoquent des conflits.
Les populations autochtones maintiennent le contact le plus étroit avec les écosystèmes divers où ils habitent, et sont caractérisées par leurs traditions, leurs cultures et la connaissance de leurs milieux naturels, des plantes, de la médecine, de l'astronomie, de la science de l'esprit et de la gestion des terres et des sols. Les populations autochtones ont par exemple mis au point des modèles d'adaptation aux changements climatiques au cours des millénaires. Elles ont aussi développé des variétés génétiques de plantes médicinales et utiles, ainsi que des races animales, possédant une plus large variation naturelle de résistance à la variabilité climatique et écologique. Par conséquent, elles possèdent un savoir ancestral et une grande sagesse en matière de biodiversité. Même l'Accord de Paris sur les changements climatiques[23] reconnaît la relation étroite entre les populations autochtones et leurs environnements. Toutes les populations autochtones partagent ce même lien profond avec leurs milieux naturels. Leur pleine participation aux programmes de conservation de la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles aboutirait à une conservation et une gestion de la biodiversité plus étendues et plus efficaces en termes de coût, dans le bassin du Congo.

Les Baka, sud du Cameroun.

PHOTO L'UNIVERSITÉ DE CALIFORNIE À LOS ANGELES (UCLA)

23 http://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris/index_en.htm

Les insectes jouent un rôle très important dans la santé des forêts pluviales tropicales, y compris celle du bassin du Congo. Leur disparition rapide peut avoir de graves conséquences pour ces biomes. Les insectes constituent par exemple une source importante de nourriture pour de nombreux animaux supérieurs, tels que les oiseaux, les lézards, les grenouilles et les chauves-souris. Les insectes sont aussi des agents de fertilité des sols, car nombreux sont ceux qui mangent les feuilles, l'écorce et d'autres parties des plantes. L'excrément des insectes est déposé dans le sol avec la matière organique déjà bien décomposée en micro-organismes, décompose davantage cette matière organique et apporte des nutriments dans le sol pour la croissance des plantes. Certains insectes, tels que les scolytes, colonisent les arbres mourants et les tuent en s'y nourrissant. Les bénéfices en sont que les nutriments de l'écorce des arbres retournent à la terre, de l'espace est créé pour de nouveaux arbres et de nouvelles plantes et un peu plus de lumière du soleil parvient aux couches forestières sous la canopée.
Les plantes étant un élément important de la forêt pluviale, les insectes aident les plantes à se reproduire en transportant le pollen d'une plante à l'autre. De nombreuses plantes produisent du nectar qui attire de nombreux insectes, y compris des papillons, des mouches et des coléoptères. Ces insectes boivent le nectar et mangent le pollen, transportent le pollen vers d'autres plantes et les pollinisent ainsi. De nombreuses espèces de plantes ne peuvent être pollinisées correctement que par une ou deux espèces d'insectes.
En conséquence, la disparition d'un insecte de la forêt entrainerait l'extinction de l'espèce de plante qui en dépend.

PHOTO LEE WHITE / ANPN.

Les forêts régulent l'approvisionnement en eau, en engendrant des précipitations. La valeur de cette eau pour la préservation de la vie humaine, animale et végétale dans la région est immense.

Fonctions et bénéfices des services rendus par les écosystèmes dans les forêts du bassin du Congo

De Godwin Kowero, Secrétaire exécutif-PDG du Forum forestier africain

La forêt pluviale du bassin du Congo est la plus grande étendue continue de forêt pluviale au monde, après l'Amazonie, formant aussi un bassin versant immense.

I INTRODUCTION Les principales fonctions de la forêt pluviale du bassin du Congo sont la production de la biomasse et la formation des sols, le cycle des nutriments et le cycle de l'eau. Ces fonctions forment la base de tout un ensemble de services écosystémiques, importants pour le bien-être et la prospérité des populations vivant à l'intérieur et à l'extérieur de ces forêts. Plusieurs de ces services sont déjà mentionnés dans d'autres parties de cet ouvrage. Il suffit de souligner ici quelques bénéfices courants pour les communautés locales, qui résultent des services d'approvisionnement d'aliments sauvages, de produits médicinaux, de matériaux de construction, d'eau et de bois de chauffage, entre autres. Les services culturels, tels que les lieux et les symboles spirituels, sont aussi importants. À plus grande échelle, au niveau national, quelques services d'approvisionnement sont des facteurs importants du développement économique national. C'est le cas des bois ronds industriels pour l'industrie du bois, des plantes médicinales pour le secteur pharmaceutique, ainsi que de l'énergie hydroélectrique. La région a un énorme potentiel hydroélectrique et pourrait même en exporter une partie si ce potentiel était pleinement exploité. Le bassin du fleuve Congo forme le deuxième plus grand système fluvial au monde. Il draine un bassin hydrographique qui couvre la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Cameroun, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, le Gabon, l'Angola, la Zambie, la Tanzanie et le Burundi. Au niveau national et international, les services de régulation, tels que la séquestration du carbone pour limiter le réchauffement climatique et l'approvisionnement en eau, retiennent l'attention. Leur rôle pour la préservation de la vie sur la planète est de plus en plus reconnu.

SENSIBILISATION Gérer les forêts du bassin du Congo de façon à assurer la fourniture de ces services écosystémiques à tous ces niveaux présente un défi majeur. Cela demande de développer la sensibilisation du public aux fonctions, aux bénéfices et aux valeurs de ces écosystèmes forestiers, afin d'améliorer la compréhension, l'appréciation et l'appui aux niveaux national et international, de manière à garantir durablement leur disponibilité. Ce chapitre met en lumière certains des bénéfices obtenus des services de régulation et d'approvisionnement, compte tenu de l'attention accrue qu'ils reçoivent, et plus spécifiquement, de leur rôle pour la survie de l'homme, de la faune et de la flore, ainsi que pour le développement socioéconomique et la stabilité environnementale.

II SERVICES DE RÉGULATION

Les forêts du bassin du Congo sont connues pour leur capacité à générer des précipitations et à réguler le climat et la qualité de l'air, non seulement dans la région, mais aussi au-delà de ses frontières. Un fait à noter est que les forêts naturelles agissent comme une pompe, puisant l'humidité atmosphérique de l'océan vers la terre ferme. À cet égard, les forêts du bassin du Congo augmentent l'humidité de l'air en la pompant de l'océan Atlantique. Elle s'ajoute à l'humidité déjà présente dans ces forêts et génère de la pluie par évapotranspiration depuis

Le bassin du Congo présente un potentiel important de création de revenus pour ses habitants, grâce à la vente du carbone forestier.

les forêts elles-mêmes. Les forêts naturelles ont un indice de surface foliaire élevé, ce qui fait que l'évapotranspiration de la canopée forestière dépasse celle d'une superficie similaire d'eaux de surface. Comme la force d'évaporation de la canopée forestière est plus élevée que celle des eaux de surface, l'air océanique riche en humidité afflue vers la forêt. Lors de ce processus, il s'élève, provoque des précipitations, s'assèche et finit par retourner vers l'océan par les couches supérieures de l'atmosphère. À mesure que ce processus se poursuit, il constitue une circulation atmosphérique facilitée par les forêts. Il s'agit ici de l'effet de pompe, exercé par les forêts naturelles pour puiser l'humidité de l'océan vers la terre ferme. Comprendre la formation des précipitations, leur saisonnalité, leur étendue dans le bassin du Congo, ainsi que les liens vers les autres régions est complexe. En fait, le climat de la Terre est considérablement influencé par les tempêtes intenses au-dessus du bassin amazonien, du bassin du Congo et de l'océan Pacifique. Les inondations dans le bassin de l'Amazone ont par exemple tendance à coïncider avec les sécheresses dans le bassin du Congo, et vice versa.

ÉVAPOTRANSPIRATION

Différents rapports indiquent que 75 à 90 % des précipitations dans le bassin du Congo proviennent de l'humidité par évapotranspiration qui est générée dans la région. Ceci signifie que la pluviométrie dans la région est très sensible aux perturbations de l'état de la forêt. La déforestation et les effets négatifs des changements climatiques, ainsi que d'autres perturbations, compromettront probablement cet effet de pompe. La pluviométrie et la disponibilité de l'eau en seront réduites dans le bassin et au-delà, menaçant la survie de l'homme, de la faune et de la flore.
Alors que ces forêts forment un bassin versant du bassin du fleuve Congo et d'autres bassins plus petits, environ 0,2 % seulement de leur superficie est désigné pour la protection des sols et des ressources en eau. Les forêts régulent l'approvisionnement en eau, en engendrant des précipitations qui se déversent dans les ruisseaux et ensuite dans les rivières. Elles régulent aussi le débit et la qualité de l'eau, par exemple en limitant l'envasement la sédimentation.

La valeur de cette eau pour la préservation de la vie humaine, animale et végétale dans la région est immense. Par exemple, l'eau subvient aux besoins domestiques, agricoles, de production industrielle, d'énergie hydroélectrique et de la faune. Ce dernier aspect est important, non seulement pour le tourisme et la chasse, mais aussi parce que c'est la source principale de protéines pour la plupart des habitants de ces pays. Compte tenu des contributions immenses du bassin en matière d'approvisionnement en eau, à l'intérieur et au-delà du bassin, des efforts bien plus importants doivent être déployés pour maintenir cette fonction.

Les forêts du bassin du Congo régulent la qualité de l'air par le stockage du dioxyde de carbone, un gaz qui contribue au réchauffement mondial. Les estimations du stock total de carbone dans ces forêts sont très variables. Cependant, le bassin du Congo arrive en deuxième place mondiale, après l'Amazonie, et contient des stocks de carbone plus élevés que ceux du bassin de l'Asie du Sud-Est. Le bassin du Congo n'est pas seulement important en tant que puits de carbone, mais présente aussi un potentiel important de création de revenus pour ses habitants, grâce à la vente du carbone forestier.

AFFAIBLI Cependant, ce potentiel est affaibli par l'agriculture à petite échelle, et dans une moindre mesure, par la récolte de bois de chauffage et le développement d'investissements agroalimentaires à grande échelle dans certains pays, qui provoquent la déforestation dans la région.
Les administrations publiques chargées des forêts sont fortement limitées par le financement, ce qui cause des faiblesses importantes en matière d'application des lois et des règlementations. En conséquence, de nombreuses activités illégales se sont généralisées dans le secteur forestier. Parmi celles-ci, l'exploitation forestière et le commerce illicites de produits forestiers suscitent la plus grande attention du public. L'empiètement dans les forêts, à des fins agricoles, reste aussi une menace majeure. La déforestation, combinée au peu d'efforts pour évaluer et vendre le carbone forestier, prive la région de revenus substantiels.

PHOTO MEINDERT BROUWER

Eau pour tous. En République du Congo, chaque village a accès à l'eau potable. Ces trois réservoirs d'eau, peints aux couleurs du drapeau national, sont une scène familière. L'eau est pompée grâce à l'énergie solaire. On peut voir les panneaux solaires derrière les réservoirs.

III SERVICES D'APPROVISIONNEMENT

Les services d'approvisionnement concernent les produits et les services fournis par les écosystèmes forestiers. Il s'agit de matières premières provenant des arbres pour l'industrie, d'aliments (provenant de plantes, d'animaux sauvages, d'insectes et aussi de plans d'eau, pour le poisson par exemple), de l'eau, de minéraux (tels que l'or, le diamant et le cuivre), de la biomasse (bois de chauffage par exemple) et de l'énergie hydroélectrique, de matières ornementales (fourrures et plumes par exemple), de produits médicinaux et de ressources génétiques (telles que les gènes pour l'amélioration des cultures à partir des mêmes variétés sauvages). Il s'agit également d'autres produits non ligneux, tels que les produits médicinaux d'origine végétale (par exemple, Prunus africana pour le traitement de la prostate), de fourrage pour le bétail et la faune sauvage, ainsi que de fruits sauvages. Ces éléments constituent des domaines potentiels d'investissement pour apporter de la valeur ajoutée, dans un objectif de développement socioéconomique aux niveaux local et national. Ils ont tendance à attirer plus d'investissements du secteur privé, par rapport aux services de régulation qui semblent plutôt présenter un intérêt pour le secteur public.
Les pays du bassin du Congo sont caractérisés par leur richesse en forêt, mais aussi par une faible valeur en matière de développement industriel supplémentaire de la ressource.

COMMERCE De plus, il n'existe aucun commerce notable intra-africain de produits forestiers, largement à cause de la faiblesse des infrastructures, qui freine l'intégration économique à l'échelle du continent. Le commerce des produits forestiers se fait principalement au sein de marchés informels, une composante du secteur forestier informel. D'aucuns affirment que ce secteur est beaucoup plus important pour les économies de ces pays que le secteur forestier formel, en termes de quantité de produits récoltés dans les forêts, traités et commercialisés, d'emplois et de revenus des populations locales. Plusieurs problèmes limitent la disponibilité des bénéfices supplémentaires provenant de ces forêts, mais les principaux qu'il faut résoudre rapidement sont les suivants :

Une déforestation massive dans le bassin du Congo aurait un impact énorme sur le réseau hydrographique et mettrait en péril la production hydroélectrique.

un médiocre apport de valeur ajoutée aux produits, des activités illégales dans le secteur forestier, la déforestation et une priorité mineure accordée au secteur forestier informel dans le développement national.

IV LES FORÊTS SÈCHES D'AFRIQUE

En Afrique, l'expression « forêts sèches » est utilisée au sens très large, couvrant un spectre de types de végétations tels que les forêts décidues à canopée continue, les savanes dystrophiques humides tropicales (par exemple, les zones boisées de miombo), ou encore les savanes eutrophiques sèches (par exemple, les prairies boisées sahéliennes). La superficie des forêts sèches en Afrique est environ deux fois et demie supérieure à celle des forêts pluviales. Environ cinq fois plus de personnes dépendent des forêts sèches. Alors que les forêts sèches ne suscitent pas autant d'attention et de ressources, il est important que les deux types de forêts soient examinés de façon simultanée, plutôt que de manière aléatoire, si nous souhaitons aborder les problèmes liés aux forêts et aux arbres en Afrique de façon holistique. En fait, les forêts sèches sont aussi présentes dans certains pays de la forêt pluviale du bassin du Congo. La dégradation et la conversion des forêts sèches sont bien plus avancées, par rapport aux forêts pluviales, en grande partie parce qu'elles contiennent plus de personnes, de bétail et de faune sauvage, en nombre absolu et par unité de surface. De plus, les problèmes déterminants pour ces forêts sèches sont davantage liés à la survie des hommes et des animaux grâce aux ressources qu'elles contiennent, plutôt qu'à leur exploitation pour le bois.

SÉCURITÉ Les forêts sèches forment un type de végétation majeur dans 63 % des pays africains. Elles subviennent aux besoins de populations humaines et animales bien plus nombreuses, par rapport aux forêts pluviales. Davantage que ces dernières, les forêts sèches sont essentielles pour la sécurité alimentaire et représentent un élément majeur des moyens de subsistance du continent. Elles apportent la majeure partie du fourrage en saison sèche, pour la plupart des populations de bétail et de faune sauvage du continent, faute de quoi les secteurs de l'élevage de bétail et du tourisme de faune dans certains pays ne seraient pas viables. Elles fournissent la majeure partie des produits forestiers ligneux et non-ligneux consommés sur le continent et sont d'une plus grande utilité pour les hommes en Afrique. La plupart des rivières du continent trouvent leur source dans les forêts sèches, qui contiennent aussi de nombreux bassins fluviaux. Elles ceignent la ceinture agricole en Afrique subsaharienne et de ce fait, forment une frontière à l'expansion agricole, davantage que les forêts pluviales. Elles continueront ainsi à être exposées à des pressions considérables. La plupart des villes africaines sont situées dans ces zones de forêts sèches ou à proximité, ce qui les rend très vulnérables à l'urbanisation rapide en Afrique.

V OBSERVATIONS FINALES

L'importance des forêts pluviales du bassin du Congo va bien au-delà de la surface de ces forêts, comme le montre l'étendue du bassin versant qui couvre neuf pays. Sans ce bassin, de nombreux services écosystémiques ne seraient pas disponibles pour ces pays, mettant en péril de nombreuses vies humaines, animales et végétales, non seulement en Afrique mais dans le monde entier.

D'un autre côté, l'apport stable et l'exploitation rationnelle des services écosystémiques du bassin du Congo représentent un potentiel pour accélérer considérablement le développement économique de ces pays, réduire la pauvreté de millions de personnes, stabiliser l'environnement et protéger la biodiversité. Il en va de même pour les forêts sèches. La sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à de meilleures conditions pluviométriques et à un approvisionnement fiable en eau pour l'agriculture irriguée, améliorera la santé et le bien-être des populations de ces pays. Des sources fiables et suffisantes d'énergie hydroélectrique sont un élément important du développement socioéconomique et d'une société saine. Une déforestation massive dans le bassin du Congo aurait un impact énorme sur le réseau hydrographique et mettrait en péril la production hydroélectrique. En tout cela, il est très important de concilier minutieusement le développement économique et la durabilité des ressources forestières.

Les forêts pluviales et sèches sont essentielles à la vie sur le continent africain. Un développement socioéconomique significatif et durable sur le continent ne peut être conçu sans placer les populations et ces forêts au cœur du processus. Il faut par conséquent augmenter considérablement l'attention et les ressources pour développer, gérer et exploiter les forêts pluviales et sèches de façon durable, car sans elles, de nombreuses vies humaines, animales et végétales sur le continent disparaitraient, entrainant un impact mondial plus important. Les deux types de forêt offrent des biens et des services publics à l'échelle internationale, tels que la séquestration du carbone, qui a des effets mondiaux, la pluviométrie et l'approvisionnement en eau propre dans un monde où l'eau se raréfie.

LE FORUM FORESTIER AFRICAIN (FFA)

Professeur Godwin Kowero, Secrétaire exécutif-PDG du Forum forestier africain

Le Forum forestier africain (FFA) est une institution panafricaine rassemblant des adhérents individuels, offrant une plateforme et un cadre propices à une analyse indépendante et objective, à la mobilisation et au conseil sur toutes les questions politiques et techniques liées à la durabilité de la gestion, de l'utilisation et de la conservation des ressources forestières et arboricoles en Afrique, dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté, de protection de l'environnement et de promotion du développement économique et social sur le continent. À cet égard, le FFA est guidé par trois objectifs stratégiques :

a. Créer et renforcer le *réseautage* parmi les nombreuses et diverses parties prenantes de la foresterie en Afrique ;
b. Développer et *mettre en œuvre des programmes, des projets et des activités spécifiques*, qui abordent les questions et les perspectives prioritaires dans le secteur de la foresterie africaine et
c. Accroitre la visibilité de la foresterie, mettre en lumière les menaces sur les ressources forestières et l'environnement et défendre une meilleure gestion des forêts africaines, à travers des *approches politiques et de mobilisation.*

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Professeur Godwin Kowero
Secrétaire exécutif-PDG, Forum forestier africain
United Nations Avenue, Gigiri
P.O.Box 30677-00100, Nairobi, Kenya
Téléphone : +254 20 722 4203, Fax : +254 20 722 4001/4181
Courriel : g.kowero@cgiar.org / godwinkowero@yahoo.co.uk
Site web : www.afforum.org

Entretien avec Prof. Lee White, ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat de la République gabonaise

« La certification est l'avenir de l'industrie »

De Meindert Brouwer

Au Gabon, l'histoire est peut-être en train de s'écrire. Toutes les concessions forestières devront y être gérées de manière durable selon les meilleures normes actuelles, celles du Forest Stewardship Council (FSC). En cas de succès, cette transition transformera la foresterie dans le bassin du Congo, et peut-être dans toutes les forêts tropicales du monde. Le ministre Lee White explique.

Le ministre Lee White
PHOTO MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS, GABON

Vous avez été directeur de l'Agence nationale des parcs nationaux du Gabon, l'ANPN, pendant de nombreuses années. En juin 2019, vous avez été nommé ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan climat de la République gabonaise. Qu'est-ce qui vous a décidé à accepter la proposition de devenir ministre dans ces domaines ?

« À bien des égards, la décennie que j'ai passée à diriger les parcs nationaux aura été une préparation parfaite pour devenir ministre. J'ai eu à traiter avec les communautés locales, les parlementaires, les ministres et les présidents. J'ai fait face à des problématiques locales et internationales. J'ai transformé l'ANPN en une agence de gestion des parcs efficace comptant plus de 800 employés, en partant de peu de choses. Le nouveau rôle que l'on m'a proposé en juin 2019 consistait à appliquer ce que j'avais appris aux secteurs marin, forestier et environnemental, ainsi qu'à coordonner les politiques gabonaises en matière de changement climatique, pour lesquelles mes 11 années en tant que négociateur du Gabon pour les forêts et l'agriculture m'ont de nouveau été d'un grand secours. J'ai accepté ce poste parce qu'il me donne la possibilité d'appliquer les principes de bonne gestion que j'ai développés à l'ANPN à l'ensemble du secteur terrestre. Je dispose d'un véritable mandat politique pour prendre les décisions nécessaires afin de rendre le secteur forestier gabonais réellement durable, certifié 100 % FSC, et de s'attaquer aux problèmes planétaires tels que le changement climatique et l'acidification et la pollution plastique des océans. »

Comment décririez-vous votre mission en tant que ministre ?

« Veiller à ce qu'il existe un équilibre sain entre l'exploitation et la protection des ressources naturelles renouvelables au Gabon et à ce que notre développement soit durable et résilient au changement climatique. »

DÉCISION

Au cours de l'été 2018, le président gabonais Ali Bongo a annoncé que toutes les concessions forestières du Gabon devraient être gérées selon les normes FSC d'ici fin 2022. Quelles sont les raisons de cette décision ? Les concessions forestières n'étaient-elles pas bien gérées auparavant ?

« Certaines forêts étaient déjà certifiées par le FSC ainsi que par d'autres mécanismes et étaient bien gérées. Cela dit, l'exploitation illégale a augmenté après l'interdiction d'exportation des grumes en 2009. Lorsque nous avons découvert en 2017 l'ampleur de l'exploitation illégale - signalée ensuite dans le rapport sur le « commerce toxique » de l'EIA (Environmental Investigation Agency, ndlr) - le président a décidé d'imposer une certification 100 % FSC et de rajouter un audit externe à tous les contrôles renforcés mis en place par le ministère des Forêts. »

Quels sont les avantages de la gestion forestière certifiée FSC pour le Gabon ?

« Les concessions FSC actuelles peuvent presque être considérées comme des aires protégées - le bois est récolté selon un plan d'exploitation durable rigoureux, basé sur des inventaires détaillés sur le terrain ; la faune est protégée ; les services écologiques sont maintenus et il existe des programmes sociaux efficaces pour les communautés environnantes. Les avancées font l'objet d'audits semestriels. »

Quels types de programmes sociaux ont été mis en place ?

« Les compagnies certifiées FSC ont beaucoup plus investi que les autres dans les fonds communautaires qui financent les écoles, les dispensaires, l'énergie solaire et de nombreuses autres initiatives locales. De plus, les écoles et les installations médicales de ces entreprises sont utilisées par les communautés qui vivent autour des concessions. »

Quels sont les avantages de la gestion forestière certifiée FSC pour les concessionnaires forestiers opérant au Gabon ?

« La certification FSC ouvre certains marchés qui sont normalement fermés à nos bois. Elle permet une légère augmentation des prix sur certains marchés - mais pour être honnête, les avantages ne sont pas proportionnels à l'effort requis et c'est un point sur lequel nous devons travailler. »

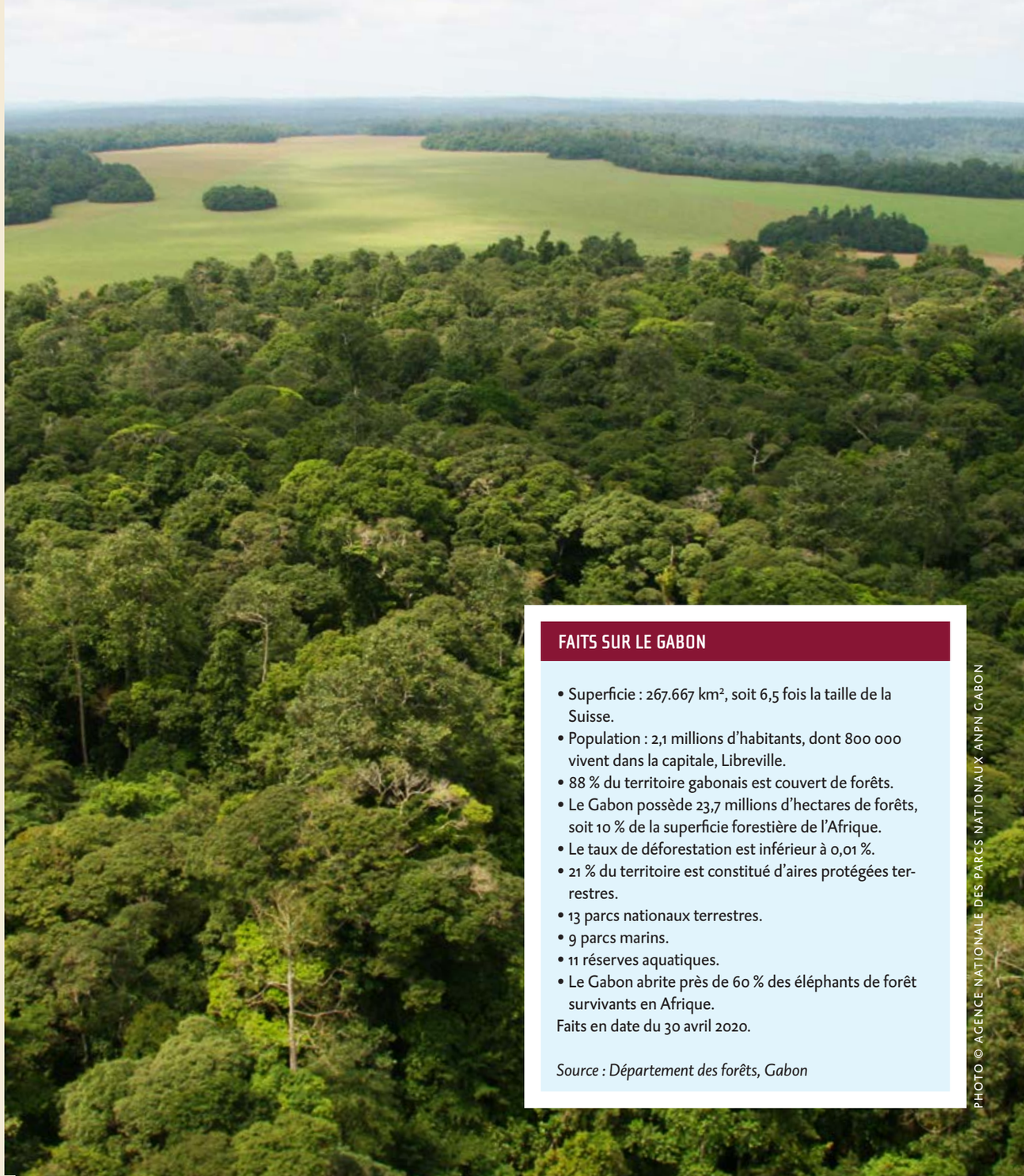

FAITS SUR LE GABON

- Superficie : 267.667 km², soit 6,5 fois la taille de la Suisse.
- Population : 2,1 millions d'habitants, dont 800 000 vivent dans la capitale, Libreville.
- 88 % du territoire gabonais est couvert de forêts.
- Le Gabon possède 23,7 millions d'hectares de forêts, soit 10 % de la superficie forestière de l'Afrique.
- Le taux de déforestation est inférieur à 0,01 %.
- 21 % du territoire est constitué d'aires protégées terrestres.
- 13 parcs nationaux terrestres.
- 9 parcs marins.
- 11 réserves aquatiques.
- Le Gabon abrite près de 60 % des éléphants de forêt survivants en Afrique.

Faits en date du 30 avril 2020.

Source : Département des forêts, Gabon

PHOTO © AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX ANPN GABON

Nous comptons renforcer la traçabilité et le contrôle par le biais d'une base de données électronique et d'un système de suivi afin de garantir la légalité de tout le bois au Gabon.

Mais ne pensez-vous pas que pour les concessionnaires forestiers, la principale incitation à la gestion durable des forêts certifiées FSC est le maintien de la récolte de bois à long terme, au lieu de son arrêt rapide suite à des pratiques non durables et à l'épuisement des ressources ?
« Je pense que 1) la certification FSC permet de garantir que le bois est légal, respectueux du climat, de la biodiversité et de la société, protégeant ainsi nos produits contre les boycotts non objectifs, 2) elle protège également les forêts et leur faune et 3) elle garantit une approche durable qui créera des emplois pour la population et des revenus pour les gouvernements à perpétuité. »

INVESTISSEMENTS

La transition vers les normes FSC peut représenter un investissement important pour les concessionnaires forestiers. Quelles sont les incitations financières du gouvernement gabonais pour convaincre les concessionnaires forestiers d'aller de l'avant ?
« Nous étudions actuellement les moyens de faciliter ce processus, par exemple en créant une société qui aidera les petites entreprises gabonaises à obtenir la certification. Cependant, le point essentiel est que si les entreprises veulent continuer à travailler au Gabon, elles devront obtenir la certification. »

Quelles mesures de soutien et de facilitation le gouvernement gabonais apportera-t-il aux concessionnaires forestiers afin qu'ils soient en mesure de respecter les normes FSC ?
« Encore une fois, nous examinons la question, mais il incombe aux entreprises du secteur privé d'entreprendre ce travail. De nombreux consultants sont disponibles pour les accompagner si les capacités leur font défaut, en tout ou en partie. »

Qu'adviendra-t-il des concessionnaires forestiers qui ne respectent pas les normes FSC d'ici la fin 2022 ?
« Nous procéderons à un audit des progrès réalisés en 2020. Sur cette base, nous indiquerons clairement quelles seront les sanctions pour les compagnies qui n'auront pas finalisé le processus. La sévérité des sanctions dépendra des progrès accomplis. »

Quels types de sanctions pourraient être imposés et pour quels motifs ?
« Cela n'a pas encore été décidé. J'imagine qu'il y aura des pénalités fiscales pour les entreprises qui se sont engagées dans le processus mais qui ne l'ont pas terminé et, dans le cas extrême où les entreprises n'auraient rien amorcé, l'annulation des permis. »

Notre vision est d'avoir une industrie forestière exemplaire et de formaliser toute utilisation du bois au Gabon.

Entre l'annonce du président à l'été 2018 de passer au FSC et l'échéance de la certification FSC du 31 décembre 2022, il y a une durée de quatre ans. Un risque potentiel existe que des concessionnaires forestiers exploitent le plus de bois possible pour se retirer ensuite à la fin de l'année 2022. Comment allez-vous faire face à ce risque ?
« Comme je l'ai déjà dit, nous vérifierons les progrès réalisés en 2020 et nous effectuerons ensuite un suivi régulier. Les entreprises qui ne progressent pas seront sanctionnées. »

Certaines personnes pensent que la certification FSC obligatoire des concessions forestières au Gabon conduira dans certains cas à l'épuisement des concessions forestières avant la date limite et ouvrira la voie à de nouvelles plantations de palmiers à huile. Qu'en pensez-vous ?
« Les plantations de palmiers à huile ne sont autorisées que dans les savanes ou dans les zones forestières fortement dégradées dont la teneur en carbone est inférieure à 118 tonnes par hectare, selon nos cartes de 2020. Nous surveillerons l'exploitation forestière, et toute récolte excessive sera strictement sanctionnée. Un tel comportement n'est pas autorisé dans les plans de gestion. Ce n'est donc pas un risque. »

Quelle est la vocation des concessions forestières qui ont été dégradées ?
Ce n'est pas un problème au Gabon - avec ou sans certification FSC, nos lois exigent un plan de gestion durable qui prévient ce type de dégradation. Dans les cas exceptionnels d'abattage excessif dans le passé, on laissera les forêts se régénérer. Notre agence spatiale dispose de fonds provenant du programme CAFI (Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, ndlr) et d'une taxe sur les sociétés forestières pour surveiller l'étendue et l'intensité de l'exploitation forestière. Notre agence forestière effectuera des audits sur le terrain. »

Une femme travaille avec un cultivateur rotatif à l'usine de placage de TGI (Tropical Gabon Industrie). TGI fait partie de Precious Woods Gabon tout comme la CEB (Compagnie Equatoriale des Bois). Les deux entreprises sont certifiées FSC et emploient environ 900 personnes en 2020. Precious Woods Gabon appartient au groupe Precious Woods dont le siège est à Zug, en Suisse.

Stock de bois de sciage chez Precious Woods Gabon - CEB.

PHOTO © AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX ANPN GABON

PHOTO MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS, GABON

Prof. Lee White, ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement de la République gabonaise :
« Je pense que
1) la certification FSC permet de garantir que le bois est légal, respectueux du climat, de la biodiversité et de la société, protégeant ainsi nos produits contre les boycotts non objectifs,
2) elle protège également les forêts et leur faune et
3) elle garantit une approche durable qui créera des emplois pour la population et des revenus pour les gouvernements à perpétuité. Sans cette transition, nos bois seront de plus en plus menacés à l'avenir par des boycotts bien intentionnés, parfois mal informés ou naïfs, voire parfois malveillants, de la part de groupes de consommateurs. La certification est l'avenir de l'industrie. »

PHOTO © AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX ANPN GABON

Disposez-vous de capacités suffisantes pour effectuer des audits sur le terrain et vérifier le respect des lois et réglementations forestières ? L'armée gabonaise sera-t-elle impliquée dans le contrôle de la conformité ?
« Oui, avec une formation complémentaire dans les services, nous en avons la capacité - et nous ne ferons pas appel à l'armée. Ce n'est pas son rôle. »

Certains disent que la certification des concessions forestières au Gabon se fera par étapes : d'abord la certification PAFC, puis la certification PEFC et enfin la certification FSC. S'agit-il d'une simple rumeur ?
« C'est déjà le cas. Les entreprises préfèrent souvent commencer par un mécanisme moins complexe (et donc moins exigeant) et progresser par étapes. Nous sommes satisfaits de cette approche. »

Quels sont les obstacles à la transition vers une gestion forestière durable et certifiée FSC dans tout le Gabon ?
« Les principaux obstacles seront les capacités des communautés du secteur forestier et de certification, le manque de motivation de certaines entreprises et les investissements initiaux pour financer le processus. »

Quelles sont les opportunités de cette transition ?
« Sans cette transition, nos bois seront de plus en plus menacés à l'avenir par des boycotts bien intentionnés,

Le FSC est un outil de suivi – les véritables garanties se trouvent dans la loi.

parfois mal informés ou naïfs, voire parfois malveillants, de la part de groupes de consommateurs. La certification est l'avenir de l'industrie. »

Dans le contexte du Plan d'action FLEGT de l'Union européenne, l'intégration du système de certification FSC dans un système national de vérification et de traçabilité pourrait faciliter l'exportation de bois du Gabon vers l'Union européenne. Cela pourrait également contribuer à recentrer le FLEGT sur la réglementation du secteur informel. Êtes-vous d'accord et envisageriez-vous d'intégrer ces systèmes ?
« Notre vision est d'avoir une industrie forestière exemplaire et de formaliser toute utilisation du bois au Gabon - je suis d'accord. »

Comment allez-vous formaliser toute utilisation du bois au Gabon ?
« Une grande partie du bois illégal est transformé dans des scieries spécialisées dans le blanchiment du bois, soit pour approvisionner des négociants et des exportateurs de bois

Notre plan consiste à compléter le bois provenant des forêts naturelles par du bois de plantation cultivé dans des zones actuellement couvertes par la savane ou des forêts fortement dégradées.

qui cachent leurs profits sur des comptes offshore, soit pour approvisionner le secteur informel au Gabon. Nous comptons renforcer la traçabilité et le contrôle par le biais d'une base de données électronique et d'un système de suivi afin de garantir la légalité de tout le bois au Gabon. »

AUDITEURS

Certains indicateurs FSC de gestion forestière semblent avoir de multiples interprétations et peuvent être utilisés de manière plus ou moins stricte, en fonction de l'auditeur. Les auditeurs sont indépendants mais nommés et payés par les entreprises qu'ils certifient. Il se peut donc que certains auditeurs utilisent les indicateurs de manière peu rigoureuse. Envisageriez-vous d'utiliser une partie des revenus de la taxe forestière gabonaise pour créer un fonds qui finance la certification FSC des concessions forestières à la place des entreprises ?
« Je n'ai pas envisagé cette option – c'est une idée intéressante ! Nous effectuerons nos propres évaluations en parallèle pour tenter de minimiser ce risque. »

Au Gabon, la demande de grumes augmente avec l'établissement croissant d'unités de transformation dans les zones économiques spéciales du pays. D'autre part, le gouvernement souhaite que toutes les concessions forestières soient certifiées FSC d'ici 2022. En outre, il souhaite réduire de 3 millions d'hectares la superficie occupée par les concessions forestières. Ces politiques se traduisent par une diminution de la récolte annuelle de bois. Comment pensez-vous que ce déficit puisse être comblé ? Devrait-il être comblé ?
« Notre plan à moyen terme consiste à compléter le bois précieux provenant des forêts naturelles par du bois de plantation cultivé dans des zones actuellement couvertes par la savane ou des forêts fortement dégradées. »

Envisagez-vous de faire pousser des feuillus, des résineux ou les deux dans les plantations ?
« Nous envisageons de commencer par l'eucalyptus et le teck et de tester d'autres essences à croissance rapide, mais

Les employés des concessions forestières certifiées FSC et leurs familles bénéficient d'un logement local.

Des grumes en route vers la scierie.

Discussion sur la conception.

PHOTO © AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX ANPN GABON

aussi d'étudier la viabilité des plantations d'enrichissement des zones dégradées avec des espèces indigènes au bois plus dur et à croissance plus lente. »

Quel sera le volume des plantations forestières en hectares au Gabon en 2030 ?

« Nous prévoyons jusqu'à 300 000 ha de plantations et une production d'environ 10 millions de m3. »

Quelle est la vocation de ces 3 millions d'hectares s'ils cessent d'être des concessions forestières ?

« Je n'ai pas encore toute la réponse à cette question. Certaines deviendront de nouvelles aires protégées, d'autres probablement des concessions de « services écosystémiques » ou de développement durable. C'est un travail en cours. Nous avons adopté une loi sur le développement durable en 2014. Elle établit la législation pour la mise en place d'un registre national de développement durable et d'un système de compensation. Nous prévoyons la mise en œuvre en 2020. Nous aurons un système de comptabilité commun pour les impacts sur le climat (émissions ou séquestration de carbone), sur la biodiversité et sur le capital humain. Une entreprise ou une administration calculera son impact - positif ou négatif - sur chacun de ces éléments et déterminera ainsi son impact sur le développement durable. S'il est négatif (ou s'il est supérieur à l'allocation pour ce secteur), l'entreprise ou l'administration devra compenser et payer des crédits provenant des concessions de développement durable. Nous étudions également le modèle de paiement des services écosystémiques du Costa Rica. »

CONCESSIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Que sont les concessions de développement durable ? Que se passe-t-il dans ces concessions et à qui appartiennent-elles ?

Une concession de développement durable est une concession officiellement reconnue - comme une concession d'exploitation forestière - dans laquelle le concessionnaire peut entreprendre des activités visant à augmenter le stock de carbone, ce qui crée des crédits de carbone - c'est la partie facile à comptabiliser, en tonnes de CO_2 -, à renforcer la biodiversité et les services écosystémiques - ce qui crée des crédits de biodiversité, nous n'avons pas encore déterminé quelle augmentation de la densité des éléphants équivaut à une tonne de carbone - et à renforcer le capital humain - le bien-être - en créant des emplois et des moyens de subsistance durables, en investissant dans l'éducation et la santé, etc. »

Au Gabon, il existe deux zones économiques spéciales (ZES) sur la côte, l'une près de Libreville et l'autre près de Port-Gentil. Elles offrent aux nouveaux investisseurs, y compris les entreprises chinoises de transformation du bois et le géant de l'huile de palme Olam International, des incitations fiscales, notamment une exonération totale de l'impôt à la source, de l'impôt foncier, de la TVA et des droits d'importation pendant 25 ans, ainsi que le rapatriement des fonds.
Ces incitations fiscales resteront-elles en vigueur ? Les deux ZES seront-elles éventuellement étendues ?

« La ZES de Nkok a été le moteur qui a permis de passer d'une transformation rudimentaire à la fabrication de meubles de grande valeur et à l'utilisation de presque toutes les chutes de bois. Il s'agit d'un modèle « pour l'exportation », mais qui a des retombées importantes en termes d'emploi et de croissance dans les secteurs du transport et de l'approvisionnement, secteurs qui paient des impôts. Je pense que le débat reste ouvert en ce qui concerne les bénéfices absolus : les économistes ont des avis très différents. Nous prévoyons de continuer à développer ce modèle, avec de nouveaux projets à Franceville et à Port-Gentil, mais nous envisageons également de développer davantage les investissements « on-shore » pour le marché local et surtout pour le marché commun continental. »

L'industrie gabonaise s'est engagée à la neutralité carbone. Aucune plantation de palmiers à huile n'est autorisée dans les zones à haut stock de carbone ou à haute valeur de conservation.

Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par investissements « on-shore » ?

« Ces ZES sont exonérées d'impôts et sont donc considérées comme des zones offshore en ce qui concerne les droits de douane - si elles vendent sur le marché local, elles doivent payer des droits d'importation. Les scieries situées en dehors de ces ZES sont soumises à la fiscalité nationale. »

Travailleurs dans une scierie de la Compagnie des Bois du Gabon (CBG). La CBG est certifiée FSC, ce qui implique que les conditions de sécurité sur le lieu de travail doivent être garanties. La photo de droite montre des travailleurs portant des gants et des masques.

La demande de bois de sciage et peut-être de produits dérivés du bois augmente-t-elle sur le marché commun continental de l'Afrique ? Quels sont les pays les plus demandeurs ?

« Nous observons avec grand intérêt les marchés du Nigeria, de l'Afrique du Sud, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Nord. »

Parallèlement à la certification FSC obligatoire dans les concessions forestières, quelles autres mesures prenez-vous ou envisagez-vous de prendre pour préserver les forêts du Gabon et leur biodiversité ?

« Le FSC est un outil de suivi - les véritables garanties se trouvent dans la loi. Notre loi sur le développement durable adoptée en 2014 est visionnaire et quelque peu compliquée à mettre en œuvre. Elle exigera des évaluations annuelles d'impact sur le développement durable ; les impacts de chaque entreprise seront évalués sur les stocks de carbone, la biodiversité et le capital (bien-être) humain. Nous renforcerons notre département forestier, en particulier le ministère des Forêts, afin d'être un partenaire solide qui assiste les bonnes entreprises et pénalise les mauvaises. Le nouveau code pénal, qui est très sévère à l'égard de la corruption, est un outil important. Les forestiers coupables de corruption de fonctionnaires seront mis derrière les barreaux pendant quatre ans, mais les fonctionnaires qui prennent l'argent seront condamnés à dix ans de prison. »

DÉFINITION DE LA FORÊT

Quelle est votre définition de la forêt ? Envisagez-vous d'augmenter le seuil de la couverture forestière ou d'adopter une définition liée au carbone stocké, et jusqu'à quel seuil ?

« La définition internationale actuelle, c'est-à-dire 1 ha avec une couverture de 10 à 30 % avec des arbres pouvant atteindre une hauteur de plus de 5 mètres, équivaut à environ 25 tonnes de carbone par ha. Toute parcelle ayant fait l'objet d'une coupe à blanc serait classée en tant que forêt en l'espace de deux ans, avec la croissance d'arbres parapluie et, de fait, nombre de nos savanes boisées. Lorsque nous demandons aux Gabonais des zones rurales, ou même urbaines, ce qu'est une « forêt », ils répondent qu'il s'agit d'une végétation comportant de nombreux GRANDS arbres, dont les scientifiques diraient qu'ils ont un DHP supérieur à 70 cm (DHP - Diamètre à hauteur de poitrine, ndlr). Lorsque nous montrons des photos aux gens, cela correspond à une teneur en carbone d'environ 175 tonnes de carbone / ha. Si nous appliquons le concept de « zéro » déforestation (nette) au modèle de la FAO, même notre agriculture de savane sera considérée comme une « déforestation ». Nous travaillons sur la définition et aucune décision n'a été prise. Nous allons probablement différencier les différents types de forêts selon qu'il s'agit de « jeunes forêts secondaires », de « forêts matures intactes », de « forêts marécageuses », etc. plutôt que d'indiquer simplement « forêt / non-forêt ». Notre seuil de stock de carbone élevé est de 118 tonnes de carbone / ha, ce qui correspond à la teneur moyenne en carbone des forêts secondaires au Gabon. »

Nous travaillons à la croissance de l'industrie du bois de 500 millions de dollars à 5 milliards de dollars d'ici à 2030, en maximisant le troisième niveau de transformation du bois naturel et du bois de plantation.

Dans quelle mesure les forêts peuvent-elles être coupées et converties en plantations de palmiers à huile ? Quels critères de durabilité s'appliquent à la production d'huile de palme au Gabon ?

« Toutes les plantations de palmiers à huile au Gabon sont certifiées RSPO (Table ronde sur l'huile de palme durable, ndlr). L'industrie gabonaise s'est engagée à la neutralité carbone. Aucune plantation de palmiers à huile n'est autorisée dans les zones à haut stock de carbone ou à haute valeur de conservation. Notre seuil de déforestation pour le palmier à huile est de 118 tonnes de carbone par hectare. Je vous mets au défi de trouver un pays ayant de meilleures politiques et une certification à 100 % des plantations Greenfield ! (Greenfield - développement à partir de zéro dans un endroit où il n'y a pas de précédent pour ce type d'activité, ndlr). »

Quel est le programme de développement du gouvernement gabonais ? Quels seront les secteurs prioritaires ?

« Nous travaillons à la croissance de l'industrie du bois de 500 millions de dollars à 5 milliards de dollars d'ici à 2030, en maximisant le troisième niveau de transformation du bois naturel et du bois de plantation ; au développement d'un secteur d'énergie renouvelable florissant basé sur l'hydroélectricité ; au développement d'une pêche durable, y compris la transformation nationale de nos thons, qui représentent environ 25 % des prises dans l'Atlantique ; à la transformation d'une plus grande partie de nos ressources minérales au Gabon ; à l'amélioration du secteur des services (en particulier le secteur bancaire, les marchés financiers et les technologies de l'information) et au développement du tourisme, y compris un solide secteur de tourisme axé sur la conservation. Qui sait, nous pourrions même développer un marché du carbone, si le monde prenait un jour au sérieux le problème du changement climatique. »

EXEMPLES

Passer d'une industrie du bois de 500 millions de dollars à 5 milliards de dollars d'ici 2030, c'est énorme. Pourriez-vous donner quelques exemples du troisième niveau de transformation du bois naturel et du bois de plantation ?

« Troisième niveau de transformation : les meubles, portes, fenêtres, parquets, etc. ... actuellement fabriqués avec du bois provenant de forêts naturelles - certains peuvent être fabriqués de manière beaucoup plus rentable en utilisant des panneaux de particules recouverts d'un placage fabriqué à partir de nos magnifiques bois durs, ce qui permet d'étendre l'utilisation du bois naturel. »

La pauvreté et le chômage poussent parfois les gens à se livrer à des activités forestières illégales comme seul moyen de survie. Pensez-vous que le programme de développement du Gabon puisse fournir suffisamment d'emplois et améliorer le niveau de vie de la population dans tout le pays ?

« Nous espérons créer 60 000 emplois dans ce secteur au cours des cinq prochaines années. Au Gabon, ce ne sont pas les populations rurales pauvres qui sont responsables de la criminalité forestière, mais plutôt les malfaiteurs et les sociétés forestières illégales. »

Dans les pays tropicaux dotés d'une vaste couverture forestière comme le Gabon, une économie nationale fondée sur les services écosystémiques forestiers pourrait-elle apporter la prospérité à tous, ce qui rendrait superflu le développement d'industries et d'usines comme en France ou en Angleterre ?

« Dans un monde idéal, peut-être, mais il n'y a aucun marché pour cela aujourd'hui. Regardez la REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, ndlr), le service le plus évident que nous pourrions

Nous espérons créer 60 000 emplois dans le secteur forestier au cours des cinq prochaines années.

Le président gabonais Ali Bongo Ondimba visite l'une des scieries de Rougier Gabon et les ouvriers ne cachent pas leur fierté. En 2020, Rougier Gabon emploie environ 1200 personnes, réparties équitablement entre l'exploitation forestière et la transformation industrielle du bois. L'entreprise est certifiée FSC et fait partie de Rougier S.A., dont le siège est à Paris.

espérer pouvoir concrétiser. Nous disposons de moins de 5 % du financement nécessaire pour en faire une réalité mondiale. Les pays développés ne sont pas prêts à payer pour les services écosystémiques dans les pays en développement !! »

CHINE

En septembre 2019, la Chine et le Gabon ont signé un protocole d'accord (MOU). Pouvez-vous nous dire ce que vous avez convenu en matière d'extraction de ressources naturelles - bois et ressources minières -, d'agriculture, de construction d'infrastructures au Gabon par des entreprises chinoises, d'installations pour les entreprises chinoises au Gabon et de commerce ?

« Il s'agissait d'un accord entre les départements forestiers, qui portait donc sur la foresterie et la biodiversité. Nous nous sommes engagés à travailler ensemble pour garantir la légalité du secteur forestier au Gabon - notamment en poursuivant les entreprises chinoises qui enfreignent la loi au Gabon ; à collaborer à la gestion des parcs nationaux et du patrimoine mondial et à échanger des technologies et des connaissances pour garantir des prélèvements durables et l'utilisation judicieuse des ressources forestières. »

De quel type de technologie et de connaissances parlez-vous ?

« Surtout de la technologie de transformation du bois. »

Par le biais de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), la Norvège va soutenir le Gabon à hauteur de 150 millions d'euros. Utiliserez-vous (une partie de) ce montant pour la transition vers une gestion forestière certifiée FSC ? Comment la population gabonaise en bénéficiera-t-elle ?

« Ce programme est un paiement basé sur les résultats pour la réduction des émissions de carbone forestier et l'augmentation de la séquestration. Les fonds seront utilisés pour des programmes qui permettront au Gabon de maintenir son très faible taux de déforestation et de réduire davantage les émissions de carbone forestier. Il est probable que nous répartirons les fonds de manière assez égale entre la conservation, la gestion rationnelle des forêts et le travail avec les communautés rurales pour améliorer l'agriculture traditionnelle et réduire les conflits entre l'homme et la faune sauvage. »

Notre ambition est d'utiliser des méthodes modernes d'agriculture tropicale pour augmenter la production et sédentariser l'agriculture afin de pouvoir développer l'agroforesterie dans les zones qui ne sont plus coupées et brûlées.

En ce qui concerne l'agriculture traditionnelle des communautés rurales, pensez-vous faciliter le remplacement de la culture sur brûlis par l'agriculture sédentaire ?

« Oui, nous menons un programme pilote avec l'IGAD (l'Institut gabonais d'appui au développement, ndlr) avec la construction de clôtures électriques pour empêcher les éléphants de pénétrer dans les champs. Notre ambition est d'utiliser des méthodes modernes d'agriculture tropicale pour augmenter la production et sédentariser l'agriculture afin de pouvoir développer l'agroforesterie dans les zones qui ne sont plus coupées et brûlées. C'est essentiel dans le bassin du Congo, en particulier en RDC où le taux de déforestation atteint 1,8 % par an, principalement en raison de mauvaises pratiques agricoles. »

Pouvez-vous donner des exemples de conflits entre l'homme et la faune sauvage et des solutions potentielles ?

« Notre principal problème est le conflit entre les populations humaines et les éléphants. Nous sommes le seul pays où les éléphants sont présents sur tout le territoire. Comme la plupart des Gabonais respectent le fait que les éléphants sont protégés, nous constatons de plus en plus de cas de pillage des cultures. Cette situation est aggravée par le braconnage intense que nous observons dans les zones reculées, principalement frontalières, qui fait fuir les éléphants de leurs bastions forestiers vers les zones habitées. La solution est multiforme : mettre fin au braconnage, construire des clôtures électriques dans les lieux où il y a beaucoup d'éléphants et instaurer des assurances et des compensations dans les zones où le problème est limité. »

EXPÉRIENCE

Vous êtes impliqué dans la conservation de la nature au Gabon depuis de nombreuses années, en tant que directeur de l'Agence nationale des parcs nationaux du Gabon (ANPN) et maintenant en tant que ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement. Quelle a été votre expérience la plus triste ?

« Nous avons perdu 25 000 éléphants, victimes de bandes criminelles transnationales, entre 2006 et 2012 - cette tragédie aurait pu être évitée. »

Quel a été votre moment le plus heureux ?

« Si vous me permettez de mentionner deux moments heureux : lorsque Omar Bongo (ancien président du Gabon et père de l'actuel président Ali Bongo, ndlr.) m'a pris la main et m'a raccompagné à la sortie du palais présidentiel en 2002, le jour où il a annoncé la création de 13 parcs nationaux ; et le jour en 2012 où Ali Bongo Ondimba a manifesté son émotion face à ce que nous faisons à nos océans et nous a chargés, Mike Fay et moi, de créer les aires marines protégées du Gabon. Nous avons terminé ce processus en 2018 avec la création de 20 nouvelles aires marines protégées couvrant 100 % de notre ZEE. »

Qu'est-ce qui vous pousse à continuer à œuvrer pour la conservation de la nature ?

« Les merveilles et l'importance de la nature et mes enfants, dont l'avenir dépend du rétablissement de l'équilibre de notre planète. »

Pour plus d'informations, contactez :

Mme Guilaine Nzogho Omanda
Attachée de presse
Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres
Mobile : + 241 62 40 39 44
Email : omanda.guilaine@gmail.com
Site web : www.eaux-forets.gouv.ga

« La certification FSC permet aux compagnies forestières d'augmenter leur productivité »

Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation non gouvernementale indépendante qui compte plus de 1000 membres individuels et organisations du monde entier, y compris des entreprises internationales de premier plan. Le FSC développe et promeut une gestion écologiquement saine, socialement bénéfique et économiquement prospère des forêts du monde. Entretien avec Nathalie Bouville, responsable régionale de la communication du FSC Afrique.

De Meindert Brouwer

1 Quels sont les avantages de la gestion forestière certifiée FSC ?

« Les avantages sont nombreux. La certification FSC permet aux compagnies forestières d'augmenter leur productivité grâce à une organisation et un suivi rigoureux des activités. Elle leur apporte également une reconnaissance supplémentaire au niveau national et international, notamment un meilleur accès au marché et des opportunités d'investissements verts. En effet, la certification FSC encourage des relations bénéfiques avec les communautés forestières et a un impact positif sur les conditions de travail et de vie des employés et de leurs dépendants. La reconnaissance et le respect des droits légaux et coutumiers des populations locales tributaires de la forêt sont également des avantages évidents de la certification.
Le respect par les détenteurs de la certification FSC de toutes les obligations légales pertinentes a un impact positif sur le bien-être économique et social des pays concernés. Ceux-ci bénéficient considérablement du paiement de tous les droits fiscaux et autres sur les recettes forestières.
Enfin, les concessions certifiées FSC contribuent fortement à la protection de la biodiversité et à l'atténuation du changement climatique. »

2 Comment le FSC bassin du Congo peut-il assister et soutenir les concessionnaires et opérateurs forestiers du secteur de la transformation et du commerce du bois souhaitant obtenir la certification FSC ?

« Le personnel du FSC à Brazzaville, Libreville et Douala fournit des informations pertinentes aux concessionnaires et opérateurs forestiers de la filière bois. Ces informations couvrent, par exemple, ce que la certification FSC implique pour leur entreprise, comment démarrer le processus de certification et qui contacter pour obtenir un soutien. Les entreprises seront aussi orientées vers les entités essentielles en dehors de l'organisation FSC, telles que les organismes de certification accrédités. »

3 Comment le FSC bassin du Congo peut-il assister et soutenir les communautés forestières qui veulent obtenir la certification FSC ?

« Le FSC bassin du Congo adapte ses normes nationales pour répondre aux besoins des petits exploitants et des forêts communautaires d'Afrique centrale. Les représentants officiels des communautés locales et des peuples autochtones sont dûment représentés dans les groupes chargés de l'élaboration des normes FSC. Ils peuvent ainsi contribuer aux délibérations et aux décisions relatives aux différentes obligations. Le FSC connaît les défis associés à la foresterie communautaire. C'est pourquoi il met actuellement en œuvre une procédure d'amélioration continue pour permettre aux petits exploitants et aux

PHOTO DAVID IGNASZEWSKI

Nathalie Bouville

FOREST STEWARDSHIP COUNCIL

Le Forest Stewardship Council (FSC) a été créé en 1993 pour aider les consommateurs et les entreprises à identifier les produits provenant de forêts gérées de façon durable. Le FSC définit les normes selon lesquelles les forêts sont certifiées, offrant ainsi une vérification crédible aux personnes qui achètent du bois et des produits du bois. En septembre 2021, plus de 225 millions d'hectares de forêts ont été certifiés selon les normes FSC (environ 17 % des forêts de production dans le monde) et plus de 50 000 certificats de gestion forestière et de chaîne de contrôle ont été délivrés dans le monde. Parmi les membres du FSC figurent certaines des principales organisations non gouvernementales environnementales (WWF et Greenpeace), des entreprises (Tetra Pak et Mondi PLC) et des organisations sociales (notamment REPALEAC en Afrique centrale - Réseau des communautés autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale), ainsi que des propriétaires et des gestionnaires de forêts, des entreprises de transformation, des militants et des particuliers.

Trois chambres
Les membres du FSC sont divisés en trois chambres, à savoir environnementale, sociale et économique, qui ont des droits égaux dans la prise de décision. Par ailleurs, afin de garantir une représentation équitable du FSC au niveau mondial, les membres représentent soit la sous-chambre Nord, soit la sous-chambre Sud.

Source: www.ic.fsc.org

La certification FSC apporte aux compagnies forestières une reconnaissance supplémentaire au niveau national et international, notamment un meilleur accès au marché et des opportunités d'investissements verts.

communautés de recevoir une certification initiale, basée uniquement sur un sous-ensemble d'obligations de gestion forestière. Cette procédure offrira des étapes flexibles pour se conformer aux autres obligations dans un délai défini. Nous prévoyons d'achever la procédure d'ici la fin de l'année et de la tester dans le bassin du Congo. »

4 Comment le FSC bassin du Congo peut-il assister et soutenir les gouvernements nationaux d'Afrique centrale qui souhaitent promouvoir et mettre en œuvre les normes FSC dans les concessions forestières de leur pays ?

« Le FSC bassin du Congo tient à maintenir de bonnes relations avec les gouvernements. Nous avons déjà conclu des accords de coopération avec les gouvernements de la République du Congo et du Gabon. Le FSC bassin du Congo collabore avec les responsables gouvernementaux pour renforcer l'appréciation de la certification FSC et soutenir le développement de mesures politiques, institutionnelles et réglementaires favorables à la foresterie durable et à la certification. Les autres objectifs de collaboration concernent l'exploration et le développement de marchés et d'opportunités d'investissements verts pour les entreprises certifiées FSC, ainsi que la cohérence entre les exigences du FSC et le cadre législatif national et les réglementations internationales (telles que les APV, EUTR, Lacey Act). »

5 Comment est mise en place une certification FSC indépendante par une tierce partie ?

« Le FSC ne certifie pas lui-même les opérations forestières ou les industriels. Grâce à ce système, le FSC reste indépendant vis-à-vis de toute entité candidate à la certification. Le FSC établit les normes de gestion forestière et de certification de la chaîne de contrôle. Il définit également les procédures que les organismes de certification doivent suivre lors de leurs évaluations. La certification FSC est effectuée par des organismes de certification accrédités, qualifiés au niveau international et gérés par un groupe d'accréditation indépendant appelé Accreditation Services International. Le FSC est le seul système mondial de certification forestière à disposer d'un programme d'accréditation intégré qui contrôle systématiquement ses organismes de certification. »

Note de la rédaction : Plus d'informations à http://www.accreditation-services.com/archives/standards/fsc

6 Quels sont les avantages de l'adhésion au Forest Stewardship Council ?

« Être membre du FSC représente une occasion unique de participer activement à l'effort de préservation des forêts mondiales, qui sont essentielles pour la protection de notre planète et de notre avenir. Les membres du FSC votent les motions qui définissent les règles que doivent respecter la gestion forestière et l'industrie du bois pour garantir aux consommateurs que les produits proviennent de forêts gérées de manière durable et responsable. Il s'agit de forêts où les opérations de coupe permettent le renouvellement des ressources, la conservation de la biodiversité et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés. Pour une entreprise, l'adhésion au FSC est un signal clair d'engagement en faveur d'une citoyenneté responsable. Le FSC offre une plateforme unique qui permet à tous ses membres de rejoindre un groupe exceptionnel d'organisations et d'individus œuvrant ensemble pour relever les défis du secteur forestier et développer de nouveaux réseaux ou de nouvelles opportunités commerciales. »

CONTACT DU FSC EN AFRIQUE CENTRALE

Esteban Toja
e.toja@fsc.org
Tél : + 241 66005796
www.africa.fsc.org

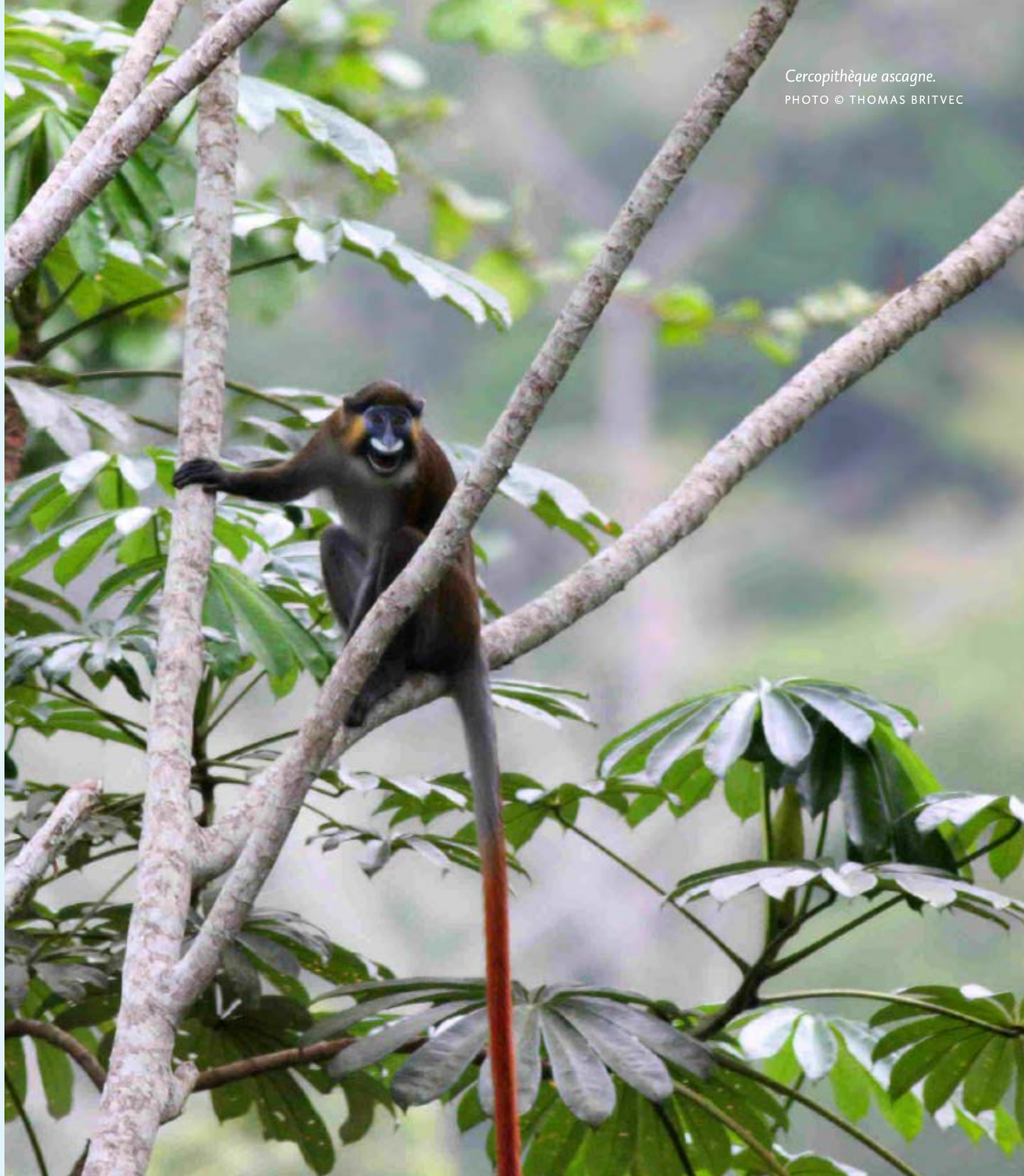

Cercopithèque ascagne.
PHOTO © THOMAS BRITVEC

Gestion forestière certifiée FSC

Préserver la forêt et améliorer les conditions de vie

Texte et photos Meindert Brouwer

Du bois en provenance du nord de la République du Congo en route pour le port, sur l'océan Atlantique.

La concession de forêt pluviale de la société IFO au nord de la République du Congo est la plus grande concession forestière certifiée FSC en Afrique.

Au sein de la forêt pluviale du bassin du Congo, la concession d'IFO couvre 1,2 millions d'hectares, soit plus du quart de la superficie de la Suisse. IFO emploie presque 1.100 personnes qui vivent en majorité dans le village de Ngombé, près des locaux et des scieries d'IFO, sur les rives du fleuve Sangha. IFO appartient à la société forestière Interholco basée en Suisse. IFO signifie Industrie forestière d'Ouesso, du nom de la grande ville voisine.

Une exploitation forestière selon les normes de Forest Stewardship Council (FSC) implique le respect de la forêt et des droits des personnes qui vivent dans la concession. Qu'est-ce que cela signifie ? En janvier 2016, je rendis visite à la concession d'IFO. Je voulais voir de mes propres yeux en quoi consistait une gestion forestière certifiée FSC et comment la population locale (16.000 personnes) bénéficiait de la présence d'IFO dans la région. Je voulais voir comment s'effectuait l'abattage d'énormes arbres tropicaux et à quoi ressemblait une forêt après l'abattage.

J'allais rencontrer à cette occasion les personnes à la base des produits certifiés FSC en provenance d'Afrique tropicale : tables en bois, chaises, meubles de jardin, barrières, portes, encadrements de fenêtres, parquets, revêtements en bois, portes d'écluse, etc.

Vue aérienne : © Interholco
Photo de l'insecte sur le bois : U. Binhack
Photos de la faune sauvage : Thomas Britvec

Gestion forestière certifiée FSC

I L'abattage d'un arbre

Chaque matin à 4h00 – bien avant le lever du jour – 240 travailleurs forestiers congolais quittent la ville de Ngombé, prennent place dans quatre camionnettes et se rendent à la zone d'abattage. La concession est très vaste et il leur faut d'abord rouler 80 km pour arriver à la zone, assis sur des bancs en bois sur la plateforme, casques jaunes sur la tête, certains vêtus d'une veste au-dessus de leur panoplie orange, un foulard sur le visage pour se protéger de la brise matinale.

Le Français Thomas Britvec, directeur de l'abattage pour IFO, dirige les opérations quotidiennes. Il me conduit dans sa Toyota Landcruiser. La trentaine avancée, Britvec a déjà 25 ans d'expérience en foresterie. Il a grandi en Picardie, dans le nord-ouest de la France près de la forêt de Compiègne. Il a débuté en tant qu'apprenti dans sa région natale, à seulement 14 ans. Fort de son expérience, il a formé des travailleurs forestiers au Gabon, en République démocratique du Congo, au Togo, au Cameroun, en République centrafricaine et au Guyana avant de rejoindre IFO.

Nous nous retrouvons dans une clairière. Il est 5h45 et il fait grand jour. Britvec gare sa Landcruiser juste à côté de la seule autre Landcruiser. Pourquoi là alors qu'il y a tellement d'espace ? Britvec explique que toutes les activités en forêt, même le fait de garer sa Landcruiser, doivent être structurées, contrôlées et bien exécutées. Et c'est le cas. Les travailleurs descendent des camionnettes et enlèvent leur foulard. Les scies électriques les attendent, alignées en ordre de bataille sur le sol, devant un hangar.

CONCENTRATION Sans être de grande taille (environ 1,70 mètres), Britvec dégage une autorité naturelle. Casque orange sur la tête, barbe de trois jours, chemise à carreaux rouges, pantalon noir, ses yeux gris vert parcourent tout rapidement. Il est très concentré, donne les ordres et a les choses bien en main. Il consulte une carte avec des points de différentes couleurs, qui indiquent les arbres à couper et ceux qui ne doivent pas

Thomas Britvec, directeur de la coupe à IFO.

Jean-Paul Belinda, bras droit de Britvec.

Arrivée tôt le matin dans la zone de coupe.

l'être. Il discute des tâches du jour avec Jean-Paul Belinda, son bras droit congolais.

La coupe et le transport des grumes à la scierie requièrent une bonne coordination de ces hommes, qui ne souffre aucune improvisation. Les 240 travailleurs forestiers et leurs

Équipe d'abattage

De gauche à droite : Ambroise Bimeth, Jean Romeo Openda et Faustin Okoutonandza.

superviseurs ont à leur disposition 10 bulldozers, 3 grandes débusqueuses, 2 petites débusqueuses, un garage mobile, 5 Landcruisers, 2 véhicules longs et les 4 camionnettes mentionnées ci-dessus.

Différentes tâches doivent être accomplies. Il faut abattre les arbres. Les couronnes des arbres couchés sur le sol depuis 14 jours pour libérer la tension du bois doivent être sciées. Les grumes de plus de 20 mètres doivent être sciées en plusieurs morceaux afin que les débusqueuses puissent les tirer vers la route forestière.

Britvec se déplace en Landcruiser d'un endroit à l'autre. Dans la forêt verte, les chemins de terre ont une teinte brun orangé. Les travailleurs sont en déplacement constant ou en train de réchauffer leur nourriture sur des petits feux dans des endroits sableux. Faire un feu n'est permis qu'à ces endroits. Lorsque Britvec s'arrête pour discuter du travail, je me promène alentour. J'observe des travailleurs mesurer des grumes énormes et noter leur diamètre sur les sections extérieures. Une débusqueuse soulève une grume de plus de 12 tonnes pour la placer sur un long véhicule de transport.

Le moment est venu pour moi de voir l'abattage. Nous marchons sur un petit sentier ouvert à la machette dans le sous-bois. Le chemin est long à travers les buissons et je suis essoufflé. J'essaie de faire bonne impression et de suivre la cadence de Britvec devant moi, qui jette un coup d'œil par-dessus son épaule de temps en temps. Puis nous parvenons à la zone de notre destination, dans la forêt. Quatre arbres doivent être abattus, deux de l'espèce Tali et deux Sapellis. Ils mesurent plus de 25 mètres de hauteur.

LAME L'équipe d'abattage comprend trois hommes : Ambroise Bimeth, l'abatteur, Jean Romeo Openda, l'aide-abatteur et Faustin Okoutonandza, l'assistant administratif qui tamponnera la marque d'IFO et le numéro d'enregistrement de l'arbre sur la grume et la souche.

La lame de la scie électrique d'Ambroise est énorme, plus grande que celles utilisées en Europe, ce qui est nécessaire pour ces gigantesques arbres tropicaux à bois dur. Le diamètre des troncs peut atteindre 2 mètres.

Ambroise est bien protégé. La certification FSC signifie que la sécurité des employés est bien assurée. Il porte un casque orange relié à un treillis métallique placé devant son visage pour protéger ses yeux contre la sciure et les morceaux d'écorce. Ses oreilles aussi sont protégées contre le bruit de la scie. Il porte des vêtements de protection et des chaussures épaisses.

Avant de démarrer le moteur, Ambroise nettoie soigneusement les chaines de la scie avec un petit bâton pour s'assurer qu'elle est bien affûtée. Si ce n'est pas le cas, cette énorme scie peut trembler une fois qu'elle pénètre dans le bois dur et exercer une mauvaise pression sur ses bras et ses épaules. Les forces en jeu sont massives. Tandis

La certification FSC signifie que la sécurité des employés est bien assurée.

qu'Ambroise se prépare, ses assistants Jean Romeo et Faustin dégagent à la machette les broussailles et les lianes autour de l'arbre. L'équipe détermine la direction vers laquelle l'arbre doit tomber pour occasionner le moins de dégâts possibles sur la forêt. L'arbre ne doit pas emporter d'autres gros arbres en tombant.

Puis Ambroise démarre le moteur, qui vrombit lorsque l'énorme lame pénètre dans le tronc imposant du premier arbre. Je peux difficilement distinguer le visage d'Ambroise à travers la sciure. Il a un savoir-faire incroyable. Il dirige d'abord sa lame horizontalement à travers le tronc. Je peux voir le bout de la scie de l'autre côté. Puis, il coupe une entaille de direction. Il fait des encoches des deux côtés de l'arbre, à l'avant et à l'arrière, pour éviter que l'arbre n'éclate. Au total, il procède à huit manœuvres.

BÂTONS Avant la manœuvre finale d'Ambroise, Jean Romeo place deux longs bâtons verts provenant d'un arbuste dans le tronc, sur le côté opposé à l'entaille de direction. Si les bâtons restent baissés pendant qu'Ambroise scie, l'arbre tombera dans la bonne direction. Si les bâtons se soulèvent, l'arbre penchera vers le côté où Ambroise travaille.

Pendant qu'il scie, Ambroise peut voir les bâtons devant lui mais il ne peut pas lever les yeux pour voir le mouvement de l'arbre. L'arbre est si grand, si gros et si lourd – jusqu'à 15 tonnes – qu'il est impossible de contrôler et de modifier ses mouvements en sciant et en levant les yeux en même temps. Pour assurer la sécurité, une charnière de bois est placée dans une autre incision, afin que l'arbre ne tombe pas sur Ambroise et sur nous, les spectateurs… Trois des quatre arbres tombent comme des allumettes en seulement 10 à 15 minutes chacun. Le quatrième prend plus de temps. Son tronc est si droit qu'il est difficile d'estimer la direction de sa chute, même pour l'expérimenté Ambroise et ses collègues. Pendant qu'il scie, les bâtons verts se soulèvent…

Grumes en attente d'être sciées.

Une débusqueuse soulève une grume de plus de 12 tonnes vers un long véhicule de transport.

Gestion forestière certifiée FSC

11 Rotation en forêt

La gestion forestière certifiée FSC est basée sur un plan rigoureux de gestion. La forêt exploitée est divisée en 25 à 30 zones distinctes, comme des tranches de gâteau. Les zones peuvent avoir des tailles différentes, en fonction de la densité de la forêt et d'autres conditions. Chaque année, l'abattage n'a lieu que dans une seule zone. Pendant les années suivantes, la société forestière va d'une zone à l'autre, ce qui s'appelle une rotation. Après 25 ou 30 ans et en fonction du nombre de zones, la société forestière peut revenir à la première et y reprendre l'exploitation car entretemps, les arbres, en particulier les jeunes arbres, ont eu le temps de grandir. IFO applique une rotation de 30 ans.

Comme l'exploitation forestière n'a lieu que dans une seule zone, les autres zones ne sont pas perturbées. De ce fait, plus la concession forestière certifiée FSC est vaste, mieux les animaux se portent car ils disposent de plus d'espace. La concession d'IFO abrite environ 70.000 gorilles et 4.000 éléphants.

HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION IFO n'exploite de façon sélective que sur 800.000 hectares. Au total, 355.000 hectares dans la concession ne sont pas touchés car ce sont des zones de haute valeur pour la conservation ou alors des zones vulnérables comme les berges et les forêts marécageuses. Le reste de la concession comprend les villages et les zones attribuées aux communautés.
Les zones de haute valeur pour la conservation sont importantes pour préserver le niveau de biodiversité. Elles peuvent être des aires de nidification ou d'alimentation de la faune ou contenir des plantes rares ou endémiques et de vieux arbres patrimoniaux. La haute valeur pour la conservation s'applique aussi aux zones d'importance culturelle ou religieuse pour les populations locales ou aux zones importantes pour les besoins des communautés qui récoltent les fruits sauvages et d'autres produits dans la forêt. Les arbres sont coupés de manière sélective et responsable. L'abattage et le débardage doivent être effectués soigneusement pour en réduire l'impact. En janvier 2016, Britvec et ses hommes ont coupé 100 arbres par jour, un arbre par hectare en moyenne.

Antoine Couturier, directeur responsable des politiques environnementales et sociales d'IFO et de la certification.

Antoine Couturier (1973) est le directeur responsable des politiques environnementales et sociales d'IFO ainsi que de la certification. Il a étudié la géographie physique et a un post-doctorat en écologie tropicale. Il est Français comme Britvec. Couturier : « Les arbres doivent avoir un diamètre minimal d'abattage (DMA) ». Les DMA sont indiqués dans le plan de gestion forestière d'IFO. Les DMA appliqués par IFO sont de 10 à 30 cm plus élevés que les diamètres requis par la loi forestière de la République du Congo, afin d'assurer une repousse suffisante des forêts pendant une période de rotation de 30 ans. Mais qu'est-ce qui est suffisant ?

Après une forte poussée initiale, les arbres tropicaux à bois dur continuent de grandir lentement. Le diamètre du Sapelli augmente de 0,5 cm à 0,8 cm par an, celui du Wenge de 0,8 cm par an et celui du célèbre et prisé ébène de 0,2 cm par an. Si IFO revenait à la première zone après 30 ans, les Sapellis éligibles auraient grandi de 15 à 24 cm en diamètre et les ébènes seulement de 6 cm. Selon Couturier, c'est pour cela qu'IFO ne récolte pas mais garde une grande partie des arbres au-dessus du diamètre minimal : 60 % des Wenges et 90 % des ébènes au-dessus du diamètre minimal ne sont pas coupés.

La loi congolaise en janvier 2016 ne mentionne que les diamètres minimaux mais pas de diamètres maximaux. Si une société forestière devait couper tous les arbres au-dessus du minimum, la qualité de la forêt se détériorerait. Beaucoup de sociétés forestières ne s'en préoccupent pas. En revanche, IFO applique un diamètre maximal, ce qui est remarquable. IFO ne coupera pas d'arbres dont le diamètre est égal ou supérieur à 2 mètres, dit Couturier. Les arbres les plus vieux et les plus gros ne sont donc pas touchés.

Un problème peut survenir cependant, en raison de la préférence du marché international pour un nombre relativement limité d'essences connues, notamment le très prisé Sapelli.

Je suis surpris quand Britvec m'informe qu'IFO coupe 90 % des Sapellis entre 100 cm et 200 cm de diamètre en janvier 2016. Avec cette plage de diamètre, seuls les Sapellis de moins bonne qualité, aux troncs tordus, et ceux qui portent les graines et sont protégés ne seront pas abattus. Je

La concession d'IFO abrite environ 70.000 gorilles et 4.000 éléphants.

me demande quel en sera l'impact. À ce rythme, plusieurs générations de Sapellis seraient proches de la disparition. Les Sapellis sont sous pression dans tout le nord de la République du Congo, car ils sont recherchés sur le marché.

ESSENCES MOINS CONNUES Couturier n'est pas inquiet : « La situation s'équilibrera sur toute l'année 2016 et l'impact sera moindre. Depuis de début de notre plan de gestion forestière en 2007, près de 80 à 85 % des Sapellis éligibles ont été abattus. Pour la plupart des autres espèces majeures, seuls 15 à 50 % des arbres au-dessus du diamètre minimal ont été coupés. C'est un fait que pendant la première rotation dans les forêts naturelles, il existe un « bonus » d'arbres plus gros. Du fait que nous respectons les diamètres minimaux – et les nôtres sont

Les architectes, les promoteurs et les autorités en Europe, aux États-Unis et en Asie ont un rôle important à jouer, par la prescription des essences moins connues.

plus élevés que ceux requis par la loi – il y aura assez d'arbres à abattre au cours des futurs cycles d'abattages de 30 ans. L'incrément de volume sera le même et la récolte de ce qu'on appelle les essences moins connues augmentera. Notre plan de gestion est exécuté et respecté de façon à ce que chaque espèce soit présente pour les générations à venir. » Couturier a identifié plusieurs essences moins connues prometteuses dans la concession. Il dit que la concession abrite 276 essences différentes, dont quelques-unes n'ont même pas encore été décrites. IFO prévoit de récolter 200.000 m3 de bois en 2016, alors que le potentiel de cette année dans la concession permet une récolte de 350.000 à 400.000 m3 en prenant en compte les essences moins connues, selon Couturier. Couturier explique : « IFO coupe beaucoup moins que ce qui peut être exploité de façon durable. »

Couturier a raison. La hausse de la demande d'essences moins connues peut alléger la pression sur les essences connues. Les architectes, les promoteurs et les autorités en Europe, aux États-Unis et en Asie ont un rôle important à jouer pour appuyer la gestion forestière durable dans le bassin du Congo, par la prescription d'essences moins connues provenant de forêts certifiées FSC.

Deux jours après la visite dans la zone d'abattage de 2016, je décide d'aller jeter un coup d'œil dans la zone de 2009 pour voir à quoi ressemble la forêt six ans après la coupe. La route pour y parvenir a été fermée par deux grandes grumes et deux amas de latérite, conformément aux principes et aux critères de FSC. Aucune voiture ne peut y pénétrer. La zone est envahie par une végétation de plus d'un mètre de hauteur. Je vois des crottes d'éléphants, ce qui est bon signe. Je demande à Fulgence Opendzobe et à Timothée Epoutangongo, les deux hommes qui m'accompagnent, si nous pouvons quitter le sentier et couper par le sous-bois fermé. C'est un peu l'aventure et Timothée ouvre le chemin à la machette. En levant les yeux, je vois de grands arbres : le très prisé Azobe, un Sapelli et aussi des essences moins connues comme le Limba et le Kanda. Il y a beaucoup de

Mesure d'une grume.

Fruits de l'arbuste Aframomum. Les gorilles les apprécient et ouvrent les fruits avec leurs ongles.

lumière car les arbres ont été abattus ici, mais certaines parties de la concession sont moins denses que d'autres.

Par terre, nous trouvons des fruits rouges pointus sur des racines brun clair. Ils font la taille d'un pouce adulte. Ce sont les fruits de l'arbuste Aframomum, que les gorilles apprécient et ouvrent avec leurs ongles. J'en fais de même. L'intérieur ressemble à celui du fruit de la passion, c'est délicieux. Plus tard, je trouve des excréments de gorilles. C'est une belle forêt. Le vent souffle à travers les feuilles dans un jeu d'ombre et de lumière.

Gestion forestière certifiée FSC

III Protection de la faune

La certification FSC signifie aussi qu'IFO doit œuvrer à la protection de la faune sauvage dans sa concession et établir une équipe d'écogardes qui patrouillent en forêt. Selon Couturier, bien que la loi forestière de la République congolaise exige une contribution aux équipes d'écogardes, en pratique, seules les compagnies certifiées le font. Le gouvernement recrute, emploie et contrôle les écogardes qui sont armés. Le gouvernement rémunère le chef d'équipe, mais ce sont IFO et son partenaire dans le domaine de la conservation de la nature, l'ONG WCS (Wildlife Conservation Society), qui paient les salaires des écogardes. IFO paie aussi les frais de mission des jeeps et le carburant. L'on comptait 15 écogardes en 2014, mais le nombre a doublé à 30 en 2015 à la demande de FSC. Outre les patrouilles, les écogardes se chargent également d'informer la population de la loi, car la chasse de subsistance par les communautés forestières est autorisée six mois par an dans certaines parties de la concession.

C'est un défi de lutter contre le braconnage avec 30 écogardes dans une zone grande comme le quart de la Suisse. Mais leur présence est importante. Richard Malonga, spécialiste de la conservation à WCS et directeur du Parc national de Nouabalé Ndoki, me l'affirme lors de notre rencontre à son bureau à Brazzaville, la capitale : « Les écogardes d'IFO contribuent à alléger la pression sur la faune sauvage dans le Parc national voisin d'Odzala ». La concession forestière d'IFO abrite de nombreuses espèces animales, toutes en bon nombre et sans diminution, selon Malonga. En plus des éléphants de forêt et des gorilles, on y trouve des chimpanzés,

Guy Aimé Florent Malanda, chef des écogardes du gouvernement dans la concession d'IFO.

« Les écogardes d'IFO contribuent à alléger la pression sur la faune sauvage dans le Parc national voisin d'Odzala. »

d'autres espèces de singes comme le colobe noir et blanc, le cercopithèque de De Brazza et le moustac, des léopards, des buffles et des antilopes comme le sitatunga, le céphalophe bleu, le céphalophe de Peters et de nombreuses autres espèces. Lors de ma visite, j'en ai vu trois : des éléphants de forêt (une mère et son petit), des céphalophes bleus et ce qui semblait être un moustac.

Les choses peuvent se compliquer lorsque l'on combat les braconniers dans la concession. Guy Aimé Florent Malanda, le chef des écogardes du gouvernement dans la concession d'IFO, me raconte une histoire impressionnante. Durant l'automne 2015, ses écogardes poursuivaient un gang de braconniers qui ont utilisé des Kalachnikovs pour les attaquer. Les écogardes ont riposté avec leurs propres Kalachnikovs. Ils ont pu attraper un braconnier qui était blessé à la jambe et ont confisqué 36 kilogrammes d'ivoire.

Les photos des éléphants de forêt, du léopard et du touraco géant ont été prises dans la concession d'IFO. © Thomas Britvec.

Gestion forestière certifiée FSC

IV Utilisation efficace des ressources

Dans les locaux d'IFO, de grandes piles de centaines de grumes attendent le transport vers les deux grosses scieries. Le Français Cody Rabeau (1987), directeur adjoint de l'usine et un grand amateur de motos, me fait faire le tour des environs. Il a beaucoup de responsabilité pour son jeune âge (28) et c'est ce qui l'a attiré en Afrique. Dans une Europe saturée, il faudrait être beaucoup plus âgé. Je n'oublierai pas les explications détaillées de Rabeau sur le séchage du bois scié. Observer l'attention d'un expert pour son produit est mémorable.

L'utilisation efficace des ressources est importante pour IFO. Rabeau me dit que les résidus de bois sont utilisés dans la mesure du possible, par exemple pour le lamellé-collé : des parties de deux différentes pièces de bois sont jointés et collées, puis utilisées pour l'encadrement des fenêtres ou d'autres usages.

Le traitement des grumes, y compris l'entretien des machines, l'administration et le transport, est une opération d'envergure qui implique plus de 800 employés congolais. Un petit pourcentage est exporté sous forme de bois rond, le reste est traité ici. Chaque mois, 15.000 m3 de bois est scié. Rabeau, le mécanicien portugais Miguel Pinto, le responsable italien de la scierie Tommaso Bedei et leurs collègues s'assurent de la bonne opération des scieries et du respect des contrats avec les acheteurs d'Europe, d'Asie et des États-Unis. Ils doivent parfois travailler sept jours par semaine.

SAINT-PÉTERSBOURG Je veux parler avec les employés congolais sans que la direction ne regarde par-dessus leur épaule. Ferdinand Ndombi (1968) est le coordinateur de l'une des scieries et est aussi chargé des énormes séchoirs. Nous prenons un café ensemble. Ndombi est né dans la ville de Makoua, juste sur l'équateur, en République du Congo. À ma grande surprise, Ndombi me dit avoir étudié la foresterie à Saint-Pétersbourg en Russie entre 1986 et 1993, comme Henri Djombo, le ministre actuel de l'économie forestière et du développement durable de la République du Congo.

Grumes en route vers les scieries dans les locaux d'IFO.

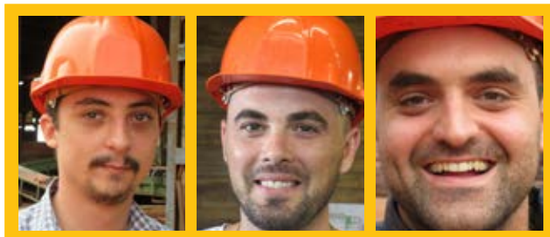

Cody Rabeau | Miguel Pinto | Tommaso Bedei

La République du Congo a maintenu des liens étroits avec la Russie, Cuba et la Chine jusqu'au début des années 1990.

Ndombi est chez IFO depuis 2005. Auparavant, il travaillait pour le gouvernement comme chef du contrôle de l'exportation de bois dans le port de Pointe Noire. Je lui demande pourquoi il a choisi la foresterie. « J'ai été élevé dans la forêt » dit-il, « mon père était un scieur de bois. » Ndombi insiste sur l'importance de préserver la forêt : « Nous devons la protéger, les animaux, les espèces d'arbres et l'équilibre de la biodiversité. » Ndombi poursuit : « Les gens vont à Paris et prennent des photos de la tour Eiffel et du Moulin Rouge. Notre carte d'identité, c'est la nature ; les Blancs viennent ici pour voir des animaux. Ce que vous voyez ici, vous ne pouvez le voir qu'ici. » Je lui demande si la nature

Les résidus de bois sont utilisés dans la mesure du possible, par exemple pour le lamellé-collé.

Ferdinand Ndombi : « Les gens vont à Paris et prennent des photos de la Tour Eiffel et du Moulin Rouge. Notre carte d'identité, c'est la nature ; les Blancs viennent ici pour voir des animaux. Ce que vous voyez ici, vous ne pouvez le voir qu'ici. »

Mécaniciens dans l'une des scieries d'IFO. De gauche à droite : Yoka Ondze, Serge Allam, Rock Kabotsa.

est importante pour l'argent. Il me répond : « Ce n'est pas seulement l'argent. C'est plus que cela, pour nous, ça signifie la richesse. »

Travailler pour une société aux opérations durables comme IFO est-il un choix ? Ndombi : « Un choix ? C'est compliqué. Il faut travailler et avoir un emploi. Je dois subvenir aux besoins de ma famille. Si une société ne respecte pas la nature mais qu'il s'agit de la seule société présente dans les environs, j'irai travailler pour elle. Est-ce que j'ai le choix ? » Il poursuit : « Bien sûr que si j'avais le choix, je choisirais la société qui protège la nature. » Et si IFO restait, la forêt demeurerait ? « Oui, aucun doute », répond Ndombi immédiatement. Il ajoute : « Sans IFO, il n'y aurait pas de ville de Ngombé. C'est clair, tout le monde partirait. » Puis Ndombi dit spontanément : « Je suis fier de travailler pour IFO, c'est le leader dans son domaine. »

Je lui demande s'il est inquiet des changements climatiques. Ndombi : « Oui, je suis inquiet. J'ai remarqué des changements dans la saison des pluies et dans la saison sèche. Lorsque la rivière doit monter, elle descend et lorsqu'elle doit descendre, elle monte. Parfois, les pluies arrivent trop tôt, parfois trop tard et nous n'avons pas de maïs. Il n'a pas plu depuis 45 jours. » Je lui demande si les pays occidentaux sont responsables. Ndombi évite de donner une réponse directe : « C'est aux politiciens d'en décider. Tout le monde est responsable. »
Puis Ndombi adopte un autre point de vue : « Nous devons vivre de la forêt. Je ne suis pas d'accord avec les défenseurs radicaux de l'environnement qui disent qu'il ne faut pas toucher à la forêt. Nous devons manger et la population augmente. Il peut être nécessaire de convertir une partie de la forêt pour l'agriculture et autres utilisations des terres. »

RESPECT Je peux comprendre le point de vue de Ndombi. La sécurité alimentaire et la fin de la pauvreté sont prioritaires. C'est pour cela que la gestion forestière certifiée FSC est si importante. Elle se fait dans le respect de la forêt et des populations locales, offre des revenus décents aux employés pour subvenir aux besoins de leur famille, ainsi que des possibilités d'auto-développement aux autres habitants. C'est pour cette raison que le WWF et Greenpeace soutiennent la gestion forestière certifiée FSC et ont été parmi les fondateurs de FSC en 1994. Des forêts certifiées FSC bien gérées peuvent faire partie d'un plan national d'utilisation des terres, dans lequel les zones agricoles sont également spécifiées. Plus tard, à mon retour à Brazzaville, le ministre Henri Djombo me dit vouloir plus de forêts certifiées FSC.

Visiteur de la forêt. © U. Binhack / Interholco.

Du bois scié est séché dehors et dans le séchoir, une chambre de séchage immense.

V Performance sociale

Rue principale dans le village de Ngombé.

Près des locaux d'IFO se trouve la ville de Ngombé avec une population d'environ 8.000 personnes. La majorité des 1.100 employés d'IFO et leur famille vivent ici. En fin d'après-midi, les hommes rentrent chez eux dans leurs vêtements de travail jaunes et oranges. Les garçons jouent bruyamment au foot sur des terrains poussiéreux. C'est une ville de contraste. Elle est traversée par une longue rue principale animée, ornée de chaque côté de petites boutiques d'articles ménagers, de pièces détachées, d'aliments et de boissons, comme partout en Afrique. Des maisons neuves aux sols en béton et aux murs de pierre surplombent des maisons plus anciennes en bois et en argile.

C'est IFO qui a construit les nouvelles maisons pour loger les employés et leur famille dans de bonnes conditions. IFO paie l'électricité. L'abatteur Ambroise Bimeth vit dans l'une de ces maisons avec sa femme et leurs trois filles. Lorsque je lui rends visite ce vendredi en fin d'après-midi, il est en

IFO a construit de nouvelles maisons pour loger les employés et leurs familles dans de bonnes conditions.

Le médecin hospitalier Fabien Ngendakumana du Burundi.

Hôpital d'IFO à Ngombé. Le taux de mortalité des enfants soignés à l'hôpital de la ville de Ngombé est 3 fois plus faible que la moyenne nationale.

train de nettoyer sa moto. Je jette un coup d'œil au salon confortable, pourvu d'un grand canapé et d'une télévision, mais nous décidons de rester dehors. Ambroise apporte des chaises.

UNE VIE MEILLEURE Ambroise (1967) a commencé à travailler pour IFO en février 2002. Cet emploi signifiait une vie meilleure. Ambroise était sans emploi entre 1986 et 2000. Durant ces années, il s'occupait de plantations et devait chasser et vendre de la viande de brousse pour pouvoir acheter des vêtements et des chaussures pour ses filles et payer leur écolage.

IFO offre une formation professionnelle et une éducation à ses travailleurs. Ils participent à un fonds de retraite comme en Europe.

Nous poursuivons notre conversation. La nuit tombe. La femme d'Ambroise se joint à nous en silence et près de nous, une de leurs filles et une amie écoutent notre conversation. Je demande à Ambroise si gérer les forêts de façon durable est important. « Oui », répond-il, « c'est important pour nos enfants. Si nous protégeons la forêt et les jeunes arbres, ces derniers vont grandir et nos enfants pourront aussi exploiter la forêt. Nous devons protéger la faune, les éléphants, les singes, tout. S'ils disparaissaient, nos enfants ne pourraient pas les voir dans la nature, seulement à la télévision. »

La façon dont IFO soutient ses employés et la population locale est impressionnante. Il y a un petit hôpital avec un médecin burundais et une équipe d'infirmières. Bientôt, il y aura un chirurgien. IFO paie les salaires, les vaccins et les autres médicaments. Le taux de mortalité des enfants soignés à l'hôpital de la ville de Ngombé est 3 fois plus faible que la moyenne nationale.

Dans un grand magasin, les villageois peuvent acheter de la viande subventionnée par IFO. Le prix est le même que celui de la viande de brousse. Ils n'ont donc pas besoin d'acheter de la viande de brousse des braconniers, ce qui réduit la pression sur la faune dans la concession. La viande n'est pas vendue à l'air libre, dans la chaleur et l'humidité, mais conservée au frais dans des congélateurs. IFO contribue en payant l'électricité et le loyer du commerçant sénégalais. Non loin de là, se trouve la bibliothèque mise en place par IFO. L'ONG française AGIR a fourni les livres, IFO a offert cinq ordinateurs et six portables. J'observe des élèves s'entrainer avec Word en copiant des textes de leurs manuels. Ils apprennent aussi à utiliser Excel me dit la bibliothécaire Audrey Marine Mampouya Louaza, qui ajoute qu'il y a aussi des cours pour adultes. IFO sponsorise les clubs sportifs de la ville, où on pratique le foot, le handball et le Ndzango, un sport congolais où deux filles s'engagent dans une compétition rythmique.

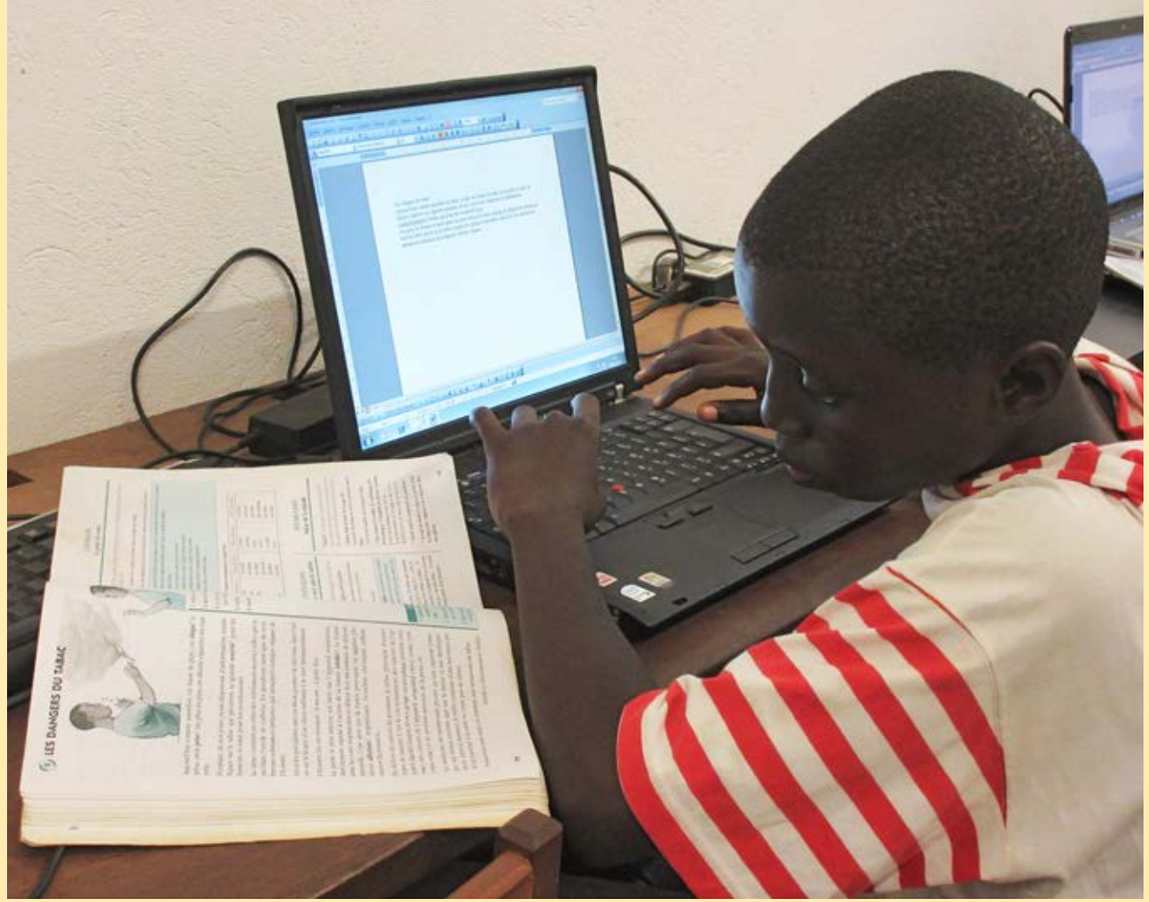

Un jeune garçon s'entraîne sur Word dans la bibliothèque.

École primaire établie par IFO.

Albert Saturnin M. Ontsiayi, chef du personnel d'IFO : « Il est important pour le moral que les employés soient payés à date fixe ».

Dieter Haag, directeur général d'IFO.

Je rencontre le chef du personnel d'IFO, le Congolais Albert Saturnin M. Ontsiayi. Lorsque je lui demande quelles sont ses priorités, il me répond immédiatement : « Une bonne santé, c'est –à-dire physique et mentale. » Il ajoute : « Il est important pour le moral que les employés soient payés à date fixe. » Il a raison, il y a tellement d'employés dans d'autres parties du bassin du Congo qui doivent attendre leur salaire pendant plusieurs mois.

IFO offre une formation professionnelle et une éducation à ses employés. Les employés sont mieux payés que dans d'autres sociétés du secteur forestier en République du Congo, me dit le directeur général allemand d'IFO, Dieter Haag (1956). Je lui demande comment je peux le vérifier. Il me répond : « UNI Congo, l'union des employeurs de la République du Congo, peut vous montrer les chiffres. »

Les travailleurs sont représentés par quatre syndicats qui négocient avec la direction. IFO paie la formation des

La consultation participative continue est un point majeur. Les représentants d'IFO et les habitants se rencontrent régulièrement, au total presque 300 fois par an.

membres du conseil. Les travailleurs participent à un fonds de retraite comme en Europe. Ils bénéficient de congés payés et d'argent supplémentaire pour leur mariage, la naissance d'un enfant (légitime) ou un décès. IFO offre des prêts si nécessaire.

CONSENTEMENT La concession d'IFO abrite 16.000 personnes au total, réparties dans 80 villages. Les opérations d'abattage d'IFO ne peuvent avoir lieu qu'après avoir obtenu le Consentement libre, préalable et donné en connaissance de cause (FPIC selon l'acronyme anglais) des populations autochtones et des autres habitants. Le FPIC fait partie des normes et des lignes directrices de FSC. Avant de commencer l'exploitation, IFO rencontre les communautés locales et les populations autochtones pour discuter des impacts de l'exploitation et pour s'assurer que tous les sites et ressources qui sont importants pour eux soient préservés. Il peut s'agir de zones sacrées, de territoires de pêche et de chasse ou de parties de forêts avec des arbres fruitiers.

La consultation participative continue est un point majeur. Les représentants d'IFO et les habitants se rencontrent régulièrement, au total presque 300 fois par an. En cas de doléances des habitants ou des employés d'IFO, des mécanismes de résolution sont en place.

IFO investit 130.000 euros par an dans un fonds de développement pour les habitants de la forêt, par exemple pour l'agriculture à petite échelle. La société a aussi établi une école secondaire pour relever le niveau d'alphabétisation des enfants.

Une femme autochtone a récolté des légumes sauvages dans la forêt.

Ulrich Grauert, Directeur général d'Interholco AG, la maison mère d'IFO, basée en Suisse.

Gestion forestière certifiée FSC

VI Modèle opérationnel

L'Allemand Ulrich Grauert (1965) est Directeur général d'Interholco AG, la maison mère d'IFO. Interholco, producteur et fournisseur international de bois, basé en Suisse, opère à l'échelle mondiale et a été créé en 1962. Interholco chérit encore ses valeurs originales, dit Grauert : « Une société forestière est responsable de ses employés et de l'écologie. Une vision à long terme était et est très importante. En fait, les objectifs de notre entreprise aujourd'hui sont similaire à celui de Forest Stewardship Council. Cela signifie que la gestion forestière doit être économiquement rentable et écologiquement et socialement durable. Obtenir la certification FSC était une évidence pour nous. La certification constitue une bonne structure, qui garantit la poursuite des valeurs de notre entreprise à long terme. »

La certification FSC de la concession forestière d'IFO a été un réel investissement. Est-ce que l'état de la forêt dans votre concession a bénéficié de la certification FSC ?
Grauert : « Interholco sert les intérêts des populations et de la planète grâce à la certification FSC. En coupant un seul arbre sur l'équivalent de deux terrains de football, nos produits du bois confèrent une valeur à la forêt. Cela permet aux gorilles, aux éléphants et à de nombreux autres animaux et plantes de prospérer dans leur habitat unique. Et la forêt se régénère d'elle-même. Nous avons également réussi à éliminer les permis d'exploitation minière de la zone de concession forestière. Heureusement, ces permis étaient dormants, mais ils existaient toujours. Désormais, la forêt est mieux protégée pour les générations futures. Le monde a besoin de forêts saines pour l'eau propre et la pluie. Pour ne citer qu'un exemple, les régimes pluviométriques dont l'Afrique orientale a tant besoin proviennent du bassin du Congo. Tout est lié. »

Derrière la certification FSC, une communauté mondiale œuvre collectivement à la protection des forêts.

Quels sont les avantages de la certification FSC pour votre entreprise, sur le plan organisationnel et économique ?
Grauert : « Derrière la certification FSC, une communauté mondiale œuvre collectivement à la protection des forêts. Ensemble, les membres du FSC définissent les critères, les procédures et les règlements qui permettent à des auditeurs indépendants de vérifier personnellement que les forêts sont bien protégées. Ce système donne une base solide à nos opérations. Parallèlement, la certification FSC offre une multitude de solutions, en accord avec les Objectifs de développement durable des Nations unies : travail décent et croissance économique, réduction des inégalités, protection du climat, respect et protection de la vie sur terre, paix, justice et institutions fortes. Concrètement, nos équipes impliquent les communautés locales dans le processus, en leur donnant accès à des avantages économiques et plus encore. Des écoles, des structures médicales et une bibliothèque sont ouvertes à des milliers de personnes. Le FSC nous permet de démontrer que prospérité et finalité peuvent coexister. Dans cette optique, nous avons lancé une alliance inédite en recherchant des partenaires qui partagent les mêmes idées et qui sont prêts à investir dans la sauvegarde des forêts africaines. Notre rapport de durabilité 2020 sur le site web d'Interholco vous fournit plus d'informations. »

« Les consommateurs finaux sont de plus en plus respectueux de l'environnement dans leurs choix. »

Avez-vous constaté une préférence du marché pour votre entreprise parce que vos produits sont certifiés FSC ?
Grauert : « Les marchés sont volatiles, les tendances évoluent. Une chose est sûre : les consommateurs finaux sont de plus en plus respectueux de l'environnement dans leurs choix. Face au changement climatique, à l'incertitude économique et aux inégalités sociales, personne ne veut acheter du bois provenant de forêts détruites ! Le monde est trop connecté pour que ceux qui mettent les autres en danger puissent s'en tirer à bon compte. Le label FSC offre une garantie de confiance. Lorsque nous affirmons à nos clients que nos produits respectent les populations et les forêts, nous ne nous contentons pas de le dire, nous demandons à une tierce partie indépendante de le certifier. Les architectes et les concepteurs du monde entier sont mis au défi de construire des villes plus vertes, pour des populations croissantes. Les bâtiments ne doivent pas seulement être plus hauts, mais aussi résistants aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes. Le bois certifié FSC relève ce défi. Il s'agit d'un matériau sûr à utiliser et respectueux de l'environnement, pour construire l'avenir que nous souhaitons tous. »

www.interholco.com

La diversification des récoltes de bois est essentielle pour une gestion durable des forêts

Des centaines d'espèces d'arbres poussent dans la forêt tropicale du bassin du Congo. Cependant, seules quelques-unes sont utilisées à des fins commerciales. La surexploitation de ces essences peut entraîner leur lente disparition. Il existe de nombreuses espèces qui peuvent remplacer les essences commerciales actuelles pour de multiples usages. Il s'agit des essences de bois dites « moins connues ».

De Frank Luijckx

La gestion durable des forêts (GDF) est cruciale pour la préservation des forêts pluviales du bassin du Congo.
Pour que la GDF puisse se poursuivre, il est essentiel de diversifier les récoltes de bois. En Afrique centrale, quelques essences sont exploitées de manière disproportionnée, ce qui diminue leur abondance et menace leur existence. Le sapelli, ou acajou d'Afrique, est classé comme « en danger » sur la Liste rouge de l'UICN en raison de sa surexploitation. L'azobé est un autre exemple d'espèce surexploitée. Il est actuellement classé comme « vulnérable » sur la Liste rouge. Pour protéger ces espèces, il est essentiel de diversifier les récoltes de bois en incluant des essences moins connues (Lesser Known Timber Species ou LKTS) et de réduire ainsi la pression sur les espèces commerciales actuelles.
La diversification est primordiale pour la santé des forêts. La formidable biodiversité de la forêt tropicale humide repose en grande partie sur celle des arbres. Si des espèces d'arbres disparaissent, les animaux qui en dépendent pour se nourrir ou s'abriter disparaitront aussi. Les conséquences se feront sentir en cascade sur l'ensemble du réseau écologique forestier. Il est donc vital de conserver cette biodiversité. Les zones riches en biodiversité sont généralement plus résistantes aux perturbations, car leur complexité leur confère une grande capacité d'adaptation. Cet aspect est très important face au changement climatique.
La diversification des récoltes contribue à la sauvegarde :
- Des essences commerciales
- De la diversité forestière
- Des espèces dépendantes des essences commerciales
- De la résilience de la forêt

De nombreuses espèces de bois d'œuvre moins connues ont des propriétés supérieures à celles des espèces commerciales « généralistes » actuelles.

Ainsi, la diversification des récoltes est vitale pour le succès à long terme de la GDF. Le FSC s'engage à diversifier les récoltes de bois et travaille à la promotion de l'utilisation des LKTS du bassin du Congo.

CRITÈRES POUR LA MISE SUR LE MARCHÉ DE LKTS Pour sélectionner de nouvelles LKTS, une recherche sur leurs possibilités d'utilisation est indispensable. Avant de mettre une espèce sur le marché, plusieurs critères doivent être évalués :
- La disponibilité du bois
- Les spécifications techniques
- L'applicabilité

La disponibilité du bois
Pour qu'une espèce soit intéressante pour le marché, il est essentiel qu'elle soit largement disponible dans les concessions forestières, tant du point de vue temporel que spatial. Cette condition garantit un approvisionnement durable et continu.

Spécifications techniques
Le CIRAD a étudié les spécifications techniques de nombreuses LKTS. Des fiches sont disponibles au public et contiennent des informations techniques essentielles.

FRANK LUIJCKX

Frank Luijckx est un jeune expert en écologie et en durabilité environnementale. Il s'intéresse à l'amélioration à long terme des interactions entre les êtres humains et l'environnement naturel.
Entre janvier et juillet 2020, il a réalisé un inventaire des essences moins connues dans le bassin du Congo pour le compte de FSC Pays-Bas.

PHOTO © INTERHOLCO

Charpente en bois de Kosipo. Produit dans la concession forestière certifiée FSC d'IFO en République du Congo.

Le FSC souhaite soutenir les initiatives qui encouragent l'utilisation du bois de LKTS.

Les informations clés sont les suivantes :
- Aspect du bois (couleur, grain)
- Durabilité (résistance à l'eau, aux champignons et aux termites)
- Propriétés mécaniques (résistance aux contraintes, élasticité)
- Propriétés physiques (densité, dureté, stabilité)
- Caractéristiques de transformation (traitabilité)
- Comportement au séchage (taux de séchage, risques de déformation, délais de séchage potentiels)
- Informations sur l'usinage et l'assemblage (effets d'émoussage, outils de sciage, recommandations d'assemblage)

APPLICABILITÉ Sur la base des spécifications techniques, le CIRAD émet également des avis sur les utilisations finales. Celles-ci dépendent fortement de l'aspect, des propriétés physiques et mécaniques et de la durabilité du bois. Au-delà du potentiel technique d'une LKTS, la connaissance du marché et du consommateur est également essentielle pour convaincre les clients d'adopter de nouvelles LKTS.

DISPONIBILITÉ DU BOIS DE LKTS CERTIFIÉ FSC Le bois provenant d'espèces sous-utilisées n'est en aucun cas inférieur aux essences commerciales actuelles. Selon l'application, de nombreuses espèces de bois d'œuvre moins connues ont des propriétés supérieures à celles des espèces commerciales « généralistes » actuelles, grâce à la polyvalence qu'une plus grande diversité d'espèces peut offrir.
En collaboration avec les concessionnaires, le FSC a dressé un état de l'abondance à court et moyen terme des LKTS dans les concessions certifiées FSC du bassin du Congo en 2020. La disponibilité à moyen terme a été évaluée et les volumes exploitables ont été estimés pour une période de dix ans. Les données suivantes représentent les volumes exploitables totaux combinés par essence pour toutes les concessions certifiées FSC dans le bassin du Congo. Les récoltes potentielles seront réparties sur les dix prochaines années. Après la période de dix ans, les stocks et la disponibilité peuvent et vont changer au fur et à mesure que les concessionnaires déplacent leurs activités vers d'autres parties de leurs concessions.
Les alternatives aux essences commerciales listées ici sont destinées à diverses applications : en intérieur, en extérieur, en décoration et en construction. Elles peuvent être vérifiées dans les fiches techniques du CIRAD et sur le site consacré aux LKTS. La disponibilité est toujours exprimée en volume exploitable sur les dix prochaines années et est répartie sur l'ensemble des concessions certifiées FSC du bassin du Congo. Ces espèces ne sont qu'un petit échantillon de ce que les forêts du bassin du Congo peuvent offrir. Le recours à des espèces sous-utilisées est un excellent moyen de montrer l'engagement d'une entreprise en faveur de la durabilité. Les produits fabriqués à partir d'essences sous-exploitées présentent un caractère unique en raison de leur grande diversité esthétique. Vous trouverez de plus amples informations sur chacune de ces espèces sur le site web consacré aux LKTS.

LE FSC ENCOURAGE L'UTILISATION DE BOIS DE LKTS PROVENANT DU BASSIN DU CONGO En résumé, les raisons sont nombreuses pour utiliser toute la diversité de la forêt. L'utilisation de bois de LKTS est non seulement bien adaptée pour conférer un caractère unique aux produits, elle permet également de mieux gérer la forêt. Reconnaissant l'importance de la diversification des essences, le FSC souhaite soutenir les initiatives qui encouragent l'utilisation du bois de LKTS.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'informations sur les LKTS dans le bassin du Congo et leur potentiel, vous pouvez contacter :
- Approvisionnement de LKTS dans le bassin du Congo : Esteban Toja, FSC Afrique, e.toja@fsc.org
- Marchés internationaux de LKTS : Ben Romein, FSC Pays-Bas, b.romein@fsc.nl

Sources

1. Liste rouge de l'UICN (https://www.iucnredlist.org/)
2. CIRAD (https://tropix.cirad.fr/fiches-disponibles)
3. Essences de bois moins connues (https://www.lesserknowntimberspecies.com/)

LES LKTS QUI CONVIENNENT PRINCIPALEMENT À UNE UTILISATION À L'INTÉRIEUR

Fraké
Spécifications techniques : durabilité et résistance limitées
Applications : placages, lambris, panneaux de fibres, boîtes et caisses
Disponibilité : 2,97 millions de m³
Remplacement de : Okoumé, Ayous

Ilomba
Spécifications techniques : durabilité limitée
Applications : placages, lambris, menuiseries et boîtes et caisses
Disponibilité : 2,35 millions de m³
Remplacement de : Okoumé, Ayous

Beli
Spécifications techniques : aspect distinctif, relativement résistant
Applications : ébénisterie et mobilier haut de gamme, placage, revêtements de sol, escaliers intérieurs et charpentes de maisons
Disponibilité : 902 milles m³
Remplacement de : Sapelli, Ayous dans les applications décoratives, Tali et Azobé dans les travaux de construction
Commentaire général : également appelé Awoura ou bois zébré en raison de son motif rayé noir et blanc

Kosipo
Spécifications techniques : brun rouge avec aubier délimité, relativement durable
Applications: meubles haut de gamme, revêtements de sol, escaliers, menuiserie légère
Disponibilité : 751 milles m³
Remplacement de : Sapelli, Ayous

Essia
Spécifications techniques : bois rouge tendre
Applications: placages décoratifs
Disponibilité : 576 milles m³
Remplacement de : Sapelli

Aielé
Spécifications techniques : bois tendre, durabilité limitée
Applications: placage et contreplaqué
Disponibilité : 532 milles m³
Remplacement de : Okoumé

LES LKTS QUI CONVIENNENT PRINCIPALEMENT À UNE UTILISATION À L'EXTÉRIEUR

Dabéma
Spécifications techniques : solide et durable
Applications: charpenterie lourde, charpentes de maisons, planchers de véhicules et de conteneurs, escaliers, revêtements de sol industriels, mobilier lourd
Disponibilité : 1,25 million de m³
Remplacement de : Azobé, Tali

Eveuss
Spécifications techniques : solidité et durabilité exceptionnelles
Applications: ouvrages hydrauliques, ponts, charpente lourde, revêtements de sol industriels ou lourds
Disponibilité : 1,10 million de m³
Remplacement de : Azobé, Tali
Commentaire général : sa grande durabilité le rend bien adapté aux applications qui en contact avec l'eau

Diania
Spécifications techniques : solide, durabilité limitée face aux champignons ou aux termites
Applications: charpente lourde, planchers de véhicules ou de conteneurs, meubles, escaliers, revêtements de sol, placage tranché
Disponibilité : 863 milles m³
Remplacement de : Ayous, Azobé, Tali
Commentaire général : également connu sous le nom de Celtis Tessmani, permet des applications à l'intérieur et à l'extérieur

Omvong
Spécifications techniques : solide et durable
Applications: construction lourde, ponts, platelages, ouvrages hydrauliques en milieu d'eau douce, traversess
Disponibilité : 735 milles m³
Remplacement de : Azobé, Tali
Commentaire général : également connu sous le nom d'Eyoum, adapté aux applications en contact avec l'eau

Limbali
Spécifications techniques : relativement solide et durable
Applications: charpenterie lourde, construction navale, revêtement de sol, menuiserie
Disponibilité : 637 milles m³
Remplacement de : Azobé, Tali
Commentaire général : utilisé pour la terrasse d'une école au Danemark

Alep
Spécifications techniques : solide, durable, utilisable en milieu marin
Applications: ouvrages hydrauliques, ponts, charpente lourde, traverses
Disponibilité : 626 milles m³
Remplacement de : Azobé, Tali

Prise de contrôle **Partie I**

Le travail en toute légalité renforce les petits exploitants forestiers

De Meindert Brouwer

En République démocratique du Congo, la transition entre l'exploitation forestière à petite échelle illégale et l'exploitation légale progresse, pour le bénéfice des exploitants comme de l'État.

Aux alentours de la ville de Kisangani dans l'est du pays, de plus en plus d'exploitants artisanaux sortent de la pénombre de l'économie informelle, afin d'obtenir un statut légal et de payer des impôts. En agissant de la sorte, ils prennent leur propre sort en main et contribuent au fonctionnement du pays, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales. Alphonse Maindo (52), professeur en sciences politiques de l'Université de Kisangani et directeur de l'ONG Tropenbos RDC, est un pionnier de la transition entre l'illégalité et la légalité dans le domaine de la foresterie artisanale, dans la région autour Kisangani.

PHOTO BONAVENTURE IBANDA, TROPENBOS RDC

Alphonse Maindo (lunettes sur chemise bleu foncé) visite des vendeurs de bois au marché central de Kisangani.

Maindo, lauréat du Prix Claude Ake Memorial Award de l'Africa-America Institute et de l'African Studies Association aux États-Unis, qui récompense des jeunes chercheurs exceptionnels, est convaincu de la direction que prend ce processus : « Travailler de façon formelle et légale est nécessaire et obligatoire. C'est une condition pour une bonne gouvernance des forêts. Un emploi formel signifie que l'État percevra des recettes fiscales et que les exploitants forestiers respectent les lois (forestières). Le paiement des impôts permet au pays de fonctionner comme il se doit, pour le bénéfice de tous, à condition d'avoir une bonne gouvernance des institutions publiques. Les citoyens qui paient des impôts à l'État peuvent réclamer haut et fort une responsabilité accrue des fonctionnaires et des dirigeants de l'État. » « Au contraire, travailler de façon informelle implique une perte de revenus pour l'État », poursuit-il. « Si vous travaillez de façon informelle, vous ne payez pas d'impôts. Vous n'êtes pas enregistré, vous n'existez pas pour l'administration du gouvernement. En fait, lorsque vous travaillez de façon illégale, vous êtes vulnérable. Un fonctionnaire peut venir vous réclamer un paiement, et vous ne pourrez pas prouver que vous avez payé. » L'aspect innovant du projet réside dans le fait que des étudiants en foresterie et gestion des ressources naturelles de l'Université de Kisangani enseignent aux exploitants artisanaux comment gérer la forêt et comment récolter le bois de façon durable.

Femmes revendeuses de bois à Kisangani, province de la Tshopo, RDC.
PHOTO BONAVENTURE IBANDA, TROPENBOS RDC

PERMIS Travailler légalement signifie que l'exploitant artisanal doit s'acquitter d'une redevance auprès du gouvernement, afin de couvrir l'inspection technique associée et le permis d'exploitation lui-même. Les exploitants illégaux ne prennent pas cette peine et ne paient pas ces coûts, ce qui leur permet de vendre le bois moins cher que les exploitants légaux. Par conséquent, il est difficile pour ces derniers d'être concurrentiels. Comment résoudre ce problème ? Comment les exploitants légaux peuvent-ils réaliser des profits ? Maindo explique qu'il applique trois stratégies, en collaboration avec son équipe de Tropenbos : « Tout d'abord, nous devons mettre les exploitants légaux en relation avec le marché pour un prix juste et meilleur. En second lieu, nous prônons l'application des lois pour mettre fin à la vente du bois illegal. Troisièmement, nous responsabilisons les exploitants forestiers et les incitons à la transformation pour accroître la valeur ajoutée. »
Maindo : « Nous recherchons l'accès vers de meilleurs marchés, où les acheteurs sont prêts à payer plus. C'est le cas par exemple au Kenya et en Ouganda. Au Kenya, l'exploitation des forêts naturelles est interdite. Il existe une demande croissante en bois pour la construction de maisons et de meubles. Au Kenya, vendre du bois illégal est plus difficile, ce qui ouvre des opportunités pour la vente de bois légal provenant de la RDC. En Ouganda, il y a peu de forêt et la récolte de bois est limitée. La demande existe, à un prix intéressant. Vendre du bois légal est plus facile que vendre du bois illégal en Ouganda. Les pots-de-vin coûtent cher aussi. Nous appuyons les exploitants artisanaux qui ont commencé à négocier en Afrique du Sud. Nous aidons les petits exploitants à s'organiser afin de répondre collectivement aux demandes du marché, car seuls, ils ne sont souvent pas en mesure de fournir les quantités importantes demandées par les clients. »

« Le paiement des impôts permet au pays de fonctionner comme il se doit, pour le bénéfice de tous, à condition d'avoir une bonne gouvernance des institutions publiques. »

« En second lieu », poursuit Maindo, « nous encourageons les institutions publiques en RDC à n'acheter que du bois légal, pour leurs besoins en construction ou en tables

« Nous encourageons les institutions publiques en RDC à n'acheter que du bois légal, pour leurs besoins en construction ou en tables et chaises. »

et chaises. Nous avons aussi créé trois prix. Le premier récompense le meilleur organisme administratif au niveau national et au niveau provincial : quel organisme n'a acheté que du bois légal et a sanctionné l'exploitation illégale ? Le second prix récompense le meilleur exploitant artisanal. Le troisième prix est destiné à l'association d'exploitants artisanaux qui a fourni la meilleure assistance à ses membres pour les inciter à respecter les règles en vigueur. »
Maindo : « Pour éviter la faillite des petits exploitants légaux qui ne peuvent pas concurrencer les exploitants illégaux sur le marché des produits bruts, nous encourageons la transformation des produits. Nous les formons à la transformation du bois, à la fabrication de chaises, de tables, de portes, de lits ou de bancs pour les églises ou les écoles. Ils créent ainsi plus d'emplois et valorisent leur bois. Et lorsqu'ils approvisionnent le marché de Kinshasa, par exemple, ils ne sont presque jamais confrontés aux tracasseries des fonctionnaires, contrairement à ce qui se passe lorsqu'ils fournissent de la matière première. Certains exploitants forestiers se diversifient en développant leur propre service de menuiserie ou d'autres services et biens fabriqués à partir du bois. Quelques-uns démarrent une activité agricole ou un commerce. »
Maindo veut changer le fait qu'une violation de la loi n'entraîne que des amendes légères : « Tant au niveau national que provincial, nous préconisons un alourdissement des sanctions, une confiscation du bois illégal et une peine de prison pour les récidivistes. »

PHOTO BONAVENTURE IBANDA, TROPENBOS RDC

Sciage artisanal du bois à Kisangani.

ÉVALUATION Je demande à Maindo comment les autorités provinciales ont réagi face au projet de Tropenbos visant à encourager la légalité des exploitants artisanaux. « Notre évaluation de l'exploitation artisanale dans la région autour de Kisangani prouve que le nombre de contribuables a augmenté considérablement en seulement quatorze mois », me répond-il avec fierté. « En août 2014, 2 % de plus de 400 exploitants artisanaux payaient des impôts. En octobre 2015, 20 % payaient des impôts et 40 % étaient reconnus comme des exploitants légaux. L'administration provinciale et le gouverneur en sont heureux. Ils nous soutiennent parce qu'ils ont constaté une augmentation des recettes fiscales. En 2020, la situation continue de s'améliorer bien que nous n'ayons pas été en mesure de mener une grande enquête. En 2019, nous avons évalué la légalité chez les exploitants forestiers artisanaux du territoire de Bafwasende (équivalent à la taille de la Suisse, ndlr). Nous avons obtenu un résultat extraordinaire, 80 % des exploitants artisanaux légalement enregistrés paient régulièrement des impôts. »
Dans les années qui ont suivi, l'autonomisation des exploitants forestiers artisanaux s'est étendue à d'autres provinces. En 2020, environ 450 exploitants artisanaux de quatre provinces - Tshopo, Ituri, Haut-Uele et Mongala - travaillant tous légalement et payant des taxes, font partie d'une association de producteurs qui peut peser dans les négociations avec les autorités.
J'interroge Maindo sur ce qui doit être fait pour assurer une bonne gouvernance forestière dans son pays. Sa réponse porte sur deux éléments importants : « La République démocratique du Congo a de bonnes lois et règlementations forestières. L'essentiel est le respect de ces lois et de ces règlementations. Il faut accorder de l'attention à l'éducation des fonctionnaires, au niveau national et provincial. Les fonctionnaires doivent connaître les lois et les nouvelles règlementations. Comment peuvent-ils faire appliquer la loi si leur connaissance est insuffisante ? »
Maindo souligne que les fonctionnaires doivent être bien payés : « Parfois, ils sont mal rémunérés. Parfois, ils ne perçoivent aucun salaire. Certains n'ont pas été payés depuis huit ans. Ils ont besoin d'argent, alors ils font payer leurs services aux exploitants illégaux. Parfois, un fonctionnaire devient lui-même un exploitant illégal. » La boucle est bouclée. Il est important de passer d'une économie forestière informelle, sans paiement d'impôts, à une économie formelle, dans laquelle les impôts subviennent aux salaires des fonctionnaires, afin d'établir une économie durable et une stabilité sociale.

UN ENSEMBLE Avant de nous quitter, Maindo rajoute que ce n'est pas seulement cette transition, mais tout un ensemble d'éléments qu'il faut organiser efficacement : « Une bonne gouvernance signifie une vraie démocratie, dans laquelle les dirigeants sont tenus responsables de ce qu'ils font ou ne font pas. Nous avons besoin de meilleures conditions de vie. Nous avons besoin d'attirer l'attention sur ce qui ne marche pas. Nous devons rendre les citoyens et la société civile plus forts, afin qu'ils puissent s'exprimer. Nous avons donc besoin d'un renforcement des capacités, ainsi que d'une formation en matière de mobilisation, de lobbying, de défense des droits civils et de connaissance des lois et des règlementations. Pour cela, nous avons besoin d'argent. »

« Une bonne gouvernance signifie une vraie démocratie, dans laquelle les dirigeants sont tenus responsables de ce qu'ils font ou ne font pas. »

SATISFACTION CONCERNANT LA TRANSITION

Léon-Dehon Basango Makedjo, alors vice-gouverneur de la province de Tshopo, était très satisfait du travail de Tropenbos RDC : « Le gouvernement de la province de Tshopo est très favorable au travail de Tropenbos. Nous remercions Tropenbos, car son action a permis d'augmenter les recettes dans le secteur du bois. Nous espérons que Tropenbos élargira à d'autres zones son projet de transition entre l'exploitation forestière illégale et l'exploitation forestière légale, afin que de nombreuses personnes puissent bénéficier des avantages de cette intervention. Cependant, le gouvernement souhaite que Tropenbos examine d'autres secteurs, car le bois n'est pas la seule ressource naturelle. Similairement à l'exploitation forestière, l'exploitation minière en particulier est une activité qui affecte de nombreuses personnes et qui présente des irrégularités. En intervenant dans d'autres secteurs, tels que l'exploitation minière, Tropenbos réduira la pression humaine sur les ressources naturelles et contribuera fortement à accroitre les revenus de la population. Tropenbos contribuera spécifiquement à réduire les conflits entre les individus, car les ressources naturelles sont une source de conflits, ce qui condamne notre pays à des guerres incessantes. »

Village dans la province de la Tshopo, RDC.
PHOTO JOSEPH BOLONGO, TROPENBOS RDC

Prise de contrôle **Partie II**

L'émancipation des communautés forestières

est importante pour la conservation des forêts

De Meindert Brouwer

En RDC, plus de 40 millions de personnes vivant dans les forêts dépendent directement de celles-ci pour leur subsistance. Si ces populations avaient les moyens de développer un mode de vie durable sans pauvreté, les chances de préserver les forêts et de conserver la biodiversité augmenteraient.

Le renforcement des capacités ne se limite pas aux communautés forestières. Il est également nécessaire dans les administrations forestières provinciales et locales.

L'exploitation forestière non durable, l'exploitation minière non durable et l'agriculture non durable sont à l'origine de la déforestation. L'établissement de concessions forestières communautaires pourrait réduire ces pressions sur la forêt. En République démocratique du Congo, une stratégie nationale de foresterie communautaire a été élaborée à cette fin. L'ONG Tropenbos RDC y participe et apporte son soutien à trois communautés forestières afin qu'elles assument le contrôle de leur propre existence. Elle compte en assister d'autres. L'émancipation est en cours dans la région de Bafwasende, dans la province de la Tshopo, une zone peu peuplée de la forêt pluviale du centre-nord de la RDC. Elle s'étend sur près de 200 000 kilomètres carrés (presque 5 fois la Suisse) et abrite entre 2,6 et 3 millions de personnes. Une région où les élites urbaines, les militaires et les milices parviennent à leurs fins par la loi du plus fort et par la corruption.

DÉCRET Cependant, le ministre de l'Environnement de la RDC a signé un décret ministériel en 2016 pour fournir une base juridique aux communautés, leur permettant de gérer leurs propres forêts. Ce décret fait suite à la signature du décret sur la foresterie communautaire par le Premier ministre en 2014. En conséquence, la situation peut évoluer positivement pour les populations forestières défavorisées et pour la forêt elle-même. Ces décisions politiques au niveau national ont ouvert la voie aux communautés forestières pour obtenir des droits de concession permanents pour des concessions forestières communautaires « à usages multiples », pour un maximum de 50 000 hectares.
Des tables rondes sur la foresterie communautaire au niveau national et provincial, avec la participation d'acteurs gouvernementaux, d'organisations de la société civile, du secteur privé, de représentants locaux, de groupes de femmes, de chefs autochtones et d'autorités traditionnelles, ont abouti à la définition d'une stratégie nationale sur la foresterie communautaire. Cette stratégie vise à renforcer la collaboration entre les parties prenantes à tous les niveaux - national, provincial et local - et à concevoir des outils et des procédures juridiques, techniques et opérationnels pour la création et le développement participatif, transparent et contrôlé de concessions forestières communautaires.

PHOTO ANNIE BEKO, TROPENBOS RDC

Cérémonie traditionnelle appelée « Fimbo » en lingala, signifiant littéralement « fouet », lors de la réception des titres légaux des concessions forestières communautaires par les communautés de Baego.

Néanmoins, la légalisation des trois concessions forestières communautaires dans la province de la Tshopo a été difficile. Les abus de pouvoir de certaines autorités formelles et informelles ont parfois retardé le processus de délimitation des territoires de la communauté, l'évaluation de ses ressources naturelles et l'octroi des documents requis. Cependant, la justice a prévalu. Accompagnées par l'ONG Tropenbos RDC, les trois communautés forestières, composées d'environ 140 familles, ont acquis les titres permanents de leurs concessions en 2020, d'une superficie totale de 90.000 hectares.

PLAN DE GESTION Les communautés doivent à présent apprendre à vivre de leurs concessions forestières nouvellement acquises. Afin de maintenir leurs moyens de subsistance, elles ont élaboré un plan de gestion simple. Elles vont récolter des produits forestiers non ligneux et développer l'agroforesterie et l'élevage. L'exploitation forestière n'est pas leur objectif. C'est à la communauté de décider ce qu'elle veut faire, explique Alphonse Maindo, directeur de Tropenbos RDC : « L'une

PHOTO JEAN-PAUL SHAUMBA, TROPENBOS RDC

Formation des membres des communautés locales à l'agroforesterie à Bafwamogo, territoire de Bafwasende, province de la Tshopo.

des communautés forestières a décidé de développer l'agroforesterie dans la forêt secondaire et de cultiver et vendre du cacao et des produits vivriers. Ses membres vont élever des poulets et des chèvres et creuser des étangs de pisciculture. Ils vont utiliser le rotin pour fabriquer des paniers et collecter des produits forestiers non ligneux dans la forêt primaire, en l'occurrence des chenilles et des feuilles pour servir de légumes et à des fins médicinales, mais aussi pour la vente. Cela revient à passer d'une agriculture sur brûlis à une agriculture sédentaire, ce qui signifie moins de pression sur la forêt. »
Si les autres communautés forestières décident de se concentrer sur l'exploitation forestière commerciale à petite échelle, les petits exploitants que Tropenbos avait précédemment aidés à acquérir la légalité et l'indépendance leur enseigneront à leur tour comment gérer leur forêt de manière durable.

C'est un processus qui suscite l'enthousiasme. Ce sont déjà 65 concessions forestières communautaires qui ont été établies dans plusieurs régions de la RDC en 2020, couvrant environ 1,2 million d'hectares, soit près de trois fois la superficie de la Suisse. Pour démarrer, l'accès au crédit est nécessaire pour couvrir un certain nombre de coûts : évaluation des ressources naturelles des concessions par un expert

Ce sont déjà 65 concessions forestières communautaires qui ont été établies dans plusieurs régions de la RDC en 2020, couvrant environ 1,2 million d'hectares, soit près de trois fois la superficie de la Suisse.

professionnel, paiement de la demande de titres fonciers, élaboration d'un plan de gestion, formation à l'agriculture durable, à l'agroforesterie ou à la sylviculture durable à petite échelle (en fonction de l'orientation des activités), dans certains cas, permis d'exploitation forestière et, enfin, taxes sur les activités économiques.

UN VÉRITABLE ENGAGEMENT Alphonse Maindo : « Le renforcement des capacités ne se limite pas aux communautés forestières. Il est également nécessaire dans les administrations forestières provinciales et locales, afin que les fonctionnaires soient en mesure de gérer les nouveaux cadres et processus mis en place pour établir les concessions forestières communautaires et suivre leur développement. Il est très important d'avoir un véritable engagement de l'administration provinciale,

PHOTO JEAN-PAUL SHAUMBA, TROPENBOS RDC.

Session de formation sur un site de foresterie communautaire dans le territoire de Bafwasende, province de la Tshopo.

PHOTO BONAVENTURE IBANDA, TROPENBOS RDC.

Extraction traditionnelle d'huile de palme.

qui peut rendre les procédures simples et transparentes. Il est aussi primordial d'envoyer des experts techniques dans les communautés forestières pour établir gratuitement les concessions. » Financées par des donateurs, des ONG comme Tropenbos RDC assurent le renforcement des capacités des communautés forestières. Alphonse Maindo : « Nous formons les communautés forestières aux activités qu'elles souhaitent mener et à la valorisation de leurs produits. Nous les aidons à développer un esprit d'entreprise, à rédiger des plans de gestion et à s'organiser, y compris à faire face à des entités extérieures puissantes qui veulent s'emparer de leurs ressources naturelles. Il ne s'agit pas seulement d'économie durable, mais aussi de changement culturel, social et politique et d'autonomisation. »

Oui, il y a un risque de dépendance vis-à-vis des donateurs, admet Alphonse Maindo. Le véritable engagement de toutes les parties prenantes et l'appropriation locale par les communautés feront la différence.
La vie dans la Tshopo peut être dangereuse. Des milices mènent des raids sur les villages. La situation peut devenir difficile à cause des revendications de l'armée et de l'élite en coulisses. Dans quelle mesure ces circonstances représentent-elles un risque pour les communautés forestières qui veulent développer et protéger leurs concessions forestières ? Alphonse Maindo répond : « Les communautés forestières peuvent être confrontées à des actes de violence ou à des menaces à l'encontre des chefs communautaires et des gestionnaires de concessions. Elles peuvent aussi être tenues

Nous formons les communautés forestières aux activités qu'elles souhaitent mener et à la valorisation de leurs produits.

à l'écart d'une partie de leurs concessions forestières, même si elles en détiennent le titre légal officiel. Les communautés forestières dont les concessions forestières ne génèrent pas de revenus substantiels pourraient voir leurs pertes économiques s'accroître. Le risque est plus ou moins élevé, en fonction du pouvoir de l'élite et des militaires en conflit avec les communautés et en fonction de la capacité de lobbying et de plaidoyer des communautés forestières et des ONG ou OSC qui les soutiennent. »

MBUTI Dans la province de la Tshopo, les populations autochtones Mbuti vivent encore de la forêt. Je demande à Alphonse Maindo si Tropenbos RDC les impliquera d'une manière ou d'une autre. Il me répond : « Absolument, nous devons impliquer les Mbuti dans le processus de foresterie communautaire, car ils dépendent de la forêt et en sont les principaux propriétaires. La forêt n'est pas seulement un moyen de subsistance pour eux, elle est aussi toute leur vie. Nous prévoyons d'aider

Il ne s'agit pas seulement d'économie durable, mais aussi de changement culturel, social et politique et d'autonomisation.

deux communautés Mbuti à établir leur propre concession forestière communautaire. Nous sommes très heureux que les Bantous aient accepté de soutenir ces initiatives en faveur des Mbuti. Maintenant, le grand défi est de savoir dans quelle mesure les Mbuti passeront du nomadisme à la sédentarité, de la récolte des produits forestiers à l'agriculture. Nous sommes confiants, car certains Mbuti pratiquent déjà l'agriculture pour les Bantous et vivent dans des villages. »
Les Mbuti ne devraient-ils pas être autorisés à poursuivre leur mode de vie traditionnel et nomade dans la forêt ? Ou bien cela n'est-il plus possible ? Alphonse Maindo : « L'octroi de concessions forestières aux Mbuti ne signifie pas la fin de leur mode de vie traditionnel et nomade dans la forêt. Cela contribue à sécuriser les forêts pour eux. Sinon, l'élite urbaine, les militaires et les grandes entreprises vont s'en emparer. Sans forêt, il n'y a pas de vie pour les Mbuti, qui sont libres de décider comment ils vont vivre dans leur concession, comment la gérer, comment la valoriser. La tendance que nous observons est que les Mbuti ne restent plus dans la forêt à mener une vie nomade. Ils sont déjà en train de passer à une vie sédentaire. Ils vivent dans des villages avec des Bantous qui les emploient comme ouvriers agricoles quasi gratuitement, car ils sont payés en nature (alcool, chanvre, nourriture, etc.). Les Mbuti restent pauvres. Nous pensons que nous devrions leur donner les moyens d'avoir leur propre exploitation agricole au lieu de travailler pour les autres et d'être mal payés. Le rêve des Mbuti de survivre dans la forêt s'éloigne. Nous devons donc anticiper le changement et préparer les Mbuti à une nouvelle vie. C'est cela le changement transformateur. »

www.tropenbos.org, www.rainforestfoundationuk.org

TROPENBOS RDC

L'ONG Tropenbos RDC œuvre en faveur de paysages gérés durablement où les ressources naturelles sont exploitées de manière durable, où les moyens de subsistance des communautés locales et des populations autochtones sont améliorés et où le paysage est pacifié dans les provinces de l'Ituri, de la Mongala et de la Tshopo.
Les trois provinces comprennent de vastes zones forestières dont dépendent les communautés locales pour leur subsistance. Bien que les ressources naturelles soient abondantes, elles sont confrontées à de nombreuses menaces liées à l'exploitation minière illégale, au braconnage, à l'expansion agricole et à la déforestation. Les niveaux de déforestation et de dégradation des forêts sont très variables selon les zones et la densité de population. En dépit de ce contexte, garantir les moyens de subsistance des communautés locales représente une opportunité de protéger les forêts. Leur préservation pour les générations actuelles et futures contribuera à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation des sources d'eau et de la biodiversité.

Domaines d'intervention
Tropenbos RDC

- En collaboration avec les organisations de la société civile (OSC) locales, soutient le développement et la mise en œuvre de la foresterie communautaire au moyen d'outils, de lignes directrices et de la formation des membres des communautés.
- Avec les OSC, plaide la révision de la législation nationale sur la conservation de la nature concernant l'exploitation des ressources naturelles dans les aires protégées.
- Appuie la réglementation de l'exploitation forestière et minière artisanale par les gouvernements provinciaux et le secteur privé.
- Aide les exploitants forestiers et miniers artisanaux à devenir des petites et moyennes entreprises forestières officielles (PMEF).
- Sensibilise les communautés locales, les organisations de la société civile et les partenaires privés et publics aux questions de genre, en accordant une attention particulière à la participation des femmes et des autres groupes marginalisés dans les processus décisionnels.

L'ONG Tropenbos RDC est une entité nationale de droit de la RDC et un membre du réseau international Tropenbos.

Source: www.tropenbos.org

Renforcement des capacités en Afrique occidentale et centrale pour établir des chaînes d'approvisionnement en bois durables

De Gerhard Dieterle, directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

Le Lacey Act des États-Unis, le Règlement de l'Union européenne sur le bois, la loi australienne sur l'interdiction de l'exploitation forestière illégale (Illegal Logging Prohibition Act), la loi japonaise sur le bois illégal (Clean Wood Act) et la nouvelle loi forestière de la Chine (article 65) exigent tous des preuves de la légalité du bois importé. De plus en plus, les grandes entreprises de distribution adoptent des stratégies d'achat qui privilégient le bois certifié ou conforme à la loi, en réaction à l'évolution des préférences des consommateurs et au renforcement des cadres juridiques. Des initiatives telles que les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le changement climatique, la Déclaration de New York sur les forêts et le réseau Global Green Supply Chain reconnaissent que le bois provenant de forêts bien gérées peut être un élément de réponse à de nombreux problèmes mondiaux. Comment le bois peut-il répondre à ces attentes du marché ? Les lois et les politiques d'achat imposant des preuves de légalité et de durabilité peuvent être source de confusion pour les producteurs, les importateurs et les négociants. Cela concerne en particulier les petites et moyennes entreprises et les petits exploitants. Ceux-ci ne disposent pas toujours des capacités nécessaires pour comprendre et mettre en œuvre des exigences de durabilité de plus en plus complexes ou ne savent pas exactement à quelles normes de documentation et de vérification ils doivent se conformer. Cette confusion peut réduire les opportunités de marché pour les producteurs de bois tropicaux, en particulier ceux qui ont des capacités et un soutien commerciaux limités. Plusieurs pays d'Afrique occidentale et centrale, pour lesquels les exportations de bois ont une importance économique considérable, peinent à se conformer aux politiques d'approvisionnement des principaux acteurs.

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DURABLES

Par conséquent, une approche systémique de la légalité et de la durabilité, par le biais de chaînes d'approvisionnement vertes (ou « durables ») intégrées, est nécessaire. Avec un soutien adéquat, une telle approche peut fonctionner pour les petits, moyens et grands opérateurs en Afrique occidentale et centrale. L'objectif ultime des chaînes d'approvisionnement durables est de garantir un apport stable et fiable de bois provenant de sources légales et durables. Cette démarche est également importante pour progresser vers une économie verte et écologique dans laquelle le bois produit légalement et durablement - et prouvé comme tel - peut être utilisé en remplacement de matériaux non renouvelables et produits de manière non durable. Pour les opérateurs privés, les chaînes d'approvisionnement en bois durables ne permettent pas seulement de maintenir ou d'accroître la part de marché, même si cela reste important. Elles aident aussi les entreprises à garantir l'efficacité, les meilleures pratiques et la transparence à chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement : dans les forêts, sur les grumiers, dans les scieries, sur les bateaux et dans les salles d'exposition. Les entreprises qui mettent en place des chaînes d'approvisionnement durables connaîtront exactement la provenance de leurs produits, leur situation dans la chaîne d'approvisionnement à tout moment et la manière dont ils ont été produits. Les gains d'efficacité qu'apporteront ces informations permettront de garantir la rentabilité et d'accroître d'autres indicateurs de la santé des entreprises. Plus important encore, les pratiques légales et durables sont le meilleur moyen de maintenir une base de ressources à long terme et d'assurer la « sécurité du bois », les moyens de subsistance et les revenus, en particulier dans les zones rurales.

COMMENT ÉTABLIR DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DURABLES

La mise en place de chaînes d'approvisionnement en bois durables implique différents niveaux d'actions et d'engagements de la part d'un large éventail de parties prenantes, qui doivent interagir de manière coordonnée pour garantir la durabilité et la légalité de la production. La plupart des pays africains producteurs de bois ne disposent pas des infrastructures, des technologies et des ressources humaines suffisantes pour établir de telles chaînes d'approvisionnement. Les partenariats public-privé, tant au niveau national qu'avec les pays consommateurs, sont donc nécessaires pour partager les coûts supplémentaires et assurer la viabilité des initiatives visant à créer des chaînes d'approvisionnement durables. À long terme, il faudra réduire la multiplicité et la complexité des critères relatifs à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement appliqués dans les différents pays. Cette évolution est nécessaire pour permettre aux petits et moyens producteurs forestiers des pays tropicaux de devenir des acteurs compétitifs et confiants sur les marchés nationaux et internationaux et de renforcer leurs capacités de gestion et de production durables. Bien souvent, ces entreprises auront besoin d'une aide extérieure et d'une formation pour s'imposer sur les marchés nationaux et internationaux et devenir des moteurs de la gestion durable des forêts.

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT

La transition vers des chaînes d'approvisionnement durables en bois tropicaux nécessite également des facilitateurs. Les organisations internationales, notamment

Dr Gerhard Dieterle, directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).
PHOTO © OIBT

l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), ont un rôle important à jouer dans le renforcement des capacités des petits exploitants et des autres parties prenantes des chaînes d'approvisionnement, dans l'étude et la démonstration des éléments des chaînes d'approvisionnement durables et dans le partage des connaissances et des technologies.
L'OIBT travaille sur le développement de chaînes d'approvisionnement vertes avec des grandes sociétés d'achat de bois en Chine (le plus grand importateur mondial de bois tropicaux) et des producteurs et négociants de bois tropicaux.
En octobre 2019, l'OIBT et un ensemble de partenaires des secteurs public et privé ont organisé un forum international à

Les pratiques légales et durables sont le meilleur moyen de maintenir une base de ressources à long terme et d'assurer la « sécurité du bois », les moyens de subsistance et les revenus, en particulier dans les zones rurales.

Shanghai, en Chine. À cette occasion, une trentaine de grandes sociétés d'achat de bois ont décidé de créer un réseau volontaire pour promouvoir la reconnaissance des valeurs économiques, sociales et environnementales des forêts et l'intégration de la légalité et de la durabilité dans toutes les opérations forestières. Le réseau Global Green Supply Chain (GGSC) est une initiative d'une coalition de sociétés forestières et d'autres parties prenantes de l'industrie du bois engagées dans la mise en place de chaînes d'approvisionnement légales et durables. Il est ouvert à toutes les parties intéressées dans le monde entier, y compris les parties prenantes dans les pays producteurs et le long des chaînes d'approvisionnement ainsi que les consommateurs de produits finaux. Le réseau GGSC renforcera la coopération et les échanges entre tous les partenaires des chaînes d'approvisionnement mondiales en partageant des informations et en améliorant la collaboration et le savoir-faire.
Dans le cadre de son programme sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables, l'OIBT s'engage à soutenir et à faciliter la mise en place et le fonctionnement du réseau GGSC par les actions suivantes :

- Le développement de modalités de travail et de collaboration en s'appuyant sur les expériences de la plateforme GGSC préexistante en Chine ;
- La constitution d'une base de données d'information accessible à tous, incluant le Réseau mondial de traçabilité des bois ;
- La prise en compte des mécanismes existants pour la vérification de la légalité et de la durabilité au sein des règles et des cadres juridiques mondiaux existants ; et
- Un soutien à la mise en œuvre d'un système de communication et d'échange d'informations entre entreprises dans le cadre du Réseau GGSC, en s'appuyant sur les résultats d'un projet de l'OIBT et en mettant à la disposition du public des informations sur les marchés et les produits du bois sur une base mensuelle.

RENFORCER LES CAPACITÉS EN AFRIQUE

L'une des principales contraintes dans les pays africains producteurs de bois tropicaux est le manque de ressources humaines qualifiées dans les agences gouvernementales, voire dans les entreprises du secteur privé, pour maîtriser les exigences complexes de la production, de la vérification, de la documentation et du commerce de produits forestiers légaux et durables. Ces exigences concernent, entre autres, les inventaires et la planification des forêts, les pratiques de gestion forestière durable, les opérations et la production forestières, la vérification et la certification du bois, le suivi des produits de la forêt au site de débarquement, la transformation et l'expédition.
L'OIBT a récemment lancé une initiative visant à constituer une masse critique de ressources humaines dans les secteurs public et privé, avec un accent particulier sur les petites et moyennes entreprises et les petits exploitants, afin de mettre en œuvre des chaînes d'approvisionnement en bois durables dans les pays du bassin du Congo. Cette initiative, financée par le gouvernement allemand, contribuera à améliorer les programmes d'études et autres modules de formation destinés aux professionnels et techniciens du secteur privé, aux associations commerciales et industrielles et aux autorités gouvernementales. Ces entités pourront ainsi mieux comprendre et gérer les chaînes d'approvisionnement légales et durables en produits de bois tropicaux dans le cadre de la gestion durable des forêts. Des synergies avec le réseau GGSC et d'autres partenaires seront recherchées afin de garantir la disponibilité d'emplois décents pour du personnel bien formé à la mise en place de chaînes d'approvisionnement durables en Afrique occidentale et centrale. Les partenariats public-privé dans la production, le commerce et la consommation durables de bois et d'autres produits forestiers légaux et durables seront aussi encouragés. L'objectif global est que les forêts tropicales productives soient gérées de façon durable et que les chaînes d'approvisionnement et les flux commerciaux, depuis la forêt jusqu'au consommateur final, respectent les exigences de légalité et de durabilité. Nous avons la possibilité d'établir des chaînes d'approvisionnement durables en Afrique occidentale et centrale, et nous devons le faire si nous voulons exploiter l'énorme pouvoir du marché au profit des petites et moyennes entreprises et du bien commun. Cela demande un effort massif, ainsi que des ressources de la part de donateurs internationaux et d'acteurs engagés du secteur privé. Cependant, l'effort sera gratifiant : les chaînes d'approvisionnement durables en bois tropicaux seront bénéfiques aux forêts, aux communautés forestières et en définitive, à nous tous.

L'OIBT travaille sur le développement de chaînes d'approvisionnement vertes avec des grandes sociétés d'achat de bois en Chine (le plus grand importateur mondial de bois tropicaux) et des producteurs et négociants de bois tropicaux.

OIBT

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) est une organisation intergouvernementale qui promeut la gestion durable et la conservation des forêts tropicales ainsi que l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux provenant de forêts gérées durablement et exploitées légalement. Avec plus de 30 ans d'expérience, l'OIBT est une organisation orientée vers l'action et le terrain. Les membres de l'OIBT (www.itto.int/fr/about_itto/members) représentent environ 90 % du commerce mondial des bois tropicaux et plus de 80 % des forêts tropicales de la planète.
Le siège de l'OIBT est situé à Yokohama, au Japon.
Source : www.itto.int/fr/about_itto.

L'OIBT SOUTIENT LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT LÉGALES ET DURABLES PAR LES ACTIONS SUIVANTES :

- Fourniture régulière de nouvelles et d'informations sur les tendances du marché et le commerce des bois tropicaux dans le monde entier dans son Rapport sur le marché des bois tropicaux, publié toutes les deux semaines (www.itto.int/fr/market_information_service).
- Aperçu des tendances du secteur et des marchés mondiaux du bois, y compris la production et le commerce des produits transformés primaires et secondaires, dans sa Revue biennale de la situation mondiale du bois (www.itto.int/fr/annual_review).
- Mise à disposition d'une base de données statistiques en ligne (avec des données depuis 1990), un outil important pour l'analyse des tendances à long terme du commerce des bois tropicaux et des produits primaires à base de bois tropicaux (bois rond industriel, bois scié, placage et contreplaqué) et des changements notables dans la production et la transformation du bois (www.itto.int/fr/biennal_review).
- Promotion du développement de mécanismes d'incitation à l'augmentation des investissements dans la gestion légale et durable des forêts et des chaînes d'approvisionnement associées en aval.
- Renforcement des capacités pour une production forestière légale et durable (récolte de bois efficace et à faible impact, marquage, suivi et documentation des volumes et des espèces d'arbres, vérification et certification volontaire de la légalité, efficacité de l'industrie du bois, utilisation des déchets, etc.).
- Plaidoyer et sensibilisation au sein des groupes de parties prenantes au rôle des forêts productives et du bois durable pour le développement économique, social et environnemental, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que la conservation de la biodiversité mondiale.
- L'OIBT organisera des ateliers de formation sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables en Afrique centrale dans le cadre de son initiative de constitution d'une masse critique de ressources humaines pour la mise en œuvre de chaînes d'approvisionnement en bois durables dans les pays du bassin du Congo.

Pour plus d'informations, contacter le Secrétariat de l'OIBT à www.itto.int/fr/contact_us

Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT)

À la recherche de la légalité et du respect du principe de durabilité dans les terres forestières

Compilé par Dr. Junzuo Zhang[1], chef d'équipe du Programme InFIT

Depuis 2014, la Chine et le Royaume-Uni collaborent dans le cadre de leur programme conjoint en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (« InFIT ») pour faire face aux impacts négatifs potentiels liés à la demande croissante de la Chine en produits forestiers et en autres matières premières et pour lutter contre les illégalités dans le commerce du bois.

TLe partenariat établi dans le cadre d'InFIT vise à aider les pays à faibles revenus à accélérer la croissance et la création d'emplois en augmentant les échanges commerciaux et en améliorant la qualité des investissements chinois à l'étranger. La vision de la Chine sur les questions environnementales incarne en soi certaines pratiques et croyances qui approfondissent la compréhension de la civilisation écologique, du développement vert et de la notion d'avenir commun. InFIT est une initiative conjointe du ministère chinois du Commerce (MOFCOM), de l'Administration forestière de l'État (devenue l'Administration nationale des forêts et des pâturages - NFGA) et du ministère britannique du Développement international (désormais le bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth - FCDO). Le Programme InFIT s'inscrit dans une initiative internationale plus vaste du gouvernement britannique sur le changement climatique – Programme Gouvernance forestière, Marchés et Climat ou FGMC - qui vise à pallier les défaillances de la gouvernance dans les pays en développement, et à soutenir les marchés pour le bois produit légalement et les produits cultivés sur les terres forestières.

Page ci-contre : Dr Junzuo Zhang (troisième en partant de la droite) lors de sa visite de plantations d'hévéas au Cameroun en novembre 2019 avec la délégation d'InFIT CCCMC.
PHOTO M. XIAO JIANMIN, MEMBRE DE LA DÉLÉGATION

[1] Dr Junzuo Zhang est impliqué depuis longtemps dans des programmes de recherche et de développement sur la gestion des ressources naturelles, la foresterie responsable et la réduction de la pauvreté liée à l'environnement, en Chine et à l'étranger.

La Chine est la première plateforme mondiale de transformation des produits du bois et le premier producteur et exportateur mondial de panneaux à base de bois, de meubles en bois et de parquets.

INFIT I (2014-18)

Dans la première phase de travail du Programme InFIT (2014-18), la mise en œuvre a couvert une série d'activités et de résultats, notamment :

- Le développement d'un système chinois de vérification de la légalité du bois (CTLVS), qui vise à garantir que les bois importés en Chine ont été produits légalement ;
- La mise en place d'une « Alliance chinoise pour le commerce et l'investissement responsables en matière de produits forestiers » (RFA), ainsi que le développement et la diffusion d'outils de due diligence et d'informations sur les demandes du marché pour les entreprises chinoises exportatrices de produits du bois ;
- La préparation et la diffusion de directives volontaires sur les meilleures pratiques à l'intention des investisseurs chinois dans le secteur forestier au Gabon, en Guyane et au Myanmar, afin de les aider à se conformer aux lois nationales et à respecter les normes de gestion durable des forêts dans ces pays ;
- La documentation des leçons tirées des réformes de la tenure forestière en Chine et leur partage avec les pays en développement qui entreprennent leurs propres réformes ;
- L'élaboration et la diffusion de directives volontaires pour l'établissement durable et la gestion des investissements en caoutchouc naturel dans les pays vulnérables sur le plan environnemental et politique ;
- L'élaboration et la diffusion de guides volontaires pour l'investissement et la production d'huile de palme durable à l'étranger par les entreprises chinoises.

Selon les conclusions d'un examen externe réalisé en 2016, InFIT I a permis de développer d'importantes pistes de recherche. Sur la base de ces perspectives, il apparaît clairement que la Chine s'oriente vers un rapprochement et une coordination accrus avec les autres efforts internationaux de lutte contre l'exploitation illégale des forêts et la déforestation. Toutefois, les efforts visant à appliquer les enseignements d'InFIT, par le biais du

Réunion de représentants d'entreprises chinoises, de responsables forestiers du Cameroun et de membres de l'équipe InFIT.

Fabriqué dans une zone économique spéciale au Gabon.

EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE ET RISQUES EN TERMES DE RÉPUTATION

Parallèlement à la stratégie de mondialisation chinoise « *Going Global* » (ou « *going out* »), la demande chinoise en ressources naturelles a augmenté de façon spectaculaire depuis 2000. Cette augmentation, associée à la mise en œuvre de l'initiative « Belt and Road », a entraîné une hausse considérable des investissements chinois à l'étranger. Ces dernières années, environ 55 % du bois commercial total consommé sur le territoire chinois était importé (ce taux était de 45,3 % en 2019).

Les questions de légalité et de durabilité doivent être abordées, tout comme les risques pour la réputation des entreprises chinoises, en particulier pour celles qui opèrent dans des pays en développement où la gouvernance et l'application des lois relatives aux forêts sont faibles. L'exploitation illégale des forêts reste très répandue dans de nombreux pays, notamment en Afrique centrale et occidentale. Les secteurs forestiers de ces régions sont mal gouvernés, la corruption y est courante, on y trouve du bois de grande valeur et les activités alternatives génératrices de revenus dans les zones rurales sont limitées. L'exploitation forestière illégale sape l'État de droit et se traduit par la perte d'importantes recettes fiscales. Les communautés et les individus qui s'opposent à l'illégalité sont exposés à la persécution et à la violence.

Concernant les points ci-dessus, plusieurs initiatives sont déjà en cours en Chine. Certaines sont soutenues par des associations industrielles, des ONG ou d'autres organisations dans le cadre de relations de travail déjà établies. Plusieurs de ces initiatives sont soutenues/coordonnées par le Programme InFIT, qui joue dans une large mesure le rôle de plateforme pour les initiatives liées à la légalité du bois importé en Chine.

CTLVS, de la RFA et des directives d'investissement, afin d'influencer concrètement et substantiellement le comportement du marché et réduire ainsi l'impact du commerce et des investissements de la Chine sur les forêts mondiales, n'en étaient qu'à leurs débuts.

CROISSANCE

La Chine est la première plateforme mondiale de transformation des produits du bois et le premier producteur et exportateur mondial de panneaux à base de bois, de meubles en bois et de parquets. Depuis le début de ce siècle, la consommation de bois de la Chine a augmenté chaque année, passant de 109 millions de mètres cubes en 2000 à 539 millions de mètres cubes en 2014. La consommation totale était 4,9 fois celle de l'année 2000, soit une augmentation de 394 %. La Chine est devenue le plus grand consommateur de bois au monde et le plus grand importateur de grumes et de bois de sciage.
La Chine, dont la consommation de bois a fortement augmenté au niveau national, a vu ses importations de bois se diversifier considérablement au cours des dernières années. L'expansion et l'élargissement de ses investissements et de son commerce dans le secteur forestier, en particulier dans les pays en développement d'Afrique et d'Amérique du Sud, fragiles sur le plan environnemental et politique, ont rendu la gestion de la chaîne d'approvisionnement plus complexe. De ce fait, il est particulièrement important pour la Chine d'adopter et de mettre en œuvre des normes strictes pour favoriser des investissements et un commerce responsables et durables au niveau mondial.

Scierie dans une zone économique spéciale au Gabon.

Il est important pour la Chine d'adopter et de mettre en œuvre des normes strictes pour favoriser des investissements et un commerce responsables et durables au niveau mondial.

Jusqu'à présent, le gouvernement chinois s'est appuyé sur des directives volontaires pour influencer le comportement des entreprises chinoises qui négocient et investissent dans des actifs forestiers à l'étranger. Toutefois, il existe plusieurs milliers d'entreprises chinoises dans le secteur du bois, la majorité étant des petites et moyennes entreprises. Seules quelques-unes d'entre elles gèrent ou atténuent les risques d'illégalité dans leurs chaînes d'approvisionnement et rares sont celles qui connaissent les exigences, et encore moins les techniques qui sont à leur disposition, pour y parvenir. Dans un contexte où la prise de conscience est faible et la sensibilisation difficile, le rôle des associations professionnelles est essentiel pour soutenir les initiatives visant à faire évoluer les comportements.

INFIT II (2019-2022)

Grâce au renouvellement du partenariat entre le Royaume-Uni et la Chine, InFIT II (2019-2022) a valorisé et renforcé les efforts de la première phase pour faire face à ces problèmes et accroître l'engagement de la Chine dans la réduction de la déforestation mondiale. La mise en œuvre a réuni les deux associations nationales de l'industrie du bois, mais InFIT II implique également un plus large éventail de parties prenantes étatiques et non étatiques. Les organismes responsables de la réalisation des actions du projet sont les suivants : l'Administration nationale des forêts et des pâturages (NFGA) ; l'Académie chinoise de foresterie et son Institut de recherche sur la politique et l'information forestières (CAF-RIFPI) ; l'Association nationale chinoise de l'industrie des produits forestiers (CNFPIA) ; l'Association chinoise de distribution du bois et des produits du bois (CTWPDA) ; le ministère du Commerce (MOFCOM), qui est responsable de la formulation de la politique en matière de commerce extérieur et de la réglementation des exportations et des importations ; la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCMC), qui travaille sur les normes internationales de durabilité du caoutchouc

L'ALLIANCE CHINOISE POUR LA RSE EN AFRIQUE

Lors du sommet de Beijing du Forum de coopération Chine-Afrique, le président chinois Xi Jinping a proposé la création de « l'Alliance chinoise pour la responsabilité sociale des entreprises en Afrique » le 3 septembre 2018. La création de cette Alliance vise à renforcer la capacité de responsabilité sociale des entreprises chinoises qui investissent en Afrique et à améliorer leurs performances en matière de RSE. Elle constituera une nouvelle plateforme d'échange pour un engagement politique Chine-Afrique et la promotion des meilleures pratiques. Elle renforcera la coopération Chine-Afrique dans le cadre de l'initiative « Belt and Road » pour contribuer aux Objectifs de développement durable 2030 de l'ONU et aux efforts visant à construire une communauté mondiale pour un avenir partagé.
L'Alliance est une organisation à but non lucratif regroupant des entreprises, associations et chambres de commerce chinoises opérant en Afrique. La Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCMC) joue le rôle de facilitateur et de secrétariat de L'Alliance chinoise pour la RSE en Afrique (*Chinese Alliance for Responsible Business in Africa* - le nom officiel anglais). La CCCMC créera de nouvelles opportunités pour l'utilisation de ressources responsables dans toute l'Afrique et pour un engagement international à long terme dans la gouvernance et les réformes du marché, qui réduisent l'impact négatif sur les habitats locaux et mondiaux et contribuent au développement national, à l'État de droit et au bien-être des populations défavorisées.

Avec le soutien du Programme InFIT depuis 2014, la CCCMC n'a cessé de promouvoir les meilleures pratiques en matière de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur minier et du caoutchouc naturel.
Ces efforts ont permis à la CCCMC d'acquérir une base solide et suffisamment d'expérience pour diriger la formation de l'Alliance.

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA CHINE ET LE GABON

PHOTO DR. SU HAIYING

Madame HU Zhangcui, directrice adjointe du Bureau du Comité national de boisement de l'Administration nationale des forêts et des pâturages de Chine et Prof. Lee White, ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat, de la République du Gabon se serrent la main lors de la cérémonie de signature du protocole d'accord entre les deux pays à Libreville, capitale du Gabon, en septembre 2019.

Sous l'autorité de l'Administration nationale des forêts et des pâturages s (NFGA), l'un des principaux résultats de la première phase de travail d'InFIT (InFIT I - 2014-2018) a été la rédaction et la diffusion de lignes directrices volontaires spécifiques pour le Gabon, dans le but de guider les investissements et le commerce légaux et responsables. L'Académie chinoise de foresterie, plus précisément son Institut de recherche sur la politique et l'information forestières (CAF-RIFPI), assume un rôle de premier plan en aidant les entreprises chinoises opérant au Gabon à prendre des décisions commerciales plus avisées et à améliorer la réputation globale des entreprises chinoises et de l'industrie forestière dans son ensemble. En septembre 2019, la NFGA et le ministère des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat, de la République du Gabon ont signé un protocole d'accord sur la coopération forestière. Ce protocole englobe le renforcement de la communication et le partage d'informations relatives aux possibilités d'investissement et au commerce des produits forestiers ; l'échange d'expériences ainsi que la recherche scientifique et technologique dans divers domaines ; l'amélioration des capacités opérationnelles des employés de la Chine par des visites d'experts et des formations aux services techniques liés à la foresterie et à l'industrie du bois ; le renforcement conjoint des capacités en matière de transformation avancée des produits forestiers ; le soutien au développement de pratiques de gestion forestière durable et au reboisement et le soutien à la mise à niveau des outils de transformation des produits forestiers du Gabon. Des discussions à haut niveau entre les gouvernements permettront de superviser et de suivre les progrès réalisés. Le soutien d'InFIT II permet d'aider à la mise en œuvre de l'accord de coopération entre la Chine et le Gabon et de promouvoir et de soutenir la mise en œuvre des directives nationales. Ceci est entrepris par l'établissement et le fonctionnement d'un groupe de travail technique consacré à la légalité du bois et au développement des communautés locales. L'équipe réalisera des évaluations des lacunes de certaines entreprises chinoises, en tenant compte des directives spécifiques au pays et des dispositions pertinentes en matière de légalité/de durabilité. Un groupe d'entreprises a été formé pour rechercher l'engagement et le soutien des entreprises participantes afin de promouvoir les bonnes pratiques dans l'ensemble du secteur.
En tenant compte de l'interdiction des exportations de grumes et des nouvelles politiques récemment adoptées au Gabon, qui prévoient la mise en place de programmes FSC pour toutes les terres forestières du pays d'ici 2022 et l'instauration de différentes taxes sur les terres forestières, InFIT étudie l'option d'une plateforme Chine-Gabon-Royaume-Uni qui impliquera toutes les parties prenantes. Cette plateforme s'attaquera aux défaillances de la gouvernance forestière, ainsi qu'aux dysfonctionnements du marché qui en sont le corollaire et qui entraînent la déforestation et la dégradation des forêts et des écosystèmes au Gabon.

Le rôle des associations professionnelles est essentiel pour soutenir les initiatives visant à faire évoluer les comportements.

naturel et sur d'autres normes de durabilité, par exemple pour les investissements miniers des entreprises chinoises à l'étranger ; la Chambre de commerce chinoise d'importation et d'exportation de denrées alimentaires, de produits autochtones et de sous-produits animaux, qui travaille sur les investissements et la consommation d'huile de palme durable par les entreprises chinoises.
InFIT II vise quatre résultats qui lui sont directement attribuables :

a) Des politiques/réglementations gouvernementales visant à garantir que seuls les produits forestiers produits légalement sont inclus dans les chaînes d'approvisionnement de la Chine ;
b) Des systèmes et des outils pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement responsables, permettant aux entreprises qui importent des produits du bois de se conformer aux politiques et réglementations chinoises et de répondre aux exigences de leurs clients sur les marchés d'exportation ;
c) L'adoption de pratiques qui favorisent le commerce et l'investissement responsables à l'étranger par les entreprises chinoises du secteur forestier et d'autres secteurs de matières premières, qui ont un impact important sur les forêts et qui complètent les processus nationaux dirigés par les parties prenantes dans les pays en développement et
d) Des partenariats politiques pour promouvoir la recherche et l'analyse afin d'identifier les pratiques contribuant au commerce et aux investissements légaux et durables dans le secteur forestier et les secteurs de produits connexes dans les pays africains.

Les actions du projet sont mises en œuvre par des agences, des associations et des groupes de réflexion afin de rassembler des éléments probants et des analyses au profit des investisseurs et des décideurs politiques et de faire progresser la coopération future avec les pays en développement.

Références

- *Description du programme : Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT) Deuxième phase 2019-2021, préparée par FGMC PMST, juillet 2019.*
- *Revue du Programme InFIT de la Chine. Prestataire chargé du suivi de la mise en œuvre du Programme Gouvernance forestière, Marchés et Climat, préparé par IPE en association avec ITAD, janvier 2016.*
- *Description du Programme Gouvernance forestière, Marchés et Climat (FGMC), ministère britannique du Développement international (DFID), octobre 2019.*

ENTRETIEN avec Mme Jin Jiaman,
directrice exécutive du Global Environmental Institute en Chine

Le dialogue entre la Chine et l'Afrique encourage la foresterie durable

De Meindert Brouwer

Entre 2014 et 2020, le Global Environmental Institute (GEI) à Pékin a participé à deux projets visant à favoriser le dialogue entre les parties prenantes africaines et chinoises dans le domaine de la foresterie et à promouvoir les investissements et le commerce chinois favorables à la biodiversité et aux populations défavorisées. Les deux projets ont été financés par le ministère britannique du Développement international (DFID) - aujourd'hui le bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth (FCDO). Dans le cadre du projet de gouvernance forestière Chine-Afrique (2014 - 2018), le GEI a collaboré avec l'Académie chinoise de foresterie (CAF), l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) basé à Londres et le Fonds mondial pour la nature (WWF). La directrice exécutive du GEI, Madame Jin Jiaman, explique.

Madame Jin Jiaman

« Nous voulions encourager les investisseurs, les entreprises forestières et les négociants chinois à s'engager dans la gestion durable des forêts et à impliquer les communautés locales. »

Le projet de gouvernance forestière Chine-Afrique a été coordonné par l'IIED. De quoi s'agissait-il ?

JJ : « L'objectif du projet était de contribuer à l'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique dans laquelle les acteurs chinois jouent un rôle. Nous voulions encourager les investisseurs, les entreprises forestières et les négociants chinois à s'engager dans la gestion durable des forêts et à impliquer les communautés locales. Nous voulions également mettre un frein au commerce illégal du bois. Pour y parvenir, nous avons créé la plateforme de gouvernance forestière Chine-Afrique, qui a facilité le dialogue à tous les niveaux entre les organisations chinoises et celles du Cameroun, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda, du Mozambique, de Madagascar et du Gabon. Les partenaires du projet étaient des agences gouvernementales, des institutions de recherche, des sociétés civiles et des organisations non gouvernementales. »

Quels ont été les résultats ?

JJ : « Nous avons organisé quatre symposiums internationaux en Chine et en Afrique, au cours desquels les défis de la coopération forestière sino-africaine ont été discutés. En 2018, un accord bilatéral de coopération forestière a été signé entre le gouvernement chinois et le gouvernement du Mozambique et en 2019 entre le gouvernement chinois et le gouvernement du Gabon. »

JJ : « Deuxièmement, le projet a analysé la provenance du bois, la structure des matières premières et les tendances en matière d'importation de bois chinois et d'exportation de bois africain. Cette analyse s'est appuyée sur des informations tirées de recherches et de rapports ainsi que sur des données commerciales liées à la foresterie provenant des autorités douanières chinoises et africaines. (Pour les rapports, voir l'encadré, ndlr). Le projet a également soutenu le développement d'un système d'information commerciale au Mozambique, basé sur les échanges et les discussions entre l'Administration générale des douanes de la Chine et les autorités douanières et forestières du Mozambique. »

JJ : « Troisièmement, le projet a parrainé cinq journalistes chinois pour qu'ils mènent des enquêtes en Afrique et relatent objectivement la réalité du commerce et des investissements Chine-Afrique. Des articles sur les investissements chinois dans le secteur forestier africain ont été publiés dans des médias chinois et étrangers. Par ailleurs, nous avons organisé des formations de renforcement des compétences de journalistes chinois et africains au Cameroun, en RDC, en Ouganda et dans d'autres pays africains, et des rencontres entre journalistes chinois et africains en Chine. »

BESOINS En 2018, le projet de gouvernance forestière Chine-Afrique est arrivé à son terme. Le GEI a ensuite enchaîné avec un nouveau projet de deux ans, financé par le DFID, mettant l'accent sur l'Afrique centrale et occidentale et l'engagement de parties prenantes chinoises. Son objectif était de renforcer la coordination des politiques, de promouvoir un commerce et des investissements responsables et de mobiliser les parties prenantes locales. En ce qui concerne le bassin du Congo, le projet a examiné « la compréhension et les besoins des organisations sociales et des parties prenantes locales au Cameroun et en RDC concernant les investissements chinois et les politiques environnementales et sociales connexes. En fonction de leurs besoins, des contenus de formation pertinents ont été conçus pour les organisations sociales locales. »

De quelles parties prenantes chinoises s'agit-il ?

JJ : « Les parties prenantes comprennent l'administration forestière chinoise (décideurs politiques), les entreprises du secteur du bois, les associations de l'industrie du bois, les instituts de recherche sur les politiques et la planification et les ONG environnementales. »

Quels sont les besoins des organisations sociales locales dans ce contexte ?

JJ : « Selon les premières constatations, les ONG locales ont principalement besoin de comprendre les politiques chinoises régissant les pratiques environnementales des entreprises chinoises, dans le cadre de leurs investissements à l'étranger et de leur commerce extérieur ; de savoir comment elles peuvent entamer un dialogue avec les entreprises chinoises qui investissent dans leur pays et s'il est possible de faire appliquer des politiques pour influencer et améliorer la conduite environnementale des entreprises. »

Quels seront l'objectif et le contenu de la formation des organisations sociales locales ? Qui assurera la formation et qui la financera ?

JJ : « Le contenu principal de la formation devrait inclure une présentation des politiques et directives environnementales de la Chine concernant les investissements à l'étranger, une présentation des politiques des pays d'accueil sur la gestion de la conduite environnementale due aux investissements étrangers, ainsi que des études de cas de communication et de coopération entre les ONG locales et les entreprises chinoises. La formation sera organisée par le GEI en collaboration avec ClientEarth et les ONG locales partenaires. Des experts maîtrisant les politiques pertinentes et des représentants d'ONG ayant une expérience de la communication avec les sociétés d'investissement étrangères seront invités à partager leurs points de vue et leurs idées. Les frais de formation seront pris en charge par le programme Gouvernance forestière, marchés et climat du DFID. »

Quel est le rôle du gouvernement chinois ?

JJ : « En tant que transformateur, importateur et exportateur majeur de bois, la Chine doit gérer l'ensemble de la chaîne d'opérations, depuis l'exploitation forestière jusqu'à la plantation, de manière contrôlée et planifiée. Cette démarche vise à garantir une utilisation durable des ressources forestières et à obtenir des avantages économiques à long

PHOTO : SIMON LIM

La plateforme Chine-Afrique sur la gouvernance forestière est un mécanisme d'échange et d'intervention stratégique pour les chercheurs en politique et les leaders d'opinion africains et leurs homologues chinois, axé sur les questions de gouvernance forestière, d'investissement et de commerce.

LE GLOBAL ENVIRONMENTAL INSTITUTE (GEI)

Le Global Environmental Institute (GEI) est une ONG environnementale chinoise, basée à Pékin. Le GEI collabore avec des décideurs politiques, des entreprises, des scientifiques, des leaders de la société civile et avec des communautés locales afin d'encourager le dialogue et les solutions innovantes pour protéger l'environnement et améliorer les opportunités économiques en Chine, ainsi qu'en Asie du Sud-Est et en Afrique. Les domaines du programme du GEI comprennent l'énergie et le changement climatique, la conservation des écosystèmes et le développement communautaire, la conservation du milieu marin et les investissements à l'étranger, le commerce et l'environnement. Le GEI travaille selon une méthode en trois étapes : recherche, projets pilotes et recommandations politiques.

Contact au GEI : Lin Ji
Email: Linji@geichina.org

Source: www.geichina.org

« Les ressources des forêts tropicales du bassin du Congo, si elles sont bien gérées, apporteront des bénéfices à long terme et des retours économiques aux entreprises. »

terme. Le rôle du gouvernement chinois est de formuler des réglementations et des politiques sur la gestion durable des forêts, afin de réglementer les pratiques des entreprises chinoises à l'étranger pour assurer la conformité légale de l'exploitation forestière et la durabilité de la transformation, des investissements et du commerce des produits forestiers. »

JJ : « Permettez-moi d'ajouter que les entreprises forestières chinoises à l'étranger devraient bénéficier de conseils et d'une formation plus poussés en matière de durabilité, par l'intermédiaire d'associations industrielles telles que l'Association nationale des produits forestiers de Chine. Les instituts de recherche et les ONG peuvent fournir aux entreprises chinoises qui investissent à l'étranger des études de cas sur la planification à long terme et des analyses coûts-avantages des pratiques commerciales durables. Ils peuvent également proposer des formations sur les meilleures pratiques en matière de participation communautaire, dans le but de démontrer que la durabilité ne produit pas seulement des avantages environnementaux et sociaux, mais aussi des rendements économiques stables à long terme. »

JJ : « Troisièmement, les dialogues et les échanges avec les pays concernés devraient être renforcés. Des mécanismes de travail bilatéraux et des accords de coopération devraient être développés entre la Chine et l'Afrique afin de garantir les objectifs de protection de la biodiversité, les intérêts économiques et les besoins sociaux des deux parties. »

Quel est, selon vous, le rôle des gouvernements nationaux des pays du bassin du Congo ?

JJ : « Le rôle des gouvernements nationaux dans le bassin du Congo comprend : 1) le développement d'un plan national sur l'utilisation des ressources forestières, en fonction des besoins de développement économique et social ainsi que de la durabilité des forêts dans le pays ; 2) la formulation de politiques et de normes sur l'investissement et le commerce étrangers durables ; 3) la réglementation des pratiques des entreprises forestières étrangères, en assurant la durabilité de leur utilisation des ressources forestières et en protégeant les intérêts des populations autochtones. »

Quels sont les avantages d'un comportement durable des entreprises chinoises dans les pays du bassin du Congo pour ces entreprises elles-mêmes ? Veuillez aborder la gestion durable des forêts, le commerce durable du bois, l'agro-industrie, l'exploitation minière et les infrastructures.

JJ : « Les entreprises, qui constituent un élément important de la société, sont également des vecteurs majeurs du développement social et économique. Les ressources durables apporteront des avantages économiques et de développement à long terme, et les entreprises en sont les principaux bénéficiaires. En ce sens, les ressources des forêts tropicales du bassin du Congo, si elles sont bien gérées, apporteront des bénéfices à long terme et des retours économiques aux entreprises. Dans une autre perspective, si les entreprises agissent de manière responsable dans la gestion durable, il y aura des avantages sociaux qui pourront contribuer à des rendements économiques stables à long terme. »

JJ : « La gestion durable des forêts est un sujet de préoccupation de longue date pour les Nations unies et de nombreux États membres, en particulier pour les pays développés. Les ONG internationales ont développé de multiples normes et outils à ce sujet. La Boîte à outils pour la gestion durable des forêts, publiée par la FAO en 2014 à la demande des pays membres, fait consensus à cet égard. Divers sites web spécialisés proposent des outils, des références, des bonnes pratiques et du matériel de formation que les États membres peuvent utiliser. Cependant, la gestion durable des forêts ne se résume pas à une simple question méthodologique et technique. Elle comporte de nombreux facteurs plus complexes, tels que le renforcement des capacités, les politiques spécifiques à chaque pays, les mesures d'incitation, la capacité de supervision et d'application de la loi et le contrôle strict du marché international. Il s'agit d'un travail difficile et urgent. La question centrale du commerce durable du bois est d'établir un système de chaîne de valeur, ce qui peut nécessiter un large accord international et la mise en place de mécanismes de surveillance et de vérification du commerce. Il s'agit également d'un travail très difficile. »

JJ : « L'agriculture, l'extraction minière et la construction d'infrastructures peuvent constituer des menaces directes pour la nature, conséquences d'une expansion économique continue. Indépendamment du renforcement des normes de protection de l'environnement et du respect des meilleures pratiques, des questions plus fondamentales doivent être examinées, notamment les limites ultimes du développement économique humain, la répartition équilibrée des ressources et la durabilité des modes de consommation humaine. »

PHOTO : JASON LEE WONG /IIED

Anna Amumpire, de l'Advocates Coalition for Development and Environment (ACODE) en Ouganda, et Zhong Chen, du ministère chinois du Commerce, lors d'un événement international de formation de la plateforme de gouvernance forestière Chine-Afrique à Pemba, dans le nord-est du Mozambique.

RAPPORTS

1. Timber flow study: export/import discrepancy analysis China vs. Mozambique, Cameroon, Uganda and DRC. *www.geichina.org/_upload/file/book/2015Timber_Flow_Study.pdf*
2. The Trend of China's Investment in Non-forest-land-use Industry and its Impact on African Forestry. *www.geichina.org/en/news/publications*
3. China-Africa investment treaties: do they work? *www.geichina.org/_upload/file/GoingGlobalReports/ChinaAfricaInvestmentTreaties2017.pdf*
4. Basic Research on China's Investment, Trade and Forest Management in Five African Countries. *www.geichina.org/en/news/publications*
5. Wildlife Trafficking in Cameroon and Republic of the Congo. A Scoping Review and Recommendations for Cooperation with China. *www.geichina.org/en/news/publications*

Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT)

La durabilité à l'étranger

est dans l'intérêt des entreprises forestières chinoises

De Meindert Brouwer

L'Alliance chinoise pour le commerce et l'investissement responsables en matière de produits forestiers (RFA Chine) soutient les entreprises forestières chinoises dans la gestion durable des forêts du bassin du Congo et dans la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable en produits forestiers d'origine responsable. Professeur Xu Bin[1], secrétaire général de la RFA Chine, explique.

Pourquoi l'Alliance chinoise pour le commerce et l'investissement responsables en matière de produits forestiers (RFA Chine) a-t-elle été créée ?

Bin : « Nous sommes aujourd'hui confrontés à différents défis environnementaux planétaires, dont le changement climatique, qui ont été intensifiés par la mondialisation de l'économie. Afin de relever ces défis, nous devons rechercher un développement économique durable, en harmonie avec la nature. Les forêts sont importantes pour la santé de la planète. Elles jouent un rôle important dans l'atténuation du changement climatique en stockant le dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre. Aussi existe-t-il un consensus international sur la nécessité de conserver les forêts et d'établir les conditions d'une gestion forestière responsable et d'une utilisation rationnelle des ressources forestières. La Chine, en tant que pays responsable, a un rôle à jouer dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce associé à l'étranger, et dans l'incitation de l'industrie du bois à s'engager dans l'investissement, la production et le commerce uniquement de produits forestiers verts. »

Bin poursuit : « Afin de pousser, de motiver et de soutenir les entreprises forestières chinoises à mener un commerce de produits forestiers légaux et durables, plusieurs organisations ont lancé en 2014 l'Alliance chinoise pour le commerce et l'investissement responsables en matière de produits forestiers (RFA Chine). La RFA Chine émane de la Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT). En 2019, la RFA Chine a été approuvée comme la marque de l'Alliance nationale pour l'innovation dans les forêts et les pâturages, par l'Administration nationale des forêts et des pâturages (NFGA) du gouvernement national de la Chine. »

Quels sont les objectifs de la RFA Chine ?

Bin : « Suivant le concept central de « collaboration ouverte, innovation collaborative, construction conjointe et partage et développement vert », la RFA Chine utilise ses ressources

[1] Professeur Xu Bin (1974) est directeur de la division de la recherche en foresterie durable à l'Institut de recherche sur la politique et l'information forestières, Académie chinoise de foresterie.

Professeur Xu Bin visite une fabrique de panneaux certifiés FSC CoC à Fujian.

PHOTO LI YAN

Concession forestière au Gabon.

et ses services pour :
- Construire conjointement un système d'innovation technologique et une plateforme intégrée des gouvernements, de l'industrie, des universités et des organismes de recherche pour répondre aux besoins des entreprises du secteur du bois.
- Promouvoir l'innovation dans les théories, les normes, les modèles, les technologies, les politiques et les mécanismes du commerce et de l'investissement des produits forestiers.
- Mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables en produits forestiers afin de promouvoir le commerce et l'investissement responsables des produits forestiers en Chine. »

Quelle est votre définition du terme « responsable » ?

Bin : « Le terme « responsable » est un vaste concept. Il signifie généralement le respect de toutes les lois et réglementations locales. En ce qui concerne la production et le commerce des produits forestiers, « responsable » signifie que la provenance du bois est légale ou durable. »

Pourquoi est-il dans l'intérêt des entreprises forestières chinoises et des négociants de bois chinois opérant dans le bassin du Congo de s'engager dans une gestion forestière écologiquement et socialement responsable ?

Bin : « Le bassin du Congo possède la deuxième plus grande forêt tropicale humide du monde. La gestion et l'utilisation durables des ressources forestières du bassin du Congo sont liées à la biodiversité mondiale et à la sécurité écologique. La Chine est le plus grand importateur de bois du bassin du Congo. Les entreprises et négociants chinois du secteur du bois opérant dans le bassin du Congo doivent assumer la responsabilité de la protection des ressources forestières et du développement durable afin de conserver leur position de numéro un dans le commerce mondial des produits forestiers. »

Bin explique : « Premièrement, les entreprises chinoises doivent procéder à une exploitation et une utilisation durables des ressources forestières. Elles doivent garantir la légalité et la traçabilité des produits forestiers en prenant des mesures telles que la certification forestière et la vérification de la légalité afin de maintenir leur bonne réputation. Deuxièmement, les entreprises doivent se concentrer sur des actions de bien-être public local, entretenir de bonnes relations avec les communautés et stimuler le développement économique local afin de créer un environnement externe favorable à leur développement. Ces dernières années, les investissements étrangers de la Chine ont connu une croissance rapide, en particulier en Afrique. Les opérations et les investissements conformes aux principes du développement durable sont dans l'intérêt à long terme des entreprises et constituent les conditions de base de la prospérité à long terme des relations sino-africaines. »

Au fur et à mesure de la prise de conscience du public en matière d'écologie et de protection de l'environnement, les produits en bois répondant à des normes élevées de protection environnementale sont mieux accueillis sur le marché.

La RFA Chine veut aider les importateurs de bois chinois à s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement excluent le bois illégal et à être en mesure de répondre aux demandes de leurs clients. En quoi consiste le soutien de la RFA Chine ?

Bin : « Nos activités et services clés pour les membres de la RFA Chine et les autres entreprises sont les suivants :
- Développer le centre d'information pour le commerce responsable des produits forestiers en Chine et fournir des informations sur le marché et les politiques pour le bois d'origine responsable via notre site web, la plateforme publique We Chat et un bulletin d'information.
- Définir le code de conduite pour les membres de la RFA Chine et engager tous les membres à faire preuve de due diligence sur la légalité du bois et les pratiques commerciales responsables.
- Développer des directives techniques et des outils/modèles pour un système de due diligence sur la légalité du bois en Chine et une plateforme en ligne d'évaluation des risques pour aider les entreprises à effectuer rapidement et efficacement une due diligence sur la légalité des sources de bois.
- Offrir une formation et un soutien technique relatifs aux politiques et aux marchés du commerce forestier, à la légalité du bois et à la certification forestière afin d'améliorer la sensibilisation et les capacités en matière de commerce responsable des produits forestiers.
- Mettre en place une base de données d'entreprises et de produits pour le commerce et l'investissement de produits forestiers responsables en Chine, et fournir un service de promotion et de liaison avec le marché pour les membres de la RFA Chine.
- Faciliter la discussion et le développement de normes et de politiques relatives au commerce forestier responsable. »

Quel type d'exigences de la part des acheteurs de produits finis en bois chinois prévoyez-vous en 2020 et 2021 sur les marchés d'Europe, des États-Unis, d'Asie et sur le marché intérieur chinois ?

Bin : « Le marché européen exige principalement que les entreprises respectent les exigences de légalité du bois prévues par le Règlement de l'UE sur le bois, obligeant les entreprises à faire preuve de due diligence, de certification forestière, etc. Le marché américain exige que les entreprises prennent des mesures pour respecter les obligations du Lacey Act, y compris la traçabilité de la source des produits du bois, et, d'autre part, accorde plus d'attention aux impératifs de protection de l'environnement tels que les émissions de composés organiques volatils (COV) de produits comme les meubles et les parquets. Certains pays asiatiques comme le Japon, la Corée du Sud et l'Indonésie ont également proposé des réglementations sur le système de diligence raisonnable de la légalité du bois, mais la plupart des pays d'Asie n'ont pas de telles exigences pour le moment (septembre 2020, date de cet entretien, ndlr). »

Bin : « En Chine, les lois forestières et le règlement d'application de ces lois exigent aussi que les entreprises forestières s'assurent de la légalité de la source des matériaux en bois. Cependant, ces lois concernent principalement le bois domestique ; les conditions relatives au bois importé sont en cours de discussion. Par ailleurs, les produits commercialisés sur le marché intérieur chinois doivent être conformes aux normes nationales de qualité et de protection de l'environnement. Au fur et à mesure de la prise de conscience du public en matière d'écologie et de protection de l'environnement, les produits en bois répondant à des normes élevées de protection environnementale sont mieux accueillis sur le marché. »

Dans le commerce du bois entre l'Afrique et la Chine, les deux parties ont un rôle à jouer pour s'assurer que le bois commercialisé provient d'une source responsable. Comment le gouvernement chinois peut-il y contribuer ? Et comment les gouvernements africains peuvent-ils y contribuer, selon vous ? D'autres parties prenantes peuvent-elles y contribuer ? Veuillez expliquer.

Bin : « Le gouvernement chinois doit renforcer la coopération avec les pays africains sur la gouvernance forestière et le commerce responsable des produits

Le gouvernement chinois doit promouvoir des négociations internationales et l'élaboration d'un accord international sur le commerce responsable des produits forestiers et la légalité du bois.

forestiers en utilisant des mécanismes tels que le Forum de coopération Chine-Afrique. Il doit promouvoir des négociations internationales et l'élaboration d'un accord international sur le commerce responsable des produits forestiers et la légalité du bois. En Chine, le gouvernement chinois doit renforcer l'éducation, la formation et les directives sur la gestion et l'utilisation durables des ressources forestières pour les entreprises chinoises qui investissent dans les pays africains. »
Il poursuit : « Les gouvernements africains doivent continuellement renforcer l'élaboration et l'application des lois forestières, ainsi que la gouvernance forestière, afin de garantir l'approvisionnement légal du marché en bois et en produits du bois et de créer un environnement favorable aux investissements des entreprises chinoises en Afrique. La communication et les échanges avec le gouvernement chinois sont également fortement

Les gouvernements africains doivent continuellement renforcer l'élaboration et l'application des lois forestières, ainsi que la gouvernance forestière, afin de garantir l'approvisionnement légal du marché en bois et en produits du bois.

recommandés. Des protocoles d'accord sur la coopération forestière sino-africaine pourraient être signés et mis en œuvre afin de pousser les entreprises à emprunter la voie du développement durable. »
Bin ajoute : « Pour promouvoir le développement du commerce et de l'investissement responsables des produits forestiers entre la Chine et l'Afrique, il ne suffit pas de compter sur les gouvernements. Les instituts de recherche, les associations industrielles et d'autres organisations non gouvernementales jouent également un rôle important dans des domaines tels que la planification et la définition de lignes directrices, la formation des entreprises, le renforcement de la communication et de la coopération entre les parties prenantes et le soutien financier. Tous ces éléments ont une grande importance pour la promotion du commerce et de l'investissement durables des produits forestiers entre la Chine et l'Afrique. »

Depuis le 1er juillet 2020, une nouvelle loi forestière est entrée en vigueur en Chine. L'article 65 de la nouvelle loi forestière chinoise stipule ce qui suit :
« Les entreprises de transformation du bois doivent établir un registre d'entrée et de sortie des matières premières et des produits. Aucune entité ni aucun individu ne peut acheter, transformer ou transporter du bois en sachant pertinemment qu'il a été abattu de façon illicite ou sans discernement dans les régions forestières. »
La nouvelle loi forestière et l'article 65 s'appliquent en premier lieu à la production et au commerce du bois domestique sur le territoire chinois. Pensez-vous que cette nouvelle loi sur les forêts pourrait s'appliquer à l'importation de bois provenant de l'étranger à l'avenir ? Veuillez expliquer.
Bin : « Conformément à l'article 65 de la nouvelle loi sur les forêts, les entreprises du secteur du bois sont tenues d'établir un registre des stocks de matériaux et de produits. Il leur est interdit d'acheter, de transformer ou de transporter du bois dont on sait qu'il provient de sources illégales.
Les articles supplémentaires de la nouvelle loi forestière fournissent une base juridique pour le développement du commerce légal et durable des produits forestiers. La loi elle-même n'a pas défini son champ d'application en termes de bois domestique ou de bois importé, ce qui signifie qu'elle pourrait s'appliquer à toutes les sources de bois. Toutefois, les conditions et éléments détaillés doivent encore être précisés ou développés. »

Bin ajoute : « Parallèlement au renforcement par certains pays de la légalité du bois et à l'interdiction du bois illégal et du commerce qui y est associé, le gouvernement chinois étudie et promulgue des politiques pertinentes pour renforcer la gestion du bois importé dans le cadre de la nouvelle loi sur les forêts. »

Produits en bois fabriqués dans une zone économique spéciale gabonaise à Libreville.

ALLIANCE CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT RESPONSABLES EN MATIÈRE DE PRODUITS FORESTIERS (RFA CHINE)

L'Alliance chinoise pour le commerce et l'investissement responsables en matière de produits forestiers (RFA Chine) a été fondée en 2014 par le Centre pour le commerce international des produits forestiers de l'Administration forestière de l'État chinois (devenue l'Administration nationale des forêts et des pâturages - NFGA), en partenariat avec des organisations de la société civile environnementale nationales et internationales, des instituts de recherche, des organisations financières, des associations de l'industrie du bois, des entreprises réputées de l'industrie du bois et d'autres organisations.
Le Secrétariat est l'agence d'exécution de cette alliance. Il est basé à l'Institut de recherche sur la politique et l'information forestières de l'Académie chinoise de foresterie (RIFPI, CAF).
En septembre 2020, la RFA Chine comptait plus de 90 membres enregistrés et disposait d'une base de données de plus de 9000 entreprises chinoises proposant des produits forestiers responsables. La RFA Chine est dirigée par un conseil composé de représentants de 26 organisations membres.
Source: www.chinarfa.cn

Contact à la RFA Chine :
Xu Bin
Secrétaire général
Alliance chinoise pour le commerce et l'investissement responsables en matière de produits forestiers (RFA Chine)
Professeur, directeur de division
Division de la recherche en foresterie durable
Institut de recherche sur la politique et l'information forestières, Académie chinoise de foresterie.
Tél : +86 (0)10-62889754
Email: binxu@vip.sina.com

L'importance des bonnes décisions dans l'utilisation des terres

PHOTO LEE WHITE

L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) soutient les processus de réforme et les investissements sur le terrain dans les secteurs qui entraînent la disparition des forêts. Elle vise à fournir une base pour les changements institutionnels et sectoriels nécessaires pour lutter contre la déforestation. L'approche de CAFI est basée sur une réponse multisectorielle intégrée et sur la planification de l'utilisation des terres. Elle appuie les structures de coordination nationales pour garantir un consensus entre les différentes parties prenantes, les secteurs et les ministères de tutelle.

De Berta Pesti

Berta Pesti est la cheffe du Secrétariat de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) au sein du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Monkoto, centre-ouest de la RDC. Des femmes transportent des feuilles et des tiges de manioc et du bois pour les cuire.

PHOTO MEINDERT BROUWER

Les facteurs spécifiques directs et indirects de la déforestation varient selon les pays d'Afrique centrale. Cependant, certaines tendances générales illustrent la nature particulière de la perte de forêts dans cette région, notamment par rapport à d'autres bassins forestiers. La plus importante de ces tendances est sans doute que l'Afrique centrale a historiquement peu contribué aux émissions mondiales dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Dans certains pays, cependant, la disparition des forêts s'accélère, notamment au Cameroun et en RDC. Dans ce dernier pays, qui dispose de superficies forestières gigantesques, l'essentiel de la disparition des forêts est imputable à l'agriculture à petite échelle et au bois de chauffe. Au Cameroun, les pertes massives de forêts sont dues à l'agriculture de subsistance et commerciale. Dans les zones où les activités humaines à petite échelle ont un tel impact, les actions devraient se concentrer sur la satisfaction des besoins des populations de manière plus durable, en améliorant les systèmes de production et en aidant les sociétés à tirer profit de la part croissante des personnes en âge de travailler dans leur population.

Les actions devraient se concentrer sur la satisfaction des besoins des populations de manière plus durable en améliorant les systèmes de production.

AGRICULTURE ITINÉRANTE En raison de la vaste superficie de la RDC, la principale cause de déforestation dans la région est l'agriculture itinérante sur brûlis, combinée à la récolte de bois de chauffe et à l'exploitation forestière artisanale. Depuis des siècles, l'agriculture itinérante est la pratique agricole prédominante en Afrique centrale, où la qualité des sols est médiocre et où les agriculteurs n'ont pas accès à des alternatives telles que les engrais. Après avoir défriché la terre et cultivé pendant une courte période, les agriculteurs laissent la forêt secondaire se développer et les sols regagner en productivité pendant la période de jachère, avant de défricher et de replanter la terre. Ce système donne naissance au « complexe rural », une mosaïque de parcelles de forêt, de terres défrichées, de champs en activité, de champs en jachère et de terres utilisées à d'autres fins, notamment l'exploitation forestière.

L'agriculture sur brûlis n'a pas nécessairement un impact négatif sur les forêts si les densités de population sont faibles et si les périodes de jachère sont suffisamment longues. En RDC, cependant, les périodes de jachère sont raccourcies en raison de la forte croissance démographique et de la demande croissante de nourriture. Depuis 1950, la population du pays a presque quadruplé. Elle dépasse aujourd'hui les 80 millions d'habitants[1] et pourrait, vers 2050, connaître la troisième plus forte croissance au monde pour atteindre 379 millions en 2100, ce qui ferait de la RDC le cinquième pays le plus peuplé du monde[2]. Parallèlement, la population actuelle a besoin de plus de nourriture : la malnutrition chronique touche 43 % des enfants de moins de 5 ans, soit plus de 7 millions d'enfants. Dans de telles conditions, les sols ne peuvent pas retrouver leur productivité et demandent plus d'efforts pour produire la même quantité de nourriture. Des études récentes[3] ont montré que du fait de cette dynamique, le complexe rural s'étend dans les forêts intactes. D'autres facteurs, tels que l'expansion des réseaux routiers dans les zones forestières de grande valeur pour l'exploitation minière ou forestière, la collecte de bois pour l'énergie et l'exploitation forestière artisanale ont également un impact élevé.

S'attaquer à la culture sur brûlis et à l'intensification de l'agriculture sans tenir compte des questions d'utilisation des terres et de régime foncier peut avoir des effets de rebond et une expansion accrue dans les forêts.

DYNAMIQUE DES FACTEURS La réduction de la pression exercée sur les forêts et la réalisation des réductions d'émissions à l'échelle nationale prévues par l'Accord de Paris impliquent une réponse multisectorielle intégrée, menée par les gouvernements et coordonnée avec de nombreuses parties prenantes. En effet, les facteurs de déforestation concernent plusieurs secteurs économiques (facteurs directs tels que l'agriculture, le bois de chauffe, la foresterie et les infrastructures/l'exploitation minière) et des facteurs indirects (tels que l'absence de planification de l'utilisation des terres et la précarité des régimes fonciers, la mauvaise gouvernance et la croissance démographique rapide). Par conséquent, cibler exclusivement le secteur forestier ne suffit pas pour lutter contre la déforestation. Les approches de REDD+ basées sur des projets à petite échelle ne donnent pas de résultats au niveau national, car elles portent trop souvent sur un seul facteur et ignorent les liens avec d'autres (tels que l'agriculture itinérante sur brûlis et la filière du bois de chauffe) ou ne peuvent empêcher les fuites d'émissions vers les zones voisines. (REDD+ signifie des efforts de « réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et des efforts visant à favoriser la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier », ndlr.)

CROISÉE DES CHEMINS De même, s'attaquer à la culture sur brûlis et à l'intensification de l'agriculture sans tenir compte des questions d'utilisation des terres et de régime foncier peut avoir des effets de rebond et une expansion accrue dans les forêts. Les forêts d'Afrique centrale se trouvent à la croisée des chemins, là où, aux activités à petite échelle présentes depuis toujours, s'ajoutent désormais les plantations agro-industrielles déjà en place ou prévues. Par conséquent, les interventions doivent s'attaquer à la fois aux causes historiques et aux nouvelles tendances.
En résumé, il faut apporter une réponse multisectorielle intégrée à travers une agence gouvernementale dotée d'un mandat de coordination multisectorielle, capable de réunir et d'influencer tous les secteurs concernés par la déforestation. Cette réponse doit inclure des politiques relatives au régime foncier, à la planification et à l'affectation des terres (telles que la gouvernance forestière, l'agriculture durable, l'exploitation minière durable, etc.) ainsi que des programmes ambitieux portant sur des activités productives durables dans les zones de déforestation (agriculture durable, plantations pour la production de charbon de bois, exploitation forestière durable, récolte durable de produits forestiers non ligneux) ou encourageant les activités économiques en dehors des forêts (agriculture de savane, reboisement, agroforesterie, etc.).
Dans les pays partenaires, comme le Gabon et la République du Congo, qui ont maintenu de faibles niveaux de déforestation, l'objectif est de soutenir cette tendance et d'appuyer les efforts gouvernementaux pour investir en dehors des forêts. En parallèle, il est important de continuer à fournir des incitations à la bonne gestion des forêts et à prévenir les risques futurs.

CAFI L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) a été créée en 2015 pour offrir une solution holistique. C'est un partenariat entre des pays d'Afrique centrale, des gouvernements donateurs et des agences de mise en œuvre. Grâce à des interventions dans les secteurs évoqués ci-dessus, CAFI vise la réduction des émissions et les avantages connexes en matière de développement. La théorie du changement de

Enfants dans un village forestier, centre-ouest de la RDC.
PHOTO MEINDERT BROUWER

CAFI établit explicitement que les réductions d'émissions proviendront de politiques et de mesures qui s'attaquent de manière appropriée aux facteurs directs/immédiats (tels que l'agriculture, le bois de chauffe, la foresterie et les infrastructures/l'exploitation minière) et aux facteurs indirects/sous-jacents (tels que l'absence de planification de l'utilisation des terres et l'insécurité foncière, la mauvaise gouvernance et la croissance démographique rapide). CAFI soutient ainsi des processus de réforme et des investissements sur le terrain dans plusieurs secteurs responsables de la perte de forêts, en établissant les bases des changements institutionnels et sectoriels nécessaires pour lutter contre la déforestation. CAFI et ses gouvernements partenaires conviennent d'un large portefeuille de programmes à mettre en œuvre dans le cadre d'un effort coordonné par différents ministères et partenaires de développement, par opposition à une approche fragmentaire d'approbation de programmes individuels. CAFI soutient également les structures de coordination nationales afin de garantir un consensus entre les différentes parties prenantes, les secteurs et les ministères de tutelle, grâce à une approche pangouvernementale. Les lettres d'intention avec CAFI sont signées par les ministères ayant un mandat de coordination ou par les chefs d'État ou de gouvernement.

Grâce à CAFI, les pays donateurs mettent en commun leurs ressources financières, coordonnent leur dialogue politique et alignent leurs financements bilatéraux afin de multiplier l'impact de leurs contributions individuelles.

PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES La planification de l'utilisation des terres est l'un des piliers du soutien apporté par CAFI. Dans les pays où 50 à 90 % du territoire est couvert de forêts, celles-ci sont intrinsèquement liées à la souveraineté nationale sur le territoire. La planification de l'utilisation des terres a un impact direct sur la couverture forestière et a plusieurs objectifs. Tout d'abord, il s'agit d'un processus politique où différents secteurs définissent leurs besoins en terres afin de mettre en œuvre leurs objectifs stratégiques (produire une certaine quantité de cultures, construire X km de routes et relier des zones spécifiques, exploiter un certain nombre de grumes, etc.).

Deuxièmement, la planification de l'utilisation des terres offre la possibilité de créer des synergies entre les différents niveaux de gouvernement (national, infranational et local) qui ont des rôles différents dans les processus de planification, de législation et de réglementation liés à l'utilisation des terres. Une autre facette importante du processus de consultation et de recherche de consensus pour la planification de l'utilisation des terres est la possibilité de rapprocher le gouvernement des autres parties prenantes. CAFI soutient les processus de dialogue afin de s'assurer que tous les points de vue des différentes parties prenantes sont dûment pris en compte.
Troisièmement, la planification de l'utilisation des terres est un exercice technique où les différentes utilisations des terres et leur utilité (pour l'utilisateur, mais plus largement pour la communauté, la nation ou le monde) sont évaluées et où des choix sont faits. À cette fin, CAFI finance des études pour déterminer les critères à utiliser pour la prise de décisions en matière d'utilisation des terres et les évaluations basées sur ces critères. Plus précisément, CAFI se concentre sur l'identification des forêts de grande valeur (en termes de carbone, de biodiversité ou d'aspects culturels) qui devront être protégées, ainsi que sur l'identification des activités humaines incompatibles avec la protection de ces zones de grande valeur.

Pour CAFI, la planification de l'utilisation des terres ne se limite pas à l'élaboration de plans. CAFI soutient également le développement d'instruments législatifs et réglementaires afin de garantir que les plans d'utilisation des terres aient force de loi. Dans le cadre de ces processus, les codes et politiques sectoriels, tels que le code minier ou le code agricole, devraient également être alignés sur le consensus national en matière d'utilisation des terres. Pour atteindre ce dernier objectif, CAFI aide les secteurs économiques concernés à aligner leurs objectifs et leurs priorités sur les plans d'utilisation des terres et propose des investissements dans des activités productives dans certaines zones, sur la base de plans d'utilisation durable des terres et des ressources naturelles.

CAFI soutient le développement d'instruments législatifs et réglementaires afin de garantir que les plans d'utilisation des terres aient force de loi.

ENVIRONNEMENT FAVORABLE, SUIVI ET CONTRÔLE Le reste du portefeuille soutenu par CAFI est axé sur l'appui à la planification de l'utilisation des terres. En RDC, CAFI finance des activités économiques en milieu de savane et apporte son soutien à l'agriculture de subsistance et commerciale, à la foresterie et à l'énergie dans plusieurs provinces. CAFI contribue également au développement et à la mise en œuvre de plans directeurs sur l'énergie pour les principaux centres urbains de la RDC et de la République du Congo.
CAFI aide également les pays à suivre la mise en œuvre des plans d'utilisation des terres et de la législation associée dans les zones forestières. Elle finance par exemple les systèmes nationaux de surveillance des forêts en RDC, au Gabon et en République du Congo. Elle appuie également l'administration forestière du Gabon dans sa mission d'application de la loi forestière.

Références

1 https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2017_KeyFindings.pdf
2 Selon le scénario de la variante moyenne des estimations démographiques actualisées de l'ONU
3 Molinario et al. (2015): Forest Cover Dynamics of shifting cultivation in the Democratic Republic of Congo: A remote sensing-based assessment for 2000-2010 (Env. Res. Lett. 2015, 10, 094009), Quantification of land cover and land use within the rural complex of the Democratic Republic of Congo (Env. Res Lett. 2017, 12, 104001); et Contextualizing Landscape-Scape Forest Cover Loss in the Democratic Republic of Congo (DRC) between 2000 and 2015 (2020 MPDI, Land, 9, 23,).

L'INITIATIVE POUR LA FORÊT DE L'AFRIQUE CENTRALE (CAFI)

L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) est un partenariat de collaboration et un fonds fiduciaire qui comprend :

- Les pays partenaires d'Afrique centrale : Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale et Gabon.
- Une coalition de donateurs : l'Union européenne, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Corée du Sud et le Royaume-Uni.
- Le Brésil comme partenaire Sud-Sud.
- Des agences de mise en œuvre telles que la Banque mondiale, le PNUD, la FAO ou l'AFD.

CAFI soutient des investissements stratégiques, holistiques et nationaux dans le domaine de la REDD+ et du développement à faible émission, en se concentrant sur les pays d'Afrique centrale à forte couverture forestière. Son objectif est de reconnaître et de préserver la valeur des forêts de la région pour atténuer le changement climatique, réduire la pauvreté et contribuer au développement durable.

L'appui de CAFI se concentre sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre de cadres nationaux d'investissement (CNI) approuvés au plus haut niveau par des institutions nationales dotées de mandats intersectoriels ;
- L'apport d'un financement basé sur la réalisation d'étapes politiques et programmatiques définies dans des lettres d'intention ;
- L'encouragement de la coordination des donateurs et l'alignement de l'aide bilatérale aux pays partenaires sur la base des CNI ;
- La promotion de la participation de toutes les parties prenantes.

Source : www.cafi.org

Contact
E: secretariatcafi@gmail.com
Adresse principale :
Secrétariat de CAFI
Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)
Maison internationale de l'environnement, 7ème étage
11-13 chemin des anémones
Châtelaine CH 1219, Suisse

Conditions préalables à une production responsable de matières premières agricoles dans le bassin du Congo

De Dr Louis Defo[1]

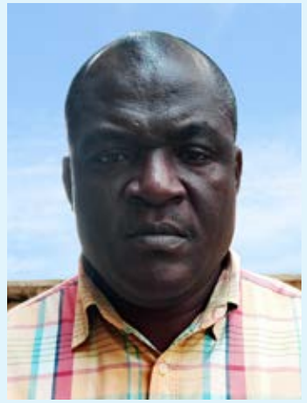

Les consommateurs sur les marchés internationaux veulent que les matières premières agricoles qu'ils consomment soient produites de manière responsable, dans le respect de l'environnement et des petits exploitants locaux au début de la chaîne de valeur. Dr Louis Defo, du Cameroun, explique les conditions préalables à une production responsable de matières premières agricoles dans le bassin du Congo. Il aborde le rôle des entreprises agroalimentaires et des multinationales, la contribution des pays importateurs et consommateurs et les responsabilités des États du bassin du Congo.

La production responsable de denrées agricoles (cacao, café, huile de palme, caoutchouc, etc.) dans le bassin du Congo est une question relativement nouvelle. Cette contribution est donc une réflexion préliminaire. Elle est essentiellement basée sur l'expérience que l'auteur a tirée de l'appui aux industries agroalimentaires et aux petits producteurs, de sa participation à des forums ainsi que de son implication dans l'animation de plateformes à multiples parties prenantes sur la production agricole dans la région.

Dans le bassin du Congo, comme partout ailleurs sous les tropiques, les pratiques récurrentes qui sont susceptibles de compromettre la conservation de l'environnement, l'acceptabilité et l'inclusion sociales, ainsi que la viabilité économique dans le contexte de la production agricole, comprennent la déforestation, la dégradation des écosystèmes naturels, l'érosion de la biodiversité, l'illégalité, le recours au travail des enfants, le recours au travail forcé, la violation des droits communautaires et des droits de l'homme, le non-respect des droits des travailleurs, les inégalités entre les sexes et la faible rémunération des producteurs. L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les actions qui peuvent favoriser un environnement propice à l'éradication ou à une réduction significative de ces problèmes. Ces actions relèvent de la responsabilité de toutes les parties prenantes, mais principalement de celle des entreprises multinationales, des producteurs locaux, des pays importateurs et des pays producteurs.

Unité de transformation artisanale de fruits de palmier à huile au Cameroun, propriété d'un petit exploitant.
PHOTO LOUIS DEFO

[1] Dr. Louis Defo est un consultant originaire du Cameroun. Il travaille pour Proforest, un groupe à but non lucratif qui aide les entreprises, les gouvernements et d'autres organisations à mettre en œuvre leurs engagements en faveur d'une production et d'un approvisionnement responsables des matières premières agricoles et des produits forestiers.

Il faudrait que toutes les parties intéressées par l'approvisionnement en produits agricoles de la région se réunissent avec les gouvernements et les autres parties prenantes dans la région, pour élaborer des normes, des principes ou des lignes directrices collectifs.

Le rôle des entreprises agroalimentaires et des multinationales

Les entreprises agricoles (grands producteurs, exportateurs, importateurs ou entreprises de transformation) sont des acteurs majeurs du secteur agroalimentaire et peuvent jouer un rôle clé dans la création et le développement d'un environnement propice à une production responsable dans le bassin du Congo et ailleurs dans le monde. Certaines de ces entreprises, en amont et en aval des chaînes d'approvisionnement, ont adopté des engagements et des programmes pour s'attaquer aux problèmes évoqués.
La traduction en actes concrets et l'efficacité de ces initiatives dépendront, entre autres, de la collaboration des entreprises avec d'autres parties prenantes, en particulier avec les États et les petits exploitants. Ainsi, par exemple, un partenariat avantageux pour tous entre, d'une part, les entreprises qui exportent et / ou transforment le cacao (Olam, Cargill, Barry Callebaut, Mars, Mondelez, Nestlé...), et, d'autre part, les petits exploitants (qui produisent la quasi-totalité du cacao dans le bassin du Congo) peut avoir un impact décisif sur la quête de la durabilité.

PHOTO LOUIS DEFO

Pépinière d'hévéas dans une plantation agro-industrielle au Cameroun.

Les pratiques non durables des petits exploitants du bassin du Congo découlent d'une combinaison de facteurs, notamment de lacunes techniques et organisationnelles, de l'absence d'accès à l'information, de l'absence ou de l'insuffisance d'intrants et d'équipements respectueux de l'environnement, des prix d'achat faibles et décroissants payés aux agriculteurs, de l'absence de système de crédit adéquat et d'un contexte général de pauvreté endémique.

COLLABORATION BÉNÉFIQUE POUR TOUS Dans le cadre d'une collaboration bénéfique pour tous, les entreprises peuvent apporter leur expertise, leur technologie, leur influence sur le marché et leurs capacités de financement, pour aider les petits exploitants à résoudre ces problèmes. Les actions de ces entreprises devraient être menées dans le respect des bonnes pratiques, des outils et des lignes directrices internationaux, tels que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), les hautes valeurs de conservation (HVC), l'approche des hauts stocks de carbone (HCSA), le guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes fondamentaux de l'Initiative Accountability Framework (AFI).
Cependant, il serait naïf de croire que ces entreprises feront ces efforts volontairement. Pour cette raison, les ONG, les autres groupes à but non lucratif et les consommateurs finaux des pays du Nord doivent accroître la pression sur les entreprises de la chaîne d'approvisionnement en produits agricoles en ce qui concerne le respect de l'environnement et des droits des parties prenantes dans les zones de production. Le rôle des pays importateurs doit également être accentué.

Contribution potentielle des pays importateurs et consommateurs

Les pays de l'Union européenne, les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, l'Inde, le Japon et la Russie sont les principaux importateurs de produits agricoles en provenance du bassin du Congo. Ces pays sont donc très importants dans toutes les initiatives qui veulent appliquer le levier de la demande et du commerce international pour promouvoir la durabilité des produits agricoles dans la région. Par conséquent, les directives, normes, réglementations, standards ou politiques publiques que ces pays imposent aux importations peuvent influencer directement ou indirectement les conditions de production de ces denrées dans le bassin du Congo.
Dans ce contexte, on peut saluer en Europe, par exemple, des initiatives telles que la stratégie allemande de durabilité (2016), le plan allemand pour un cacao durable (2019), la loi française n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (2017) et la stratégie française de lutte contre la déforestation importée (2018). Cependant, ces initiatives ont eu à ce jour un impact négligeable sur le terrain pour plusieurs raisons.
Aux États-Unis et en Chine, par exemple, les gouvernements restent presque indifférents lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux problèmes de durabilité liés à l'importation de produits agricoles de base. Néanmoins, il est important de noter la volonté de plus en plus évidente de la Chine dans ce contexte, qui dispose d'un certain nombre de politiques et de lignes directrices en matière de chaînes d'approvisionnement vertes[2]. Il est également important de mentionner, par exemple, les récentes interdictions par les États-Unis d'importations d'huile de palme des producteurs malaisiens FGV Holdings Berhad (septembre 2020) et Sime Darby (décembre 2020), suite à des préoccupations sur le travail forcé et le travail des enfants[3].

Louis Defo transporte de jeunes plants de pruniers (dacryodes edutis) dans sa plantation de cacao au Cameroun afin de diversifier ses cultures et ses revenus.

RÉGLEMENTATIONS OBLIGATOIRES Les initiatives mentionnées démontrent un certain progrès, mais il est clair que l'adoption de réglementations obligatoires sur les filières d'approvisionnement en produits à risque par les pays consommateurs peut constituer une étape décisive dans la création d'un environnement propice à la production responsable de matières premières agricoles. Le processus FLEGT de l'APV pour le bois est un bon exemple de la création d'un environnement favorable, dans lequel toutes les parties prenantes se réunissent, débattent et trouvent un consensus sur les politiques et les réglementations pour la production et la transformation des produits de base tout au long de leur chaîne de valeur.
Les pays importateurs et consommateurs mentionnés ci-dessus peuvent également soutenir directement les gouvernements et les autres parties prenantes du bassin du Congo pour résoudre les problèmes environnementaux et sociaux liés à la production de ces denrées agricoles.
Des actions collectives associant tous les principaux pays importateurs peuvent aussi se révéler essentielles. Il faudrait que toutes les parties intéressées par l'approvisionnement en produits agricoles de la région se réunissent avec les

2 Exemples : Guiding Opinions on Promoting a Green Belt and Road Initiative-BRI (2017), BRI Green Supply Chain Cooperation Platform(2018) (https://www.beltroad-initiative.com/info/) et voluntary Guidance for Rubber projects (2017) (Fern, Rubber Agricultural commodity consumption in the EU, October 2018.)

3 https://www.cbp.gov/newsroom/national-media-release/cbp-issues-withhold-release-order-palm-oil-produced-forced-lab; https://libertyshared.org/palm-oil-industry consulté le 31 décembre 2020.

PHOTO MEINDERT BROUWER

Plantation de cacao au Cameroun.

gouvernements et les autres parties prenantes dans la région, pour élaborer des normes, des principes ou des lignes directrices collectifs et assumer la responsabilité conjointe du développement et de la valorisation locale des produits afin d'encourager un véritable développement économique et social local.

Responsabilités des États du bassin du Congo

Le rôle des États du bassin du Congo dans la mise en place d'un environnement propice à la durabilité de la production agroalimentaire se joue principalement au niveau de la planification de l'utilisation des terres, des politiques, des réglementations et de la lutte contre la pauvreté. En effet, éviter ou limiter la destruction ou la dégradation des écosystèmes naturels nécessite également l'adoption, la mise en œuvre et le suivi consensuels de plans d'utilisation des terres. Ces plans consensuels peuvent permettre d'éviter les doublons d'affectation des terres et les conflits d'utilisation ainsi que la conversion des zones à haute valeur de conservation et à hauts stocks de carbone.
Au-delà de la rationalisation de la gestion de l'espace, chaque État devra harmoniser les politiques forestières, environnementales, agricoles et foncières ainsi que les actions des départements ministériels en charge de la gestion ou de l'utilisation de l'espace, qui comportent parfois des divergences pouvant compromettre les efforts de production durable de denrées agricoles. Au niveau de la législation, de la réglementation et de la gouvernance, de nouveaux codes doivent être adoptés ou certains aspects des codes existants doivent être révisés dans presque tous les pays concernés. Ainsi, par exemple, au niveau du code du travail, les spécialistes estiment que les textes dans les différents pays sont relativement laxistes en matière de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et l'inégalité entre les sexes. Au niveau du code foncier, il est

Les pays consommateurs peuvent aider les pays producteurs à mettre en place des systèmes de crédit agricole adéquats.

généralement admis que les textes actuels ne garantissent aucune sécurité foncière, notamment pour les paysans/agriculteurs. La précarité de leurs droits ne les incite pas à gérer la terre et à produire et, en même temps, à prendre en compte les préoccupations de durabilité.
La reconnaissance et la prise en compte effective des droits fonciers coutumiers et des droits d'usage des communautés locales et autochtones seraient un début de

Au niveau du code du travail, les spécialistes estiment que les textes dans les différents pays sont relativement laxistes en matière de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et l'inégalité entre les sexes.

solution au problème de l'insécurité foncière qui touche les paysans. Dans un autre domaine, le code foncier devrait également prévoir un système transparent et compétitif pour l'attribution des concessions foncières aux industries agroalimentaires. En ce qui concerne l'agriculture, beaucoup de pays ont besoin d'un code approprié, c'est-à-dire d'un ensemble consolidé, cohérent et actualisé de directives, de principes et de règles couvrant tous les aspects du secteur agricole et rural (terres agricoles, production, formation, recherche, financement, conservation, commercialisation, régime douanier et fiscal, incitations aux investissements, etc.), y compris la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ Tous les efforts évoqués ci-dessus doivent être soutenus par des politiques efficaces de réduction de la pauvreté. Dans le bassin du Congo, la quasi-totalité des agriculteurs vit sous le seuil de pauvreté (1,90 dollar par jour, selon le seuil des Nations unies). Chacun sait que la pauvreté et la protection de l'environnement ou la production durable ne peuvent pas coexister facilement. Les pays consommateurs peuvent aider les États du bassin du Congo à éliminer progressivement la barrière de la pauvreté endémique. Les pays consommateurs peuvent, par exemple, soutenir des programmes de diversification des revenus ou des projets de désenclavement des bassins de production agricole (par la construction de routes) dans les zones des pays producteurs concernés. Ils peuvent également aider les pays producteurs à mettre en place des systèmes de crédit agricole adéquats. Enfin, la production durable de denrées agricoles dans la région nécessite une amélioration sensible de la gouvernance. La situation actuelle, marquée par la corruption, le manque de participation des parties prenantes et de transparence dans la gestion des affaires publiques et l'impunité, ne peut être propice à la durabilité.

Pour plus d'informations :
Louis Defo
Email: louis@proforest.net /defotls@yahoo.fr

FEUILLE DE ROUTE POUR UN CACAO SANS DÉFORESTATION AU CAMEROUN*

Le Cameroun est le plus grand producteur de cacao du bassin du Congo. C'est également l'un des pays les plus touchés par la déforestation dans la région. La culture du cacao est l'un des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts au Cameroun. L'ambition du pays d'augmenter considérablement sa production de cacao au cours des prochaines années est susceptible de nuire à ses forêts. Face à ce défi, l'initiative néerlandaise pour le commerce durable IDH facilite la mise en place d'un partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, dont l'objectif est de mettre fin à la déforestation liée au cacao au Cameroun et de s'attaquer à d'autres problèmes de durabilité dans le secteur du cacao. Ce partenariat repose sur une feuille de route vers un cacao sans déforestation et un cadre d'action pour la conservation et la restauration des forêts, l'intensification durable de la culture du cacao et la diversification des revenus, ainsi que l'engagement et l'autonomisation des communautés productrices de cacao.

Processus participatif
Le cadre d'action a été élaboré grâce à un processus participatif impliquant le secteur public, les entreprises privées, les organisations de la société civile (OSC), les organisations d'agriculteurs et les partenaires financiers et techniques. Ce cadre d'action a été approuvé par le gouvernement et signé par plusieurs entreprises du secteur du cacao, organisations d'agriculteurs, ONG et institutions de recherche. La mise en œuvre effective des activités devrait commencer en 2021. Afin de tester des solutions innovantes comprises dans la feuille de route vers un cacao sans déforestation, l'IDH et le WWF se sont engagés dans la mise en place d'une initiative appelée « Green Commodities Landscape Program » depuis 2019

* Les principales sources d'information de cet encadré sont tirées de la version préliminaire d'une note publiée par l'initiative néerlandaise pour le commerce durable IDH en avril 2019 et de la participation de l'auteur à ce processus depuis son début (2019) jusqu'à ce jour.

Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT)

Directives pour un caoutchouc naturel durable

Avec l'augmentation de la demande mondiale due à une croissance économique rapide, le secteur du caoutchouc naturel est confronté à des défis sans précédent. En tant que producteur clé, importateur principal et investisseur croissant dans l'industrie du caoutchouc, la Chine doit être attentive aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et aux questions de durabilité dans les activités d'investissement et de gestion de la chaîne d'approvisionnement en caoutchouc.

La déforestation, la perte des habitats dont dépendent les animaux menacés, la perturbation de la chaîne biologique entraînant des problèmes environnementaux (changement climatique, érosion des sols et dégradation de la végétation, etc.), l'accaparement des terres et les violations des droits de l'homme, les moyens de subsistance des petits exploitants, des communautés locales et des populations autochtones sont les principales questions environnementales et sociales liées aux investissements dans le caoutchouc naturel dans les pays producteurs, y compris les régions productrices de caoutchouc naturel en Afrique.

CCCMC Depuis 2014, et avec l'engagement actif des parties prenantes, la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCMC) a dirigé l'élaboration de directives exhaustives sur les risques pour le caoutchouc naturel durable (guide sur le caoutchouc) et les outils de sa mise en œuvre, dans le cadre du programme de la Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT). InFIt reçoit le soutien du ministère du Commerce de la République populaire de Chine, de l'Administration nationale chinoise des forêts et des pâturages (NFGA) et du ministère britannique du Développement international.
Le guide sur le caoutchouc vise à fournir aux entreprises engagées dans l'investissement, la plantation et la transformation du caoutchouc naturel des politiques commerciales, des cadres de gestion, une analyse des risques, des références d'évaluation et des méthodes de mise en œuvre pour identifier, prévenir et gérer les risques ESG. Le but est d'aider ces entreprises à intégrer des systèmes de due diligence, axés sur les risques dans leurs activités de gestion quotidiennes, et à atteindre la conformité commerciale et le développement durable. Le guide sur le caoutchouc a été officiellement publié en octobre 2017 lors de la conférence de l'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel (ANRPC) au Vietnam.[1]
Cet ouvrage est le premier guide complet et axé sur les risques pour l'industrie du caoutchouc naturel, qui pallie le manque de normes de durabilité dans les industries de culture et de transformation du caoutchouc naturel. Le guide sur le caoutchouc a suscité l'attention et la reconnaissance des entreprises et des parties prenantes du secteur du caoutchouc. Ainsi, il a été cité comme référence dans le manuel de mise en œuvre de la politique de durabilité du caoutchouc naturel de Pirelli (Sustainable Natural Rubber Policy Implementation manual.[2] Il a eté aussi présenté dans le document The Natural Rubber Supply Chain, How companies can identify

[1] http://www.cccmc.org.cn/docs/2017-11/20171107204714430892.pdf
[2] https://s3.eu-west-1.amazonaws.com/psi-dotcom-prd/corporate/4423_Pirelli_Sustainable_Natural_Rubber_Implementation_Manual.pdf

« Les lignes directrices sont volontaires, mais elles offrent une base solide pour être adoptées comme normes obligatoires. »

and resolve sustainability issues, publié par Global Nature Fund et l'institut Suedwind. Selon les auteurs, « les lignes directrices sont volontaires, mais elles offrent une base solide pour être adoptées comme normes obligatoires. »[3] Pour mettre en œuvre le guide sur le caoutchouc, la CCCMC, en large coopération avec les parties prenantes nationales et internationales, travaille à l'élaboration d'outils de mise en œuvre, à la sensibilisation et à la formation, à un projet de démonstration de caoutchouc naturel durable, au soutien des petits exploitants et aux initiatives des organisations industrielles.

PROJET PILOTE La CCCMC collabore avec la société Halcyon Agri (HAC), leader mondial du caoutchouc naturel, pour mener un projet pilote sur le caoutchouc naturel durable. Halcyon Agri est une filiale de Sinochem International Corporation - une société chinoise cotée en bourse -, qui a investi dans la production de caoutchouc naturel en Afrique. Dans le cadre de ce projet de collaboration, la CCCMC évaluera la politique, les procédures et les pratiques d'Halcyon Agri conformément au guide sur le caoutchouc de la CCCMC et aux meilleures pratiques internationales. La CCCMC aidera également à développer des solutions pratiques et systématiques pour améliorer les systèmes et les pratiques de durabilité d'Halcyon Agri, dans le but de faire évoluer l'entreprise vers la durabilité et devenir un modèle pour l'industrie. Halcyon Agri a sa propre chaîne d'approvisionnement intégrée en caoutchouc naturel et contrôle la façon dont son caoutchouc naturel est cultivé, approvisionné, produit et distribué. À partir de cet exercice, la CCCMC cherche à identifier l'applicabilité de ses directives et de ses outils de mise en œuvre et acquérir ainsi une base solide qui lui permettrait de proposer à plus grande échelle des normes et des outils aux entreprises de caoutchouc naturel.[4]
La CCCMC envisage de lancer une initiative de mise en place d'une chaîne de valeur durable du caoutchouc

[3] Lien payant : https://suedwind-institut.de/alle-verfuegbaren-publikationen/naturkautschuk-in-der-lieferkette-wie-unternehmen-nachhaltigkeitsprobleme-erkennen-und-loesen-koennen.html
[4] https://www.halcyonagri.com/news/halcyon-agri-collaborate-cccmc/

naturel dans la région du Mékong, en collaboration avec les organisations de l'industrie du caoutchouc de la région. Cette initiative contribuera au développement équilibré de l'environnement, de la société et de l'économie. Les organisations industrielles sont des intermédiaires entre le gouvernement et les entreprises. Elles mettent en relation les participants des différents maillons de la chaîne de valeur et peuvent mobiliser toutes les parties prenantes pour qu'elles participent, sous différents aspects, notamment la consultation sur les services, l'introduction de technologies, la création de plateformes de communication, la formulation de réglementations et les recommandations politiques. Les expériences de ce modèle de collaboration entre les organisations industrielles pourraient servir de modèle pour la promotion du caoutchouc naturel durable en Afrique et dans d'autres régions/pays du monde.

ODD La CCCMC continuera à coopérer avec des partenaires mondiaux et régionaux dans le cadre d'un partenariat axé sur l'impact et destiné à promouvoir la collaboration entre les différentes parties prenantes. Le but est de renforcer la durabilité dans la chaîne de valeur du caoutchouc naturel et de contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Source : CCCMC.
http://en.cccmc.org.cn
Pour plus d'informations, contacter Le secrétariat du projet caoutchouc : rbc@cccmc.org.cn

Arrêter le front de la déforestation

Passage de la culture sur brûlis à l'agriculture sédentaire

Les pratiques de culture sur brûlis des petits agriculteurs sont responsables de 90 % de la déforestation de la forêt tropicale en République démocratique du Congo (RDC), selon l'expert forestier C.M. Hansen. Près du village de Monkoto, à la frontière du Parc national de la Salonga, un site du patrimoine mondial situé dans le centre-ouest de la RDC, le Fonds mondial pour la nature (WWF) aide les agriculteurs à passer à l'agriculture sédentaire et à sauver la forêt. Le nouveau modèle agricole est un succès. En avril 2018, je me suis rendu sur place pour le constater de mes propres yeux.

Texte et photos de Meindert Brouwer

À bord d'un Cessna à deux hélices reliant Kinshasa à la ville de Boende en direction du nord-est, j'ai observé la transition du paysage, passant de savanes mêlées de parcelles de forêt à une forêt tropicale continue à perte de vue. Des cours d'eau bleus serpentaient au travers des innombrables bulbes de cimes d'arbres aux nuances infinies de vert. À l'approche de Boende, la forêt exhibait ses blessures : des taches brunes - des forêts défrichées - parsemaient le vert.
Depuis Boende, j'ai poursuivi ma route sur le siège arrière d'une moto conduite par Obed, un jeune habitant de Monkoto qui était venu me chercher. Sur un petit chemin bordé de murs de forêt tropicale verte, nous avons traversé des villages de petites maisons rectangulaires en torchis jaune avec des toits en feuilles de palmier. Nous avons croisé des femmes portant d'énormes paniers sur le dos, remplis de légumes verts, de bois de chauffage ou de jerrycans jaunes en plastique remplis d'eau du ruisseau. Nous avons longé des clairières dans la forêt, parfois encombrées de troncs sombres et de racines noires d'arbres éparpillés dans une cendre gris argent ou couvertes de feuilles vertes de plants de manioc, autant de traces d'une agriculture sur brûlis à différents stades.

PRATIQUE COURANTE L'agriculture sur brûlis est une pratique courante dans les forêts tropicales humides du monde entier. Des agriculteurs pauvres, souvent sans terre, coupent une partie de la forêt, brûlent les restes d'arbres et cultivent ensuite. Une fois le sol devenu infertile au bout de quelques années, les agriculteurs défrichent un nouveau pan de forêt et y poursuivent leurs activités. Selon l'expert forestier C.M. Hansen, les pratiques d'abattage et de brûlis des petits agriculteurs sont responsables de 90 % de la déforestation de la forêt tropicale en République démocratique du Congo (RDC).

Après avoir parcouru 250 kilomètres, dont un arrêt pour la nuit dans un village et la traversée de trois rivières avec la moto dans une petite pirogue, nous sommes arrivés dans la ville de Monkoto, au bord de la rivière Luilaka qui sert de frontière au Parc national de la Salonga, un site du patrimoine mondial dans le centre-ouest de la RDC.
Le WWF et l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) sont installés à Monkoto pour cogérer le Parc national de la Salonga. La Salonga est la plus grande zone forestière protégée d'Afrique et la deuxième plus grande

Agriculture sur brûlis sur la route de Boende à Monkoto.

La conservation de la nature consiste également à développer des moyens de subsistance alternatifs pour les populations locales.

au monde, avec une superficie de 33 350 kilomètres carrés (plus vaste que la Belgique). Le financement de l'Union européenne, de la banque de développement allemande KfW et des gouvernements norvégien et américain (USAID) permet aux organisations de conservation de mener à bien leur travail. Outre le WWF et l'ICCN, Wildlife Conservation Society (WCS) et la Société zoologique de Milwaukee (ZSM) sont également partenaires du parc.
Tous savent que la conservation de la nature sur le terrain ne se limite pas à la gestion du parc, au suivi biologique et à l'application de la loi. Il faut également développer des moyens de subsistance alternatifs pour les personnes vivant autour du parc afin de réduire la pauvreté et la pression sur les ressources naturelles. De nouvelles sources de revenus et un développement économique durable permettront de réduire la dépendance de ces populations vis-à-vis de la forêt. Par ailleurs, le soutien de la population locale est essentiel pour obtenir des résultats en matière de conservation. Le WWF aide les agriculteurs locaux à remplacer l'agriculture sur brûlis par une agriculture sédentaire, à Monkoto et dans les environs.

FERME MODÈLE L'une des « fermes modèles » de l'agriculture sédentaire se trouve sur les versants d'une minuscule vallée située juste à l'extérieur de Monkoto. Des cultures agricoles poussent le long des pentes, entourées de forêt tropicale. La plantation comporte du maïs en pleine croissance, des plants de manioc, des bananiers et des avocatiers, ainsi qu'une section de jeunes plants d'ananas. Dans la vallée, des rizières côtoient cinq étangs à poissons situés à différentes hauteurs et l'eau ruisselle doucement d'un étang à l'autre, tandis que des poules sont élevées dans un petit pâturage près de la forêt.

Le fermier Ekumba Benz, né en 1970 et père de huit enfants, avait démarré sa ferme pilote sur un terrain qu'il venait d'acheter en 2008. Son frère aîné avait fourni l'argent. À l'époque, le terrain était constitué de 30 hectares de forêt tropicale vierge. Être propriétaire de la terre est très important dans cette région, car les contrats de location de

Le village de Watsikengo entre Boende et Monkoto.

Femmes revenant de leurs champs dans la forêt. Chaque jour, elles parcourent plusieurs kilomètres à pied, portant de lourds paniers contenant des légumes, du bois de chauffage ou des jerrycans remplis d'eau des ruisseaux forestiers.

Le modèle des fermes sédentaires de Monkoto pourrait être reproduit dans toute l'Afrique centrale et dans les forêts tropicales du monde entier.

terres ne sont souvent pas respectés sur le long terme. Ekumba : « Nous avons commencé par défricher deux hectares pour l'agriculture. Les 28 hectares restants seront des forêts tropicales pour produire de l'oxygène. Nous pourrions défricher au maximum trois hectares supplémentaires à l'avenir. »

Le fermier peut continuer à cultiver cette parcelle pendant des années - et éviter l'agriculture sur brûlis - en préservant la fertilité du sol grâce à la plantation de la liane Mucuna (Mucuna pruriens) entre la récolte et la plantation des cultures. La Mucuna a la propriété unique de fixer l'azote et de fertiliser le sol. Les haricots qu'elle produit peuvent être consommés par l'homme ou utilisés comme fourrage avec le reste de la plante. Ekumba ajoute : « L'agriculture sur brûlis est un travail très lourd. C'est plus facile maintenant. Ma ferme modèle se trouve près de ma maison, je n'ai donc plus besoin de marcher jusqu'à la forêt. »

Grâce à des produits diversifiés tels que le poulet, l'avocat, le riz, le manioc, le poisson, etc., la ferme modèle sédentaire assure également un revenu tout au long de l'année. Ekumba : « Mes rendements ont augmenté et la nouvelle façon de cultiver me rapporte plus d'argent que l'ancienne. Maintenant, je suis en mesure de payer les frais de scolarité de mes enfants. » L'école coûte cher ici. Les parents paient le salaire de l'enseignant, qui n'est pas rémunéré par le gouvernement. Les parents achètent également les manuels scolaires, les cahiers, les stylos, les uniformes scolaires et les chaussures. À Monkoto, sept enfants sur dix ne vont pas à l'école parce que leurs parents n'en ont pas les moyens. « L'avantage est que maintenant notre famille vit bien », poursuit Ekumba, « et nous mangeons bien et c'est pourquoi nous sommes en bonne santé. » Les habitants de la région ont souvent un régime alimentaire très peu diversifié, composé principalement de manioc et de viande de brousse. Ils consomment très peu de fruits et de légumes. La ferme modèle permet donc non seulement la sédentarisation, mais aussi la diversification de l'alimentation.

Le village de Monkoto, centre-ouest de la RDC.

ÉLEVAGE Le WWF a investi dans la mise en place de cette ferme modèle en fournissant des semences, une assistance technique et des outils pratiques tels que des machettes. En 2020, l'initiative du WWF RDC a permis le développement de 60 fermes sédentaires modèles à Monkoto et ses environs depuis son lancement en 2008. Le WWF RDC a pour objectif de contribuer à la mise en place de 150 fermes sédentaires dans les années à venir. Les fermes sédentaires de Monkoto sont intégrées dans un schéma d'élevage plus large, avec l'arrivage de vaches destinées à la production de viande. Le bétail est une source alternative de protéines afin de réduire la chasse en forêt.

Les fermes sédentaires réduisent la déforestation et la dépendance à l'égard de la forêt et favorisent le développement économique durable. Elles sont importantes pour la conservation des forêts et de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la stabilité sociale. Le modèle des fermes sédentaires de Monkoto pourrait être reproduit dans toute l'Afrique centrale et dans les forêts tropicales du monde entier.

Contact pour l'agriculture sédentaire au WWF RDC :
Papy Lolatui, agent de développement rural
E-mail : plolatui@wwfdrc.org

À droite : Ekumba Benz et trois de ses huit enfants dans sa ferme sédentaire de Monkoto. Maïs vert à l'arrière, ananas au premier plan.

PHOTO ICRAF

Allanblackia floribunda

La domestication des arbres

épargne les forêts et augmente les revenus des fermiers

De Zac Tchoundjeu[1] et Bertin Takoutsing[2]

La domestication de précieux arbres sauvages à fruits et à noix a permis une amélioration notable des revenus, des régimes alimentaires et du développement des entreprises rurales dans le bassin du Congo. Le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) a établi des centres de ressources rurales, gérés par les communautés locales, qui forment les agriculteurs à la propagation et à la gestion des arbres et les encouragent de diverses façons.

1 Principal responsable scientifique de l'amélioration des arbres, coordinateur régional de l'ICRAF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale.

2 Agroécologiste des paysages, Programme régional d'Afrique de l'Ouest et centrale de l'ICRAF.

Zac Tchoundjeu

Bertin Takoutsing

Les forêts du bassin du Congo comptent 30 à 70 millions d'habitants, dont beaucoup dépendent des forêts pour obtenir un ensemble de produits de l'écosystème et de services environnementaux (bois, produits médicinaux, fruits et épices). Les populations rurales de la région sont caractérisées par une pauvreté généralisée, une faible productivité agricole, associée en partie à la dégradation de la base de ressources naturelles, un accès difficile aux marchés, ainsi qu'un accès formel limité à la forêt et à ses produits dérivés, accès qui a tendance à être contrôlé par l'État pour le bénéfice du gouvernement central. Les terres agricoles sont difficiles à délimiter dans la région, où les populations locales pratiquent l'agriculture itinérante depuis des siècles. La petite exploitation agricole traditionnelle est itinérante, portant principalement sur la culture de racines comestibles comme le manioc, l'igname et le taro, de bananiers (plantain), et parfois d'arachide (Arachis hypogaea). Traditionnellement, les fermiers défrichaient une zone de forêt, la cultivaient pendant deux ans, la laissaient en jachère entre 5 et 20 ans, en fonction des conditions du sol, de la disponibilité des terres et d'autres facteurs divers, puis recommençaient à défricher et à cultiver. Entre-temps, ces fermiers avaient probablement défriché et cultivé d'autres zones de forêt, se déplaçant d'un endroit à un autre.

FORÊT SECONDAIRE La forêt secondaire est souvent dominée par la repousse d'espèces telles que *Musanga cecropiodes* (morphologiquement similaire aux arbres pionniers du genre *Cecropia* dans le bassin amazonien). L'agriculture itinérante cible souvent ces forêts secondaires, car elles sont plus faciles à défricher que les forêts matures. Plus récemment, l'augmentation de la population et le développement ont encouragé la sédentarisation, qui s'est traduite inévitablement par des périodes de jachère plus courtes, sans possibilité de restauration complète de la fertilité des sols.

Le défrichement forestier pour l'agriculture ne comprend pas uniquement la culture itinérante sur brûlis, laquelle est reconnue comme un facteur clé de déforestation dans le bassin du Congo, mais aussi des cultures de rente comme le cacao (*Theobroma cacao*). Dans la dynamique actuelle du marché mondial, la plupart des gouvernements d'Afrique centrale a encouragé l'augmentation de la production de cacao. Cependant, cette hausse s'est faite au prix du défrichement des forêts.

Malgré l'importance reconnue des produits forestiers, la culture d'arbres est restreinte par les connaissances limitées des fermiers en matière de techniques de propagation des arbres et l'incompatibilité avec d'autres utilisations des terres. De plus, les fermiers ne peuvent pas en recueillir tous les bénéfices, à cause de contraintes de commercialisation, telles que la saisonnalité des produits, la faiblesse des infrastructures, la méconnaissance des marchés, l'absence de réseaux et d'associations et les méthodes inadéquates de transformation et de stockage des produits. Les pratiques

ICRAF

Le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) est un centre de recherche du Consortium du CGIAR. Le siège de l'ICRAF se trouve à Nairobi au Kenya. Il comprend six bureaux régionaux au Cameroun, en Chine, en Inde, en Indonésie, au Kenya et au Pérou. L'ICRAF génère des connaissances scientifiques sur les différents bénéfices – directs et indirects – de l'agroforesterie, ou la culture des arbres au sein de systèmes et de paysages agricoles, et diffuse ces connaissances, afin d'élaborer des options stratégiques et de promouvoir des pratiques qui améliorent les moyens de subsistance et bénéficient à l'environnement.
Source: www.worldagroforestry.org

PHOTO ICRAF

Agriculteurs pendant la session de formation pratique sur les techniques de multiplication végétative.

agroforestières comme la domestication des arbres peuvent assurer les moyens de subsistance des populations rurales, réduisant la pression sur les ressources forestières et encourageant les fermiers à intégrer plus d'arbres dans les paysages, tout en conservant la couverture forestière et la biodiversité. Pour faire face à ces contraintes, le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) a mis en œuvre un programme participatif de domestication des arbres en Afrique centrale, qui s'appuie sur trois piliers : (1) le développement de techniques de multiplication végétative, (2) l'augmentation de la productivité économique et écologique des milieux agroforestiers et (3) l'amélioration des connaissances en marketing et des compétences en matière de produits dérivés des arbres.

SÉLECTION Les études ont montré que les fermiers d'Afrique centrale préféraient planter des arbres fruitiers indigènes, mais qu'il y avait peu d'informations scientifiques pour améliorer les plants de ces espèces. La solution à ce problème va de pair avec le développement des capacités en production agroforestière, en général. Un élément important de la domestication participative des arbres dans le bassin du Congo est la sélection d'arbres fruitiers de valeur, qui peuvent avoir un rendement élevé et présentent les qualités requises. Cette sélection est en grande partie effectuée selon un processus participatif, appelé établissement des priorités : les chercheurs travaillent avec les communautés pour sélectionner les variétés et pour les adapter à l'utilisation locale. La culture des arbres se fait souvent par multiplication végétative, à l'aide de techniques telles que le marcottage, les boutures et le greffage, qui permettent une sélection plus affinée des qualités désirables, par rapport à un simple semis. Les caractères requis pour les espèces agroforestières ne comprennent pas seulement la taille et le goût, mais aussi une croissance et une fructification rapides, ainsi qu'une taille uniforme des fruits. Le processus de sélection a permis d'identifier les espèces prioritaires, qui ont été incluses dans le programme de domestication des arbres. Les principales espèces sont la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*), le safou (*Dacryodes edulis*), la noix de cola (*Cola spp*), le niel (*Garcinia kola*), le mangoustan (*Garcinia mangostana*), le njansang (*Ricinodendron heudelotti*), *Pausinystalia johimbe* et l'écorce du prunier d'Afrique (*Prunus africana*). Ce dernier est un produit présentant une valeur médicinale importante, avec des marchés non saturés.
On estime que des centaines d'autres espèces du bassin du Congo ont un potentiel important de domestication et d'utilisation au sein des systèmes agroforestiers. L'approche est élargie à travers le développement de centres de ressources ruraux, gérés par les communautés locales, qui forment les fermiers à la multiplication et à la gestion des arbres, conservent les plantes souches pour la multiplication végétative, établissent des liens avec des pépinières plus

Alors que les populations humaines et la demande de ressources ne cessent d'augmenter, la domestication des arbres pour la nourriture, le fourrage, les produits médicinaux et autres, constitue une approche importante pour faire face à la demande.

petites pour fournir plus largement des plasmas germinatifs, fournissent des structures de transformation des fruits et une formation commerciale, et servent de lieux de rencontre et de formation d'associations pour les fermiers, leur permettant de commercialiser leurs produits et d'obtenir des services de façon plus efficace.

L'ÉCONOMIE DU MARCHÉ L'expérience a montré que la domestication et la culture des arbres ne contribuent qu'en partie au succès de l'agroforesterie. L'économie du marché est aussi cruciale. Les programmes de renforcement des capacités et le microcrédit aident les propriétaires des terres à obtenir des structures de stockage, afin d'assurer une offre plus constante tout au long de l'année et d'utiliser une technologie plus efficace de transformation des fruits et des noix. L'adoption de la méthode participative de domestication, en particulier dans les lisières des forêts humides d'Afrique centrale, où les fruits et les noix indigènes sont de grande valeur pour l'économie locale, a entrainé une amélioration majeure des revenus, des régimes alimentaires et du développement des entreprises rurales, en soutenant des fermes diversifiées, plus résilientes et plus productives et en améliorant le bien-être social des communautés impliquées. Une approche multidimensionnelle, selon laquelle l'agroforesterie soutient la sécurité alimentaire et nutritionnelle et fournit d'autres produits dérivés des arbres (noix, bois de chauffe, bois d'œuvre, plantes médicinales) et services environnementaux (amélioration de la fertilité des sols, purification de l'eau) implique : 1) un appui aux technologies de reconstitution de la fertilité des sols, afin d'améliorer la productivité globale des fermes et l'autosuffisance en cultures de base ; 2) la domestication participative d'arbres à fruits et à noix plus nutritifs et 3) l'entrepreneuriat et l'apport de valeur ajoutée.

La domestication d'espèces d'arbres de valeur dans les paysages agricoles est de plus en plus reconnue pour sa contribution importante aux moyens de subsistance des populations rurales, alors que les forêts naturelles, qui fournissent les produits et services arboricoles, se réduisent en taille face à la demande de terres agricoles. Alors que les populations humaines et la demande de ressources ne cessent d'augmenter, la domestication des arbres pour la nourriture, le fourrage, les produits médicinaux et autres, constitue une approche importante pour faire face à la demande. Ces produits arboricoles doivent être plantés dans les niches adaptées (haies, jardins, ceintures, etc.), en complément à d'autres options de production agricole.

REFERENCES

- Asaah EK, Tchoundjeu Z, Leakey RRB, Takousting B, Njong J, Edang I: Trees, agroforestry and multifunctional agriculture in Cameroon. Int J Agric Sust 2011, 9:110-119.
- Awono A, Ndoye O, Schreckenberg K, Tabuna H, Isseri F, Temple L: Production and marketing of safou (Dacryodes edulis) in Cameroon and internationally: market development issues. Forests Trees Livelihoods 2002, 12:125-147. 38.
- FAO: Global forest resources assessment 2010, FAO Forestry Paper No. 163. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations; 2010.
- Degrande A, Schreckenberg K, Mbosso C, Anegbeh P, Okafor V, Kanmegne J: Farmers' fruit tree-growing strategies in the humid forest zone of Cameroon and Nigeria. Agroforest Syst 2006, 67:159-175.
- Leakey RRB: Agroforestry: a delivery mechanism for multi-functional agriculture. In Handbook on Agroforestry: Management Practices and Environmental Impact. Environmental Science, Engineering and Technology Series. Edited by Kellimore LR. Hauppauge, USA: Nova Science Publishers; 2010: 461-471.
- Minang PA, van Noordwijk M and Swallow B, 2012. High-Carbon-stock rural development pathways in Asia and Africa: how improved land management can contribute to economic development and climate change mitigation. In: Agroforestry: The Future of Global Land Use. Nair PKR and Garrity DP (eds.), Springer, The Netherlands. pp 127-143.
- Ndoye O, Kaimowitz D (2000) Macro-economics, markets and the humid forests of Cameroon. J Mod Afr Stud 38(2): 225–253.
- Sunderland TCH: Food security: why is biodiversity important? Int Forest Rev 2011, 13:265-274.
- Tchoundjeu Z, Asaah EK, Anegbeh P, Degrande A, Mbile P, Facheux C, Tsobeng A, Atangana AR, Ngo-Mpeck ML, Simons AJ: Putting participatory domestication into practice in West and Central Africa. Forests Trees Livelihoods 2006, 16:53-69.
- Tchoundjeu Z, Degrande A, Leakey RRB, Nimino G, Kemajou E, Asaah E, Faceux C, Mbile P, Mbosso C, Sado T, Tsobeng A: Impacts of participatory tree domestication on farmer livelihoods in West and Central Africa. Forests Trees Livelihoods 2010, 19:217-234.

Les terres sont vertes à nouveau. Perry Ndzefemmegho, chargé de la conservation des forêts et de la nature au CENDEP.

Cameroun

La foresterie analogue enrichit les sols

De Meindert Brouwer

Au Cameroun, l'organisation communautaire de base CENDEP forme avec succès les petits agriculteurs à la foresterie analogue, une méthode de culture qui n'utilise pas de produits chimiques. Cette méthode améliore la fertilité des sols et restaure les services écosystémiques. La sécurité alimentaire augmente et les fermiers sont plus prospères. Grâce à la foresterie analogue, les fermiers peuvent pratiquer l'agriculture sédentaire au lieu de devoir couper et brûler sans cesse de nouvelles parcelles de forêt. Voici les explications de Wirsiy Eric Fondzenyuy et Perry Ndzefemmegho du CENDEP.

Pépinière le long de la route, Cameroun.

L'AGRICULTURE SÉDENTAIRE AU LIEU DE LA CULTURE SUR BRÛLIS

La foresterie analogue pourrait-elle réduire ou prévenir les pratiques d'agriculture itinérante sur brûlis ? En tel cas, la foresterie analogue pourrait aussi contribuer à la réduction de la déforestation et à l'atténuation des changements climatiques. Perry : « Un forestier analogue n'a pas besoin de feu. Il sait comment utiliser le même terrain sans apports externes et en obtenir un meilleur rendement. Les fermiers se déplacent d'un endroit à l'autre parce que la fertilité de leurs terres agricoles a diminué. La foresterie analogue permet de restaurer les terres dégradées, ce qui évite aux agriculteurs de se déplacer d'un endroit à l'autre ou de désirer davantage de terres agricoles. La majeure partie de notre population devient sédentaire. L'adoption de pratiques durables d'utilisation des terres grâce aux techniques de foresterie analogue est le seul moyen d'obtenir une variété de cultures vivrières et arboricoles sur une même parcelle de terre sans avoir recours à la culture sur brûlis ».

Qu'est-ce que la foresterie analogue ? Wirsiy : « Il s'agit de transformer les terres dégradées en zones de forêts productives pour le bénéfice des populations et de la biodiversité. Le mot analogue est dérivé du mot analogie et veut dire « rendre semblable », « mimer » ou « imiter ». Par conséquent, la foresterie analogue est une méthode de sylviculture qui tend à imiter un écosystème forestier naturel existant ou ayant existé, tant au niveau de la structure de la végétation que des fonctions écologiques. »

Wirsiy explique comment procéder : « Il faut commencer par restaurer la fertilité des terres agricoles dégradées. Cela peut se faire de plusieurs façons, par exemple en utilisant des plantes qui fixent l'azote dans les champs ou des engrais verts. Ensuite, vous plantez les arbres, les arbustes et les plantes qui poussaient là autrefois, s'ils sont disponibles, ou vous en plantez d'autres qui peuvent jouer un rôle similaire. Entre les deux, vous rajoutez des semences de cultures alimentaires et de légumes pour nourrir votre famille et celles d'autres arbres et plantes qui fourniront des produits destinés à la vente. Ces derniers peuvent être des légumes forestiers comme l'eru, des arbres fruitiers indigènes ou exotiques, des plantes médicinales, des plantes à fleurs qui attirent les abeilles et permettent de récolter du miel ou des produits comme le thé, le café et le cacao. »

Wirsiy poursuit : « Pendant la première phase ou simultanément avec les activités de restauration de la fertilité des sols, vous plantez des cultures qui aiment le soleil et qui ont un cycle court, telles que le maïs, le manioc et la pomme de terre. Après deux à quatre ou cinq ans, selon l'endroit, vous arrêtez ces cultures car les autres arbres et plantes sont maintenant plus hauts et font de l'ombre. Vous vous concentrez sur ces derniers. Vous respectez ainsi le principe de la succession écologique, qui constitue un élément important de la conception d'un paysage forestier analogue. Cette conception permet au propriétaire de contrôler ses ressources foncières en termes de types de cultures (pour la consommation domestique et la vente) et contribue également à maintenir un écosystème résilient grâce à une plus grande biodiversité. »

« Dans la région, 200.000 à 300.000 personnes bénéficient d'une augmentation de l'approvisionnement en eau. »

INVESTISSEMENT L'investissement pour la foresterie analogue peut être considéré comme assez élevé. Wirsiy : « En tant que fermier débutant, vous avez besoin d'argent pour acheter des semences afin de reboiser la zone. Il n'est pas facile de collecter ces semences soi-même, mais lorsque vous établissez des liens avec d'autres fermiers, vous pouvez échanger des semences, ce qui est beaucoup moins cher. Vous n'utilisez pas d'engrais chimiques mais du compost de plantes fraiches et sèches, ainsi que de la bouse de vache. On peut facilement faire du compost à la ferme, mais vous devrez peut-être acheter de la bouse de vache. Vous pouvez aussi cultiver des plantes fixatrices d'azote pour enrichir votre sol et le protéger de l'érosion et de la perte de fertilité. Ensuite, il faut du temps pour préparer le terrain pour le reboisement et la culture. Le temps, c'est de l'argent, mais les bénéfices à long terme sont appréciables : des paysages résilients avec des produits diversifiés pour la famille et les marchés locaux. Si le terrain est en pente, il faut utiliser des techniques de conservation des sols comme le terrassement

Wirsiy Eric Fondzenyuy, chargé de la gestion des connaissances au CENDEP.

Produits de l'agriculture biologique de paysans locaux.

Un paysan pose dans une plantation de thé à polyculture à Kitiwum.

ou la plantation de vétiver contre l'érosion. Vous pouvez engager de la main d'œuvre, mais qu'il faudra payer. Et il faut du temps, le temps que les plantes et les arbres poussent, avant de pouvoir récolter. »

Cependant, un paysan n'a pas besoin d'utiliser 100 % de sa terre pour la foresterie analogue. Il peut mettre de côté une parcelle pour des cultures à cycle court mais dans ce cas, il ne doit pas utiliser d'engrais, afin de ne pas mettre en danger la certification des produits de la foresterie analogue. Perry souligne que la certification est très importante.
Perry : « La certification prouve que vos produits sont issus de l'agriculture biologique et cultivés de manière à préserver l'environnement et sans utilisation d'engrais. Le label Forest Garden Products donne de la valeur aux produits que le paysan peut vendre à un prix plus élevé, ce qui constitue pour le paysan l'occasion d'obtenir un retour sur investissement. »

Est-ce que la certification coûte cher ? Perry : « Non, car il peut s'agir d'une certification participative : les paysans s'organisent au sein d'une coopérative avec un conseil d'administration. La coopérative s'engage à appliquer les normes de foresterie analogue et les paysans se surveillent mutuellement en utilisant un mécanisme d'examen par les pairs.
Ce système fonctionne pour le marché local, mais pour pouvoir vendre sur les marchés internationaux hors de l'Afrique, une certification par un tiers sera nécessaire. »

Existe-t-il au Cameroun, où beaucoup de gens sont pauvres, un marché local pour les produits certifiés de la foresterie analogue ? Perry : « Oui, ça commence. Il y a au Cameroun des gens qui sont disposés à payer plus cher un produit bon pour la santé, produit de manière naturelle. Il existe également un intérêt pour l'achat de ces produits sur les marchés d'Afrique de l'Est et du Sud. Depuis la propagation du coronavirus, il est recommandé aux gens de renforcer leur système immunitaire en mangeant des aliments sains. Les aliments sains sont exempts de produits chimiques et produits selon les méthodes biologiques qui sont utilisées dans la foresterie analogue. »

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES La foresterie analogue a d'autres avantages importants à ne pas sous-estimer. Le reboisement selon la méthode analogue permet de restaurer les services écosystémiques, comme l'approvisionnement en eau. Aujourd'hui, 200 à 250 paysans du village de Kitiwum et des alentours, dans la région Nord-Ouest du Cameroun, appliquent la foresterie analogue depuis 2008.

Wirsiy : « La qualité de vie est déjà meilleure. Grâce au reverdissement des terres, il y a davantage d'eau pendant la saison sèche. Les paysans ont leurs propres sources et ne partagent pas les points d'eau avec le bétail comme dans le passé. Pendant la saison sèche, ils ne sont pas restreints à un seul point d'eau qui peut être contaminé. On observe dans la région un recul des maladies liées à l'eau comme le choléra, la diarrhée et la typhoïde. Dix communautés appliquent la foresterie analogue et ce sont 200.000 à 300.000 personnes qui bénéficient d'une augmentation de l'approvisionnement en eau. Vous pouvez constater que la foresterie analogue a en quelque sorte préparé la population locale à l'inconnu. À cause du coronavirus, on demande aux gens de se laver régulièrement les mains. Ils se lavent les mains avec de l'eau qui provient de la forêt. La foresterie analogue aide les gens à vivre en harmonie avec la nature, et non contre la nature. »

Photos: Both ENDS et CENDEP

CENTRE DE FORMATION EN FORESTERIE ANALOGUE

CENDEP forme les agriculteurs du Cameroun et de toute l'Afrique aux techniques de foresterie analogue et facilite la transition des pratiques traditionnelles de monoculture (par exemple le thé) vers un système de production biologique à cultures multiples. CENDEP conçoit également des formations et des pratiques sur mesure pour les agriculteurs et les ONG dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture et de la foresterie. Différents produits sont récoltés dans ces systèmes à différentes périodes de l'année, de sorte que les agriculteurs ont toujours quelque chose à vendre ou à manger. CENDEP gère un centre de formation dans le village de Mbiame, dans la région du Nord-Ouest du Cameroun, qui couvre une superficie de 11 hectares.
Les objectifs du centre de formation sont les suivants :

- Former et encadrer les principaux acteurs et parties prenantes sur la restauration et la régénération des écosystèmes dégradés et/ou fragiles pour assurer une gestion durable des terres, des forêts et des sols ;
- Renforcer les capacités locales par la formation et par l'encadrement pour favoriser l'augmentation de la productivité agricole, l'esprit d'entreprise - y compris la création d'activités génératrices de revenus/de diversification dans le cadre de la foresterie analogue, ainsi que la certification et la commercialisation des produits des jardins forestiers ;
- Diffuser les meilleures pratiques par la communication, l'échange, les partenariats et la mise en réseau.

CENDEP et les organisations partenaires locales ont mis en place des parcelles de démonstration de foresterie analogue au Bénin, au Ghana, au Togo, en Ouganda et au Zimbabwe.

CENDEP
Contact person: Eric Wirsiy
Email: wirsiyef@yahoo.com
www.cendep.org
www.analogforestry.org

Entretien avec Cécile Ndjebet, présidente du REFACOF

« Assurer les droits des femmes est essentiel pour la préservation des forêts »

De Meindert Brouwer

« Les femmes jouent un rôle crucial pour la protection des forêts et la production alimentaire dans les zones rurales d'Afrique centrale. Cependant, les besoins et les intérêts des femmes ne sont pas toujours suffisamment pris en compte en raison des normes sociales et institutionnelles. Un changement est nécessaire. Les femmes doivent avoir droit à leurs propres terres et participer aux prises de décisions qui les concernent. La sécurité foncière des femmes en zone rurale améliorera la situation socioéconomique en Afrique centrale. » Cécile Ndjebet (48), la présidente du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF), en est fermement convaincue.

Lors de notre conversation, Cécile Ndjebet décrit ce qu'elle appelle la réalité socioculturelle dans les zones rurales en Afrique centrale. Elle parle de la division des rôles entre hommes et femmes, de la domination des hommes sur les femmes et explique pourquoi il faut que cela change. Elle montre que l'égalité des droits dans les zones rurales d'Afrique centrale ne sont pas seulement dans l'intérêt des femmes, mais aussi dans celui des communautés et de la société en général. Cécile Ndjebet présente des propositions concrètes pour assurer les droits des femmes, notamment la nécessité d'inclure les termes « femmes » et « hommes » dans les lois.

Ndjebet : « Ce sont les hommes qui coupent les arbres, ce sont les femmes qui connaissent leur chemin en forêt pour récolter des fruits, des légumes, des champignons et d'autres produits forestiers non ligneux. Pour les femmes, la forêt est comme une mère qui nourrit ses enfants et ses petits-enfants. Pour les hommes, la forêt, c'est du commerce et de l'argent. Les femmes sont plus protectrices ; elles pensent au lendemain et aux générations futures. Les hommes pensent à aujourd'hui et peut-être à demain. »

CONSCIENTES Elle poursuit : « Les femmes sont plus conscientes des rôles multiples que joue la forêt, de la biodiversité, des insectes pollinisateurs, de l'eau fournie pour la consommation et l'irrigation. Les femmes sont conscientes de la valeur de la forêt pour le bien-être de leur communauté. Elles savent à quoi ressemble une forêt saine et lorsque les conditions changent, elles sont les premières à le remarquer. Les femmes peuvent contribuer énormément à garder les forêts et l'environnement sains. Cependant, le savoir et l'expérience des femmes sont souvent ignorés, car elles ne possèdent pas les forêts et les terres et ne prennent pas part à la prise de décisions au sein de leur communauté. Ce sont généralement les hommes qui prennent les décisions. »

Ndjebet : « Il en est de même pour la production alimentaire dans l'agroforesterie et l'agriculture. Les femmes plantent, désherbent et récoltent. Si le changement et la variabilité du climat réduisent l'eau disponible ou nuisent à la croissance des cultures et réduisent le volume des récoltes, les femmes peuvent s'y adapter avec ingéniosité grâce à leur expérience. Les femmes peuvent être une source de savoir pour prendre des mesures efficaces et nécessaires,

« La sécurité foncière des forêts et des terres pour les femmes, ainsi que l'égalité entre les sexes dans la prise de décisions, sont dans l'intérêt de tous. »
Cécile Ndjebet, présidente du REFACOF

Agricultrice biologique montrant ses produits, Cameroun. PHOTO © BOTH ENDS

notamment la plantation d'autres cultures plus résilientes aux changements climatiques. En conséquence, la sécurité foncière des forêts et des terres pour les femmes, ainsi que l'égalité entre les sexes dans la prise de décisions, sont dans l'intérêt de tous. » « Dans le domaine de la commercialisation, les femmes sont principalement impliquées dans la préparation des produits. Si elles vivent dans des communautés enclavées sans accès routier, les femmes restent à la maison, tandis que les hommes se déplacent pour vendre les produits au marché. Dans ces communautés, les hommes sont considérés comme les maîtres et les propriétaires. Les femmes ne peuvent ni posséder un morceau de forêt ni prendre part à la prise de décisions. C'est le cas dans la plupart des zones rurales d'Afrique centrale. Alors que 64 % à 80 % des individus impliqués dans l'agriculture dans les zones rurales en Afrique centrale sont des femmes, les femmes dépendent toujours des hommes pour leurs besoins fondamentaux. » Je demande à Cécile Ndjebet de me donner un exemple. Elle me répond : « Au Cameroun où je vis, les forêts sont contrôlées par les hommes. Le gouvernement possède 95 % des forêts, 2 % sont des propriétés privées et 3 % appartiennent à des familles. Selon les coutumes et les traditions, l'homme est le chef de famille. Sa femme peut travailler sur la terre forestière mais elle ne la possède pas. Si le mari meurt sans laisser de fils, le frère du mari hérite de la terre. »

RISQUES Cécile Ndjebet donne un autre exemple : « Dans les zones rurales du Cameroun, les femmes n'ont pas d'argent pour acheter des terres. En revanche, si une femme réussit dans les affaires et veut acheter un lopin, elle le peut. Malheureusement, c'est très difficile pour la plupart des femmes dans les zones rurales. Si une femme veut utiliser la terre, elle peut l'obtenir de son mari ou l'emprunter au propriétaire, qui est soit la municipalité soit un chef traditionnel. Si le propriétaire dit « stop », la femme doit négocier avec son mari, le maire ou le chef. Elle court le risque d'être expulsée. »

« Alors que 64 % à 80 % des individus impliqués dans l'agriculture dans les zones rurales en Afrique centrale sont des femmes, les femmes dépendent toujours des hommes pour leurs besoins fondamentaux. »

Cécile Ndjebet conclut : « La transformation sociale est vraiment nécessaire pour redresser les inégalités entre les sexes. L'appropriation des terres aux dépens des femmes doit prendre fin. Le pouvoir et les ressources doivent être distribués de façon égale entre les femmes et les hommes, pour leur offrir les mêmes chances. » Et : « Assurer les droits des femmes est essentiel pour la préservation des forêts. »

Elle observe : « Les pays du bassin du Congo ont largement reconnu que les femmes dans les communautés forestières étaient des acteurs clés de la gestion des forêts, de la conservation de la biodiversité et de la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques. » Ndjebet : « Malheureusement, cette reconnaissance n'est pas accompagnée de moyens et de mesures concrets pour améliorer la participation réelle des femmes dans la prise de décisions et le partage des bénéfices. Les normes sociales et institutionnelles et les pratiques coutumières et locales continuent de discriminer les femmes. Les politiques nationales et les lois sur les forêts et les ressources associées dans la plupart des pays du bassin du Congo sont neutres en ce qui a trait au genre. Elles n'ont pas les mécanismes statutaires pour assurer le respect, la protection et le maintien des droits de propriété des femmes. »

RÉFORME Ndjebet : « Il est urgent de réformer les politiques et les lois sur les terres, les forêts et les ressources associées dans les pays du bassin du Congo, afin de protéger et d'assurer les droits fonciers des femmes et les faire passer du simple usufruit à la pleine propriété dans les zones rurales. »

Pour assurer l'indépendance des femmes dans les communautés forestières et zones rurales, que faut-il intégrer aux lois nationales ? Que faut-il modifier et comment ?

Ndjebet : « Les nouvelles lois et politiques, y compris les règlements coutumiers, doivent explicitement employer les termes « femmes » et « hommes » dans leur formulation, afin de rendre les droits des femmes visibles. Les termes généraux et globalisants, tels que « personnes », « populations locales », « communautés locales » et « populations autochtones » utilisés jusqu'à présent, ont contribué à la marginalisation des femmes dans la gestion des forêts. »

« L'utilisation explicite des termes « femmes » et « hommes » dans les politiques permettra d'avoir des lois et des règlementations – qui doivent inclure les lois coutumières – sensibles à l'égalité entre les sexes. Ceci influencera les pratiques locales qui seront remaniées et améliorera progressivement l'inclusion et l'engagement effectif des femmes dans la gestion durable des forêts et des ressources naturelles associées. Si les gouvernements veulent vraiment parvenir à la gestion durable des forêts, surmonter la pauvreté et réussir l'atténuation et l'adaptation face aux changements climatiques, alors les politiques sur les forêts, les terres et les autres ressources naturelles du bassin du Congo doivent prendre des dispositions pour l'égalité entre les sexes. »

Que conseilleriez-vous aux femmes dans les communautés forestières et les zones rurales ?

Ndjebet : « D'expérience, nous devrions insister sur le renforcement des capacités des femmes et des hommes. Les femmes doivent être formées, éduquées, sensibilisées, informées, autonomisées et mieux organisées. »
Les hommes sont importants aussi, souligne Cécile Ndjebet : « Si les hommes sont bien informés et sensibilisés, ils peuvent devenir de fervents défenseurs de l'autonomisation des femmes. Les hommes sont des partenaires stratégiques du REFACOF dont le rôle est très important pour parvenir à l'égalité entre les sexes. »

Que faut-il faire en pratique ? À quel type de formation et d'éducation pensez-vous ? Qui en seront les acteurs, au Cameroun et ailleurs dans le bassin du Congo ?

Ndjebet : « En plus de former les femmes en leadership et assurer les droits des femmes en zone rurale aux forêts et aux terres, il faut allouer aux femmes les moyens adéquats pour appuyer le développement d'entreprises basées sur les forêts, au niveau de la communauté, et obtenir ainsi une

« Les nouvelles lois et politiques, y compris les règlements coutumiers, doivent explicitement employer les termes « femmes » et « hommes » dans leur formulation, afin de rendre les droits des femmes visibles. »

valeur ajoutée pour les biens produits par les femmes. Il faut aussi améliorer l'accès des femmes aux technologies, aux marchés, aux structures de communication, etc. Tout cela doit se traduire par des dispositifs et des programmes à long terme, développés à travers une approche impliquant de multiples parties prenantes : gouvernements, partenaires pour le développement, secteur privé, bailleurs, organisations de la société civile. »

« Les femmes dans le bassin du Congo s'organisent progressivement en créant des réseaux et des plateformes qui peuvent jouer un rôle clé dans le soutien au renforcement des capacités des femmes en zone rurale. Ces organisations de femmes peuvent servir parfaitement d'exécutants pour ces programmes. »

Quel est votre conseil aux femmes pour jouer un rôle décisionnaire ?

Ndjebet : « Nous devons engager toutes les parties prenantes à tous les niveaux pour obtenir la pleine participation des femmes. Cela inclut des leaders communautaires (hommes et femmes) et des chefs de famille, afin de défendre la mise en place de leaders politiques femmes au sein des structures gouvernementales locales et nationales. Nous devons travailler avec les femmes elles-mêmes pour renforcer leurs compétences en leadership, édifier des alliances stratégiques avec les chefs traditionnels, les autorités locales (maires, conseillers) et les parlementaires. Enfin, nous devons établir un dialogue et mettre en contact les femmes en zone rurale avec les décisionnaires (hommes et femmes) pour faire progresser les droits de propriété des femmes aux forêts, aux terres et aux ressources associées dans le bassin du Congo. »

Les hommes et les femmes souhaitant des conseils ou un appui du REFACOF peuvent contacter :
Site web : www.refacof.com
Présidente du REFACOF : Mme Cécile Ndjebet, Cameroun
E-mail : cecilendjebet28@gmail.com
Vice-présidente du REFACOF : Mme Julie T.B WEAH, Liberia
E-mail : fcommunityinitiatives@yahoo.com

PHOTO © BOTH ENDS

Les femmes se rassemblant dans la communauté de Mbiambe, Cameroun.

Agricultrice de thé au Cameroun.
PHOTO © BOTH ENDS

LE REFACOF

Le REFACOF, le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts établi en 2009, est un réseau créé par 45 femmes de 8 pays d'Afrique de l'Ouest et centrale.
À l'échelle régionale, le REFACOF est dédié à l'action collective de femmes africaines pour faire face aux défis sociaux et aux problèmes politiques, légaux et économiques liés à la gestion des forêts en Afrique.

Le REFACOF fait partie du réseau des Femmes organisant le changement dans l'agriculture et la gestion des ressources naturelles (WOCAN d'après l'acronyme anglais).
Source: www.wocan.org/content/refacof

L'INITIATIVE DES DROITS ET RESSOURCES (RRI D'APRÈS L'ACRONYME ANGLAIS)

L'Initiative des droits et ressources (RRI) soutient les peuples autochtones et les communautés locales habitant les forêts et d'autres zones rurales des pays en voie de développement. Elle les aide à sécuriser et à exercer leurs droits à posséder, gérer et tirer profit des ressources naturelles dont ils dépendent depuis des générations.
RRI travaille en collaboration avec les organisations communautaires, la société civile, les gouvernements, les institutions internationales et le secteur privé, afin de promouvoir et d'accélérer les efforts mondiaux visant à améliorer les moyens de subsistance locaux, réformer les régimes forestiers et la gouvernance, combattre la pauvreté, atténuer les effets du changement climatique et assurer un développement durable.
Source: www.rightsandresources.org

Les gardiens de la forêt

Texte et photos Samuel Nnah Ndobe*

Samuel Nnah Ndobe

L'Afrique centrale abrite la forêt du bassin du Congo, également appelée le cœur vert de l'Afrique, la deuxième plus grande forêt tropicale intacte au monde après la forêt amazonienne. L'Afrique centrale est connue pour la diversité et la richesse de ses espèces de faune et de flore dans les différents paysages. La région est également connue pour un groupe unique de peuples autochtones des forêts (PAF) qui y vivent depuis plus longtemps que toute autre tribu ou race humaine.

Ce groupe, souvent appelé « Pygmées » (un terme qui peut toutefois avoir des connotations péjoratives), comprend les Baka, les Bagyeli, les Bakola, les Bedzang, les Bayaka, les Mbendnjele, les Bambuti, les Batwa et les Babongo, présents dans des pays comme le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), la Guinée équatoriale, le Gabon, la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo et le Rwanda. On ne dispose pas de données désagrégées issues du recensement sur le nombre de PAF dans les pays d'Afrique centrale. Olivero et al (2016)[1] estiment la population potentielle des PAF à 920 000 personnes. Les PAF sont fortement attachés à la forêt pour leurs moyens de subsistance, principalement la chasse, la cueillette et la pêche en eau douce. Toute leur culture et leur mode de vie sont liés à la forêt[2]. La forêt est tout pour eux ; elle leur fournit aliments et collations, médicaments et soins, un abri, un lieu de prière et de loisirs. Pour les PAF, la forêt équivaut à la fois à un supermarché, une pharmacie/un hôpital, une église/ une mosquée ou un terrain de jeu pour un citadin du monde moderne, mais avec des relations bien plus profondes. C'est

Carte des ressources dessinée par les Batwa à Lokuku, province de l'Équateur, RDC, mars 2017. La carte des ressources est un outil participatif qui permet d'améliorer la participation et l'appropriation communautaires des processus relatifs à la vie des peuples autochtones des forêts et à leurs moyens de subsistance. La carte des ressources permet aux communautés d'illustrer ce qu'elles font et où elles mènent leurs activités dans la forêt. Elles dessinent d'abord ces cartes sur le terrain, en montrant les rivières, les sentiers/routes et les collines et en utilisant des symboles pour indiquer les types de forêts et les activités qu'elles y mènent. Avec l'aide de GPS de haute technologie, leurs cartes d'utilisation des terres sont intégrées aux cartes gouvernementales classiques et indiquent clairement les chevauchements entre les zones d'utilisation traditionnelle des communautés et les affectations gouvernementales. La carte qui en résulte facilite les dialogues et les négociations avec les gouvernements et leurs partenaires.

* Samuel Nnah Ndobe est un consultant indépendant qui apporte son soutien aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux organisations de la société civile dans le bassin du Congo.

un peuple très spirituel, qui communie avec le Grand Esprit, appelé « Komba » par les Baka, qui appellent l'Esprit de la forêt « Enjengui ». Leur mode de vie est intimement lié et synchronisé avec les autres êtres de la forêt, y compris les grands et petits animaux, les poissons, les insectes, toutes sortes de plantes et de champignons, ainsi que les rivières et les collines. Ils savent depuis toujours où et quand chasser, pêcher ou cueillir et quelles zones sont réservées comme lieux de culte ou sites sacrés, servant également à la régénération de ce qu'ils utilisent. Jerome Lewis[3], dans le cadre de son travail avec les Bayaka, confirme que les PAF suivent des règles strictes de chasse et de cueillette. Plus important encore, ils respectent les traditions de la forêt et sont en harmonie avec elles. Ainsi, la forêt est restée intacte et stable là où vivent les peuples autochtones des forêts.

Lokuku, province de l'Équateur, RDC, mars 2017. Les Batwa montrent la carte d'utilisation de la forêt qu'ils ont dessinée à leur communauté.

EXPULSÉS Malgré cette richesse de connaissances et de sagesse forestière, les PAF ont été dénigrés, expulsés de la forêt et mis à l'écart des processus de décision concernant la forêt depuis l'ère coloniale et ses brutalités. Dans la plupart des pays, ils ont été chassés de la forêt pour s'installer le long des routes, provoquant de nouvelles formes de conflits avec les agriculteurs bantous voisins. Il est tragique, mais vrai, que les premiers habitants des forêts d'Afrique centrale sont pour la plupart sans terre. Leur terre ancestrale, la forêt, est prise et convertie à d'autres fins, tandis que la propriété de leurs établissements en bord de route est revendiquée par les Bantous. Les Bantous ont « ajouté de la valeur » à la terre en plantant des cultures visibles, alors que les activités des PAF - la chasse, la cueillette et la pêche - ne laissent aucune trace et ne sont donc pas reconnues.

Ceux qui ont préservé la forêt ne voient pas leurs droits reconnus sur la terre, alors que c'est le contraire pour ceux qui la détruisent.

Pas de « valeur ajoutée » ou de conversion des forêts intactes, pas de reconnaissance des droits sur la forêt. Ceci est paradoxal, car ceux qui ont préservé la forêt ne voient pas leurs droits reconnus sur la terre, alors que c'est le contraire pour ceux qui la détruisent.
En gardant la forêt intacte, les PAF contribuent à protéger la grande toile de la vie et des services écosystémiques qui sont d'une grande importance pour l'Afrique et pour le monde : la préservation d'importantes plantes médicinales, de l'air pur et la stabilisation du climat par le stockage du dioxyde de carbone, la fourniture d'eau douce et propre, la génération de pluie et la préservation du flux des gigantesques rivières du bassin du Congo. Dans le monde actuel dominé par le capital, même lorsque ces fonctions de la forêt sont commercialisées, les PAF ne perçoivent souvent aucun bénéfice, pas même la reconnaissance de leur gestion de la forêt.
Leur statut particulier de peuples autochtones ou de premiers habitants de la terre n'est pas pris en compte dans les politiques, les lois et les réglementations[4]. Leurs droits traditionnels et coutumiers sur la forêt ne sont pas reconnus, car les lois nationales ont découpé les forêts en aires protégées pour les espèces phares, ou en concessions d'exploitation forestière pour la production commerciale de bois. Les forêts continuent d'être converties en agro-industries et plantations de monoculture et utilisées pour l'exploitation minière.

CATÉGORIES Dans ces nouveaux processus d'utilisation de la forêt, les PAF sont mal traités. Les peuples autochtones sont désormais classés en catégories. Certains vivent dans une sorte d'isolement volontaire, demeurant dans la forêt pendant des mois ; ils en sortent pour une courte période, puis y retournent. D'autres vivent de manière plus dualiste - ils font des allers-retours entre la forêt et les bords de la route. Enfin, il existe une troisième catégorie, celle des personnes plus ou moins « modernisées », qui vivent dans les centres urbains.
Le dénominateur commun de ces trois catégories est la marginalisation et la discrimination ; elles n'ont pas d'identité.
Les bénéfices de la forêt ne vont presque jamais aux PAF.
Cette marginalisation récurrente a souvent affecté leur estime de soi, les privant ainsi de toute voix.

Les instruments juridiques internationaux tels que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux protègent fortement les droits des PAF. En Afrique centrale, certains gouvernements déploient des efforts pour examiner la question des droits des PAF, même si ces efforts n'existent que sur le papier. La République centrafricaine a ratifié la convention 169 de l'OIT et la plupart des pays a signé la DNUDPA. La République du Congo est le premier pays à avoir adopté un cadre législatif national pour protéger les droits des peuples autochtones, conformément à la DNUDPA. La RDC a emboîté le pas avec une loi fondamentale protégeant les droits des peuples autochtones « pygmées », qui est déjà à un stade avancé d'adoption par l'Assemblée nationale du pays. Au Cameroun,

Le mode de vie des PAF est intimement lié et synchronisé avec les autres êtres de la forêt.

les questions relatives au statut des peuples autochtones ont incité le ministère des Relations extérieures à mener une étude en 2009 pour identifier et caractériser les peuples autochtones et leurs problèmes. L'étude, qui a été achevée en 2011, propose que les groupes à considérer comme autochtones comprennent les pasteurs Mbororo et les chasseurs-cueilleurs (Pygmées)[5].
Le Cameroun célèbre officiellement chaque année la Journée internationale des peuples autochtones du monde et le gouvernement fait participer les communautés aux événements de célébration. Tout ceci est plutôt superficiel, car dans la pratique, les gouvernements ne font pas suffisamment respecter la protection des PAF.

CONFLITS Les vastes connaissances des PAF du bassin du Congo ont été négligées, car leur mode de vie et leur culture sont considérés comme indignes par le système actuel axé sur l'extraction des ressources et le capital. À l'avenir, alors que la dégradation du climat et l'épuisement des ressources réduisent

En gardant la forêt intacte, les PAF contribuent à protéger la grande toile de la vie et des services écosystémiques qui sont d'une grande importance pour l'Afrique et pour le monde.

les perspectives de prospérité, ce rejet des pratiques durables hantera nos descendants. Des conflits récurrents opposent les PAF aux différents utilisateurs de la forêt. Les tensions sont connues entre les PAF et les Bantous et éleveurs voisins, ce qui entraîne des conflits ethniques violents[6]. C'est le cas dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika en RDC, où le peuple Batwa et l'ethnie Luba ont connu des conflits armés pour des droits fonciers. Les populations autochtones ont été déplacées ou réinstallées avec peu ou pas de compensation. C'est également le cas dans un autre scénario typique où la forêt dont dépendent les PAF est convertie en plantations de palmiers à huile ou d'hévéas, pour de grands projets de développement d'infrastructures, tels que le pipeline Tchad-Cameroun et le port en eau profonde au Cameroun, ou pour des parcs agricoles en RDC.

Reconnaître légalement les droits des PAF été possible dans d'autres parties du monde, notamment dans le cas des réserves autochtones en Amazonie.

Les conflits entre les PAF et les gestionnaires d'aires protégées sont parmi les plus fréquents et les mieux documentés. Il peut paraître surprenant que ceux qui sont censés protéger la forêt, pour ou avec les PAF, soient apparemment leurs pires ennemis. Voici quelques cas notoires de conflits entre les PAF et les gestionnaires d'aires protégées.

- Les PAF dans le Parc national de Kahuzi Biega. Ce parc a été créé pendant la période coloniale et a été agrandi deux fois. Il se trouve dans une région où la densité de population est élevée et où la pression foncière est énorme. Les populations autochtones Batwa, qui ont été expulsées de leurs terres à la suite des expansions sans être réinstallées, se retrouvent sans terre et sont en conflit avec les agriculteurs bantous voisins. Incapables de supporter la privation de terres, certaines communautés Batwa ont dû retourner sur leurs terres ancestrales en 2018 après l'échec des négociations. Certaines organisations locales et internationales ont facilité le dialogue entre l'Institut congolais de conservation de la nature (ICCN), chargé de la gestion des aires protégées, et les représentants des Batwa. Les négociations ont permis d'explorer des options de cogestion selon lesquelles les Batwa sont réinstallés à l'extérieur ou à l'intérieur du parc et participent activement à la conservation du parc, leurs terres ancestrales[7]. Les conflits ont été violents et ont entraîné la perte de vies humaines tant chez les Batwa que chez les écogardes du parc.
- D'autres cas ont trait à de graves allégations concernant des écogardes/rangers du gouvernement, qui reçoivent un soutien technique d'une organisation internationale, et qui sont impliqués dans une violation délibérée des droits des PAF à l'intérieur et autour des aires protégées au Cameroun, en RCA, en RDC et en République du Congo. Ce cas a été examiné par un groupe d'experts indépendants de haut niveau. Les résultats ont montré une très grave atteinte aux droits des peuples autochtones[8].

Le problème réside dans des politiques et des pratiques qui aboutissent à la violation des droits des peuples autochtones, notamment par les institutions censées les protéger, et à l'imposition de solutions qui ne sont pas appropriées culturellement ni conçues en tenant compte de leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC). En conséquence, la plupart des PAF vivent dans la misère, la pauvreté et la quasi-dépendance vis-à-vis des Bantous voisins, ce qui entraîne une perte de dignité, d'estime de soi et de voix au chapitre. Enfin, dans de rares cas et par désespoir, ils rejoignent les rangs des braconniers commerciaux.

OPPORTUNITÉS De grandes opportunités existent d'inverser les tendances en reconnaissant légalement les droits des PAF sur leurs terres coutumières et ancestrales et en les aidant à retisser ces liens spirituels ancestraux avec la forêt et à vivre en harmonie avec elle. Cela a été possible dans d'autres parties du monde, notamment dans le cas des réserves autochtones en Amazonie.

Dialogue avec la communauté Baka au centre d'apprentissage OKANI, Ntam, Cameroun, illustrant la disposition traditionnelle des sièges pour assurer l'équité pendant le dialogue. Novembre 2020.

Plusieurs mesures pourraient être prises à cet effet, notamment :

- Faciliter des dialogues constructifs entre les PAF, notamment les anciens et les gardiens des connaissances ancestrales, en les sensibilisant aux souffrances d'une forêt en déclin rapide et en faisant appel à leur motivation pour rétablir sa force séculaire.
- Sur la base de ce qui précède, faciliter des dialogues constructifs entre, d'une part, les véritables représentants des PAF, y compris les anciens ou Kobos, gardiens de la sagesse ancestrale, et, d'autre part, les gouvernements et leurs alliés dans la gestion des aires protégées et le « développement ».
- Veiller à ce que les processus de réforme juridique et la législation en faveur des PAF soient adoptés et mis en œuvre, en tenant compte de leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) et de leurs systèmes traditionnels de gouvernance écologique.
- Utiliser les processus mondiaux et bilatéraux émergents tels que la REDD+ et l'APV FLEGT pour améliorer et renforcer la reconnaissance des droits des PAF sur la forêt, qui est leur terre ancestrale.
- Les gouvernements et les organismes de conservation de la nature doivent protéger les cultures, les connaissances et la sagesse des PAF, tout en reconnaissant leur expertise en matière de conservation.

La mise en œuvre de ces actions contribue à la protection des écosystèmes forestiers indispensables à la vie, dans lesquels les PAF peuvent jouer un rôle important. Les intérêts nationaux des pays où ils vivent s'en trouveraient servis et la communauté mondiale, qui a besoin de solutions pour préserver la santé et la sécurité de la planète, en tirerait un grand profit.

1 Olivero J, Fa JE, Farfán MA, Lewis J, Hewlett B, Breuer T, et al. (2016) Distribution and Numbers of Pygmies in Central African Forests. PLoS ONE 11(1): e0144499. doi:10.1371/journal. pone.0144499
2 Ndobe, S.N. & Halleson, N.D. (2012). Why a stand-alone indigenous peoples policy within the African Development Bank's Integrated Safeguards System. An Assessment by the CSO Coalition on the AfDB. Indigenous People of Africa Co-ordinating Committee. Disponible en ligne à : http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/11/why-standalone-ip-policy-afdb-s-iss.pdf
3 https://africanelephantjournal.com/how-sustainable-development-ravaged-the-congo-basin/
4 Ndobe, S.N. (2013). Experiences of Indigenous Peoples in Africa with Safeguard Policies: Examples from Cameroon and the Congo Basin. FPP E-Newsletter Special. Disponible en ligne à : http://www.forestpeoples.org/en/topics/african-development-bank-afdb/news/2013/04/ experiences-indigenous-peoples-africa-safeguard-po http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/11/why-standalone-ip-policy-afdb-s-iss.pdf
5 Voir www.iwgia.org/regions/africa/cameroon/855-update-2011-cameroon
6 https://www.rescue.org/sites/default/files/document/1854/conflictspotlighttanganyikav5.pdf
7 https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territories-rights-based-conservation/news-article/2020/update-batwa-communities-and
8 https://www.survivalinternational.org/news/12500

Les plantations pour le charbon de bois et les foyers culinaires améliorés réduisent la déforestation

De Meindert Brouwer

Les plantations d'arbres pour le charbon de bois pour la cuisson et les foyers culinaires améliorés constituent une solution importante de réduction de la déforestation, tout en aidant les populations à sortir de la pauvreté. Le WWF (Fonds mondial pour la nature), des ONG locales, des fermiers planteurs d'arbres et des réseaux de femmes le prouvent chaque jour, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC).

La solution s'appelle EcoMakala, « makala » signifiant charbon de bois en swahili : du charbon de bois durable qui est produit dans des plantations d'arbres établies par le WWF et ses partenaires. L'objectif est de réduire la pression sur les forêts du Parc national des Virunga, où les populations ont massivement brûlé du charbon de bois et ramassé du bois de chauffage au cours des deux dernières décennies. Afin d'obtenir un impact plus important, la production de charbon est associée à celle de foyers culinaires améliorés. Thierry Lusenge (39) du WWF-RDC, le chef de projet EcoMakala, explique l'évolution de la situation.

Lusenge : « L'établissement de plantations d'arbres pour le charbon de bois, à l'extérieur du Parc national des Virunga, s'inscrivait dans un vaste plan de lutte contre l'une des trois principales menaces aux Virunga : la déforestation. Les deux autres menaces sont le braconnage et les plans de forage de pétrole. Le plan de réduction de la déforestation comportait deux volets : l'autorité en charge de la faune en RDC, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), prévoyait d'étendre les patrouilles aux confins du parc, en augmentant le nombre d'écogardes pour maintenir les charbonniers et les ramasseurs de bois à l'écart. En parallèle, le WWF et des organisations locales partenaires devaient créer de nouvelles sources de charbon de bois, en-dehors du parc, en établissant des plantations d'arbres, reboisant ainsi les collines et les montagnes dégradées à l'extérieur du parc national. »

Nous avons formé les associations à sélectionner, à former et à assister des fermiers individuels à devenir planteurs d'arbres et intendants de leurs propres plantations.

PRESSION Le Parc national des Virunga est le plus ancien parc national en Afrique et l'un des plus importants du continent, en raison de la variété de ses paysages et de la diversité de ses espèces sauvages, incluant éléphants, chimpanzés et les derniers gorilles de montagne. La pression liée au bois de chauffage et à la chasse pour la viande de brousse est devenue énorme sur le parc, lorsque des centaines de milliers de personnes ont fui vers l'est de la RDC, afin d'échapper au génocide au Rwanda en 1994. Plus de vingt années de guerre entre les milices ont suivi dans l'est de la RDC. Aujourd'hui, les bandes armées restent une menace. Suite aux actes de guerre, la population a fui vers la ville de Goma, située juste à l'extérieur du Parc national des Virunga.
Goma comptait 15 000 habitants en 1994. En 2007, année de démarrage du projet de charbon de bois durable EcoMakala, la population de Goma se chiffrait à 800 000 habitants, ce qui se traduit par un besoin annuel de 50 000 à 60 000 tonnes de charbon pour faire la cuisine. Imaginez, on parle de 50 000 000 à 60 000 000 kilos de charbon par an. En 2007, 80 % du charbon de bois vendu à Goma provenait de la forêt naturelle dans les Virunga. Douze ans plus tard, en 2019, Goma comptait 2 millions d'habitants. Environ 4,1 % avaient accès à l'électricité ; 20 % des ménages utilisaient l'électricité et le GPL pour cuisiner, tandis que 80 % cuisinaient encore au charbon de bois. La destruction de la forêt dans le Parc national des Virunga, pour la production de charbon de bois, a diminué. Aujourd'hui, une partie importante du charbon vendu à Goma provient de fermiers de la région, qui bénéficient ainsi d'une nouvelle source de revenus.

Plantation de jeunes plants.

CHAÎNE Lusenge explique : « En 2006, après dix années de guerre, nous avons commencé par contribuer à la régularisation des droits fonciers des petits fermiers. C'était en fait la base de départ. Nous n'avons pas traité avec les fermiers individuellement. Le WWF a conclu des contrats avec près de 75 associations de plantation d'arbres, qui sont en fait des ONG locales citoyennes. » Il poursuit : « En collaboration avec les associations, nous avons mis au point une chaîne de production et une chaîne de commercialisation du charbon produit de façon durable. En premier lieu, nous avons aidé les associations à établir des pépinières. Nous leur avons fourni les semences et les sacs pour les jeunes plants. Nous avons ensuite formé les associations à sélectionner, à former et à assister des fermiers individuals à devenir planteurs d'arbres et intendants de leurs propres plantations. Les associations percevaient une rémunération par hectare. Les fermiers recevaient les jeunes plants gratuitement, ainsi qu'un capital de démarrage par hectare. »
Le projet avait deux composantes. Premièrement, le WWF-RDC obligeait les planteurs d'arbres à réserver une partie de leurs champs pour la production vivrière, afin qu'ils puissent avoir de la nourriture et des revenus à court-terme pendant la période de croissance des arbres, soit des espèces indigènes, soit des espèces exotiques, comme l'eucalyptus. La deuxième composante consistait à garantir les revenus liés au charbon chaque année. Les plantations d'arbres étaient divisées en trois blocs. Chaque année, les fermiers ne récoltaient que sur un bloc, afin d'avoir des revenus en permanence.
La taille des petites plantations d'arbres à l'extérieur de Goma variait entre 0,25 et 5 hectares. De grands propriétaires terriens ont également participé, avec 10 hectares et plus. Plus de 12 000 hectares de plantations d'arbres ont été réalisés entre 2007 et 2020. Après une période initiale de doute parmi les fermiers, d'autres petits fermiers des alentours, qui ne faisaient pas partie du

Ci-dessus : Plantation d'eucalyptus (Eucalyptus saligna) pour le charbon de bois et le bois de construction en dehors de la ville de Goma, dans l'est de la RDC. De gauche à droite : Thierry Lusenge, gestionnaire du programme de l'énergie durable du WWF-RDC et ses collègues Hicham Daoudi, Ernest Ntumba et Gregory Claessens (WWF-Belgique).

À droite : Démarrage de la production de charbon de bois.

Fabrication de foyers culinaires améliorés.

En 2019, Goma comptait 2 millions d'habitants. Environ 4,1 % avaient accès à l'électricité ; 20 % des ménages utilisaient l'électricité et le GPL pour cuisiner, tandis que 80 % cuisinaient encore au charbon de bois.

projet EcoMakala, ont aussi commencé à planter des arbres pour produire du charbon de bois. Ils avaient remarqué que le charbon de bois provenant des plantations était lucratif. Malgré les perturbations de bandes armées, le projet EcoMakala a eu un succès remarquable. La commercialisation du charbon de bois joue un rôle important, selon Lusenge : « Nous avons aussi aidé les fermiers à établir des coopératives. Organisés de cette façon, les planteurs d'arbres ont pu vendre leur charbon légal à des prix concurrentiels, face au charbon illégal des Virunga. Il s'agit toujours d'un secteur informel contrôlé par des groupes armés. Vers 2015, le commerce du charbon à Goma et aux alentours était estimé à 40 millions de dollars américains par an. »

FOYERS CULINAIRES « Une combinaison de solutions est nécessaire pour répondre aux besoins en énergie tirée du bois, et ce de façon durable », explique Lusenge. Pour cette raison, le WWF-RDC s'est lancé dans une autre initiative : la production locale de foyers culinaires améliorés, qui permettent de diminuer de 50 % l'utilisation du charbon de bois, ce qui représente une réduction importante. L'initiative a aussi eu un succès remarquable, tout comme les plantations pour le charbon. Lusenge : « Entre 2009 et début 2020, un réseau croissant de femmes de Goma (environ 600 femmes organisées en 20 ONG locales) a produit plus de 115 000 foyers culinaires améliorés, dont 95 500 ont été vendus à Goma, 16 000 dans la province du Sud-Kivu et certains même à Kinshasa, la capitale de la RDC. En 2017, le WWF les a aidées à créer une entreprise appelée Goma Stove afin qu'elles puissent développer leur activité. Sur la base de cette expérience, nous avons commencé à soutenir un autre réseau de femmes dans la ville de Beni, au Nord-Kivu, afin qu'elles produisent également des foyers culinaires économes en énergie. »
12 000 hectares supplémentaires aux 9 000 plantations d'arbres pour le charbon de bois réalisées par les petits exploitants ne sont pas suffisants. En 2020, 40 000 hectares de plantations supplémentaires pour le charbon de bois seraient encore nécessaires pour satisfaire les besoins de la population de Goma. Il n'y a plus beaucoup de terres disponibles à proximité, en raison de la forte densité de la

Vente des foyers culinaires.

La preuve réside dans la cuisson.

JE ME SENS REVIVER

« Grâce à EcoMakala, je suis à même de satisfaire les besoins de ma famille et de financer l'éducation de mes enfants. J'ai arrêté de vendre des fruits dans la rue et de transporter du charbon et d'autres produits pour moins d'un dollar par jour. Après la mort de mon mari, pendant la guerre, je suis restée seule pour m'occuper de mes cinq enfants. C'était difficile avec le peu de revenus que je retirais des petits emplois. Aujourd'hui, non seulement je suis impliquée dans la préservation du Parc des Virunga, mais je me sens revivre… » Helène Batachoka, membre du Réseau des producteurs des foyers culinaires améliorés (REPROFCA).

Le charbon de bois sera nécessaire jusqu'à ce que l'accès aux autres sources, telles que le GPL et l'électricité, et leur prix soient fiables et abordables.

Transport du charbon de bois.

TROIS PILIERS

Selon le chef de projet Thierry Lusenge, la durabilité du projet EcoMakala repose sur trois piliers :

1. Mise en réseau par la création de coopératives d'agriculteurs pour le commerce du charbon de bois.
2. Capital renouvelable : les agriculteurs remboursent 20 % à l'association locale qui produit des plants pour d'autres agriculteurs.
3. Des crédits carbone. La mise en place de plantations d'arbres pour la production de charbon de bois durable - qui est une forme de reforestation - et la production à grande échelle de foyers culinaires améliorés ont permis d'obtenir des crédits carbone, payés par la société belge UCB dans ce cas, compensant ainsi ses propres émissions. La société de conseil belge CO2logic a joué le rôle de développeur de projet de crédits carbone. Un mécanisme de partage des revenus du carbone a été mis en place.

population dans la région, qui est de 300 personnes par km2. Le besoin en charbon de bois en dehors de la ville est également énorme. Lusenge : « En 2018, la consommation de charbon de bois des ménages de la province du Nord-Kivu de Goma a été estimée entre près de 115 000 et près de 159 000 tonnes et devrait atteindre une fourchette de 160 000 à 222 400 tonnes environ d'ici 2028, selon ONF International. »

ALTERNATIVES Il est nécessaire de trouver des alternatives, notamment parce que la combustion du charbon de bois n'est pas saine, même si un test a montré que les foyers améliorés sont plus sains que les anciens modèles. Lusenge et ses collègues essaient le biogaz domestique. En 2019, ils ont installé des digesteurs de biogaz faits à partir de restes de nourriture et de fumier au sein de 39 ménages aux alentours de Goma. Lusenge examine également la faisabilité de ce qu'on appelle le PV-eCook, un appareil de cuisson électrique solaire alimenté par batterie. L'énergie résiduelle dans la batterie peut aussi servir à l'éclairage, à la télévision, à la radio, à la recharge des téléphones portables et à d'autres services énergétiques de faible puissance. Virunga Alliance – un partenariat public-privé – a construit trois centrales hydroélectriques dans la région. Par ailleurs, l'autorité chargée de la faune ICCN a lancé un projet de production d'énergie hydroélectrique sur les rivières. Le gouvernement local a construit une centrale hydroélectrique dans la ville de Butembo, non loin du Parc national des Virunga. En février 2020, la société congolaise Nuru a démarré un système de production hybride à énergie solaire hors réseau à Goma. L'installation compte près de 4 000 panneaux solaires, chacun ayant une capacité de production de 335 Watts, soit une puissance totale de 1,3 MW. Cette centrale est le fruit du projet ÉLAN RDC, un projet de développement de systèmes de marché financé par UKAID. Je demande à Lusenge quel sera l'impact de ces projets sur la cuisson dans les ménages de Goma. Il répond : « Les ménages pourraient adopter l'électricité pour la cuisson, en fonction du prix. Cela pourrait contribuer à réduire la déforestation. Les plantations pour le charbon de bois et les foyers culinaires améliorés seront nécessaires jusqu'à ce que l'accès aux autres sources, telles que le GPL et l'électricité, et leur prix soient fiables et abordables. »

RÉSULTATS DU PROJET ECOMAKALA

Le projet EcoMakala était principalement financé par l'Union européenne, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas (Département de la coopération au développement), l'Agence suédoise de coopération pour le développement (SIDA), la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) de la Belgique, l'Agence wallonne de l'air et du climat (AwAC), le Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC), WWF Belgique, WWF Suède, l'IFDC (International Fertilizer Development Center) et la compagnie Kellogg. WWF RDC a reçu deux prix pour le projet EcoMakala : le Prix international Ashden en 2013 et le Prix national Energy Globe en 2016. Le projet EcoMakala montre que la conservation de la nature en Afrique centrale porte aussi sur la satisfaction des besoins en énergie, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Plantations pour le charbon de bois

1. Plus de 12 000 hectares de plantations d'arbres ont été réalisés entre 2007 et 2020.
2. En plus de cela, près de 3 000 hectares d'agroforesterie ont été réalisés entre 2016 et 2020.
3. Réduction de la pression sur les forêts naturelles du Parc national des Virunga. Entre 2007 et 2017, le taux de déforestation a diminué par rapport à la période 1997-2007 (baisse de 55 % en termes réels, de 154 764 ha à 69 390 ha).
4. Diminution de l'érosion des sols à l'extérieur des Virunga grâce aux arbres nouvellement plantés.
5. Amélioration de la fertilité des sols.
6. Création d'emplois dans la nouvelle chaîne légale de production de charbon de bois : producteurs de jeunes plants ; plus de 9 000 fermiers ont diversifié leur production et sont devenus vendeurs de charbon et de bois de construction ; 159 charbonniers (dans certains cas, les fermiers sont devenus eux-mêmes charbonniers) ; 4 coopératives de vente en gros de charbon de bois ; transporteurs de charbon de bois ; vendeurs au détail de charbon de bois.
7. Certification Gold Standard de « réduction des émissions par la production et la consommation durables de charbon de bois » : https://registry.goldstandard.org/projects/details/1558
8. Crédits carbone.
9. Reproduction du modèle Ecomakala dans la province du Nord-Kivu, avec pour résultat la plantation de 20 000 hectares d'arbres pour le charbon de bois.
10. 39 ménages équipés de digesteurs de biogaz, de systèmes d'éclairage solaire et de jardins potagers.
11. 156 fermiers ont produit près de 30 000 kilogrammes de miel entre 2016 et 2020.

Foyers culinaires améliorés

1. Entre 2009 et 2020, un réseau en expansion de femmes à Goma a produit plus de 115 000 foyers culinaires améliorés, qui réduisent l'utilisation du charbon de bois de 50 %.
2. Réduction importante des émissions de gaz CO_2 à effet de serre.
3. Création d'emplois pour plus de 600 productrices.
4. Ventes à Goma, au Sud-Kivu et à Kinshasa.
5. Création d'une société commerciale, Goma Stove.
6. Reproduction du modèle par un deuxième réseau de femmes JIKO Bora dans la ville de Beni au Nord-Kivu, qui a produit plus de 4 350 foyers culinaires améliorés en quelques années seulement.

Source : WWF RDC

WWF RDC, bureau de Goma
Énergie durable
Contacts :
Thierry Lusenge +243 971321047, Tlusenge@wwfdrc.org
Consolée Kavira +243 813172893 ou +243 971291098, Ckavira@wwfdrc.org

Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT)

L'Initiative pour un cobalt responsable

veut améliorer la vie des exploitants miniers artisanaux

De Meindert Brouwer

En raison de la transition énergétique, la production de voitures électriques se développe rapidement dans le monde entier. La demande mondiale de cobalt nécessaire aux batteries des voitures électriques, mais aussi aux batteries des smartphones, ordinateurs portables et autres appareils électriques, ne cesse d'augmenter. Les profits réalisés par les entreprises de la chaîne du cobalt comportent un côté sombre. Plus de 60 % du cobalt mondial provient de la République démocratique du Congo (RDC) et environ 20 % de ce minerai est extrait à la main par des exploitants artisanaux pauvres, dont des enfants. Les conditions de travail peuvent être dangereuses. Selon l'Initiative pour un cobalt responsable (Responsible Cobalt Initiative ou RCI), cette situation doit changer.

Creuseurs dans une mine artisanale de cobalt près de Kolwezi, dans le sud de la RDC. Le puits descend à 30 mètres de profondeur pour atteindre le minerai de cobalt. De là, les creuseurs creusent de petites galeries pour collecter le minerai. Il faut 2 mois à une équipe pour creuser un tel trou ... manuellement.

PHOTO © FAIRPHONE

La RCI veut éliminer le travail des enfants dans l'exploitation artisanale du cobalt en RDC, établir des conditions de travail sûres et un revenu équitable pour les exploitants artisanaux de cobalt et soutenir le bien-être des communautés en finançant la construction d'écoles et en développant des sources de revenus alternatives.

Il appartient de fait à toutes les parties prenantes du cobalt, à l'intérieur et à l'extérieur de la RDC, y compris les autorités gouvernementales de la RDC, de prendre leurs responsabilités et de contribuer de manière proactive au changement.

Si l'initiative réussit, elle pourrait servir d'exemple pour améliorer la vie des exploitants artisanaux de coltan, d'or et d'autres minéraux ailleurs dans le bassin du Congo.

Dans une interview, le directeur de la CCCMC et président de l'Initiative pour un cobalt responsable (RCI), Mr. Sun Lihui, expert chevronné du secteur minier, nous éclaire sur la nécessité et les conditions d'une bonne gouvernance normalisée de l'exploitation minière artisanale du cobalt. Il explique également la manière dont la CCCMC aide les entreprises chinoises à respecter les nouvelles normes environnementales et sociales dans la chaîne du cobalt.

Mr. Sun Lihui

Lihui : « La RCI adhère au principe « d'égalité, d'ouverture, d'inclusion et de transparence » pour identifier et traiter systématiquement les risques sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt, pour construire et promouvoir le système de gestion de la due diligence de la chaîne d'approvisionnement en cobalt, pour améliorer la sensibilisation aux risques et la capacité de gouvernance, pour tenter de réduire l'impact négatif de l'approvisionnement et du commerce du cobalt et enfin pour améliorer les moyens de subsistance des communautés affectées. »

Votre initiative s'appelle l'Initiative pour un cobalt responsable. Quelle est votre définition du terme « responsable » ?

Lihui réfléchit : « Il faut l'analyser sous plusieurs angles. Le premier consiste à définir l'entité responsable, c'est-à-dire à préciser qui doit être responsable. En ce qui concerne les entreprises, celles en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement doivent toutes être responsables et assumer des responsabilités communes mais différenciées. Deuxièmement, il est nécessaire de clarifier « envers qui l'entreprise doit être responsable ». Responsable vis-à-vis d'elle-même, de ses fournisseurs, des autres entreprises de la chaîne d'approvisionnement et, plus important encore, responsable vis-à-vis des résidents des communautés affectées et des exploitants miniers dans les zones minières.

De plus en plus d'acheteurs veulent du cobalt responsable dans les produits.

Les entreprises ne doivent pas ignorer les problèmes des autres parties dans le seul but de prévenir les risques de leur propre chaîne d'approvisionnement.
Troisièmement, il est nécessaire de clarifier la dimension et les questions dont l'entreprise doit être responsable. Il faut inclure toutes les questions économiques, sociales et environnementales. L'entité ne doit pas seulement être responsable des questions liées à son propre rôle et à ses activités. Il est nécessaire de mener des évaluations intégrées pour identifier tous les impacts négatifs qui sont directement ou indirectement liés à ses propres activités et d'assumer la responsabilité des impacts identifiés. »
Lihui souligne un autre point : « Il y a plusieurs malentendus. Le premier concerne les entreprises - et même un grand nombre de marques internationales - qui pensent que tant qu'elles refusent les minerais issus de l'exploitation minière artisanale et n'achètent que des minerais issus de l'exploitation minière industrielle mécanisée, leur chaîne d'approvisionnement est responsable et propre. Or, dans l'exploitation minière industrielle, de mauvaises pratiques existent probablement aussi, en matière de corruption, de sécurité, d'environnement et autres. Le deuxième malentendu est que lorsqu'elles identifient les risques de la chaîne d'approvisionnement, les entreprises considèrent que se désengager des fournisseurs est une approche responsable. Je pose la question : « Qu'est-ce qui a été résolu par cette action ? ». »

Pourquoi les entreprises chinoises d'extraction et de raffinage du cobalt ont-elles intérêt à extraire et à raffiner le cobalt de manière responsable ?

Lihui répond instantanément, puis réfléchit : « Aujourd'hui, de plus en plus d'acheteurs et l'opinion publique veulent du cobalt responsable dans les produits. La mise en place d'une chaîne d'approvisionnement en cobalt responsable, inclusive et durable peut réduire efficacement les risques sociaux et environnementaux qui peuvent exister dans la chaîne d'approvisionnement. Elle permet non seulement de répondre aux exigences des clients en aval, mais aussi d'accroître la confiance des communautés locales et d'obtenir leur soutien. Elle améliore donc la réputation et l'image de l'entreprise et garantit un fonctionnement sain et durable. Cela est dans l'intérêt de l'entreprise et peut également créer un environnement bénéfique pour toutes les parties prenantes. »

PHOTO © FAIRPHONE

Le cobalt se trouve souvent aux côtés du cuivre et de la malachite (pierres de couleur bleu-vert). Par conséquent, les chaînes d'approvisionnement respectives et les risques qui y sont associés sont souvent étroitement liés.

INITIATIVE POUR UN COBALT RESPONSABLE (RCI)

L'Initiative pour un cobalt responsable (RCI) a été lancée par la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, minéraux et produits chimiques (CCCMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2016. En 2020, la RCI compte plus de 20 entreprises membres dans toute la chaîne d'approvisionnement en cobalt, en amont et en aval. Parmi elles figurent les sociétés minières et les transformateurs de cobalt chinois Huayou Cobalt et Hanrui Cobalt, le fabricant d'équipements électroniques Huawei Consumer Business Group et le constructeur automobile BMW. Le programme sur l'investissement et le commerce forestiers internationaux (InFIT), un partenariat politique de haut niveau entre la Chine et le Royaume-Uni, soutient la RCI.

Il existe un énorme fossé de compréhension entre les entreprises en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement.

De quelle manière la CCCMC aide-t-elle les entreprises chinoises d'extraction et de raffinage du cobalt à exploiter et raffiner le cobalt de manière responsable ?
Lihui : « En développant des normes, en organisant des formations, en menant des contrôles préalables et en fournissant des conseils, la CCCMC aide les entreprises à améliorer la sensibilisation et les capacités de contrôle préalable dans la chaîne d'approvisionnement, à construire un système complet de gestion de la chaîne d'approvisionnement et à gérer efficacement les risques. Nous renforçons le soutien aux entreprises chinoises opérant en RDC. Nous améliorons la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) dans le pays. Nous élaborons des cas de démonstration et apportons notre soutien aux actions de remédiation et de correction des entreprises auprès des communautés locales. Parallèlement, nous aidons les entreprises à renforcer la coordination et la consultation avec les parties et les intervenants en amont et en aval, à promouvoir des actions conjointes et à améliorer leur efficience et leur efficacité. »

Pourriez-vous donner des exemples d'actions de remédiation et de correction des entreprises auprès des communautés locales ?
Lihui : « La RCI consulte et communique activement avec le gouvernement de la RDC, les ONG et d'autres parties concernées, pour développer des projets de remédiation et de correction. Des formations ont été organisées pour soutenir les entreprises membres en RDC. Par exemple, la RCI soutient Hanrui Cobalt, une entreprise membre, dans l'amélioration des conditions de vie des communautés locales, telles que l'approvisionnement en électricité et en eau potable, la promotion de l'éducation par la construction d'écoles primaires et secondaires et la mise en œuvre de plans de financement à long terme. Hanrui fournit en permanence des suppléments trimestriels ou mensuels de tables et de chaises, d'installations et d'équipements sportifs, des subventions pour les fournitures scolaires et des subventions pour les étudiants dans le besoin, etc. afin de contribuer au développement durable des communautés locales.

La participation de la communauté est essentielle pour maintenir les partenariats positifs avec les parties prenantes locales et créer un environnement stable pour l'exploitation minière. Hanrui Cobalt fait participer les gouvernements locaux et les membres des communautés environnantes à la sélection, à la planification et à la mise en œuvre de projets communautaires, qui pourraient à leur tour bénéficier à son exploitation minière. »

Quels sont les principaux défis à relever pour parvenir à une exploitation artisanale responsable du cobalt sur le terrain en RDC ?
Lihui, avec détermination : « Les défis sont complexes et variés, mais nous ne cesserons pas de travailler simplement parce que nous rencontrons des difficultés. Nous prenons des mesures pour surmonter constamment les différents défis :

1. De nombreux services gouvernementaux étrangers, propriétaires de marques, médias, ONG, etc. nourrissent de graves malentendus et préjugés sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) de l'or et du cobalt en RDC. Ils associent toujours l'exploitation du cobalt aux « minéraux de conflits » et demandent constamment aux entreprises en amont de la chaîne d'approvisionnement de cesser d'acheter des minéraux provenant de l'ASM, ce qui crée des confusions pour ces entreprises en amont.
2. La société locale de la République démocratique du Congo est très pauvre. De nombreux membres des communautés dépendent de l'exploitation minière artisanale pour leur subsistance. Ils n'ont pas d'autres options. Le refus d'une entreprise d'acheter de tels « minéraux » dans le seul but d'éviter des risques pour elle-même aura un impact négatif plus grave sur les moyens de subsistance fragiles de la population locale.
3. Les entreprises, les communautés et les gouvernements locaux ont des cultures, des valeurs, des langues, des religions et même des coutumes différentes, auxquelles s'ajoute la faible gouvernance des gouvernements locaux, qui sont devenues un obstacle au renforcement de la coopération avec les parties prenantes locales.
4. Les parties externes ont toujours cet espoir idéal et irréaliste d'éliminer rapidement les risques liés au travail des enfants, à la sécurité et à la santé dans le secteur de l'ASM en RDC, tout en ignorant ou même en sapant les améliorations et les efforts positifs réalisés par les entreprises en amont. Elles ignorent le principe de « l'amélioration continue, basée sur la réalité, et du progrès par étapes » dans le travail de responsabilité sociale.
5. Les demandes et les objectifs des entreprises en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement ne peuvent pas faire l'objet d'un accord total. Les entreprises en aval ont pris l'habitude de se décharger de leurs responsabilités sur les acteurs en amont. Les acteurs en amont, quant à eux, sont incapables de mener à bien leur travail en raison d'une capacité de gouvernance, d'un financement et d'un effet de levier limités. En d'autres termes, il existe un énorme fossé de compréhension entre les entreprises en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement en termes de « partage des responsabilités, partage des coûts et partage de la valeur ». »

PHOTO © FAIRPHONE
Chaîne de montage du Fairphone à l'usine de Guohong en Chine.

Quels sont, selon vous, les points clés de la chaîne d'approvisionnement ? Veuillez expliquer.
Lihui : « Il est essentiel de bien comprendre quelles étapes de la chaîne d'approvisionnement présentent des risques sociaux graves, d'analyser les causes profondes des risques identifiés, puis d'adopter des solutions systémiques. Par exemple, le travail des enfants est très répandu dans le secteur minier de la RDC. La cause première est l'extrême pauvreté de la communauté locale. De nombreuses familles ne sont pas en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école. Nous avons même trouvé des ménages dont les chefs de famille sont des adolescents. La source de revenus des habitants locaux est extrêmement simple, et ils dépendent pour la plupart de l'exploitation minière pour leur subsistance. Dans de nombreuses régions de la RDC, les mines de cobalt se prêtent particulièrement bien à l'exploitation artisanale, en raison des conditions géologiques. L'exploitation minière mécanisée n'est pas envisageable.

Pour résoudre le problème du travail des enfants en RDC, il ne suffit pas de refuser d'acheter des minéraux associés au travail des enfants ou d'expulser les enfants de la zone minière. Cela ne ferait qu'aggraver leurs conditions de vie déjà fragiles et les soumettre à des risques de survie plus graves. La communauté internationale, les entreprises en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement et le gouvernement de la RDC sont invités à renforcer leur coopération, à trouver des solutions systémiques, à normaliser l'exploitation minière artisanale, à mettre en œuvre des projets de remédiation liés au travail des enfants, à financer des projets éducatifs, à organiser des ateliers de formation pour diversifier les compétences des communautés locales, etc. et à sortir progressivement les communautés locales de la pauvreté. De cette manière, le risque du travail des enfants peut être fondamentalement résolu. »

Depuis juin 2018, vous êtes impliqué dans la mise en œuvre de ce que vous appelez un projet de due diligence de la chaîne d'approvisionnement en cobalt, principalement axé sur deux sites pilotes à Kasulu et Kamilombe dans le sud de la RDC. Veuillez expliquer en quoi consiste ce projet. Avez-vous des premiers résultats ?
Lihui : « Ce projet est réalisé par CDM, basé en RDC. La société mère de CDM est notre société membre Zhejiang Huayou Cobalt. À l'origine, ces deux zones minières

Il est essentiel de bien comprendre quelles étapes de la chaîne d'approvisionnement présentent des risques sociaux graves, d'analyser les causes profondes des risques identifiés, puis d'adopter des solutions systémiques.

présentaient les problèmes suivants : la zone minière chevauche des communautés locales ; des opérations minières artisanales non réglementées y sont constatées. Un rapport publié par Amnesty International en 2016 a souligné les risques sociaux liés au travail des enfants et aux conditions de travail dangereuses dans l'exploitation minière artisanale en RDC. Ces deux zones minières étaient concernées.
Nous continuons d'appeler à la formulation et à la mise en œuvre de solutions fondées sur des principes « systémiques, inclusifs et durables » afin d'empêcher les entreprises de se retirer de la chaîne d'approvisionnement, ce que certaines font afin de réduire leurs risques, car cela pourrait entrainer une forte détérioration des moyens de subsistance des communautés locales. »
Lihui poursuit : « Nous aidons Huayou CDM à mener une gouvernance normalisée de l'exploitation minière artisanale, en ciblant les deux zones minières pilotes de Kasulu et Kamilombe. Les activités spécifiques comprennent : la relocalisation des villages communautaires de la zone minière, en assurant les besoins de base des communautés ; la construction d'écoles autour de la communauté et la fourniture de matériel pédagogique pour les écoles, ainsi que le déjeuner pour les étudiants ; la construction de clôtures autour de la zone minière, en introduisant des exigences de sécurité pour l'exploitation minière ; la fourniture d'équipements de protection nécessaires pour les ouvriers ; la normalisation des marchés commerciaux ; la fourniture d'eau potable et d'équipements de douche, etc. ; la mise en œuvre d'une gestion basée sur un label pour les mines de cobalt dans la zone minière ; l'engagement d'une société de sécurité professionnelle pour assurer un environnement de travail sûr et enfin la mise en place d'une équipe de supervision indépendante avec la participation de plusieurs parties prenantes. En mettant en œuvre les activités mentionnées ci-dessus, nous visons à établir un projet de démonstration d'exploitation minière artisanale et un projet de développement des moyens de subsistance des communautés en RDC, afin de mieux contrôler et d'améliorer les conditions de travail des exploitants artisanaux, d'améliorer le système et le mécanisme de prévention du travail des enfants, de promouvoir la gouvernance standardisée des sites d'exploitation minière artisanale et de contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales. »

Lihui conclut : « Aujourd'hui, l'environnement de la zone minière pilote a connu une amélioration progressive. Un mécanisme de suivi continu a été mis en place, ce qui a permis d'obtenir des résultats graduels. Le projet a attiré l'attention des parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement mondiale en cobalt. Sur la base des résultats obtenus en 2020, nous examinons et encourageons activement le consensus de l'industrie sur les actions conjointes et les mécanismes réglementaires pour une gouvernance normalisée de l'exploitation minière artisanale du cobalt. Nous utiliserons ce projet comme modèle pour étendre l'expérience pratique du projet à des zones d'exploitation minière artisanale plus locales et pour promouvoir des projets pilotes normalisés ailleurs. »

Envisagez-vous de développer et de soutenir une exploitation minière écologiquement et socialement responsable dans les grandes mines industrielles de cobalt également ?

Lihui : « Oui, les lignes directrices de la CCCMC sur la responsabilité sociale des investissements miniers chinois à l'étranger publiées en 2014 visent principalement à fournir des normes pour l'exploitation minière mécanisée à grande échelle. Nous avons également développé un manuel de mise en œuvre et un système d'évaluation des performances pour aider les entreprises à mener une auto-évaluation et un audit par une tierce partie. Nous organisons également des séries de formations thématiques pour les entreprises et apportons un soutien technique. »

[EN] http://en.cccmc.org.cn
[CN] www.cccmc.org.cn
Pour plus d'informations, contacter :
Secrétaire générale adjointe de la RCI, Mme Rachel Zhou à la CCCMC.
E-mail : rbc@cccmc.org.cn / rachelzhou@global-rci.org

FAIRPHONE ÉTABLIT LA NORME DANS LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE

PHOTO © FAIRPHONE

Fairphone 3+.

Fairphone, une entreprise sociale néerlandaise produisant des smartphones, établit la norme pour les téléphones mobiles du futur. En tant que pionnier de la production circulaire de téléphones mobiles, Fairphone produit des téléphones dotés de modules remplaçables qui peuvent être échangés contre des versions améliorées et qui facilitent les réparations. Ce système augmente considérablement la longévité de l'appareil. Avec la perspective d'une pénurie de minéraux à l'avenir, Fairphone est un exemple dans le secteur en réduisant la production des composants de base des téléphones et donc les émissions de gaz à effet de serre.
De plus, Fairphone a entrepris de se procurer les pièces de téléphone de manière responsable, en veillant à ce que les exploitants des minéraux nécessaires à la fabrication des batteries reçoivent une rémunération équitable et décente, en contribuant à la sécurité des conditions de travail et en minimisant l'impact environnemental.
En tant que partenaire de l'Initiative pour un cobalt responsable et cofondateur de l'Alliance pour un cobalt équitable, Fairphone contribue à l'amélioration des conditions dans les mines de cobalt à petite échelle en République démocratique du Congo. Fairphone s'approvisionne en or équitable au Pérou et s'engage à établir des normes de commerce équitable dans les mines d'or en Ouganda.
En achetant un Fairphone, les consommateurs savent qu'ils contribuent à la justice environnementale et sociale dans l'industrie minière et réalisent les objectifs de Fairphone de s'approvisionner en étain et en tungstène non liés à des conflits dans des zones à haut risque, ainsi qu'en cuivre recyclé. Cette démarche constitue un argument de poids sur un marché où la demande de produits respectueux de l'environnement et socialement inclusifs ne cesse de croître.

www.fairphone.com

PHOTO © FAIRPHONE

Fairphone - partenaire de l'Initiative pour un cobalt responsable et cofondateur de l'Alliance pour un cobalt équitable - produit des téléphones dotés de modules remplaçables qui peuvent être échangés contre des versions améliorées et qui facilitent les réparations.

Comment mettre fin au commerce illégal d'espèces sauvages

De Meindert Brouwer

Le commerce illégal d'espèces sauvages constitue une grave menace pour la biodiversité, les communautés forestières et les économies nationales des pays du bassin du Congo. Il représente également un risque d'éclosion de nouvelles pandémies. Comment fonctionne-t-il et que peut-on faire pour l'enrayer ? C'est ce qu'explique Alain Bernard Ononino, responsable politique du programme de lutte contre la criminalité faunique en Afrique centrale au Fonds mondial pour la nature (WWF).

Quelle est l'ampleur du braconnage commercial et du commerce illégal d'espèces sauvages (CIES) dans le bassin du Congo ? Quels animaux sont visés en général ?

AO : « Le braconnage commercial et le CIES sont considérés comme la menace la plus grave et la plus immédiate pour les espèces animales du bassin du Congo. Ils touchent presque tous les pays et paysages du bassin du Congo. Par nature, le braconnage commercial et le CIES sont transfrontaliers et le bassin du Congo est gravement touché, car c'est à la fois une source et une zone de transit. Les deux espèces animales les plus visées par les braconniers et les trafiquants sont les éléphants pour l'ivoire et les pangolins pour les écailles. Les autres animaux ciblés sont les grands singes (gorilles, chimpanzés et bonobos), les perroquets gris d'Afrique, les félins (lions, léopards, etc.) pour leur peau et les espèces de viande de brousse, comme les céphalophes (petites antilopes, ndlr), les singes, les porcs-épics et les aulacodes (rongeurs du genre Thryonomys, ndlr). »

La viande de brousse commerciale et l'ivoire peuvent avoir des chaînes d'approvisionnement différentes. Quels acteurs à l'intérieur et à l'extérieur du bassin du Congo identifiez-vous dans ces chaînes ?

AO : « En ce qui concerne les principaux acteurs à l'intérieur et à l'extérieur du bassin du Congo, il est important de faire la distinction entre l'ivoire et la viande de brousse commerciale. Les principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement en ivoire sont les suivants : les chasseurs, pour la plupart issus des populations autochtones et des communautés locales, qui ont l'habitude de pénétrer dans la forêt pour tuer des éléphants ; les intermédiaires, de profils divers (officiers en uniforme, hommes d'affaires locaux, autorités administratives locales), qui vivent pour la plupart dans ou à proximité de petites localités proches de la forêt ou le long des itinéraires de trafic. Ils sont chargés de fournir aux chasseurs le gros matériel de chasse nécessaire, de récupérer les ivoires et de veiller à ce que ceux-

Un stock d'ivoire saisi auprès de braconniers d'éléphants et de revendeurs d'ivoire illégaux est brûlé à Libreville, la capitale du Gabon, en 2012.
© WWF / JAMES MORGAN

Le braconnage commercial et le commerce illégal d'espèces sauvages sont considérés comme la menace la plus grave et la plus immédiate pour les espèces animales du bassin du Congo.

ci soient acheminés vers les points de sortie (aéroports, ports maritimes, autres zones frontalières) des pays. Il est important de mentionner ici que certains groupes rebelles opérant sur le continent africain (Soudan, RDC, Nigeria), lourdement armés de mitrailleuses, seraient également impliqués (bien que cela ne soit pas suffisamment documenté) dans le braconnage de l'ivoire pour financer leurs milices ; les caïds présents aux points de sortie qui collectent les produits auprès de divers intermédiaires et s'assurent que les produits quittent les pays d'approvisionnement et de transit pour atteindre les pays demandeurs, dont la plupart se trouvent en Asie, notamment en Chine (malgré l'interdiction du commerce de l'ivoire dans ce pays), en Thaïlande et au Vietnam. Il faut noter que l'ivoire braconné de nos jours peut être contrefait en ivoire ancien et légal vendu dans des magasins d'antiquités à New York et dans d'autres grandes villes. »

Le braconnage commercial et le commerce illégal d'espèces sauvages privent les pays des revenus provenant de l'écotourisme.

AO poursuit : « Pour la viande de brousse commerciale, les principaux acteurs sont les chasseurs issus des communautés autochtones et locales, les vendeurs de viande de brousse, principalement des femmes qui collectent les produits de la viande de brousse auprès des chasseurs locaux et approvisionnent les restaurants et les zones urbaines ; les consommateurs de viande de brousse, principalement en milieu urbain, qui achètent la viande de brousse sur les marchés locaux ou urbains ou la consomment directement dans les restaurants. En dehors du bassin du Congo, les produits de la viande de brousse se trouvent soit sur les marchés aux animaux sauvages en Asie, où ils sont achetés pour être consommés sur place, soit dans les restaurants des villes occidentales telles que Paris et Bruxelles, où ils sont directement consommés, principalement par la diaspora africaine. »

Quel est l'impact du commerce illégal d'espèces sauvages et de ses activités criminelles sur les communautés locales dans les forêts du bassin du Congo ? Pouvez-vous donner un exemple ?

AO : « Le braconnage et le CIES entraînent une diminution rapide des populations d'animaux sauvages dans les zones où vivent les communautés locales et privent ainsi ces communautés - qui dépendent fortement de ces ressources pour leur bien-être - de moyens de subsistance durables. Il y a également un impact social : les communautés locales utilisées comme chasseurs par les intermédiaires sont facilement ciblées par les agents chargés de l'application de la loi. Comme ce sont généralement des chefs de famille, leur arrestation et leur incarcération entraînent une fracture de la cellule familiale et une dépendance sociale. Enfin, il y a un impact sécuritaire avec la prolifération des armes et des munitions utilisées pour tuer les éléphants et autres grands mammifères. En l'absence de possibilités de chasse, ces armes sont parfois utilisées pour commettre d'autres crimes tels que le vol, l'agression physique ou même le meurtre, ce qui constitue une menace pour la sécurité des êtres humains et de leurs biens. »

La chasse commerciale illégale peut tout à fait avoir un impact négatif sur la sécurité alimentaire des habitants des villages forestiers qui dépendent de la chasse pour leur subsistance. Comment ce problème peut-il être résolu ?

AO : « Ce problème peut être résolu de trois manières : (1) en donnant aux communautés autochtones et locales les moyens d'agir, par la sensibilisation et l'éducation sur la valeur de la vie sauvage et la nécessité de son utilisation durable, et donc d'arrêter le braconnage et de participer effectivement aux efforts de protection ; (2) en développant des activités génératrices de revenus basées sur les besoins et la culture des communautés autochtones et locales ; (3) en s'attaquant à tous les maillons de la chaîne du CIES et aux chasseurs, mais aussi aux intermédiaires et aux caïds. »

Quel est l'impact du braconnage commercial sur la santé des forêts, la capacité de charge des écosystèmes et peut-être sur l'agriculture dans le bassin du Congo ? Veuillez expliquer.

© MEG GAWLER / WWF

Le pangolin à longue queue (Manis tetradactyla) est fortement chassé malgré son statut de protection légale.

AO : « Le braconnage commercial est une pratique non durable. Il prive les forêts de leurs espèces emblématiques, comme les éléphants, qui jouent un rôle important dans l'équilibre des écosystèmes naturels. Les éléphants, qui sont les plus grands de tous les mammifères, piétinent les forêts et les prairies denses, libérant ainsi de la place pour la coexistence d'espèces plus petites. Ils créent également des points d'eau utilisés par d'autres animaux sauvages, car ils creusent les lits de rivières asséchées lorsque les précipitations sont faibles. Ils transportent également les graines de certaines espèces végétales, comme le moabi. »

Quel est l'impact du braconnage commercial et du commerce illégal d'espèces sauvages sur l'économie des pays du bassin du Congo ? Veuillez expliquer.

AO : « Comme ces activités sont illégales, elles privent les pays des taxes et des droits qu'ils auraient perçus par la délivrance des différents permis et licences si elles avaient été menées légalement. Les animaux visés par les braconniers et les trafiquants d'espèces sauvages sont pour la plupart emblématiques et attirent donc les touristes lorsqu'ils sont vivants. De ce fait, le braconnage commercial et le CIES privent également les pays des revenus provenant de l'écotourisme. »

Que faut-il faire pour que les braconniers commerciaux originaires du bassin du Congo envisagent d'arrêter le braconnage ?

AO : « Il faut les sensibiliser et les éduquer sur la valeur écologique et économique de la faune sauvage, et sur le fait qu'ils peuvent tirer plus de bénéfices d'une utilisation durable des ressources de la faune sauvage. Il est aussi important de les sensibiliser aux risques d'une interaction dangereuse entre l'homme et la faune sauvage, qui peut conduire à l'émergence de zoonoses susceptibles de provoquer de graves épidémies et pandémies comme Ébola et celle récente de COVID-19. Enfin, ils doivent s'engager dans des activités génératrices de revenus qui sont des alternatives au braconnage, comme la pisciculture, l'agriculture et l'artisanat. »

Quelles sont les mesures qui ont été prises et celles qui doivent être prises pour réduire le commerce illégal d'espèces sauvages dans le bassin du Congo : sur le terrain, au niveau national et au niveau international ?

AO : « Plusieurs efforts ont été déployés pour réduire le CIES dans le bassin du Congo, notamment :

- Sur le terrain : la création d'aires protégées et l'affectation de personnel et de matériel pour la gestion et le contrôle de ces aires ; l'organisation d'activités de lutte contre le braconnage (patrouilles et autres opérations de contrôle), la sensibilisation et l'éducation des communautés autochtones et locales, le développement d'activités génératrices de revenus comme alternatives au braconnage ;
- Au niveau national : la promulgation de lois sur la faune, la classification des espèces animales dans des catégories

© WWF / JAMES MORGAN

Viande de brousse à vendre
dans le bassin du Congo.

© RICHARD BARRETT / WWF-UK

Portrait d'un gorille de montagne à dos argenté (*Gorilla beringei beringei*). Parc national des Virunga, Rwanda.

© MARTIN HARVEY / WWF

Colobe guéréza (*Colobus guereza*).

© ANDY ISAACSON / WWF-US

Éléphants de forêt d'Afrique (*Loxodonta cyclotis*) au lever du soleil à Dzanga Bai, Réserve Spéciale de Dzanga- Sangha, République Centrafricaine.

Les solutions comprennent une volonté politique accrue, y compris une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption.

de protection, le renforcement du partenariat entre l'administration chargée de la faune et les autres parties prenantes (autres organismes d'application de la loi, organisations de conservation, autres partenaires techniques et financiers, donateurs, etc.), la sensibilisation des principales parties prenantes telles que les parlementaires, le secteur privé et le public en général ;
- Au niveau international : la création de zones transfrontalières, l'organisation d'opérations de terrain plurinationales dans ces zones, l'inclusion du CIES dans l'agenda des grandes réunions internationales aux niveaux régional, continental et mondial ;
- La création en 2015 de la Commission internationale de justice pour la faune sauvage, chargée de lutter contre la criminalité transnationale organisée liée à la faune sauvage et basée à La Haye, aux Pays-Bas. »

Il est indispensable d'intensifier le travail dans les pays demandeurs pour faire cesser la demande qui influence les prix au niveau local en Afrique.

Le travail d'un ranger dans la protection de la nature peut être dangereux. Dans le Parc national des Virunga, en République démocratique du Congo, plusieurs rangers ont été tués par des braconniers. Les braconniers aussi se font tuer. Voyez-vous des perspectives et des solutions pour réduire la violence ou est-ce que la militarisation de la protection des parcs nationaux est inévitable ?

AO : « Il est indispensable d'intensifier le travail dans les pays demandeurs pour faire cesser la demande qui influence les prix au niveau local en Afrique et donc l'appétit des braconniers et des trafiquants, y compris les groupes rebelles qui utilisent des armes lourdes pour pratiquer le braconnage. Tant que les armes lourdes seront utilisées par les braconniers, il sera difficile d'endiguer la violence ou la militarisation de la protection des parcs nationaux.

La démarche peut être combinée à des activités de sensibilisation au niveau local afin de rompre le lien entre les communautés autochtones et locales et les autres maillons de la chaîne de trafic. »

Quels sont les principaux défis à relever pour réduire le commerce illégal d'espèces sauvages dans le bassin du Congo ?

AO : « Les principaux défis sont la corruption et les autres délits associés (complicité, trafic d'influence) qui sapent tous les efforts visant à réduire le CIES. Les autres difficultés sont la pauvreté, qui pousse les populations locales à se livrer au braconnage par manque d'autres activités génératrices de revenus, l'insuffisance des ressources (humaines, financières) pour lutter contre le braconnage et le CIES et la prise en compte insuffisante de l'impact et des conséquences négatives du CIES. »

Existe-t-il des opportunités et des solutions qui permettraient de réduire le braconnage commercial et le commerce illégal des espèces sauvages dans le bassin du Congo ?

AO : « Il existe quelques opportunités, notamment :
- Le maintien du CIES comme une priorité dans l'agenda régional et international et le fait qu'il continue à susciter l'intérêt des donateurs ;
- Le fait que le bassin du Congo reste une écorégion prioritaire en raison de la richesse de sa biodiversité ;
- Les partenariats déjà existants entre les gouvernements et les institutions régionales clés - comme le partenariat entre la Commission intergouvernementale des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) - et les partenaires, y compris les organisations de conservation ;
- L'existence d'initiatives transfrontalières de conservation de la nature, telles que la TRIDOM, le TNS, le paysage Lac Télé-Lac Tumba et la GVTC, qui sont nécessaires pour faire face à la nature transnationale du CIES. »

(La TRIDOM couvre trois parcs nationaux reliés entre eux dans trois pays : Dja au Cameroun, Odzala en République

Les braconniers commerciaux locaux doivent s'engager dans des activités génératrices de revenus en tant qu'alternatives au braconnage, comme la pisciculture, l'agriculture et l'artisanat.

du Congo et Minkébé au Gabon. Le TNS - Trinational de la Sangha - comprend cinq parcs nationaux au Cameroun, en République du Congo et en République centrafricaine. La GVTC est la Collaboration transfrontalière du Grand Virunga, en référence au traité du même nom conclu en 2015 entre la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et l'Ouganda. Ndlr)
AO : « Les solutions comprennent :

- Une volonté politique accrue, y compris une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption ;
- Le respect de l'État de droit ;
- Davantage de ressources (humaines et financières) pour lutter contre le braconnage et le CIES ;
- Un renforcement de la collaboration inter-agences et transfrontalière pour lutter efficacement contre le CIES transfrontalier ;
- L'autonomisation des communautés autochtones et locales, afin qu'elles puissent participer efficacement aux efforts de protection. »

Le commerce illégal d'espèces sauvages peut provoquer une nouvelle pandémie à l'avenir.

La mise en place d'un élevage de bétail et de porcs, de chèvres, de moutons et de poulets pourrait-elle contribuer à réduire la chasse ?
AO : « L'élevage de bovins, de porcs, de chèvres, de moutons et de poulets a donné des résultats nuancés. Dans les zones forestières, ces activités n'ont pas vraiment contribué à réduire la chasse en raison des cultures et traditions ancestrales de consommation de la viande de brousse, qui est considérée dans ces régions comme un mets délicat. Les résultats sont meilleurs dans les zones de savane (partie nord du Cameroun), où les communautés ne sont pas vraiment attachées à la culture de la consommation de viande de brousse. »

Quelles mesures pourraient inciter les restaurants du bassin du Congo à s'abstenir de servir de la viande de brousse ?
AO : « Les incitations peuvent provenir de la sensibilisation et de l'éducation des propriétaires de ces restaurants, des consommateurs et du public en général. Il s'agit d'expliquer que l'économie bénéficierait davantage et de manière continue de la survie de la faune sauvage, car les espèces sauvages pourraient attirer les touristes qui seraient à leur tour des clients de ces restaurants. D'autres incitations pourraient provenir d'une application efficace des réglementations relatives à la faune et à la flore sauvages, qui prévoient des sanctions dissuasives (peines d'emprisonnement et amendes) pour les personnes impliquées dans le CIES. »

Pouvez-vous donner un exemple de cas dans le bassin du Congo où le braconnage commercial a été réduit ou même éliminé avec succès ? Veuillez expliquer.
AO : « Sans données constantes, il est difficile de dire si le braconnage commercial a été réduit ou éliminé. Cependant, quelques signes de réduction du braconnage ont été observés dans les aires protégées de Dzanga Sangha en République centrafricaine ces dernières années, au moins depuis 2016. Ces signes comprennent une réduction des carcasses d'animaux, de la quantité de camps de braconniers observés dans la forêt, des saisies d'ivoire et d'armes et du nombre de braconniers arrêtés. »

Quel est votre message aux habitants des villages forestiers du bassin du Congo ?
AO : « Le braconnage commercial est une activité illégale très lucrative dont profitent surtout les étrangers et qui affecte principalement les communautés autochtones et locales. Il est vital de protéger et de conserver les ressources fauniques pour assurer des moyens de subsistance durables et des revenus qui pourraient être générés par l'écotourisme. »

Quel est votre message aux gouvernements nationaux des pays du bassin du Congo ?
AO : « Le braconnage commercial est un crime organisé

© JULIA CUMES

Un chimpanzé (*Pan troglodytes*) du sanctuaire de chimpanzés de l'île Ngamba en Ouganda.

transnational très lucratif qui prive les gouvernements de ressources économiques provenant des taxes et des revenus de l'écotourisme. Il est capital de fournir au personnel en première ligne les moyens adéquats pour lutter contre ce fléau, d'établir les conditions d'une collaboration inter-agences et de mieux associer les communautés autochtones et locales aux efforts de protection. »

Quel est votre message aux gouvernements des pays du monde entier qui sont les destinataires des produits du commerce illégal d'espèces sauvages ?
AO : « Le braconnage commercial vide les forêts et affecte profondément les populations des pays sources, en particulier les communautés autochtones et locales. Il est essentiel de fermer les marchés locaux d'espèces sauvages, de renforcer les contrôles dans les zones frontalières et d'accroître la collaboration et la coopération par l'échange d'informations entre les pays sources, les pays de transit et les pays demandeurs. Le commerce illégal d'espèces sauvages présente un risque d'interaction dangereuse entre l'homme et les espèces sauvages, ce qui peut conduire à l'émergence de zoonoses, à l'origine de la récente pandémie de COVID-19, et provoquer une nouvelle pandémie à l'avenir. »

CONTACT

www.wwf-congobasin.org
Boîte à outils zéro braconnage : www.zeropoaching.com

Pour plus d'informations, contacter :
Alain Ononino
E-mail : aononino@wwfcam.org / alainononino@yahoo.fr

Wildlife Justice
Commission

Le renseignement est un multiplicateur de force

De Olivia Swaak-Goldman*, directrice exécutive de la Commission Justice pour la faune (*Wildlife Justice Commission ou WJC*)

Les réseaux criminels transnationaux sont un élément majeur du commerce illégal d'espèces sauvages. L'analyse du renseignement et les techniques d'enquête avancées, ainsi que la collaboration et la coordination internationales, sont essentielles pour démanteler efficacement les réseaux criminels et assurer la protection des éléphants et des autres espèces sauvages à long terme.

L'analyse du renseignement est un levier extrêmement important lorsque les ressources sont limitées et que le problème est vaste. Cette analyse permet en effet de concentrer les enquêtes sur la plus grande menace criminelle. Le renseignement doit ainsi faire partie de toute stratégie globale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le manque de capacités techniques et humaines constitue actuellement un obstacle majeur à un recours généralisé à l'analyse du renseignement. De plus, la situation globale du renseignement en matière de criminalité liée aux espèces sauvages souffre de lacunes importantes en raison du manque d'analyse. Combler ces lacunes est essentiel pour assurer la protection des écosystèmes d'Afrique centrale. La Commission Justice pour la faune dispose d'une vaste expérience dans l'utilisation du renseignement pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Cette expérience peut être instructive pour d'autres entités.

* Olivia Swaak-Goldman a vingt-cinq ans d'expérience dans le domaine de la justice internationale et de la diplomatie. Elle a été cheffe du groupe de travail sur les relations internationales du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale.

UNITÉ DU RENSEIGNEMENT La Commission Justice pour la faune a placé l'analyse du renseignement au cœur de sa stratégie et a créé l'infrastructure nécessaire pour y parvenir. L'unité du renseignement (Intelligence Development Unit ou IDU) de la Commission Justice pour la faune est une équipe entièrement fonctionnelle d'analystes du renseignement criminel formés à l'application de la loi. Cette unité constitue aujourd'hui la plus grande équipe d'analystes travaillant sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans une organisation à but non lucratif. L'IDU est reconnue au niveau international pour ses données de haute qualité et ses efforts d'analyse. Elle entend devenir un centre d'excellence, non seulement pour l'analyse du renseignement relatif à la criminalité liée aux espèces sauvages, mais aussi pour le perfectionnement des analystes externes. Grâce à ses résultats, elle compte professionnaliser et promouvoir l'utilisation du renseignement et des analyses afin d'accroître son impact dans ce secteur.

Au cours des cinq dernières années, l'IDU a réuni une mine d'informations relatives au problème actuel du trafic d'espèces sauvages, d'une grande valeur pour les milieux de la conservation et de l'application de la loi. La Commission Justice pour la faune a investi dans l'acquisition et la conservation de ces informations dans une vaste base de données. Grâce à cette base de données et à ses analystes spécialisés, la Commission Justice pour la faune est en mesure de fournir régulièrement des informations précieuses, et son expertise est souvent sollicitée.

De plus, grâce à son mode de fonctionnement, la Commission Justice pour la faune est particulièrement bien placée pour comprendre le trafic d'espèces sauvages. Elle travaille dans de nombreux pays qui jouent un rôle important dans le trafic mondial d'espèces sauvages. L'organisation compte actuellement 24 opérations actives en Afrique, en Asie et en Amérique latine, dont beaucoup sont interconnectées. Sans le recours au renseignement, les liens entre ces opérations n'auraient pas pu être découverts. Alors que les compétences des services répressifs s'arrêtent souvent aux frontières de leur pays, ce

COMMISSION JUSTICE POUR LA FAUNE

La Commission Justice pour la faune a été créée en 2015 au plus fort de la crise du braconnage en Afrique. Son objectif est de faire en sorte que les criminels et, le cas échéant, les gouvernements, soient tenus responsables de l'abattage et de la vente d'animaux sauvages. Dans un contexte de déficit de renseignements, de corruption et de manque de coopération de la part des gouvernements, la Commission Justice pour la faune s'est donné pour mission de recueillir des preuves tangibles en vue de faire condamner les trafiquants de haut niveau. Au cours de ses cinq premières années d'existence, la Commission Justice pour la faune a contribué à l'arrestation de plus de 124 contrevenants et a permis d'éviter le massacre, la mutilation et le trafic d'un nombre incalculable d'éléphants, de pangolins, de rhinocéros, de tigres, de tortues et d'autres espèces menacées. Ces résultats sont le fruit de l'approche de la Commission Justice pour la faune. Elle mène des enquêtes fondées sur le renseignement et sur la méthodologie de l'application de la loi. La Commission Justice pour la faune diffuse des rapports de renseignement, présente des preuves irréfutables, renforce les capacités d'application de la loi et encourage d'autres actions afin que les gouvernements fassent le nécessaire pour mettre fin à ces crimes. La Commission Justice pour la faune peut aider les gouvernements et d'autres organisations à former des agents de renseignement dans le domaine du commerce illégal des espèces sauvages.

Le siège de la Commission Justice pour la faune est situé à La Haye, aux Pays-Bas.
www.wildlifejustice.org

Le renseignement doit faire partie de toute stratégie globale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

Wildlife Justice Commission

n'est pas le cas de la criminalité. L'IDU analyse la criminalité au niveau transfrontalier afin de combler les lacunes en matière de renseignement, une approche indispensable qui n'est actuellement pas adoptée par les autres acteurs concernés.
L'expérience de la Commission Justice pour la faune en matière de soutien aux agences d'application de la loi a permis de constater que l'analyse du renseignement est nécessaire, mais que les ressources qui y sont consacrées sont insuffisantes pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Cela a conduit à d'importantes occasions manquées et à une mauvaise répartition des ressources. La capacité des agences d'application de la loi et des ONG à s'attaquer efficacement à la criminalité liée aux espèces sauvages est fortement limitée sans l'utilisation du renseignement. Le trafic d'espèces sauvages en Afrique centrale doit être abordé sous cet angle.

L'AFRIQUE, PLAQUE TOURNANTE DU TRAFIC D'ANIMAUX SAUVAGES

La vie sauvage de notre planète est en train d'être décimée. Selon un rapport de l'IPBES de 2019 sur les menaces pesant sur la biodiversité, la planète risque de perdre plus d'un million d'espèces au cours de la prochaine décennie. Le trafic d'espèces sauvages joue un rôle majeur dans cette destruction, entraînant de nombreuses espèces vers l'extinction et menaçant la sécurité mondiale et la santé publique. D'une valeur estimée entre 7 et 23 milliards de dollars[5] par an, ce trafic est une activité criminelle très lucrative. Le trafic d'espèces sauvages a également de graves conséquences économiques.
La Banque mondiale estime que les conséquences financières et économiques de la criminalité transnationale organisée liée aux espèces sauvages peuvent atteindre 1 à 2 trillions de dollars par an6. Les efforts actuels ne sont pas suffisants pour ralentir ce phénomène.

L'Afrique est une plaque tournante majeure de ce trafic et de nombreux pays africains perdent leur patrimoine national à un rythme alarmant. De nombreuses espèces sont menacées en raison, entre autres, de la déforestation, de la perte d'habitat et du braconnage.
Ce phénomène concerne des espèces emblématiques comme l'éléphant d'Afrique et les grands singes, ainsi que des espèces moins connues comme les pangolins et les oiseaux endémiques. C'est malheureusement la réalité des écosystèmes d'Afrique centrale.

CHINE En tant que premier partenaire commercial de l'Afrique, l'influence dominante de la Chine dans le bassin du Congo et dans toute l'Afrique est indéniable. La Chine est également, depuis des décennies, l'une des principales destinations des produits de la faune sauvage en provenance d'Afrique. Le rôle de la Chine dans la lutte contre le commerce mondial illégal d'espèces sauvages a un impact direct sur la préservation de la biodiversité, des communautés forestières et des économies nationales des pays du bassin du Congo.

La Chine a longtemps été l'un des plus grands marchés d'ivoire au monde. Cependant, le commerce intérieur de l'ivoire en Chine a officiellement pris fin le 31 décembre 2017[1]. L'interdiction totale du commerce de l'ivoire dans le pays est une étape importante dans l'histoire de la protection des éléphants.

Juste après le déclenchement de l'épidémie de Covid-19 en février 2020, l'assemblée législative chinoise a publié une résolution interdisant la vente et la consommation de tous les animaux sauvages dans tout le pays[2]. Depuis novembre 2020, la loi chinoise sur la protection de la faune sauvage est en cours de révision. Le public est invité à formuler des suggestions et des commentaires sur ses dernières modifications. Elle devrait entrer en vigueur en 2021[3].
Les réformes législatives ne sont pas la seule mesure prise par la Chine. Elles sont suivies et soutenues par des mesures d'application de la loi efficaces, coordonnées et fondées sur le renseignement dans le pays. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2020, la Chine a poursuivi 15 154 individus pour des crimes liés à la faune sauvage, soit une augmentation de 66,2 % par rapport à 2019. Parmi eux, 3 280 personnes ont été accusées d'achat, de vente, de transport ou de contrebande illégaux d'animaux sauvages menacés d'extinction et de produits dérivés[4]. Il semble qu'une base législative solide, associée à une application efficace de la loi, ait eu un impact sur la dynamique criminelle du commerce illégal de l'ivoire. Les indications de cet impact comprennent des témoignages directs de trafiquants et de négociants d'espèces sauvages qui hésitent désormais à vendre de l'ivoire brut et qui, par conséquent, stockent l'ivoire dans les pays clés de la chaîne d'approvisionnement, ce qui entraîne une forte baisse de sa valeur marchande.

© WWF / JAMES MORGAN

Saisie d'une cargaison de défenses illégales d'éléphants d'Afrique, Thaïlande, 2012.

GUINÉE ÉQUATORIALE Un examen attentif de ces actions de répression en Chine révèle un tableau intéressant. La Guinée équatoriale, l'une des plus petites nations d'Afrique, est limitrophe des principaux pays sources d'ivoire d'éléphant et de pangolins dans la région du bassin du Congo. Toutefois, le pays lui-même est rarement considéré comme un pays traditionnel d'exportation d'espèces sauvages d'Afrique vers l'Asie. Par le

L'unité du renseignement (IDU) de la Commission Justice pour la faune assure également la formation d'analystes externes.

passé, la Commission Justice pour la faune ne disposait que de peu de données de saisies ou de renseignements criminels concernant le commerce illégal d'espèces sauvages en Guinée équatoriale. Cependant, une analyse de la base de données des jugements des tribunaux chinois a révélé de manière surprenante un modèle de criminalité assez systématique : des ressortissants chinois (souvent des travailleurs à l'étranger) ramenaient clandestinement des écailles de pangolin et des produits en ivoire de la Guinée équatoriale vers la Chine. Entre 2015 et 2020, 19 individus partis de Guinée équatoriale ont été arrêtés dans différents aéroports chinois alors qu'ils transportaient environ 570 kg d'écailles de pangolin et 25 kg d'ivoire. Ces 19 personnes ont toutes embarqué sur des vols d'Ethiopian Airlines et ont transité par Addis-Abeba.

Malgré sa faible superficie, la Guinée équatoriale devance tous les pays voisins en termes de nombre total d'arrestations pour importation de produits de la faune sauvage en Chine entre 2015 et 2020. En comparaison, on dénombre 13 cas au Nigeria, six cas en RDC, quatre cas au Rwanda, deux cas en République du Congo et un cas au Cameroun. Il est encourageant de constater que les forces de l'ordre chinoises prennent des mesures efficaces pour empêcher l'introduction clandestine d'espèces sauvages dans le pays depuis la région du bassin du Congo, en particulier de la Guinée équatoriale. En attendant, la principale question reste en suspens : comment la détermination de la Chine à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages et les résultats positifs obtenus jusqu'à présent peuvent-ils se traduire par la préservation de la forêt et de la biodiversité d'Afrique centrale ?

RÉFÉRENCES

1 www.gov.cn/zhengce/content/2016-12/30/content_5155017.htm
2 www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2020-01/26/content_5472280.htm
3 www.npc.gov.cn/flcaw/userIndex. html?lid=ff808081752b7d43017543fdc24714c5
4 www.spp.gov.cn/xwfbh/wsfbt/202011/t20201109_484216.shtml
5 www.cbd.int/financial/doc/unep-environmental-crimes.pdf
6 pubdocs.worldbank.org/en/

Tourisme de vision de gorilles à Moukalaba-Doudou

Texte et photos Meindert Brouwer

Dans le Parc national de Moukalaba-Doudou au sud-ouest du Gabon, une petite ONG appelée PROGRAM propose des excursions aux touristes pour voir les gorilles, les éléphants de forêt et d'autres animaux sauvages. L'écotourisme, pour le bénéfice de la conservation de la nature et celui des communautés locales.

PROGRAM est l'acronyme de Protection des grands singes de la Moukalaba. Le parc national abrite de nombreux grands singes – gorilles et chimpanzés – estimés à environ 4.500 individus.

Cette situation diffère radicalement de celle des forêts du Parc national de Minkebe dans le nord-est du Gabon. Dans ce dernier parc, les braconniers ont abattu la plupart des éléphants et décimé la population de gorilles qui a déjà fortement souffert de l'épidémie d'Ebola en 2000.

Pour contribuer à la protection des populations encore intactes de gorilles et de chimpanzés dans le paradis de la vie sauvage qu'est Moukalaba-Doudou, un groupe gabonais d'amoureux des grands singes a établi l'ONG PROGRAM en 2004. Les fondateurs étaient motivés non seulement par l'amour des grands singes, mais aussi par la solidarité avec les habitants de la région, souvent pauvres et sans emploi.

La compassion et le sens de la réalité ont conduit à l'établissement de l'écotourisme comme outil de conservation et de développement local. Sans l'appui de la population locale, la conservation de la biodiversité serait impossible.

L'ONG PROGRAM habitue un groupe de gorilles dans le Parc national de Moukalaba-Doudou. Ceci implique d'habituer les gorilles à la présence de l'homme pour qu'ils ne s'enfuient pas ou ne chargent pas à son approche. Les gorilles restent sauvages et les pisteurs et les touristes doivent être prudents, mais il est facile de les pister et de les observer une fois qu'ils sont habitués.

© BIRDLIFE INTERNATIONAL

Guêpier à front blanc (Merops bullockoides).

UN TRÉSOR DE BIODIVERSITÉ

Il existe peu d'endroits en Afrique où les touristes peuvent voir facilement des gorilles à l'état sauvage. Cependant, dans le sud-ouest du Gabon, dans la forêt près du village de Doussala, juste en-dehors du Parc national de Moukalaba-Doudou, les touristes ont une bonne chance de voir des gorilles, surtout pendant la bonne saison lorsque les arbres sont en fruits.
L'ONG PROGRAM organise les expéditions. Vous logez dans un modeste écolodge et des pisteurs locaux, employés par l'ONG PROGRAM, vous emmènent en forêt. PROGRAM dispose aussi d'un camping simple mais confortable, situé à l'intérieur du Parc national et dont le nom est Mbani. On y mange bien. On peut aussi admirer de nombreux autres animaux et oiseaux et de très beaux arbres, surtout dans les forêts primaires autour du camping de Mbani. Les savanes et les forêts pluviales de Moukalaba abritent des gorilles, des chimpanzés, d'autres espèces de singes, des éléphants de forêt, des buffles, des potamochères, des antilopes, des léopards et plus de 300 espèces d'oiseaux, certains très colorés. De gros papillons tourbillonnent dans la forêt et trois espèces de crocodile vivent dans les rivières.

Je me rappelle encore très bien comment je suis parti visiter la region à la fin septembre 2015, pour tenter de voir mon cousin à l'état sauvage, ce grand singe avec lequel je partage les mêmes ancêtres lointains. J'étais accompagné par Ghislain Bouassa, guide touristique et par un pisteur, Pie Evrard Nziengui.

TCHIBANGA, SUD DU GABON, SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015 Vers 15h30, nous quittons la ville de Tchibanga pour nous diriger vers le village de Doussala à la limite du Parc national de Moukalaba-Doudou. La plateforme ouverte de la fourgonnette est remplie de gens, de fournitures et de médicaments pour la pharmacie du village. Sitôt passée la ville, le bitume noir s'arrête pour laisser place à un chemin de terre orange. Le soleil brille sur un paysage changeant de savane et de forêt. Nous sommes en route !

Nous passons par des petits villages. Les maisons sont en planches, les toits en tôle ondulée. Parfois toute la maison est en tôle ondulée, avec une seule ouverture. Les habitants sont assis devant leur maison ou déambulent.
Dans la savane, nous apercevons un groupe de cobs à croissant sur le côté gauche de la route, qui profitent de l'herbe verte et tendre. Un grand mâle aux grandes cornes lève la tête et nous regarde. À cette période de l'année, les savanes sont brûlées pour produire une nouvelle herbe pour les animaux sauvages. Le feu sert deux autres objectifs : les habitants peuvent alors aller ramasser des champignons qui poussent dans les champs et ils se sentent plus en sécurité lorsque les herbes hautes autour des villages sont brûlées et ne leur bloquent pas la vue.

GUÊPIERS Pendant un arrêt, je remarque une trentaine d'oiseaux sur un fil électrique. Ils prennent leur envol, reviennent en arrière et se reposent sur le fil. Des guêpiers ! Leur ventre est d'un rose soutenu, ils ont une barre blanche sous l'œil, une barre noire sur l'œil, la tête et le dos gris verdâtre. Ils sont très beaux ! Je les observe aux jumelles, de gauche à droite, je suis tout excité. À ma grande joie et surprise, je découvre deux autres guêpiers d'apparence

Pie Evrard Nziengui est pisteur à PROGRAM. Il chassait autrefois. « Emmener des touristes et observer leur amour pour les animaux m'ont fait comprendre que les animaux sont importants et doivent être protégés. Si dans l'avenir mes enfants voulaient voir un céphalophe (un petit cerf, ed) et qu'il n'y en avait plus, j'aurais honte. C'est pour cela que je veux protéger les animaux. »

Le guide touristique **Ghislain Bouassa** : « La nature nous donne tout. Lorsque la nature est en bonne santé, je suis en bonne santé. Si quelque chose tourne mal pour la nature, j'en suis affecté. »

différente. Ces deux-là ont un front blanc bien marqué, le menton blanc, la gorge rose, le ventre jaune, le dessous du ventre bleu et le dos vert clair. Je suis ravi ! Voir ces oiseaux colorés valait déjà le déplacement. Plus tard, j'observe un grand arbre sans feuilles. Dans la lumière de cette fin d'après-midi, les branches dénudées au-dessus du tronc forment un grand cercle veiné de noir et décoré d'une centaine de bijoux roses : des guêpiers gris-rose qui sont sans doute venus y passer la nuit. Nous arrivons au village de Doussala, notre destination, situé le long de la rivière Moukalaba et de l'autre côté du Parc national de Moukalaba-Doudou. C'est un petit village avec des maisons en bois de chaque côté de la route, comme les villages que nous avons vus avant. Moins d'une centaine de personnes vivent ici. Ghislain sort de la voiture et cherche le chef du village. C'est la coutume d'informer le chef personnellement à l'arrivée. Le chef de

Doussala est une femme, Marie. Elle est de petite taille, la quarantaine, et nous la trouvons assise sur un tabouret en train d'éplucher du manioc.

Nous logeons à l'extérieur du village, à Case Madre, l'écolodge de PROGRAM. Il se trouve sur une colline à la lisière de la forêt et domine la savane sur plusieurs kilomètres jusqu'à la chaîne de montagnes boisée de Doudou. Case Madre est l'ancienne maison du directeur de la concession forestière de la société suisse Precious Woods, qui exploitait jadis la forêt dans ce qui est maintenant la partie sud du Parc national de Moukalaba-Doudou. La société Precious Woods est partie en 1989, mais certains bâtiments sont encore là.

ROMANTIQUE Le lodge est simple mais romantique. Il n'y a pas d'électricité. À la lumière des lampes à pétrole, les ombres se projettent sur les murs en bois. Les chambres sont spacieuses. Il n'y a pas d'eau courante. De grands seaux d'eau de la rivière alimentent la salle de bain. De l'eau en bouteille est achetée pour la consommation. La cuisine se fait au propane. Mamina, une femme du village qui fait office de femme de ménage et de cuisinière, a sa soirée de libre. Ce sont Pie et Ghislain qui préparent le diner : riz, sauce aux légumes, bananes rôties et un poisson rôti délicieux. Pendant ce temps, je prends des notes sur la véranda en écoutant la stridulation des cigales et les bruits mystérieux de créatures inconnues, provenant de la forêt derrière le lodge.

DOUSSALA, DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2015 Que nous réserve la journée ? Verrons-nous un gorille ? Ce matin, Pie le pisteur a entendu le cri d'un gorille tout près du lodge ! Vers 10h30 nous pénétrons dans la forêt à sa recherche. Pie est devant, je le suis et Ghislain ferme la marche. Je me sens en sécurité avec eux.
Nous marchons sur les sentiers étroits des éléphants de forêt et découvrons parfois leurs crottes. On entend l'appel du touraco vert dans la forêt, à peu près toutes les demi-heures. Ghislain me dit que les locaux appellent cet oiseau la sentinelle africaine. Pie indique des excréments de gorille, d'un vert brunâtre, de la taille d'une balle de baseball et parsemés de graines orangées. Les graines viennent du fruit du Musanga que les gorilles apprécient.

RÉSINE Tandis que Pie cherche d'autres traces de gorilles, Ghislain me montre ce que la forêt peut offrir à l'homme. Il indique un grand arbre, l'Okoumé, Aucoumea kleneana, l'arbre à bois dur le plus prisé au Gabon. Au pied du tronc se trouve une masse blanche, une résine très collante qui peut avoir différents usages, explique Ghislain. Les populations autochtones l'utilisent pour fabriquer des torches, destinées à éclairer les cérémonies. La résine est un anti-moustique très efficace. On l'emploie aussi pour colmater les pirogues. Et si vous mettez un morceau minuscule de résine dans une bouteille d'eau potable, l'eau aura meilleur goût après trois jours. Pie remarque des morceaux de tige d'un Aframomum, qui jonchent le sol près du sentier. Pie explique que la tige a été rompue dans sa longueur par un gorille. Les gorilles aiment la première partie sphérique à l'intérieur des tiges. Je demande à Pie si je peux aussi en manger. Il acquiesce, casse une autre tige, la rompt et me donne la partie intérieure, qui a un goût de gingembre, un peu sucré. C'est très bon ! Cela fait plaisir de manger la même nourriture que les gorilles !

EFFORTS CONJOINTS DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ À MOUKALABA-DOUDOU

Quatre organisations coopèrent pour la protection de la biodiversité dans la région de Moukalaba-Doudou : l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) du Gabon, l'ONG gabonaise PROGRAM, l'Université de Kyoto (et d'autres universités japonaises) et l'Institut gabonais de recherches en écologie tropicale (IRET). La population locale participe à travers son comité consultatif de gestion locale (CCGL). US Fish and Wildlife Services et le WWF (Fonds mondial pour la nature) sont des bailleurs majeurs de l'organisation PROGRAM, qui bénéficie également du soutien financier de l'Ambassade française au Gabon, du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Ambassade des États-Unis au Gabon. PROGRAM reçoit l'appui technique de l'ANPN, de l'Université de Kyoto, de la société forestière CBG, d'Ecologic (ONG du Japon) et d'Ibonga (ONG du Gabon).

Gorille des plaines de l'Ouest
(*Gorilla gorilla gorilla*).

Les arbres et les animaux s'entraident, poursuit Ghislain alors que nous continuons à marcher. Les arbres aident les animaux en leur fournissant des aliments comme les feuilles, les fruits, l'écorce et les racines. Les animaux aident les arbres à se multiplier en transportant les graines de leurs fruits dans leurs excréments. Les graines au pied d'un arbre ne risquent pas de germer et doivent être transportées. Les graines de l'Odika sont même enrichies dans l'estomac d'un éléphant de forêt, grâce aux sucs gastriques, et peuvent ainsi mieux germer. La sauce de graines d'Odika est très prisée au Gabon. Sans éléphants, il n'y aurait pas de sauce d'Odika !
Nous continuons à suivre le sentier et remarquons des arbres que les éléphants ont détruits avec leur trompe. De temps en temps, Pie s'immobilise et écoute comme s'il entendait quelque chose. En traversant un petit ruisseau, nous entendons du bruit dans les buissons. Dans une petite ouverture, un mangabey à collier blanc apparaît, majestueux, de couleur claire, le haut de la tête rouge violacé. Il nous regarde et poursuit son chemin.

Il fait chaud, ma chemise est trempée. Pie coupe un grand morceau de liane avec sa machette. Nous la tenons au-dessus de nous à la verticale, renversons la tête et ouvrons la bouche. Des gouttes d'eau s'en écoulent pour étancher notre soif.

BRUIT Soudain, nous entendons un bruit étouffé, loin dans la forêt. Je peux à peine l'entendre mais Pie le reconnaît immédiatement. C'est un gorille qui se frappe la poitrine ! Mon esprit et mon corps se figent, mon cœur bat plus vite. Vais-je vraiment voir un gorille dès ma première sortie en forêt ?

Pie marche vers la direction d'où venait le bruit. Le terrain devient plus vallonné. Pie quitte le sentier d'éléphants et descend la pente très lentement. Je le suis, Ghislain est derrière moi. Des feuilles mortes jonchent le sol, elles craquent bruyamment. Des cailloux glissants parsèment le chemin. Où poser le pied sans faire de bruit ?!

Après une descente qui semble interminable, Pie nous signale de nous immobiliser et d'attendre. Nous sommes toujours sur la pente, dix mètres environ au-dessus d'un étroit ravin qui nous fait face. L'endroit est plutôt escarpé, j'essaie de ne pas tomber et m'accroche à la petite branche d'un jeune arbre qui se dresse vers les trous de lumière de la canopée verte. Le silence nous entoure et nous attendons. Je regarde de gauche à droite et de droite à gauche pour ne rien rater.
Le bruit des branches secouées rompt le silence. Les feuilles et les branches devant nous bougent violemment.
Un très jeune gorille noir, au visage rond de bébé, apparaît entre deux épais rameaux blancs d'un énorme Musanga.
Il s'immobilise quelques secondes, regarde alentour,puis retourne silencieusement dans la masse de feuilles. J'ai vu un gorille dans la nature ! Le premier de ma vie !

Nous attendons pour voir si d'autres viennent. Quelques minutes plus tard, un autre gorille plus âgé grimpe sur l'une des grosses branches. Je peux le voir très distinctement. Il va vite. Avec mes jumelles, je décèle l'enthousiasme sur son visage noir. Il est impatient d'atteindre les fruits jaune-vert au-dessus de lui. Allongeant le bras, il attrape un fruit et s'en régale. Puis, il nous repère. Il nous regarde intensément, puis descend rapidement et disparaît dans le feuillage.

ÉNORME Soudain, nous entendons un cri très puissant, très près, provenant de la profondeur du ravin devant nous. Je suis terrorisé. Lorsque nous attendions, j'avais déjà aperçu quelque chose d'énorme et de noir venir dans notre direction, puis s'asseoir contre un gros rocher gris. Je me demandais s'il s'agissait d'un grand gorille, mais je ne pouvais pas bien le distinguer et les jeunes gorilles avaient détourné mon attention.
Maintenant, l'énorme masse noire se déplace de nouveau sur la pente, de l'autre côté du ravin, vers la gauche. Il apparaît alors dans toute sa gloire, à vingt mètres de nous, le dos argenté, le chef du groupe ! Campé sur ses pieds et ses mains, il nous fixe soupçonneusement de ses yeux perçants. Je sens sa forte odeur. Deux-cents kilos de force contenue, noir, du gris argenté sur les jambes, du rouge-brun sur le sommet de la tête. Pie émet des bruits rassurants avec sa langue. Le dos argenté continue de nous regarder pendant environ une minute, puis se retourne, exhibant le gris argenté du bas de son dos. Puis il disparaît.

TOURISME COMMUNAUTAIRE : LES TOURISTES CONTRIBUENT À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET À LA CONSERVATION DE LA NATURE

La région enregistre beaucoup de chômage et de pauvreté. PROGRAM implique les populations locales dans ses activités d'écotourisme. En engageant les services de PROGRAM, les touristes contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement communautaire. Les habitants locaux gagnent de l'argent en aidant au transport des touristes, en pistant des gorilles et d'autres animaux dans la forêt, en cuisinant pour les touristes, en s'occupant du ménage à l'écolodge et à travers des festivités culturelles comme les danses Bwiti par exemple. Le village de Doussala reçoit aussi des fonds de PROGRAM. Dans l'ensemble, ce sont 40 % du chiffre d'affaires des activités d'écotourisme de PROGRAM qui reviennent à la population locale, déclare l'organisation PROGRAM.

PROGRAM m'a dit en avoir fait plus. L'organisation a réparé des routes et des ponts dans la région et a fait parvenir l'électricité dans le village de Doussala grâce à l'installation d'un moteur diesel. PROGRAM a également mis en place une production d'artisanat et de miel biologique qui contribue à générer des revenus pour les villageois.

PROGRAM sensibilise aussi les habitants locaux à l'importance de la protection de la biodiversité, bien que les éléphants de forêt détruisent souvent les cultures, ce qui pose un grand problème. L'organisation essaie de convaincre les villageois d'être fiers de leur patrimoine naturel, lequel a une grande valeur pour le monde entier. Cependant, l'essentiel pour les gens est de manger, d'avoir de l'argent pour se vêtir et d'envoyer leurs enfants à l'école. Avoir un emploi dans l'écotourisme leur offre cette chance. Il n'est plus nécessaire de chasser pour le commerce de la viande de brousse, une des grandes menaces pour la faune sauvage et la biodiversité en Afrique. Les habitants optent pour la protection de la nature puisque c'est leur source de revenus.

Personnes-contact à PROGRAM :
Dikenane Kombila, Secrétaire général
E-mail : d.kombila@association-program.com
Sidonie Evralde Zang Obame
E-mail : r.zang@association-program.com
Site web : https://association-program.com
Facebook : https://www.facebook.com/ong.program/

King Kong est un végétarien paisible

L'affiche de cinéma montrant un énorme King Kong agressif s'élevant au-dessus de la ville de New York est bien connue. Keiko Tsubokawa, une étudiante japonaise en doctorat qui a étudie les gorilles à Moukalaba-Doudou depuis 2011, affirme que le gorille a un caractère tout à fait à l'opposé : « Les gorilles vivent une vie très calme et paisible. »

Keiko Tsubokawa de l'université de Kyoto au Japon a étudié les gorilles à Moukalaba-Doudou. « Mon objectif est d'en savoir davantage sur l'évolution de l'homme. Je veux comparer la communication entre les hommes et entre les gorilles et autres grands singes. C'est un peu un rêve de connaître nos ancêtres communs, comment ils ont pu vivre et communiquer. »

Keiko : « Les gorilles ont différents caractères, tout comme les hommes. Ils ont les mêmes émotions ; ils peuvent être en colère, déprimés, satisfaits ou joyeux. Les dos argentés, les mâles dominants, peuvent se battre pour des femelles, mais normalement ils l'évitent. Lorsque les dos argentés se rencontrent, ils se frappent la poitrine, mais ils le font pour éviter une violence fatale. »
Joyeux et en colère. Oui, les dos argentés peuvent être très en colère. Que faut-il faire si un dos argenté vous charge ? Selon le primatologue Juan Ortega : « Il ne faut pas courir, vous devez rester immobile et éviter tout contact visuel. Le dos argenté peut charger mais il n'attaque pas. » Ne partez jamais seul, c'est sûr. Une fois, Ortega a eu très peur. Il faisait face à un gorille qui chargeait avec un compagnon, mais il a pu utiliser son talkie-walkie et joindre deux autres membres de son équipe. Lorsque le dos argenté les a vus arriver, il est parti.

Le gorille est le plus grand des grands singes et exerce un fort attrait sur l'homme, pas seulement sur l'affiche de cinéma. En Afrique centrale, un gorille peut être tué parce que les gens veulent s'approprier sa puissance. La main d'un gorille peut être cuisinée en soupe pour cette raison. La chasse aux gorilles pour la viande n'est pas une menace, dit Ghislain. « La viande de gorille est comparable à celle du potamochère, elle n'a rien de spécial. » Pie le pisteur a été chasseur. Il m'a dit qu'il n'avait jamais pu tirer sur un gorille ou un chimpanzé : « J'aime les chimpanzés et les gorilles parce qu'ils se comportent comme les êtres humains. Nous sommes similaires, nous avons les mêmes habitudes, nous avons des ancêtres communs. Selon nos croyances traditionnelles, manger un chimpanzé ou un gorille, c'est comme manger un homme, ce serait être cannibale. »
D'autres animaux sont aussi interdits à la consommation, dit Pie : « Il est formellement interdit aux femmes de manger des serpents ou des animaux à fourrure comme les singes, les chats ou les mangoustes. » Certains clans ont un animal comme totem et évidemment, on ne peut pas tuer son

« J'aime les chimpanzés et les gorilles parce qu'ils se comportent comme les êtres humains. »

propre totem. Le totem du clan de Pie est le léopard.
Les gorilles sont végétariens. Ils mangent des fruits, des feuilles, des tiges, des fleurs, de l'écorce, des racines et du bois mort. Les seules « viandes » qu'ils consomment sont les fourmis et les termites. Un dos argenté peut peser jusqu'à 150 – 180 kilos, les femelles autour de 80 – 100 kilos.
L'espèce de gorille qui vit au Gabon est le gorille de plaine de l'Ouest. Les gorilles de plaine de l'Ouest peuvent atteindre l'âge de 50 ans ou plus dans les zoos. On ne sait pas jusqu'à quel âge ils peuvent vivre à l'état sauvage.

Les gorilles de plaine de l'Ouest vivent au sein de groupes de 7 à 10 membres en moyenne. Le mâle dominant, le dos argenté, est le chef. Le groupe compte plusieurs femelles et des enfants, mâles et femelles, de différents âges. Comment les gorilles passent-ils leur journée ? Keiko : « Leur routine est de se réveiller vers le lever du jour, à 6h00 ou plus tôt, et de petit-déjeuner. À 9h00, ils font une sieste de 30 à 60 minutes. Puis ils mangent encore. À midi, ils font une autre sieste de 30 à 60 minutes. Ensuite, ils se déplacent pour chercher de la nourriture. Autour de 14h00, ils font encore une sieste de 30 à 60 minutes. Cela dépend des jours. »
Keiko rajoute : « S'ils ont une interaction avec un autre groupe, la journée peut se dérouler différemment. »
En fin d'après-midi, vers le coucher du soleil, les gorilles font un lit de feuilles dans un arbre ou au sol pour passer la nuit. Ils dorment la nuit. Dans cette région du monde, il fait nuit autour de 18h30, ce qui veut dire qu'ils dorment longtemps. Keiko : « S'il a beaucoup plu la nuit et que les gorilles n'ont pas bien dormi, ils peuvent dormir longtemps le matin. »

COMMUNICATION Les jeunes mâles entre 10 et 12 ans commencent à garder leurs distances avec les autres membres du groupe et à un moment donné, ils quittent le groupe pour devenir des mâles solitaires. Plus tard, ils séduiront des femelles d'un autre groupe et commenceront un groupe à eux. Keiko veut se spécialiser dans la communication et la vocalisation des gorilles. Elle dit que les gorilles de l'Ouest et les gorilles de l'Est parlent des dialectes différents. Très intéressant, je ne l'aurais jamais pensé !

Les pisteurs Doukaga Guy-Roger (à gauche) et Moukagni Jean-René assistent la chercheuse Keiko Tsubokawa.

Le primatologue espagnol Juan Salvador Ortega travaille à l'habituation des gorilles. L'objectif de l'habituation est de parvenir à ce que les gorilles soient indifférents à la présence des hommes.

Comment habituer les gorilles ?

L'ONG PROGRAM habitue un groupe de gorilles dans le Parc national de Moukalaba-Doudou. Ceci implique d'habituer les gorilles à la présence de l'homme pour qu'ils ne s'enfuient pas ou ne chargent pas à son approche. Les gorilles restent sauvages et les pisteurs et les touristes doivent être prudents, mais il est facile de les pister et de les observer une fois qu'ils sont habitués

Les gorilles s'enfuient lorsqu'ils vous repèrent ou vous sentent. Comment les habituer pour qu'ils ne s'enfuient pas ? Il faut d'abord identifier un groupe, explique le primatologue espagnol Juan Salvador Ortega. Ce dernier a habitué les gorilles pour PROGRAM dans le Parc national de Moukalaba-Doudou. La première étape de l'identification est de connaître le nombre d'individus dans le groupe et de reconnaître les caractéristiques de son chef, le dos argenté. Après l'identification, Ortega distingue quatre phases : « La phase 1 consiste à augmenter le niveau de contact avec le groupe de gorilles ; on essaie de les voir chaque jour. Cette phase est caractérisée par la peur et l'agression de la part des gorilles. Une fois qu'une bonne fréquence de contact est atteinte, ils ont une plus grande tolérance. C'est la phase 2. Les gorilles vous évitent et montrent toujours un certain degré d'agressivité. Le contact doit être très bref. Une fois que vous les apercevez, vous partez. » Ortega poursuit : « Pendant la phase 3, la durée du contact augmente. Le dos argenté peut être agressif. Il a moins peur et veut que vous arrêtiez de suivre le groupe. Puis le dos argenté permet à ses enfants curieux de vous regarder. Les femelles évitent le contact. La phase 4 implique une tolérance complète chez les gorilles. Le dos argenté, et donc le reste du groupe, en a marre de vous et vous ignore. Vous les trouvez chaque jour et vous pouvez les suivre toute la journée. L'indifférence est l'objectif de l'habituation. Les femelles sont les dernières à être habituées. »

Le processus d'habituation dure cinq à huit ans en moyenne. Imaginez aller en forêt avec des pisteurs, presque tous les jours pendant autant d'années. Il faut beaucoup de patience et de persévérance.

La nécessité d'une planification routière intelligente

De William F. Laurance[1], Mahmoud I. Mahmoud[2], Fritz Kleinschroth[3]

Les forêts tropicales d'Afrique centrale préservent une biodiversité exceptionnellement élevée et des services environnementaux importants, tels que l'hydrologie forestière et le stockage du carbone. Les grands projets d'infrastructure, s'ils ne sont pas bien planifiés, constituent une énorme menace pour les habitats importants pour la faune et la flore sauvages, pour les aires protégées et pour les services environnementaux. William F. Laurance, Mahmoud I. Mahmoud and Fritz Kleinschroth proposent une planification intelligente des infrastructures linéaires, orientée par des concepts de planification spatiale, pour réduire les impacts environnementaux négatifs et maximiser les avantages socioéconomiques.

1 Professeur de recherche émérite à l'Université James Cook à Cairns, Queensland, Australie. Directeur du TESS (Centre for Tropical Environmental and Sustainability Science) à l'Université James Cook. Courriel : bill.laurance@jcu.edu.au
Directeur d'ALERT (Alliance of Leading Environmental Researchers & Thinkers). www.ALERT-conservation.org

2 Diplôme de doctorat en changement climatique et utilisation des terres et boursier postdoctoral au TESS (Centre for Tropical Environmental and Sustainability Science) à l'Université James Cook en Australie. Membre d'ALERT (Alliance of Leading Environmental Researchers & Thinkers).

3 Double diplôme de doctorat en écologie et en biodiversité d'AgroParisTech, France et en foresterie de l'Université de Bangor, Pays de Galles. Actuellement, chercheur postdoctoral au sein du groupe sur la Gestion des écosystèmes à l'École polytechnique fédérale de Zurich (ETHZ), Suisse.

Les projets d'infrastructure se développent à un rythme sans précédent dans toute l'Afrique. Parmi ces projets se trouvent plusieurs développements miniers industriels : plus de 50.000 km de « corridors de développement » proposés, qui sillonneront une grande partie du continent ; le plus grand complexe hydroélectrique du monde à Inga Falls, sur le fleuve Congo ; des plans ambitieux d'intensification de l'agriculture industrielle et à petite échelle ; l'exploitation forestière industrielle à grande échelle ; ainsi que plusieurs autres initiatives en matière de transport, d'énergie et d'exploitation minière. Bien que l'expansion des infrastructures en Afrique soit largement stimulée par des investissements étrangers pour l'exploitation des ressources naturelles, telles que les minéraux, le bois et les combustibles fossiles, des projets majeurs d'infrastructure sont aussi promus pour faire face au fort accroissement de la population africaine dont on prévoit approximativement qu'elle quadruplera au cours de ce siècle. Cette hausse démographique est préoccupante en termes de sécurité alimentaire et d'enjeux de développement humain. Elle crée aussi une vive inquiétude quant aux possibilités d'une instabilité sociale et politique.

CORRIDORS DE DÉVELOPPEMENT AFRICAINS

Les « corridors de développement » en cours et proposés, qui sont au moins au nombre de 33 et qui sillonneront l'Afrique subsaharienne, changent véritablement la donne pour la conservation de la nature africaine. S'ils sont entièrement réalisés, ces corridors couvriront collectivement une distance de plus de 53.000 km. Les corridors de développement auraient divers impacts environnementaux, y compris des répercussions majeures sur les aires protégées actuelles. En premier lieu, ils diviseraient les réserves, les fragmenteraient et en ouvriraient l'accès à l'empiètement illégal et au braconnage. En second lieu, en encourageant la colonisation, la disparition de l'habitat et l'utilisation intensifiée des terres autour des réserves, ils pourraient diminuer la connectivité écologique entre ces

Défrichement de la forêt pluviale pour un campement de construction routière sous gestion chinoise dans le nord-ouest de la République du Congo.
PHOTO © WILLIAM LAURANCE

Les corridors de développement pourraient affecter environ 2.200 aires protégées en Afrique centrale.

dernières et les habitats voisins. Enfin, les modifications environnementales des terres limitrophes à une réserve naturelle ont tendance à s'infiltrer dans la réserve elle-même. Par exemple, lorsque les alentours d'une réserve subissent une exploitation forestière et une activité de chasse importantes, et si la gestion de la réserve est faible, ces menaces auront aussi tendance à sévir à un certain degré dans la réserve elle-même.

Une analyse détaillée des corridors de développement proposés et en cours montre que (1) plusieurs de ces corridors, tels qu'ils sont planifiés, seraient situés dans des zones de grande valeur pour l'environnement et faiblement peuplées (Graphique 1) ; (2) selon la planification actuelle, les corridors sectionneraient plus de 400 réserves naturelles existantes et (3) si les changements d'utilisation des terres s'intensifiaient dans un rayon de 25 kilomètres seulement de chaque corridor, plus de 1.800 réserves supplémentaires pourraient subir une détérioration de leur intégrité et de leur connectivité écologique, ainsi qu'un empiètement accru par l'homme. Au total, les 33 corridors de développement pourraient diviser ou dégrader environ un tiers de toutes les aires protégées actuelles en Afrique subsaharienne. De plus, les 23 corridors qui sont encore au stade de planification préalable ou de revalorisation seraient particulièrement dangereux pour la nature. S'ils se concrétisaient, ces corridors sectionneraient une proportion plus importante de réserves prioritaires, telles que des Sites du Patrimoine mondial, des zones humides Ramsar et des réserves du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO, par rapport aux corridors de développement existants. De façon collective, les 23 corridors planifiés passeraient sur un tronçon de plus de 3.600 km dans un habitat protégé.

Plusieurs aires protégées, parmi les 2.200 en Afrique qui pourraient subir un impact des corridors de développement, se trouvent en Afrique centrale. Par exemple, deux épicentres de réserves sectionnées - situées respectivement dans la ceinture riche en minéraux du sud du Cameroun et du nord de la République du Congo et dans la région des Grands Lacs en Afrique de l'Est – abritent des habitats primordiaux pour la vie sauvage, notamment les grands singes. Une disparition et une détérioration considérables de milieux importants pourraient aussi avoir lieu en dehors des aires protégées. Les projets de la Banque mondiale qui développent les routes et les infrastructures de transport seront les principaux facteurs de la déforestation en Afrique centrale dans les dix à vingt prochaines années.

PHOTO: MAHMOUD I. MAHMOUD

Bill Laurance avec la tête d'un éléphant de forêt, abattu par des braconniers pour ses précieuses défenses dans le Parc national de Nouabale-Ndoki en République du Congo.

Mahmoud I. Mahmoud

Fritz Kleinschroth

GRAPHIQUE 1

Valeurs estimées de conservation (sur la base de la biodiversité, des espèces menacées, des écosystèmes critiques, des caractéristiques du milieu sauvage et des services environnementaux) des habitats dans une zone tampon de 25 km de large autour des 33 corridors de développement proposés ou existants en Afrique subsaharienne. © William Laurance et Sean Sloan.

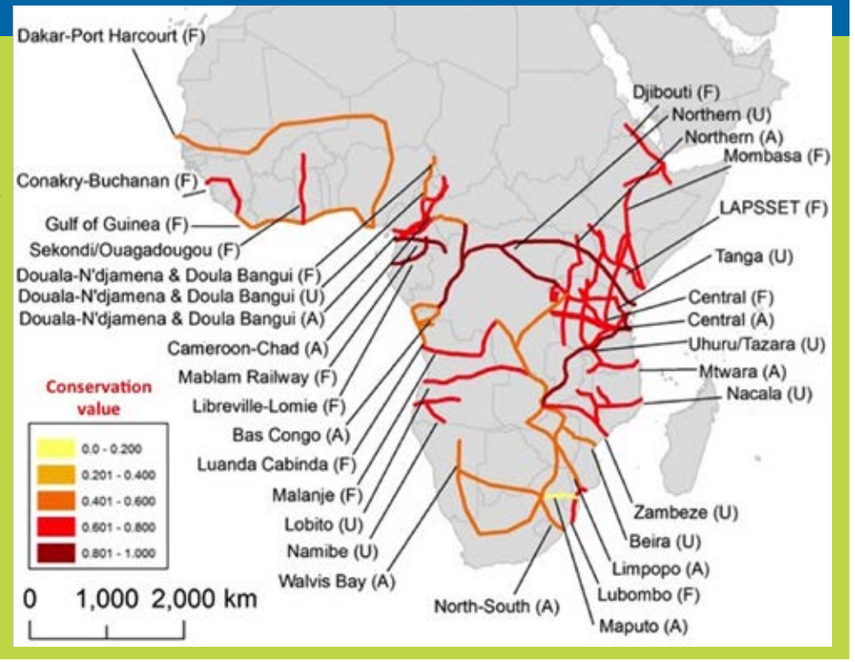

SUPER-AUTOROUTE DE CROSS RIVER Parmi les grandes infrastructures prévues en Afrique centrale se trouve la super-autoroute de Cross River au Nigeria. Cette autoroute de 260 km relierait la côte située à l'extrême sud-est du pays à Abuja, la capitale. Comme elle a été initialement planifiée puis réorientée, l'autoroute traversera les plus importantes régions de forêts du pays, contournant les limites du parc national de Cross River, qui abrite, entre autres, les plus grandes populations d'espèces de primates du monde, ainsi que la plus importante biodiversité végétale et animale du Nigeria.

Le projet de super-autoroute a suscité des inquiétudes généralisées, à la fois au niveau national et international, car le parc national de Cross River préserve deux-tiers de la forêt tropicale qui existe encore au Nigeria – environ 90 pour cent a été détruit. Dans ce contexte, le parc national de Cross River est irremplaçable. Il abrite 18 espèces de primates, ce qui représente l'une des diversités les plus élevées de primates dans le monde, parmi lesquelles le gorille de la rivière Cross (Gorilla gorilla diehli), localement endémique et en danger critique d'extinction et, comme tous les autres primates de la région, extrêmement sensible à la chasse. Le parc contient également une grande diversité de plantes et différentes autres espèces menacées de faune, telles que les éléphants de forêt et les léopards.

En plus de ces impacts environnementaux majeurs, la super-autoroute de Cross River aurait aussi de graves conséquences sociales et économiques. Des titres fonciers traditionnels ont été révoqués dans un rayon de 20 km de l'autoroute, touchant au moins 42 communautés forestières au sein de 13 circonscriptions locales, en particulier le peuple Ekuri. Des baux fonciers pour ces terres et habitats de la vie sauvage ont été mis aux enchères par le gouvernement de l'État de Cross River, dont le gouverneur actuel, Ben Ayade, est un ardent défenseur de l'autoroute et a entrepris la construction sur la base de l'approbation provisoire de la version révisée de l'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE) soumise. D'après certaines informations, ces baux seraient en majorité vendus à des sociétés étrangères d'exploitation minière et forestière, selon un processus décrit comme un abus des lois d'utilisation des terres au Nigeria.

S'ils sont entièrement réalisés, les corridors de développement couvriront collectivement une distance de plus de 53.000 km.

Des millions d'arbres ont déjà été rasés le long de l'itinéraire proposé. L'évaluation de l'impact sur l'environnement, réalisée pour le projet, a été largement dénigrée et contesté par une action en justice intentée par des groupes non-gouvernementaux au Nigeria, qui affirment que l'évaluation de l'impact sur l'environnement n'était qu'une mascarade, ce qui a conduit à la suspension temporaire du projet de super-autoroute par la ministre fédérale de l'environnement de l'époque, Amina Mohammed. Un examen indépendant a révélé que les documents relatifs à l'EIE et au plan d'action en faveur de la biodiversité, qui ont été soumis à nouveau, ne reposaient pas sur des bases scientifiques solides, contenaient des erreurs importantes et étaient jugés fallacieux. Par conséquent, la route recommandée par le gouvernement de l'État menace toujours l'habitat critique de la biodiversité dans l'État de Cross River et en Afrique équatoriale en général. Entre-temps, le gouvernement fédéral du Nigeria a déjà prévu un budget pour l'amélioration de l'autoroute existante, comme le suggéraient les auteurs de cet article. Nous avons proposé des itinéraires alternatifs à la super-autoroute afin de limiter les dommages causés aux écosystèmes et à la faune rares, sur la base d'une analyse coûts-bénéfices de la construction d'une nouvelle route par rapport à la modernisation de l'autoroute existante.
Nous proposons une planification intelligente des infrastructures linéaires, orientée par des concepts de planification spatiale, comme une solution plausible pour surmonter le défi des routes mal planifiées dans le bassin du Congo. Le concept que nous proposons est une approche hybride qui utilise des techniques d'analyse, de cartographie et de traitement spatio-temporels (STAMP), en combinaison avec un raisonnement coût-bénéfice, pour optimiser l'infrastructure linéaire et la planification de l'utilisation des terres. La solution intelligente proposée est la base nécessaire pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement et maximiser les avantages socioéconomiques, afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) grâce à des infrastructures intelligentes et à une gestion durable de l'utilisation des terres pour une économie régionale de conservation.

EXPANSION DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE CONGOLAISE Un réseau croissant de corridors de développement à grande échelle en Afrique, tels que Ouesso-Bangui-N'Djamena, Libreville-Lomie, Cameroun-Tchad et la rénovation du corridor nord, va bientôt sectionner de grandes zones d'Afrique centrale. Ces corridors de développement couvriront des parties du Cameroun, du Gabon, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine. À l'heure actuelle, de nombreuses forêts dans ces pays sont encore isolées, accessibles seulement partiellement par des routes d'exploitation du bois et les concessions forestières existantes. Si des mesures de protection de l'environnement ne sont pas mises en place rapidement, la nouvelle vague de projets d'infrastructure exposera de vastes étendues d'Afrique centrale à d'autres menaces, telles que l'exploitation minière, la chasse et la déforestation à des fins agricoles. Une des priorités clés est de maintenir les grandes zones de la région qui sont affectées par l'exploitation forestière sélective, en tant que forêts natives pour la biodiversité et les services écosystémiques, plutôt que de les voir défrichées ou appauvries en faune sauvage par la chasse commerciale et de subsistance et le braconnage pour l'ivoire.
Dans les forêts tempérées, un réseau routier accessible et entretenu de façon permanente est généralement considéré comme un élément essentiel de la foresterie durable, permettant la récolte du bois, le suivi écologique, la chasse et les activités récréatives. Cependant, en milieu tropical, les réseaux routiers construits pour l'exploitation forestière sélective sont jugés comme présentant un risque élevé pour les forêts natives, ouvrant l'accès à une utilisation anarchique des terres, à la dégradation des forêts et à l'exploitation de la faune et de la flore sauvages.

ACCÈS L'empiètement de l'homme dans les forêts non exploitées suit généralement une trajectoire définie d'utilisation des terres. Les sociétés forestières sont souvent les premières à construire de nouvelles routes d'accès aux blocs continus de forêts intactes, pour l'exploitation commerciale du bois. Après la cessation de l'exploitation, ces anciennes routes d'exploitation forestière - du moins au Cameroun et en République

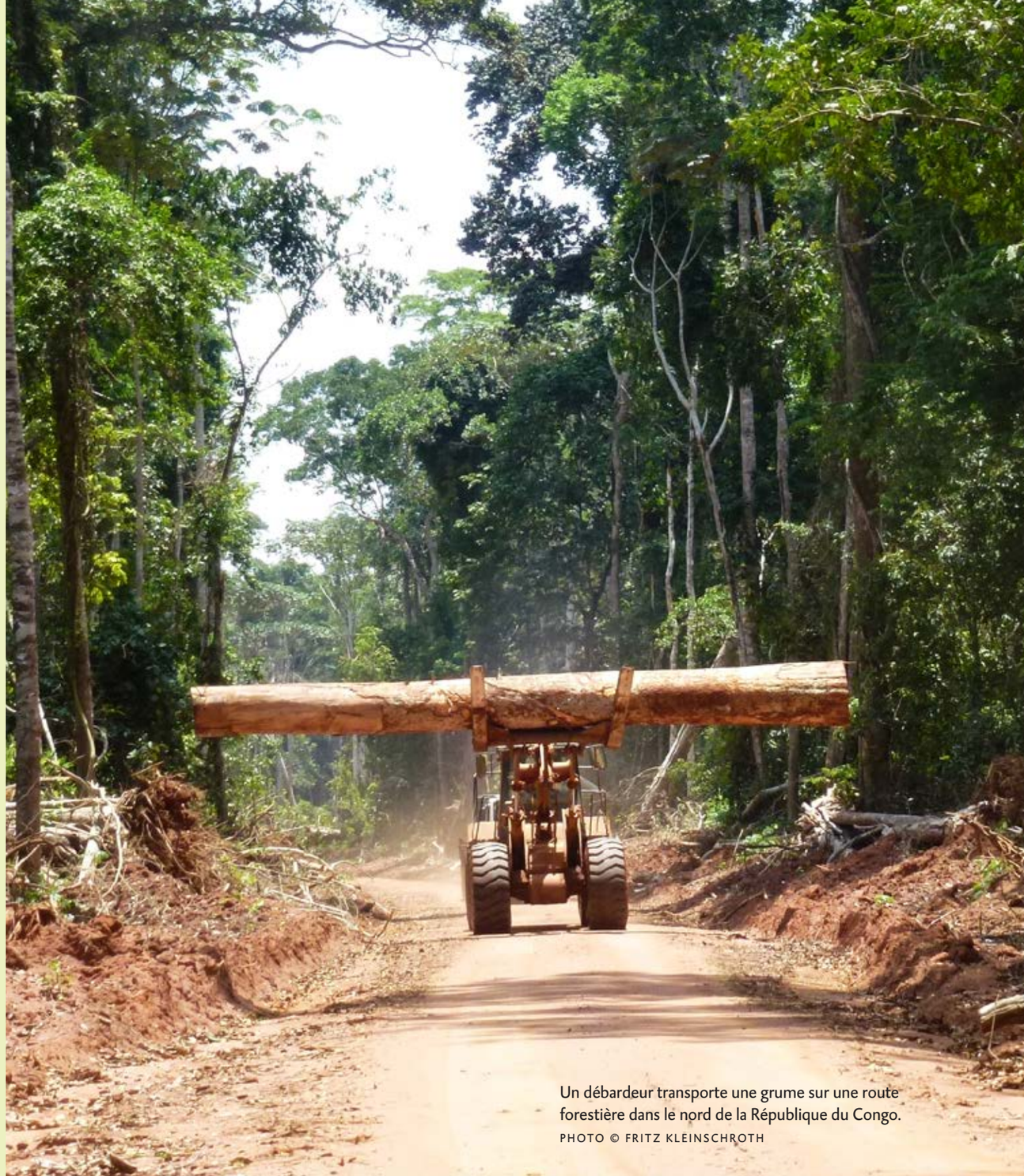

Un débardeur transporte une grume sur une route forestière dans le nord de la République du Congo.
PHOTO © FRITZ KLEINSCHROTH

du Congo - sont fréquemment utilisées par des chasseurs, afin d'accéder à un réseau étendu de sentiers pédestres et de pistes pour motocyclettes. Cet accès favorise une chasse répondant aux besoins du marché, entrainant une réduction drastique des populations de faune, parfois jusqu'à la raréfaction de nombreuses espèces dans la forêt.
Certains campements de chasse peuvent par la suite devenir le noyau d'établissements plus permanents, pratiquant principalement l'agriculture itinérante sur brûlis. Cette dernière activité, à petite échelle, a eu cours dans les forêts tropicales durant des millénaires sans causer de dommages permanents. Cependant, une fois que ces établissements sont reliés à des routes principales et des marchés, ils peuvent subvenir aux besoins de populations humaines croissantes, épuisant potentiellement les stocks de bois et d'autres valeurs forestières. À mesure que l'accès à ces zones devient plus facile et que les forêts qu'elles contiennent perdent leur valeur économique, les décisionnaires ont souvent de plus en plus de mal à résister à l'attrait des investisseurs ou des spéculateurs fonciers nationaux et étrangers. De tels changements peuvent conduire à une déforestation à grande échelle pour des usages intensifs, tels que les plantations de palmier à huile ou d'hévéa. Les innombrables routes d'exploitation forestière en Afrique centrale ne connaissent pas toutes le même sort. Dans le nord du bassin du Congo, moins de 20 pour-cent des routes d'exploitation forestière restent ouvertes en permanence. Cependant, si des pressions de la part de la population locale ou une application peu rigoureuse de la loi permettent au commerce de la viande de brousse de prospérer, alors les routes d'exploitation forestière et le braconnage qu'elles facilitent peuvent être extrêmement préjudiciables aux écosystèmes forestiers et à la faune sauvage. Limiter le nombre et l'empreinte spatiale des routes forestières permanentes destinées aux opérations de récolte du bois et fermer les routes, une fois la récolte terminée, sont des priorités vitales.

PHOTO © WILLIAM LAURANCE

Un pangolin vendu comme viande de brousse au bord d'une autoroute dans le centre-sud du Cameroun.

CONCLUSIONS À l'évidence, ceux qui souhaitent gérer de façon durable les forêts d'Afrique centrale doivent se confronter à des défis sérieux et immédiats pour (1) concevoir, évaluer et modérer de façon efficace les nouveaux projets d'infrastructure, afin de limiter leurs impacts environnementaux et sociaux, (2) assurer la bonne gouvernance des nations qui font face à des investissements étrangers sans précédent pour les infrastructures et l'extraction des ressources naturelles et (3) gérer les instabilités économiques et sociales qui peuvent être des fléaux pour des pays largement tributaires de quelques ressources naturelles ou matières premières pour leurs revenus d'exportation, afin d'éviter ce qu'on appelle la « malédiction des ressources naturelles » ou le « mal hollandais ».
Une gamme de solutions doit être trouvée pour faire face à ces sérieux défis, y compris une attention accrue portée à la planification proactive de l'utilisation des terres, de l'agriculture durable et de la gestion des forêts ; l'amélioration des évaluations de l'impact environnemental des nouveaux projets d'infrastructure ; une meilleure gestion des aires protégées et pour finir, la lutte contre les défaillances en matière de gouvernance des forêts et d'application des lois. Aucun de ces objectifs n'est facile à promouvoir, mais le sort des forêts et des sociétés d'Afrique centrale se détériorera davantage si nous n'essayons pas.

REMERCIEMENTS Un appui a été apporté par la fondation Arcus, James Cook University, ETH-Zurich et l'Union européenne.

Plus d'informations : Dr Mahmoud Ibrahim Mahmoud
Agence nationale de détection et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures (NOSDRA), Abuja, Nigeria
E-mail : salammahmoudiii@gmail.com
Site web : Alliance of Leading Environmental Researchers & Thinkers (ALERT), www.ALERT-conservation.org

Si des mesures de protection de l'environnement ne sont pas mises en place rapidement, la nouvelle vague de projets d'infrastructure exposera de vastes étendues d'Afrique centrale à d'autres menaces, telles que l'exploitation minière, la chasse et la déforestation à des fins agricoles.

RÉFÉRENCES

- Abernethy, K., Maisels, F. and White, L. J. T. (2016) Environmental issues in central Africa. *Annual Review of Environment and Resources* 41:1-33.
- African Agricultural Development Company Ltd. (2013). *Developing Sustainable Agriculture in Africa* (http://www.agdevco.com/about_us.php).
- ALERT (2016) Mega-highway imperils 'biological jewel' of Nigeria. Press release, Alliance of Leading Environmental Researchers and Thinkers (http://www.alert-conservation.org/issues-research-highlights/2016/9/22/alert-joins-battle-to-halt-nigerias-highway-to-hell), 22 September 2016.
- Blake, S., Strindberg, S., Boudjan, P., Makombo, C., Bila-Isia, I., Ilambu, O., Grossmann, F., Bene-Bene, L., de Semboli, B., Mbenzo, V., et al. (2007) Forest elephant crisis in the Congo Basin. *PLoS Biology* 5, e111.
- Caro, T., Dobson, A., Marshall, A. J. and Peres, C. A. (2014). Compromise solutions between conservation and road building in the tropics. *Current Biology* 24:R722-R725.
- Edwards, D. P., Sloan, S., Weng, L., Sayer, J., Dirks, P. and Laurance, W. F. (2014) Mining and the African environment. *Conservation Letters* 7:302-311.
- Effiom, E. O., Nuñez-Iturri, G., Smith, H. G., Ottosson, U. and Olsson, O. (2013). Bushmeat hunting changes regeneration of African rainforests. *Proceedings of the Royal Society* B 280:20130246; http://dx.doi.org/10.1098/rspb.2013.0246.
- Feintrenie, L. (2014) Agro-industrial plantations in Central Africa, risks and opportunities. *Biodiversity and Conservation* 23:1577-1589.
- Ingle, N. (2016) Will the ax fall on Nigeria's national parks? Editorial, *The New York Times* (http://www.nytimes.com/2016/11/04/opinion/willtheaxfallonnigeriasnationalparks.html?_r=1 1/5), 3 November 2016.
- Kleinschroth, F., Goulet-Fleury, S., Sist, P., Mortier, F. and Healey, J. R. (2015). Legacy of logging roads in the Congo Basin: How persistent are the scars in forest cover? *Ecosphere* 15:64; DOI:10.1890/ES14-00488.1.
- Kleinschroth, F., Healey, J. R., Sist, P., Mortier, F., & Gourlet-Fleury, S. (2016). How persistent are the impacts of logging roads on Central African forest vegetation? *Journal of Applied Ecology*, 53, 1127–1137.
- Kleinschroth, F., Healey, J. R. and Gourlet-Fleury, S. (2016a) Sparing forests in Central Africa: Re-use old logging roads to avoid creating new ones. *Frontiers in Ecology and the Environment* 14:9-10.
- Kleinschroth, F. Healey, J. R., Mortier, F., Goulet-Fleury, and Stoica, R. (2016b) Effects of logging on roadless space in intact forest landscapes of the Congo Basin. *Conservation Biology*, DOI:10.1111/COBI.12815.
- Laporte, N. T., Stabach, J. A., Grosch, R., Lin, T. S., and Goetz, S. J. (2007) Expansion of industrial logging in Central Africa. *Science* 316:1451.
- Laurance, W. F. 2001. Tropical logging and human invasions. *Conservation Biology* 15:4-5.
- Laurance, W. F. and Edwards, D. P. (2014) Saving logged tropical forests. *Frontiers in Ecology and the Environment* 12:147.
- Laurance, W. F., Croes, B. M., Tchignoumba, L., Lahm, S. A., Alonso, A., Lee, M., Campbell, P. and Ondzeano, C. (2006) Impacts of roads and hunting on central-African rainforest mammals. *Conservation Biology* 20:1251-1261.
- Laurance, W. F., Goosem, M. and Laurance, S. G. (2009) Impacts of roads and linear clearings on tropical forests. *Trends in Ecology and Evolution* 24:659-669.
- Laurance, W. F., Useche, D. C., Rendeiro, J. et al. (2012) Averting biodiversity collapse in tropical forest protected areas. *Nature* 489:290-294.
- Laurance, W. F., Clements, G. R., Sloan, S. P., O'Connell, C. S., Mueller, N. D., Goosem, M., O. Venter, O., Edwards, D. P., Phalan, P., Balmford, A., Van Der Ree, R. and Arrea, I. B. (2014a) A global strategy for road building. *Nature* 513:229-232.
- Laurance, W. F., Sayer, J. and Cassman, K. G. (2014b) Agricultural expansion and its impacts on tropical nature. *Trends in Ecology and Evolution* 29:107-116.
- Laurance, W. F., Sloan, S. P., Weng, L. and Sayer, J. A. (2015a) Estimating the environmental costs of Africa's massive "development corridors". *Current Biology* 25:3202-3208.
- Laurance, W. F., Peletier-Jellema, A., Geenen, B., Koster, H., Verweij, P., Van Dijck, P., Lovejoy, T. E., Schleicher, J. and Van Kuijk, M. (2015b) Reducing the global environmental impacts of rapid infrastructure expansion. *Current Biology* 25:R259-R262.
- Megevand, C. (2013). *Deforestation Trends in the Congo Basin: Reconciling Economic Growth and Forest Protection*. Washington, D.C.: World Bank.
- Poulsen, J. R., Clark, C. J., Mavah, G. and Elkan, P. W. (2009). Bushmeat supply and consumption in a tropical logging concession in northern Congo. *Conservation Biology* 23:1597-1608.
- Poulsen, J. R., Clark, C. J., and Bolker, B. M. (2011). Decoupling the effects of logging and hunting on an Afrotropical animal community. *Ecological Applications* 21:1819-1836.
- Redford, K. 1992. The empty forest. *BioScience* 42:412-422.
- Sloan, S., Bertzky, B. and Laurance, W. F. (2016) African development corridors intersect key protected areas. *African Journal of Ecology*, DOI: 10.1111/aje.12377.
- U.N. Population Division (2016) *World Population Prospects*. New York: United Nations Population Division.
- van Gemerden, B. S., Olff, H., Parren, M. P. E. and Bongers, F. (2003) The pristine rain forest? Remnants of historical human impacts on current tree species composition and diversity. *Journal of Biogeography* 30:1381-1390.
- Weng, L., Boedhihartono, A., Dirks, P. G. M., Dixon, P., Lubis, M. I. and Sayer, J. A. (2013) Mineral industries, growth corridors and agricultural development in Africa. *Global Food Security* 3:195-202.
- Wilkie, D., Shaw, E., Rotberg, F., Morelli, G., and Auzel, P. (2000) Roads, development, and conservation in the Congo Basin. *Conservation Biology* 14:1614-1622.

Remerciements

Équipe

La rédaction d'un livre est un travail d'équipe. Je suis reconnaissant aux nombreuses personnes qui m'ont apporté leur appui dans la réalisation de cette deuxième édition, revue et augmentée, de l'ouvrage *Les forêts d'Afrique centrale pour toujours*.

Tout d'abord, je tiens à remercier le concepteur du livre, Emiel Hoving. Faire équipe avec vous est toujours un grand plaisir. Merci beaucoup pour votre dévouement, votre soutien inlassable et votre savoir-faire.

Le plaisir de la collaboration vaut également pour tous les autres membres de l'équipe : Peter Davies (relecture en anglais), Truman (traduction en chinois), Zhang Kai (relecture en chinois), Fanja Andriamialisoa (traduction en français), Véronique Lhuissier (relecture en français), Mariëtte Boomgaard (conception du site web) et Hans Olykan (conseil en impression).

Allard Stapel, chef des affaires extérieures au WWF Pays-Bas, merci pour votre encouragement à publier une édition chinoise.

Lei Ren, consultant international en édition à Foreign Rights Agency Asie, merci pour votre soutien inestimable dans la réalisation de la publication en Chine. Martin Fontijn, consultant international en édition, merci pour vos précieux conseils.

Henk Hoefsloot, expert en gouvernance des forêts et des terres en Afrique occidentale et centrale ; Alain Karsenty, expert économique en foresterie durable en Afrique au CIRAD et Gijs Breukink, expert en foresterie responsable au WWF Pays-Bas, merci pour votre précieuse contribution.

Romain Lorent, coordinateur de programme à la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ; Dr Junzuo Zhang, chef d'équipe au sein de la Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT) dans le bassin du Congo ; Nathalie Bouville, responsable régionale de la communication du FSC Afrique et Guilaine Nzogho Omanda, attachée de presse, ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres au Gabon, merci à tous pour votre important soutien.

Je remercie mon épouse Elleke et nos filles Willemijn et Jetske pour leur amour et leur soutien dans la réalisation de cette nouvelle édition du livre *Les forêts d'Afrique centrale pour toujours*.

Soutiens financiers

Je suis fortement reconnaissant envers les donateurs de cette deuxième édition, revue et augmentée, de l'ouvrage *Les forêts d'Afrique centrale pour toujours*, pour l'appui financier qu'ils ont apporté. Votre soutien a rendu possible la publication de cette édition. Les soutiens financiers sont :

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale [COMIFAC, Programme de PPECF], en partenariat avec la Banque allemande de développement KfW

www.ppecf-comifac.com
www.kfw-entwicklungsbank.de

Tropenbos International

www.tropenbos.org

FSC International

fsc.org/en

Le Fonds mondial pour la nature WWF

en.wwfchina.org
wwf.panda.org

L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale CAFI

www.cafi.org

Silk Mandarin Language Training Institute

www.silkmandarin.cn

Chère équipe, chers donateurs, merci beaucoup à tous !

Meindert Brouwer

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES INFORMATIONS

Les informations contenues dans cet ouvrage sont uniquement destinées à une présentation générale mise à la disposition du public. Elles ne visent pas à apporter des conseils spécifiques ou à tenir lieu de lois ou de règlementations.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Tout a été mis en œuvre pour garantir l'exactitude et l'intégralité des informations fournies dans cet ouvrage. Cependant, l'éditeur, les auteurs et les soutiens financiers de ce livre n'assurent aucune garantie, expresse ou tacite, concernant des erreurs ou des omissions et n'assument aucune obligation ou responsabilité légale pour toute perte ou tout dommage qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans cet ouvrage. L'éditeur, les auteurs et les soutiens financiers de ce livre ne peuvent pas avaliser, ou apparaître comme avalisant, des œuvres dérivées ou des extraits de cet ouvrage, et ne peuvent être tenus responsables du contenu ou de l'utilisation d'informations adaptées de cet ouvrage.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ CONCERNANT LA PROMOTION

Les références à tout produit commercial, procédé, service, fabricant, entreprise, marque déposée spécifique, présentes dans cet ouvrage ne constituent pas une recommandation ou une promotion de la part de l'éditeur, des auteurs et des soutiens financiers de ce livre. L'éditeur, les auteurs et les soutiens financiers de ce livre ne peuvent pas promouvoir, ou apparaître comme promouvant, des produits commerciaux, services, informations ou opinions, quels qu'ils soient, figurant dans ce livre.

Cet ouvrage contient des hyperliens vers des organisations, des institutions financières, des entreprises, des réseaux d'affaires, des universités, des instituts scientifiques, des centres de recherche, des agences gouvernementales, des ONG et des individus. L'inclusion de ces liens ne constitue pas une promotion ou une recommandation des ressources liées de la part de l'éditeur, des auteurs et des soutiens financiers de ce livre, ni des informations, produits ou services que ces ressources contiennent. L'éditeur, les auteurs et les soutiens financiers de ce livre n'exercent aucun contrôle sur le contenu de ces sites.